TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 460 — 36 PAGES — SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1978

EN ITALIE
Nouveaux succès de la police contre les Brigades rouges
LIRE PAGE 36



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 23 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 8

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La crise politique rebondit au Portugal où les socialistes et les centristes ont renversé le cabinet da Costa

Lassitude

Pour la troisième fois depuis le début de l'année, les Portugais se retrouvent sans gouvernement. Alliés, jusqu'à leur rupture en juillet dernier, au sein du deuxième cabinet Soares investi moins de six mois plus *tôt*, socialistes et centristes du C.D.S. se sont retrouvés côte à côte le 14 septembre pour censurer le gouvernement de techniciens formé dix-sept jours plus tôt sous l'égide du président Eanes par M. Nobre da Costa. Mais ils annoncent, en même temps, qu'il ne saurait être question de reformer une coalition parlementaire P.S.-C.D.S. — la seule viable, *comme l'avaient démontré* les interminables tractations de l'hiver dernier. La vie politique sur les bords du Tage continue donc d'exhaler un parfum de IVe République française déclinante.

L'avenir est incertain, sinon sombre. M. Soares — qui a perdu la vedette, mais n'en demeure pas moins un homme dont les avis pèsent — propose la désignation d'un gouvernement ne reposant pas sur une combinaison parlementaire, *mais dont le chef*, la composition et le programme feraient l'objet d'une négociation entre le président de la République et les partis, à commencer, bien entendu, par le P.S. Une telle formule sera sans doute tentée, le général Eanes ayant clairement annoncé qu'il remettrait la balle dans le camp des partis en cas d'échec de M. Nobre da Costa.

Si une telle tentative échouait à son tour, le président devrait désigner un troisième postulant, logiquement à nouveau *un homme à lui*, dont le renversement par l'Assemblée entraînerait obligatoirement des élections anticipées. La rigidité sur ce point de la Constitution de 1976 ne peut que nuire à son interprétation parlementariste. Elle incline les Portugais, que tous les observateurs s'accordent aujourd'hui à décrire comme lassés des joutes politiciennes, vers l'acceptation d'une pratique présidentialiste engagée avec la nomination sans lendemain de M. Nobre da Costa.

Une *telle* évolution peut désormais recueillir l'approbation non seulement des nostalgiques du salazarisme et des partisans militaires et civils d'un « ordre musclé » réadapté au lieu et à l'époque, mais aussi *l'appui de* démocrates lassés de l'impuissance de la classe politique à résoudre la crise économique, et peut-être même celui du parti communiste.

L'épisode qui vient de se dérouler à l'Assemblée de la République est donc de plus de portée qu'il n'y paraît. Socialistes et centristes y ont mêlé leurs voix, alors qu'ils sont moins unis par un commun projet social que par leur conception voisine d'une démocratie « à l'anglaise ». Mais ne se trompent-ils pas de pays ?

M. Soares et avec lui le parti socialiste jouent actuellement leur « destin national ». Le P.S. est évidemment conscient qu'il risque, dans l'aventure, de perdre la position hégémonique qu'il avait conquise dans l'appareil d'Etat depuis la déroute de l'extrême gauche, à la fin de 1975. Quant à M. Soares, qui avait très mal accepté sa destitution le 27 juillet, il vient, apparemment, de marquer un point contre le général Eanes. Sans doute songe-t-il déjà à une étape ultérieure : la rivalité qui est allée s'aiguisant ces derniers mois entre le président de la République et le secrétaire général du P.S. peut déboucher sur un affrontement à l'occasion d'une élection présidentielle.

Le 24 août dernier, M. Eanes annonçait qu'il n'hésiterait pas à anticiper ce scrutin, prévu pour 1981. N'espère-t-il pas ainsi empêcher M. Soares d'avoir le temps de se refaire une salutaire virginité politique par une longue cure d'opposition ?

Constitué le 28 août, le gouvernement portugais de M. Nobre da Costa est tombé le jeudi 14 septembre. La motion de censure présentée par les socialistes a recueilli une majorité de suffrages, le C.D.S. mêlant ses voix à celles du P.S. Le président de la République devrait maintenant rechercher une solution qui tienne davantage compte des rapports de forces au Parlement. Le chef de l'Etat n'est autorisé à dissoudre l'Assemblée qu'après trois refus successifs de la confiance.

La longue crise, ouverte le 27 juillet par la destitution de M. Soares, menace de s'éterniser, tant paraissent incompatibles les positions entre les partis et aussi entre la majorité du Parlement et le président Eanes.

De notre correspondant

Lisbonne. — Trois partis politiques, le P.S., le P.C.P. et le C.D.S., avaient présenté leur propre motion de censure du gouvernement de M. Nobre da Costa. Dès le vote du premier de ces textes, celui du P.S., la *question* était réglée.

Par 141 voix — celles des socialistes, des centristes de M. Freitas do Amaral, de l'unique représentant de l'U.D.P. (extrême gauche) et de six indépendants (cinq ex-socialistes plus le général Galvao de Melo, *conservateur*), la majorité de l'Assemblée de la République s'est prononcée contre le programme du chef de gouvernement désigné le 29 août par le président Eanes. M. da Costa a recueilli les votes favorables du parti social - démocrate (P.S.D.) et des deux anciens *ministres socialistes qui ont quitté* le P.S. la semaine dernière, MM. Barreto et Medeiros Ferreira. Comme il l'avait annoncé, le P.C.P. s'est abstenu sur la motion socialiste.

Ainsi, aux dernières heures du jeudi 14 septembre — moins de trois *semaines* après l'investiture de son chef, un gouvernement indépendant jouissant de la confiance du président de la République est tombé.

« *S'il n'est pas facile de gouverner sans appui explicite du président de la République*, a déclaré M. Soares, dans une claire allusion aux relations délicates qui ont existé entre le général *Eanes et le deuxième gouvernement* constitutionnel qu'il a dirigé, il *devient pratiquement impossible de le faire contre la volonté des partis représentés dans cette Assemblée* ». Selon le secrétaire général du P.S., le vote de l'Assemblée devrait servir de « *leçon* » pour le président de la République.

JOSÉ REBELO.

(Lire la suite page 5.)

L'État prendrait le contrôle des sociétés sidérurgiques pour assurer leur redressement et réduire leurs dettes

- La ville de Marseille va négocier avec les industriels la reprise du groupe Terrin
- Le chômage pourrait continuer à s'aggraver, estime M. Boulin

La nouvelle aggravation du chômage constatée en août (5,7 % de demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à juillet, quatre-vingt-treize mille de plus en un an) préoccupe les pouvoirs publics. M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a déclaré, jeudi 14 septembre, « craindre que la situation *ne continue à s'alourdir au cours des prochains mois* ».

Cette situation conduit les pouvoirs publics à brusquer les étapes. Après le « plan Vosges », lancé pour limiter les effets des licenciements prévus par le frères Willot dans l'ex-groupe Boussac, le gouvernement rendra public, la semaine prochaine, un « plan de sauvetage de la sidérurgie », visant à redresser la situation dramatique de cette industrie, en réduisant les dettes et les coûts des forges françaises.

Pour conduire l'opération, l'Etat et les grandes banques (notamment nationalisées) transformeraient en actions une partie des créances qu'ils détiennent sur Usinor et Sacilor, ce qui leur assurerait le contrôle de ces entreprises. M. Jacques Mayoux, ancien directeur général du Crédit agricole, pourrait devenir ainsi président de Sacilor. Une partie des prêts à moyen et court terme consentis par les banques à la sidérurgie ferait l'objet d'un moratoire ; le Trésor assurerait le remboursement des obligations émises par le Groupement de l'industrie sidérurgique ; l'Etat transformerait une partie de ses créances en « prêts participatifs ». Simultanément, des licenciements supplémentaires seraient décidés, la suppression, en plusieurs années, de dix mille à vingt mille emplois venant compléter celle de seize mille postes déjà décidée en mai 1977.

A Marseille, une lueur d'espoir est apparue jeudi soir lorsque le conseil municipal a proposé de racheter les sociétés du groupe Terrin, s'engageant à ne procéder à aucun licenciement et à négocier avec des industriels pour mettre au point une société de gestion ou d'exploitation. (Lire page 30.)

Le gouvernement rendra public la semaine prochaine le « plan de sauvetage de la *sidérurgie* française » qu'il a mis au point au terme de négociations longues et difficiles menées avec les banquiers et le patronat de cette industrie. Ce plan a pour objet, on le sait, de permettre à l'industrie française de l'acier de survivre à une crise mondiale sans précédent et de redevenir compétitive de manière durable. Il devrait comporter deux volets, l'un à caractère industriel, économique et social, l'autre à caractère purement financier. Les grandes lignes du premier peuvent déjà être esquissées en interprétant les déclarations et les projets des groupes sidérurgiques.

Il s'agit, pour des sociétés qui vont avoir perdu plus de 12 milliards de francs en quatre ans (de 1975 à 1978), de revenir à une exploitation bénéficiaire sans pouvoir compter, dans l'avenir, sur une protection communautaire à caractère obligatoirement temporaire. Des mesures radicales sont prévues : rapprochements, fusions, nationalisations, fermetures supplémentaires d'installations jugées peu rentables, concentration de fabrications commercialisables sur les outils les plus modernes, au prix de certains abandons d'usines, notamment dans les produits longs.

Ces mesures devraient, inévitablement, entraîner de nouvelles suppressions d'emploi, en sus des 16 000 prévues par la convention sociale de mai 1977. On a évoqué à ce propos un chiffre minimum de 10 000 emplois supprimés, peut-être même le double, étalés sur plusieurs années. Sur ce dernier point, les pouvoirs publics se déclarent prêts à consentir un effort « *très considérable* » pour limiter les effets d'une telle saignée dans des régions déjà terri*blement éprouvées comme* la Lorraine et le Valenciennois.

Le second volet se propose d'apporter une solution à un problème sans précédent dans les annales de la France industrielle moderne : comment éviter la faillite totale d'une industrie à caractère vital, succombant sous le poids d'un fardeau financier écrasant (plus de 50 milliards de francs de dettes à long, moyen et cout terme, avec des échéances annuelles frôlant les 6 milliards de francs pour un chiffre d'affaires dépassant de peu 30 milliards de francs) ? Si certaines modalités ne sont pas encore entièrement fixées, et bien que des changements puissent intervenir jusqu'au dernier moment, les grandes lignes du dispositif pourraient être les suivantes :

- Le premier objectif étant de ramener à 5 % le pourcentage des frais financiers des entreprises par rapport à leur chiffre d'affaires (contre plus de 15 % actuellement, taux proprement fabuleux), les échéances annuelles de la dette seraient allégées temporairement d'au moins 50 %, l'Etat assurant pour l'essentiel le relais.

FRANCOIS RENARD.

(Lire la suite page 34.)

DEUX RENCONTRES EUROPÉENNES

- **AIX-LA-CHAPELLE : MM. Schmidt et Giscard d'Estaing estiment nécessaire un nouveau système monétaire.**
- **BONN : les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. veulent développer la coopération politique avec les États candidats.**

(Lire page 4 les articles de nos envoyés spéciaux.)

La réforme des permissions de sortir

LÉGISLATION DE L'EXCEPTION

par PHILIPPE BOUCHER

Si les gens honnêtes craignaient que les délinquants tinssent encore le bon côté du manche, qu'ils soient d'ores et déjà rassurés : les permissions de sortir vont cesser de vivre ou peu s'en faut. Cet aménagement de l'emprisonnement, dont le principe remonte à 1958, est vidé de son contenu pour l'avenir.

Dorénavant, le projet de loi l'indique sans sérieuse contestation possible, l'enfermement redevient le souci primordial ; la préparation à la sortie, l'accessoire. Le ministre de la justice, prenant appui sur des rapports tournés vers l'avenir (sur la violence, sur le code pénal) vient assez paisiblement de faire faire au système répressif un bon — de cent ans — en arrière. L'enfermement, c'est l'enfermement. Un point c'est *tout*. Il n'est en cela pas en contradiction avec les paroles prononcées par le président de la République à l'aube de son septennat : « *La prison c'est la détention et rien d'autre.* » En effet. On n'entre plus en prison pour en sortir, mais pour y demeurer le plus longtemps qu'il se peut. Il n'y a *rien* d'autre à attendre de la prison que la détention.

Une telle analyse des faits, puisqu'il faut croire qu'elle a été faite, repose sur l'erreur et la démagogie.

La démagogie sautera même aux yeux de ses bénéficiaires. Raison a été donnée à ceux qui criaient le plus fort ou tout au moins faisaient le plus volontiers entendre la voix, ce qui revient au même. Sur ce point, quelque vigoureuses que se veuillent les déclarations du *ministre contre (?) ce mouvement*, *Légitime* défense, association paralégale présidée par l'ancien premier président de la Cour de sûreté de l'Etat, peut crier victoire. L'actuel projet de loi est un peu son succès. Voici Légitime défense ointe de la dignité que confère le bon combat. Bon puisqu'il est victorieux. Ainsi voit-on que l'Etat n'a pas songé à gouverner mais à être l'écho craintif de la foule. Une foule supposée, au demeurant.

(Lire la suite page 12.)

LE BUDGET DE 1979

Sans vergogne

par PIERRE URI (*)

Le gouvernement achève de jeter le masque. Le ministre de l'économie libère les prix à tout-va. Le premier ministre s'étonne et se fâche quand la certitude de pouvoir se rattraper rend les patrons moins réticents envers la hausse des salaires. Et le projet de budget fait bien voir à qui vont les faveurs ou les rigueurs.

L'innocence apparente de M. Monory n'est pas du tout innocente. Il semble ignorer que tous les marchés n'offrent pas le même degré de concurrence. Le pétrole fournit un exemple édifiant. L'*Amoco Cadiz* affrété par la Shell appartenait à un autre des « majors », la Standard Oil of India, à travers sa filiale libérienne et les facilités du pavillon de complaisance. La faille *dans le blocus pétrolier* de la Rhodésie fait scandale en Grande-Bretagne : c'était une opération conjointe de la Shell et de la B.P., alors que le gouvernement de Sa Majesté est majoritaire dans la seconde. Mais on n'a pas assez souligné dans notre pays comment l'opération était montée.

Les livraisons étaient celles de Total, c'est-à-dire d'une compagnie française où la participation de l'Etat est décisive. En échange de quoi c'étaient les deux autres compagnies qui approvisionnaient ses pompes en Afrique du Sud. Dans d'autres secteurs, les pouvoirs publics eux-mêmes n'ont cessé de pousser à la concentration, jusqu'à créer un monopole dans la chimie, l'aluminium ou le verre. A un tout autre niveau, le boulanger isolé a pu augmenter de 30 % le prix du pain *libéré*. Les commerçants ne fixent pas leurs prix eux-mêmes, ils appliquent les taux de marge, c'est-à-dire les marges en pourcentage communiquées par leur chambre syndicale. Et avant la crise du bâtiment, les artisans établissaient leurs devis en fonction des métrés convenus entre leurs organisations professionnelles et les représentants des architectes, dont la rémunération se calcule en pourcentage des travaux.

(Lire la suite page 33.)

(*) Membre du Conseil économique et social, membre du groupe des experts du P.S.

AU JOUR LE JOUR

L'effet et la cause

Certes, M. Chirac parle d'or quand il dit que M. Barre devrait s'attaquer aux causes plutôt qu'aux effets. Tout le problème est de déterminer les causes. Ce n'est pas facile. Felix qui potuit... *dit le poète. Heureux qui peut connaître la cause des choses.*

Le seul critère qui permet de distinguer l'effet de la cause est que celle-ci précède celui-là, et, quand on songe que la politique de M. Chirac est celle qui a immédiatement précédé celle de M. Barre, on peut se demander si la critique, en l'occurrence, n'est pas une forme d'autocritique.

ROBERT ESCARPIT.

RETOUR A MIZOGUCHI, CINÉASTE JAPONAIS

L'épreuve du réel

Mort d'un cancer en 1956, à l'âge de cinquante-huit ans, Kenji Mizoguchi avait été proprement déifié par la critique française, qui, sur la foi de sept films de sa maturité — il en avait tourné au moins quatre-vingts depuis ses débuts en 1922, — avait vu en lui le plus grand cinéaste japonais et l'un des plus grands cinéastes du monde. Malgré cette consécration, malgré la beauté et l'originalité d'écriture des œuvres considérées, Mizoguchi est resté un auteur pour cinéphiles, salles d'art et d'essai, cinémathèques et ciné-clubs, même si la télévision, dans les années 60 et 70, a repris ces sept films et révélé deux inédits. Un distributeur indépendant (NEF-Diffusion) en remet aujourd'hui quatre en circulation.

Dès cette semaine, *les Amants crucifiés*, *le Héros sacrilège*, *la Vie d'O'Hru, femme galante*, sont présentés à l'Action Christine et à l'Action République, à Paris. Une salle de Lyon, le Cinématographe, qui associe son effort à cette réédition, les programmera début novembre. La semaine prochaine, à Paris, *les Contes de la lune vague* sortira dans les salles Saint-André-des-Arts, Mac-Mahon et Olympic-Entrepôt. Evénement d'importance, car, si nous pouvons retrouver et vérifier nos enthousiasmes anciens dans une nouvelle perspective historique, une autre génération de spectateurs va découvrir la perfection d'un cinéma qui ne s'est jamais détaché de l'homme et des rapports sociaux.

Rashomon, d'Akira Kurosawa, Lion d'or du Festival de Venise 1951, ouvrit les portes du marché européen à un cinéma japonais fortement industrialisé et qui tentait la conquête de l'Europe par des films à costumes dits historiques et légendaires.

JACQUES SICLIER.

(Lire la suite page 21.)

ACTION SOCIALE

Une apparence de psychologie

par BERNARD GARON (*)

TOUTE pratique psychologique suscite des résistances pour chacun d'entre nous, cela provient de la place que nous accordons à la découverte de soi-même *dans une société technocratique.* Au-delà de cette ambiance, les critiques formulées envers la « psychologie dite scolaire » sont *en grande partie justifiées. Ce n'est* pas tant les tests qui doivent nous effrayer que l'utilisation qui en est faite.

Trop souvent, les psychologues scolaires reçoivent les enfants pour examen psychologique sans que les parents aient pu donner leur accord. Quant aux résultats des investigations, ils sont rarement l'objet d'un dialogue avec les familles. Ne parlons pas, bien sûr, des prétendus quotients intellectuels *significatifs,* isolés de leurs contextes, qui circulent à tous vents dans les services administratifs.

Les *responsables* de l'éducation ont voulu faire des psychologues scolaires de dociles fournisseurs de bilans tronqués, qui permettent de légitimer l'inadaptation de l'enfant, ce qui évite de mettre en cause les structures scolaires défaillantes.

La création du dossier scolaire ne constitue que l'aboutissement inéluctable d'une *confusion originelle* entre le pédagogique et le psychologique. Le principe d'une observation continue ne peut se justifier en psychologie, car l'expérience montre qu'elle porte préjudice à l'individu en le catégorisant — la psychologie du guetteur n'est pas la psychologie. Rien n'est plus illusoire de penser qu'un surplus d'informations permette une meilleure compréhension de la personne, surtout si les informations rassemblées possèdent une nature différente.

La naissance de la psychologie scolaire repose sur une ambiguïté. Elle met en évidence les rapports de la pédagogie et de la psychologie. Rappelons que les psychologues scolaires sont des instituteurs qui reçoivent une formation universitaire réduite à deux ou trois années.

Toute pédagogie, même très peu directive, comporte l'idée d'influence. La personnalité a besoin *de se plonger parmi de multiples* influences afin de se structurer, en particulier cela concerne les apprentissages. La possibilité de *choisir ses influences* au sein d'une pluralité de déterminismes ne traduit-elle pas les conséquences d'une éducation convenablement *menée ?*

Aucun message éducatif ne peut *se passer d'idéologies alors que* le psychologue a pour tâche d'en saisir les racines affectives. Psychologue et enseignant ne s'adressent *pas au même niveau* de la réalité. L'acte psychologique revient à la prise en compte de la psyché : « centre d'élaboration de l'homme agissant et connaissant » (1).

C'est à partir du moment où le psychologue *risque* de se transformer en pédagogue qu'il atteint les *limites* de son action. Sa fonction dépend plus de la révélation dialoguante que de la formation. Nous avons déjà défini le rôle du psychologue comme celui qui ne forme pas : *il permet à l'individu de choisir sa propre forme,* grâce à l'accroissement de la connaissance de sa psyché, intégrant l'univers tempéramental, social et culturel. En ce sens, il contribue à restituer un pouvoir d'être.

Cela étant posé, le milieu éducatif gagnera en richesse grâce à une meilleure sensibilisation de ses membres à la psychologie.

Parce que différents, le pédagogue et le psychologue sont indispensables dans leur complémentarité. Le psychologue scolaire reste donc en porte à faux. Peut-on être *moitié pédagogue et moitié* psychologue ?

Il existe une tentative de redonner une certaine vigueur à la psychologie scolaire en créant des groupes d'aide psycho-pédagogique (G.A.P.P.). L'idée est généreuse de vouloir prévenir les inadaptations scolaires par *l'installation d'équipes* comprenant trois instituteurs spécialisés dont un psychologue scolaire. A l'actif de tels groupements, nous reconnaissons une meilleure tolérance des enfants en échec scolaire. Par contre, la conception et la réalisation de pareils groupes procèdent d'une illusion réformiste qui peut se mesurer à travers les résultats.

Il s'agit d'équipes très légères vu le faible niveau de leur implantation et surtout leurs caractéristiques. Alors que nous trouvons des orthophonistes et des rééducateurs en psycho-motricité dont la formation conditionne l'accès à une pratique de qualité, le ministère de l'éducation forme à la sauvette ses propres recrues.

De plus, les G.A.P.P. ne comprennent pas de pluridisciplinarité puisque les pôles social et médical en sont exclus : aucune assistante sociale n'y assure un rôle de coordination d'une manière permanente ; en outre, la dimension biologique du développement de l'enfant est évacuée dans le même temps où la médecine scolaire périclite.

Le principe de fonctionnement de ces groupes d'aide est faussé dans la mesure où ils prétendent accueillir certains enfants et orienter les autres vers des structures plus spécialisées sous prétexte qu'ils relèveraient de la psychopathologie ! La psychologie a-t-elle pour vocation de se métamorphoser en psychiatrie ?

L'heure n'est plus aux expédients avec une psychologie morcelée qui *dénature l'humain. Le maintien du statu quo* en ce qui concerne les psychologues scolaires risque de les placer à moyen terme dans une *fonction* de préparateur en psychologie.

La psychologie scolaire est moribonde avec ses praticiens qui servent de caution à un système administratif manipulatoire et réifiant. Nous ne pouvons plus accepter cette apparence de psychologie. Sa transformation passe par la création d'une véritable psychologie au service de l'éducation comme cela existe dans la plupart des pays européens.

(*) Psychologue à Chambéry (Savoie).

(1) Professeur Paul Fraisse. Adresse présidentielle au XXI[e] Congrès international de psychologie, juillet 1976.

L'exil volontaire

MIEUX que les miracles, toujours suspects, les Béatitudes sont un éclatant *témoignage* de la divinité de Jésus-Christ. « Bienheureux les pauvres..., les doux..., les pacifiques... » Seul un dieu, en effet, pouvait concevoir de telles absurdités, dans un monde soumis, depuis le commencement des siècles, à la loi des méchants, des violents et des riches.

Le christianisme, religion pour les esclaves ? Il faudrait *plutôt dire : religion pour les* inadaptés. Dans « les Frères Karamazov », le Grand Inquisiteur reproche, avec raison, au *Christ d'avoir fondé une religion aristocratique* ; il lui fait grief de ne chérir « que les grands et les forts » et de *mépriser la multitude,* « les millions et les milliards d'âmes qui n'auront pas le courage de préférer le pain du ciel à celui de la terre ». *Or, les aristocrates,* c'est-à-dire les meilleurs, sont nécessairement des paumés.

Etre supérieur à la société dans laquelle on vit n'est pas un avantage, mais un handicap. Ce sont nos défauts et nos vices qui nous poussent dans le monde ; nos qualités et nos vertus qui nous perdent. « Essayez d'être libres : vous mourrez de faim », annonce Cioran dans « Précis de décomposition ». Ce nonobstant, Cioran et ceux qui appartiennent *à la même famille spirituelle* que lui s'emploient à demeurer des hommes libres.

L'exil intérieur d'un rebelle *n'est fécond que s'il est fondé* non sur la peur de vivre mais, au contraire, sur la haute idée que celui-ci a de son destin ; *il ne porte ses fruits que s'il* est délibéré. « De l'exil volontaire », tel est le titre du troisième degré de « l'Echelle *sainte* », de saint Jean Climaque, dont le Père Placide Deseille vient de donner une traduction nouvelle (1), propre à supplanter celle, classique, d'Arnauld d'Andilly. « L'Echelle sainte » s'adresse principalement aux moines ; *mais chaque homme qui se sent* différent des autres, et qui veut vivre à l'écart du monde, peut y faire son miel. Il trouvera dans ce livre admirable des leçons qui conforteront son mépris de la société, de la famille et des liens qui prétendent l'y assujettir.

Un marginal ne doit pas traîner sa différence comme un boulet, mais il doit la porter comme une couronne. Une certaine presse s'est fait, par son courrier de lecteurs, et ses petites annonces, une sorte de spécialité des témoignages de marginaux. Ce qui déçoit dans ces textes, c'est qu'on y ressent rarement la surabondance de vie et la plénitude. Ces réfractaires sont des pleurnichards. Ils se veulent en marge de la société, mais avec une inconséquence extrême ils espèrent ses faveurs et souhaitent être reconnus d'elle. Pareils à ces chrétiens qui rêvent d'un christianisme qui ne serait pas crucifiant, ils aimeraient faire l'économie de l'expérience tragique et de la solitude.

La planète est devenue toute petite, et l'Etat contrôle les émotions de l'individu depuis le berceau jusqu'au cercueil. Hier, dans les sociétés traditionnelles, le fou, le paumé, l'idiot du village, était respecté : on voyait même en lui un messager de Dieu. Aujourd'hui, on l'enferme et on le soigne, pour qu'il devienne normal, c'est-à-dire conforme.

La termitière s'organise. Plus que jamais, la singularité se sentira en exil sur cette terre. Mais n'en a-t-il pas toujours été ainsi ? En 1884, ayant fait imprimer à ses frais la quatrième partie de « Zarathoustra », Nietzsche était dans un tel abandon que, après avoir épluché son carnet d'adresses, *il ne trouva que sept personnes* à qui envoyer son livre.

GABRIEL MATZNEFF.

(1) Editions de l'Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles-en-Mauges, 1978.

Répliques à... Michel Levy

Les inégalités sont une nécessité du système

REMERCIONS M. Michel Levy, directeur du Centre *technique* national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, d'avoir eu le courage d'affirmer publiquement ses options politiques : soutien à la « démocratie libérale » *(le Monde* du 25 août).

Remercions-le, car il est bien rare que des responsables de l'action sociale osent dire tout haut ce qu'ils pensent, expriment aux yeux de tous que l'action sociale n'est pas neutre.

Les discours de congrès ou de colloques (associations de parents d'enfants inadaptés, de sauvegarde de l'enfance, de l'Union nationale des institutions privées sanitaires et sociales, etc.) ignorent tout de la gauche et de la droite : chacun pérore sur « *nos enfants* », « *nos handicapés* », « *nos inadaptés sociaux* » comme si l'action sociale était un secteur autonome, indépendant du reste du système politico-économique.

Ce phénomène n'est pas nouveau : de tout temps, l'action sociale (que ce soit sous ses formes variées : charité, assistance ou bienfaisance) a été présentée par les pouvoirs comme « à part » (affaire de religion et de femmes). Ainsi a-t-on pu écrire des histoires de la charité ou de la bienfaisance publique sans tenir compte du contexte historique et politique général, comme si les réalisations sociales de la Révolution française n'avaient rien à voir avec la prise du pouvoir par la bourgeoisie (Livre de Bienfaisance et décrets sur l'extinction de la mendicité pour organiser la surveillance des populations pauvres et les inciter à accepter la ponctualité et la régularité exigées par le travail dans les manufactures) ; comme si la loi de 1841 sur le travail des enfants dans les usines et manufactures n'avait aucun rapport avec les enquêtes préalables qui avaient constaté un dépérissement de la classe ouvrière à cause d'une mise au travail trop précoce, ce qui compromettait sa rentabilité et son recrutement à l'armée : il fallait assurer la « conservation de la race » ; comme si les mesures de protection de l'enfance et de l'adolescence (ordonnance de 1958 et décret de 1959) n'avaient aucun rapport avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, à la suite d'un coup d'Etat militaire, alors que les projets de lois semblables, dès 1948, avaient été refusés par le Parlement, les associations familiales et certains magistrats.

L'action sociale est la bonne conscience des hommes au pouvoir : il ne faut surtout pas accréditer la thèse selon laquelle ce secteur, aussi, serait le reflet des rapports de force dans la société.

En réalité, l'action sociale est essentiellement un appareil idéologique d'Etat, au même titre que l'école, l'Eglise, l'action culturelle ; elle n'est parfois pas loin des autres appareils, répressifs ceux-là : armée, police, justice.

L'action sociale est un instrument que l'Etat bourgeois possède pour exercer, avec plus de douceur, sa domination. L'action sociale nie l'existence de classes sociales et de leurs intérêts divergents. Elle entretient l'idée de l'inéluctabilité de la pauvreté ou des inadaptations (« *dans toutes sociétés...* », comme autrefois on disait qu'il y avait des pauvres parce que Dieu l'avait voulu ainsi).

Un théorème déconcertant

M. Levy assène un théorème déconcertant : « *Il n'y a pas d'idéologie dominante dans une société de liberté, mais pluralisme des opinions et des croyances.* » Voilà bien l'idéologie dominante qui fait dire, par ses propres serviteurs, qu'elle n'existe pas ! Comme si pluralisme signifiait égalité. Comme si l'existence de plusieurs idéologies pouvait empêcher l'une de dominer. C'est une contre-vérité : la bourgeoisie a le pouvoir en France et son idéologie domine. Tous les pores de la société en respirent.

La pauvreté (il y a des pauvres en France : nous connaissons des familles qui, en moyenne, ne disposent pas de plus de 450 F par mois et par personne) n'est pas inéluctable. Elle est la conséquence d'un système économique qui est fondé sur l'inégalité. Les inégalités ne sont pas une bavure mais une nécessité : sans ces inégalités, il n'y aurait pas de pouvoir bourgeois. Le baron de Gerando a écrit, en 1839 : « *N'est-il pas dans les vues de la Providence que les pauvres vivent à côté des riches ?... Leur présence n'est-elle pas utile à ceux qui ne partagent pas leur infortune ?... Briser les rapports du riche et du pauvre, n'est-ce pas rompre les liens de famille* (1) ? »

Que des travailleurs sociaux puissent tenir ce discours, abandonnant les approches charitables d'autrefois ou psychanalytiques toujours en vigueur, voilà qui dérange : les notables (députés, notaires, entrepreneurs, etc.) qui siègent dans les conseils d'administration des associations de l'enfance inadaptée supportent mal que des travailleurs sociaux *déclarent leur solidarité* avec la classe ouvrière... car cela implique qu'ils se déclarent solidaires des « bénéficiaires » de l'action sociale.

Or, dans l'histoire, jamais les agents de l'action sociale n'ont fait ce choix : les frères mendiants avaient la confiance des puissants (ils les confessaient !) ; saint Vincent de Paul avait ses entrées auprès de la régente, Anne d'Autriche ; sœur Rosalie Rendu reçoit le général de Cavaignac après la répression sanglante de la révolution de 1848 ; les premières assistantes sociales cherchent ouvertement à détourner les ouvriers des luttes sociales.

Cette solidarité des travailleurs sociaux avec la classe sociale qu'ils sont chargés d'encadrer inquiète la bourgeoisie, comme elle craint la contestation dans d'autres appareils d'Etat (comités de soldats, prises de position du Syndicat de la magistrature). Dans un précédent article, M. Levy a exprimé son inquiétude face au risque de généralisation d'une contestation des travailleurs sociaux prenant des formes « *les plus extrémistes et les plus utopiques* (2) ».

Rassurons-le, on n'en est pas encore là.

YVES FAUCOUP,
assistant social, militant C.F.D.T.

(1) *Traité de la Bienfaisance publique,* tome IV.

(2) *Le Monde* du 25 juin 1975.

Un service public inadapté

L'ARTICLE de Michel Lévy a le grand mérite de mettre en rapport l'action sociale et la philosophie du système politique et économique qui la développe, même si, avec enthousiasme et naïveté, il défend avec quelque simplisme les vertus d'un système dans lequel la grande majorité des travailleurs sociaux voient la source de tous les maux.

Même si Michel Lévy écrit à titre personnel, les qualités personnelles de l'auteur et ses responsabilités passées et actuelles nous conduisent à examiner de très près des assertions qui sont bien plus celles d'un homme engagé politiquement que celles du technicien ou du chercheur qu'il est par ailleurs.

Que dire, en effet, des « faux problèmes », *qu'il dénonce :*

— Il n'y aurait pas d'« idéologie dominante » *en France puisqu'on nous laisserait le droit au pluralisme des opinions et des croyances. Comment expliquer alors les attitudes affectives et culturelles profondes de la majorité de nos concitoyens (quelle que soit leur appartenance politique ou philosophique), vis-à-vis de la loi, de l'ordre, de la norme ?*

— Il n'y aurait pas, ou si peu, d'atteinte à la liberté individuelle au regard du goulag, de l'Argentine ou du Chili. Que penser de cette affirmation basée sur la quantité ou la monstruosité du déni des droits fondamentaux de l'homme dans ces systèmes ?

Ceci permet d'évacuer les problèmes quotidiens, les brimades, l'étouffement de la parole de tous ceux qui sont humbles ou différents. Par exemple, si la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n'est pas la « loi scélérate » *que certains dénoncent, elle peut aussi permettre, si l'on n'y prend garde, un placement quasi arbitraire d'un enfant ou d'un adulte, malgré ses désirs et malgré ceux de ses parents... Et je me borne ici à mon domaine.*

— S'il est exact et pertinent de souligner la plasticité sociale des systèmes occidentaux, il convient de prendre conscience que les économies libérales ont des possibilités d'adaptation bien supérieures aux économies dites socialistes, et que cela permet un contrôle social bien plus fin et bien plus difficile à mettre en évidence.

Ce serait aussi d'une curieuse étroitesse d'esprit que de ne pas voir que, en économie de type capitaliste, tous les pays du « monde libre » sont liés et que, à tout prendre, nous nous situons comme la caution libérale de Pinochet ou de Bokassa, participant ainsi d'une action sociale planétaire, que même M. McNamara dénonce (faim dans le monde, atteintes aux droits de l'homme, pillage du tiers-monde...).

— Et si, malgré des recherches parfois tâtonnantes ou déconcertantes, la réinterrogation des modèles et du discours dominant (difficile à cerner, car chacun de nous y participe) dans les centres de formation d'éducateurs, amène à interroger la notion de « savoir », ce n'est pas, pour ce que je sais, au détriment d'une expérience de la vie ou de la nécessaire formation à la relation avec l'autre, au travers de tous les moments de la vie quotidienne (repas, sommeil, activités...).

Il faut aussi s'interroger quand on parle d'action sociale sur les mérites attribués à la « Démocratie libérale ». En disant bien rapidement que « le marché libre ne pourra pourvoir à tout », *on passe sur l'une des plaies les plus graves de notre système : le chômage.*

Il est certain aussi, mais cela rejoint le contrôle social, que notre système a une réelle possibilité d'acceptation de la contestation. Mais de laquelle s'agit-il ?

De la contestation verbale, individuelle, agaçante, pour tous les responsables et dans laquelle les slogans tiennent lieu de réflexion ou bien de la contestation institutionnelle à laquelle répond le plus souvent le licenciement ou la présence des forces de l'ordre ?

Il est enfin regrettable que, au sujet des associations privées, la volonté de convaincre l'emporte sur l'analyse. Si, historiquement, sous le poids d'une tradition charitable, confessionnelle, et devant les lacunes du service public (pour les associations laïques) des associations se sont organisées, il est grand temps de réinterroger des structures sociales, qui, après avoir été génératrices d'inventions pédagogiques et thérapeutiques, tendent à devenir conservatrices sous le poids énorme de la gestion des biens, des personnes, des patrimoines.

Il est certain aussi que, sous sa forme actuelle, le service public (action sanitaire et sociale ou éducation) n'est pas plus adapté à sa mission éducative globale. Plutôt que de s'accrocher à défendre des modèles périmés, ne pourrait-on chercher et inventer ?

Enfin, clairement et explicitement, le VII[e] Plan met l'action sociale au service de l'économie, assignant du même coup pour mission de réparer les nuisances du système. Comment alors s'étonner de la contestation, du malaise, de la dénonciation ?

Pour nous qui, quotidiennement, côtoyons la misère, l'angoisse, la maladie, l'injustice, ce n'est pas en nous disant qu'ailleurs c'est sans doute pire que l'on nous convaincra des bienfaits de notre société. Les modèles sont à inventer entre les partenaires politiques, syndicaux et associatifs. Comme tant d'autres systèmes, la « démocratie libérale » doit avoir mauvaise conscience.

JACK PALAU,
directeur de Centre de formation d'éducateurs.



Le Monde

étranger

CRISES ET CONFLITS AU PROCHE-ORIENT

JOURNÉE DE DEUIL A TÉHÉRAN

Quarante mille personnes ont manifesté pacifiquement au cimetière de Behechte-Zahra

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La grève générale marquant le septième jour du deuil proclamé à la suite du « massacre du vendredi noir » a paralysé, jeudi 14 septembre, la vie économique de la capitale iranienne. La veille, l'armée, dans un souci de conciliation, avait fait disparaître des rues les impressionnants tanks américains M-60, mais ces derniers avaient été remplacés par des automitrailleuses blindées plus mobiles et par des camions-grues, ce qui laissait entendre que les militaires redoutaient de nouvelles actions de harcèlement. Il n'en a rien été, et la grève des commerçants s'est déroulée dans le calme. Elle a été observée à 100 % dans le sud misérable de Téhéran et dans le quartier du Bazar, fermé depuis une semaine. En revanche, dans le centre, le mot d'ordre n'a été suivi que partiellement, alors que les magasins du nord de la ville sont demeurés ouverts à 90 %.

L'opposition religieuse, pour sa part, s'était donné rendez-vous à Behechte-Zahra (le Paradis de Zahra), l'unique et immense cimetière de Téhéran pour y honorer ses martyrs. Tolérée par les autorités de la loi martiale qui avaient, tôt dans la matinée, renforcé le dispositif militaire aux abords du cimetière situé à environ 15 kilomètres de Téhéran sur la route de Qom, la cérémonie s'est transformée au fil des heures en une nouvelle et impressionnante manifestation contre le régime.

« Le sang de nos martyrs n'a pas été versé en vain. Il n'existe pas de révolution sans victimes. Nous devons verser notre sang pour défendre notre liberté et notre indépendance. Gloire immortelle à nos héros. » Juché sur une caisse de bois posée au milieu des tombes, un jeune mollah particulièrement déterminé s'adresse à près d'un millier de jeunes, qui ponctuent ses propos de longues et enthousiastes clameurs. *« Ecoutez, frères, il dit la vérité. »* Le mollah continue : *« Bien d'autres de nos fils reposeront dans cette terre. Désormais, notre nation s'est réveillée et demeure vigilante. Il faut qu'ils sachent que la loi martiale n'a pas muselé le peuple. »* L'assistance, qui grossit à vue d'œil — en fin d'après-midi, le nombre des participants est de près de quarante mille, dont une dizaine de milliers de jeunes militants, — marque son approbation aux cris de *« Mort au chah ! »* ; *« Ce n'est que par les armes que nous arracherons notre liberté »* ; *« Que Dieu punisse la monarchie des Pahlevi. »*

L'orateur n'épargne même pas les membres de l'opposition légale au Parlement, et dénonce *« la comédie qui se déroule en ce moment au Majlis en vue de tromper le peuple »*. Evoquant les débats parlementaires qui, depuis deux jours, sont retransmis intégralement par la radio et la télévision, et reproduits par la presse, il lance : *« N'oubliez pas que les neuf députés de l'opposition sont également des députés du régime. Le Parlement fait partie intégrante du régime. Nous n'en voulons pas. Ce que nous voulons, c'est tout simplement renverser le régime.. »*.

Cette condamnation sans équivoque de l'action menée au Majlis par le petit groupe d'opposants conduit par M. Mohsen Bezeshkpour, dirigeant du parti paniranien, et par le député de Tabriz, M. Ahmed Beni Ahmed, qui avait, mercredi, interrompu sa grève de la faim (*le Monde* du 12 septembre) pour s'adresser au Majlis, a laissé les journalistes étrangers d'autant plus perplexes que M. Beni Ahmed avait dénoncé sans la moindre concession, dans un discours d'une haute tenue et d'un rare courage, à la fois le gouvernement de M. Charif-Emami, la loi martiale et les massacres du vendredi 8. La retransmission du réquisitoire du député de Tabriz avait été écoutée religieusement par de nombreux Iraniens, et certains d'entre eux n'avaient pu contenir leur émotion lorsque M. Beni Ahmed avait, en se référant aux massacres de vendredi dernier, lancé au premier ministre un *« Que Dieu vous pardonne ! »* retentissant.

« Frères, écoutez-moi... »

« Nous n'avons rien contre M. Beni Ahmed, que nous respectons, nous expliquent aussitôt de jeunes militants religieux. *Mais il nous est étranger. C'est un réformiste qui souhaite des changements constitutionnels, alors que nous ne voulons pas autre chose que le renversement du chah. Il faut aussi qu'il sache que son apparition à la télévision est utilisée par le régime pour créer l'illusion que, en dépit de la loi martiale, le gouvernement entend poursuivre la politique de libéralisation, alors que la véritable opposition a été réduite au silence et ses rangs décimés par les arrestations arbitraires et illégales. »*

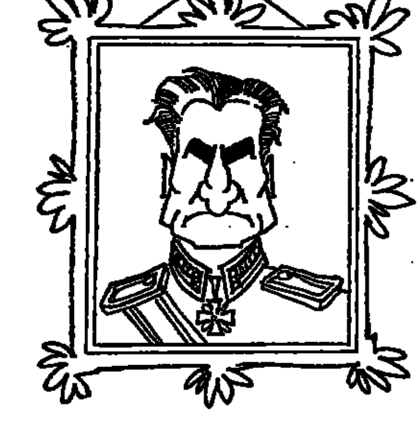
La cérémonie de deuil et de souvenir n'est plus qu'une immense « kermesse politique », avec de petits groupes discutant du gouvernement islamique, *« seule chance de salut pour le peuple »*, du marxisme, *« inacceptable pour nous »*, alors que des femmes accroupies, revêtues de leur *tchador* noir, gémissent doucement sur les tombes fraîchement recouvertes d'une dalle de pierre. *« Nous n'avons pas peur de discuter ici politique. C'est le seul moyen de respecter leur souvenir et d'honorer l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie »*, nous disent les jeunes.

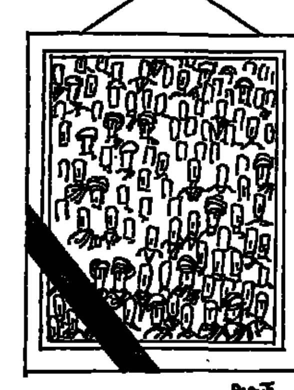
En début d'après-midi, la réunion, qui jusque-là s'était déroulée pacifiquement, faillit dégénérer en incidents sanglants lorsque les jeunes qui défilaient au pas de course dans l'enceinte du cimetière en conspuant le régime se trouvèrent face à face avec deux automitrailleuses de l'armée. Un officier visiblement énervé intima par haut-parleur aux manifestants l'ordre de se disperser en silence tandis que les mitrailleuses pointaient leurs canons sur les jeunes qui, assis par terre, ont continué d'invectiver le chah et la monarchie. *« Frères, écoutez-moi,* s'époumone l'officier d'une voix rauque d'émotion. *Vous êtes nos frères. Nous avons les mêmes objectifs. Nous sommes des soldats et nous obéissons à des ordres, mais nous ne voulons pas vous tuer. »*

Un moment de flottement et on entend des voix crier : *« Il ment. Il ment. C'est exactement ce qu'ils ont dit vendredi dernier avant de tirer sur nos frères désarmés. »* Un nouvel instant d'hésitation, puis les applaudissements crépitent et le cortège des manifestants reflue vers l'intérieur, non sans avoir au préalable recouvert les militaires de glaïeuls rouges.

Le sang-froid a prévalu et les militaires se font de plus en plus discrets tandis que les manifestants, de plus en plus nombreux, poursuivent inlassablement leur « ronde politique » dans l'enceinte du cimetière. Vers 18 heures, au moment de la sortie, on verra de nouveau les militaires, devenus agents de la circulation, canaliser, aux portes de Behechte Zahra, l'immense foule des manifestants.

JEAN GUEYRAS.





(Dessin de PLANTU.)

● *Deux anciens ministres iraniens* ont été arrêtés pour corruption, ce qui porte à cinq le nombre des anciens membres du gouvernement appréhendés depuis le début de la campagne d'épuration lancée par le gouvernement de Téhéran, a annoncé, jeudi 14 septembre, la radio iranienne. Il s'agit de MM. Fereydoun Mahdavi, ministre d'Etat, et Mansour Rouhani, ministre de l'agriculture, dans l'avant-dernier cabinet de M. Amir Abbas Hoveyda qui avait démissionné en août 1977.

L'arrestation de M. Cheikhalislam Zadeh, ancien ministre de la santé, et de ses deux secrétaires d'Etat, avait déjà été annoncée. M. Cheikhalislam Zadeh appartenait au cabinet de M. Djamchid Amouzegar qui a démissionné à la fin du mois d'août. — *(A.F.P.)*

« L'HUMANITÉ » : le P.S. feint de protester à Paris et s'incline à Luxembourg.

René Andrieu indique dans son éditorial de *l'Humanité* du 15 septembre qu'à Luxembourg, au siège de l'Assemblée européenne, le groupe communiste (composé de Français et d'Italiens) a proposé une résolution condamnant la répression en Iran. Selon le quotidien communiste *« un député travailliste, au nom du groupe socialiste européen qui comprend naturellement les députés socialistes français (1), a pris l'initiative de combattre ce texte »*. René Andrieu ajoute : *« Le parti socialiste français feint de protester à Paris et s'incline à Luxembourg. A-t-il subi la pression de la social-démocratie européenne qui l'entraîne irrésistiblement à droite? Ou bien s'est-il souvenu qu'il a lui-même, hier, participé à la répression contre les mouvements de libération nationale? Quelles qu'en soient les raisons, une telle attitude est injustifiable, car elle apporte un encouragement au crime.*

Evoquant les élections à l'Assemblée européenne, Pierre Mauroy a déclaré, hier, que « la » gauche socialiste y sera forte- » ment représentée » et que « la » mise en œuvre de l'Europe des » travailleurs en sera facilitée ».
A la lumière de ce qui se passait au même moment à Luxembourg, on est en droit de nourrir quelque doute à ce sujet. »

(1) Parmi les membres français du groupe socialiste, on notait la présence d'Edgard Pisani (P.S.) et de Maurice Faure (M.R.G.). Deux travaillistes britanniques se sont abstenus dans le vote.

La disparition de l'imam Sadr au Liban

LA DROITE CHRÉTIENNE NE S'EST PAS ASSOCIÉE A LA GRÈVE DE PROTESTATION DES CHIITES

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — Beyrouth-Ouest est en grève ce vendredi 15 septembre pour protester contre la disparition depuis le 31 août de l'imam Moussa Sadr. Outre le secteur palestino-islamo-progressiste de la capitale, une grande partie du Liban musulman dans sa composante chiite participe au mouvement. En principe, c'est l'ensemble des territoires non contrôlés par les conservateurs chrétiens qui aurait dû suivre ce mouvement ; mais en fait, en plus de Beyrouth-Ouest, le Liban-Sud et la Békaa, où la communauté chiite domine, sont effectivement concernés par cette grève.

Le Front libanais (droite chrétienne) n'a pas voulu s'associer au mouvement parce que l'islam libanais ne s'était pas joint au sien mercredi dernier. Limam Moussa Sadr avait pourtant maintenu le contact avec lui et avait même été son allié durant la phase finale de la guerre de 1975-1976 et les premiers mois de l'après-guerre. De plus, sa disparition paraît ne pas mettre en cause les protagonistes de la crise libanaise. Mais l'imam avait maintenu des liens très étroits avec la Syrie. Or ce pays est actuellement l'ennemi principal des conservateurs chrétiens.

En début de matinée, la grève se déroulait sans incident et la circulation automobile n'était pas interrompue, malgré des pneus brûlés dans certaines artères.

L'ambassade de Libye — dernier pays où l'iman se trouvait avant sa disparition et qu'il n'aurait pas quitté selon le fils et les proches de celui-ci, contrairement aux allégations libyennes — n'a pas été la cible des manifestations jusqu'en fin de matinée. Damas n'ayant aucun intérêt à des troubles à Beyrouth-Ouest, les troupes syriennes de la FAD ont mis en place le dispositif nécessaire pour parer à toute éventualité. — L. G.



Une démarche auprès de l'ambassade de France

Selon les indications recueillies dans les milieux diplomatiques libanais, une démarche a été effectuée auprès de l'ambassade de France à Beyrouth pour que la police française enquête elle aussi sur la disparition de l'imam. Deux commissions libanaises ont été chargées, d'autre part, de se rendre l'une en Italie, l'autre en Libye, pour tenter d'obtenir des précisions sur la disparition du chef de la communauté chiite qui, en principe, devait assister le 1er septembre aux fêtes de la révolution libyenne. — *(A.F.P.)*

LES ENTRETIENS DE CAMP DAVID

Les Américains affirment que la rencontre n'est pas dans l'impasse

L'issue du sommet de Camp David est toujours aussi incertaine. Elle repose maintenant sur le président Sadate. Toute l'attention était fixée, jeudi soir, au dixième jour de la conférence au sommet entre MM. Carter, Sadate et Begin, sur le chef de l'Etat égyptien, qui a rencontré à deux reprises, dans la journée, le président Carter, puis le ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshe Dayan. De la réponse de M. Sadate aux propositions israéliennes débattues dans le détail ces jours derniers, dépend en effet le succès ou l'échec de ce sommet, estiment les observateurs. La question-clé aux yeux du monde arabe, la promesse d'un dégagement israélien des territoires occupés, n'est toujours pas réglée. L'ambassade israélienne à Washington a démenti jeudi que M. Begin ait accepté le principe du retrait de l'Etat hébreu de Cisjordanie.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Jody Powell, a, quant à lui, souligné que *« de nouveaux progrès et une plus grande souplesse étaient encore nécessaires pour parvenir à un accord sur un « cadre de négociations »*. Mais le sommet, a-t-il ajouté, n'est pas dans l'impasse.

On croit savoir que M. Begin aurait confirmé le principe de réexaminer la question de la souveraineté sur la Cisjordanie et le statut du million de Palestiniens qui y vivent à l'issue de la période d'autonomie interne provisoire de cinq ans, déjà admis par Israël lors de la conférence du château de Leeds, en juillet dernier.

Mais, ainsi que l'a confié jeudi soir le roi Hussein de Jordanie dans une interview accordée à la chaîne de télévision A.B.C., le président Sadate s'est rendu à Camp David avec l'intention d'obtenir non seulement un « cadre de négociations », mais aussi un plan d'application précis de la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU.

On a appris jeudi soir que le ministre israélien de la défense, M Ezer Weizman, s'était entretenu, la veille au soir, avec M. Sadate, mais qu'il n'avait pas participé à une entrevue Sadate-Dayan de jeudi après-midi. Il est symptomatique de relever que M. Sadate n'ait eu aucune séance de travail avec M. Begin depuis huit jours et que les contacts avec les Israéliens se font par l'intermédiaire de MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman.

● A BONN, le président syrien Assad a préconisé, jeudi, au cours d'une conférence de presse, la convocation d'une conférence élargie englobant l'Europe des Neuf afin de négocier un règlement *« global et équitable »* du conflit du Proche-Orient, sur la base des résolutions des Nations



A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● M. EDMOND MAIRE, secrétaire général de la C.F.D.T., est arrivé jeudi 14 septembre à Alger à la tête d'une importante délégation. — *(A.F.P.)*

Danemark

● UN NAVIRE DE GUERRE DANOIS a sommé récemment trois unités de la marine de guerre soviétique de quitter la baie d'Aalbaek, au sud de Skagen, ont annoncé mardi les autorités danoises. Les bâtiments soviétiques, une frégate, un pétrolier et un remorqueur, ont aussitôt quitté les lieux.

Il y a quatre mois, les ambassades étrangères à Copenhague avaient été avisées que la baie d'Aalbaek ne serait plus considérée comme eaux internationales. — *(A.F.P.)*

Guinée

● M. MAMADOU TOUNKARA, ministre du développement rural, a été démis de sse fonctions *« pour violation des principes régissant la gestion des biens publics »*, a annoncé la radio guinéenne, captée jeudi 14 décembre à Dakar. — (A.F.P.)

Mauritanie

● L'ANCIEN PRESIDENT MOKTAR OULD DADDAH demeure en résidence surveillée à l'intérieur du pays, indiquent, à Nouakchott, des sources informées. Des rumeurs avaient fait état du retour dans la capitale mauritanienne du chef de l'Etat renversé le 10 juillet dernier par un coup d'Etat militaire. Les autorités, ajoute-t-on, n'ont pas encore décidé du sort de M. Ould Daddah, non plus que de celui de l'ancien président de l'Assemblée nationale (aujourd'hui dissoute), M. Sall Abdul Aziz, ni des membres du précédent gouvernement. Aucune libération n'est, actuellement, envisagée. — *(A.F.P.)*

Philippines

● UN AVION MILITAIRE affecté au service du président Marcos s'est écrasé jeudi 14 septembre près de Manille. Une trentaine de personnes, dont treize membres de l'armée de l'air, ont trouvé la mort dans cet accident. Parmi les rescapés il y a le général Francisco Romualdez, demi-frère de Mme Imelda Marcos, épouse du chef de l'Etat. — *(A.P., Reuter, U.P.I.)*

République d'Irlande

● LE GOUVERNEMENT IRLANDAIS a rejeté la plupart des conclusions d'une commission visant à protéger les suspects lors de leurs interrogatoires par la police. Une commission de trois membres, dirigée par un magistrat, avait élaboré vingt-deux propositions destinées à apporter des garanties juridiques aux personnes suspectes de terrorisme lors de leurs interrogatoires. Le gouvernement n'a finalement retenu que six de ces propositions.

Parmi les recommandations *rejetées, figurent notamment* la présence obligatoire d'un avocat lors des interrogatoires et la création d'un tribunal chargé de connaître des plaintes contre la police au cours de la détention préventive.

La création de cette commission officielle avait été décidée il y a un an à la suite d'accusations de brutalité portées contre la police irlandaise. « Amnesty International » avait demandé l'ouverture d'une enquête publique. — *(A.F.P.)*

Taiwan

● LE GOUVERNEMENT DE TAIPEH a annoncé, jeudi 14 septembre, qu'il rompait ses relations diplomatiques avec la Libye, ce pays l'ayant informé officiellement le 10 septembre qu'il allait établir des relations diplomatiques avec Pékin. La décision de Tripoli avait été annoncée le 9 août, à la fin d'une visite en Chine du commandant Jalloud, chef du gouvernement libyen. Contrairement à ce qui s'était produit dans le passé dans des cas similaires, Pékin n'avait pas exigé que son nouveau partenaire reconnaisse la Chine comme *« seul gouvernement légal représentant le peuple chinois entier »*.

Vietnam

● M. DE GUIRINGAUD, commentant son récent voyage au Vietnam, a déclaré jeudi 14 septembre au micro de France-Inter : *« Il y a environ mille deux cents personnes à Ho-Chi-Minh-Ville, l'ancienne Saigon, dont la nationalité peut être considérée comme aussi bien vietnamienne que française. Nous considérons que ces personnes ont droit à la nationalité française. Elles souhaitent quitter le Vietnam. Il y en a quatre cents pour lesquelles il n'y a je crois aucun doute. J'ai bon espoir qu'un certain nombre de ces personnes qui ont demandé à sortir du Vietnam obtiendront satisfaction dans des délais pas trop lointains »*.

Yémen du Nord

● M. MOUSTAPHA EL RAFEI, principal inculpé dans le procès de tentative d'actes de sabotage au Yémen du Nord, a été exécuté jeudi 14 septembre, indique l'agence du Moyen-Orient (MEN) dans une dépêche datée de Sanaa. L'accusé numéro un dans cette affaire, indique l'agence, *« avait été chargé par le régime au pouvoir au Yémen du Sud de perpétrer des opérations de sabotage au Yémen du Nord »*. Le second accusé dans cette affaire, précise l'agence, a été condamné à la peine capitale mais la sentence a été commuée par le chef de l'Etat en réclusion criminelle à perpétuité. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● M. DRAGAN BERNARDITCH, ministre adjoint des affaires étrangères, est mort subitement, apprend-on à Belgrade. M. Bernardith, âgé d'une soixantaine d'années, a succombé à une crise cardiaque.

DIPLOMATIE

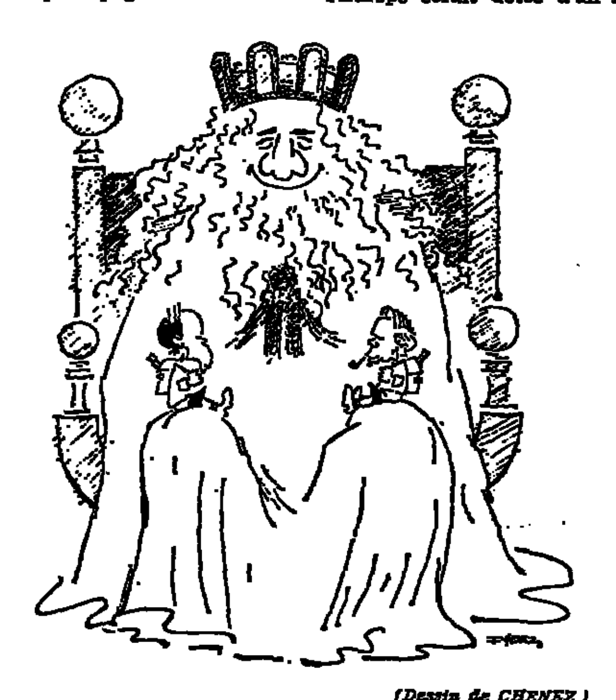
AU SOMMET FRANCO-ALLEMAND D'AIX-LA-CHAPELLE

Les experts tentent de surmonter les obstacles auxquels se heurte la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe

Le trente-deuxième sommet franco-allemand s'est terminé ce vendredi 15 septembre par un petit déjeuner en tête à tête de MM. Giscard d'Estaing et Schmidt, suivi d'un entretien à quatre (le président et le chancelier accompagnés de MM. Barre et Genscher, vice-chancelier) et d'une séance plénière réunissant tous les ministres présents à Bonn. Après la signature par les ministres des affaires étrangères d'un accord créant à Sarreguemines un Institut technique franco-allemand et une déclaration commune à la presse, le président de la République offre, à l'Hôtel de Ville, un déjeuner en l'honneur du chancelier et quitte l'Allemagne à 17 h. 30 (heure de Paris).

De notre envoyé spécial

Aix-la-Chapelle. — Comme prévu, le sommet d'Aix-la-Chapelle a été, en grande partie, consacré à la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe. Un groupe d'experts de très haut niveau, puisqu'il était dirigé par le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque de France, MM. Clappier et de la Jénière, du côté français, et par MM. Poehl, vice-président de la Bundesbank, et Schulman, expert financier de la chancellerie, du côté allemand, s'est mis au travail à minuit sur les directives données par MM. Giscard d'Estaing et Schmidt pour préparer un projet commun. L'impression qui prévalait après la première journée d'entretien est que la « *zone de stabilité monétaire en Europe* », dont le principe a été arrêté au conseil européen de Brême, rencontre des obstacles mais que ceux-ci ne sont pas imprévus. Ils viennent notamment des milieux bancaires allemands qui répugnent à lâcher la



(Dessin de CHENEZ.)

proie pour l'ombre, c'est-à-dire à mettre en péril la solidité effective du mark pour une cause risquée, fût-ce celle de l'amitié européenne. M. Schmidt est cependant décidé à surmonter ses préventions et à aller de l'avant. C'est ce qu'il a exprimé fermement au cours du dîner de jeudi soir : « *Un système monétaire européen est nécessaire et possible* », a-t-il déclaré.

C'est ce qui ressort aussi des déclarations faites par les porte-parole, en particulier par le porte-parole allemand, M. Grunewald, beaucoup plus prolixe que son collègue français, M. Hunt. Tous deux se sont efforcés de prévenir les craintes des autres partenaires de la C.E.E. qui pourraient se formaliser d'un « *complot* » franco-allemand pour leur forcer la main. « *La France et l'Allemagne ne peuvent se mettre d'accord à la place des Neuf mais les Neuf ne peuvent se mettre d'accord si toutes les deux ne le sont pas*, a dit M. Grunewald. *Un accord franco-allemand est nécessaire mais il n'est pas suffisant.* »

Selon le porte-parole ouest-allemand, M. Schmidt, au cours de sa conversation avec M. Giscard d'Estaing, « *s'est déclaré convaincu que la construction de l'Europe est une nécessité historique, et que la création d'un nouveau système monétaire européen est un moyen d'atteindre cet objectif* ».

Les entretiens de jeudi ont porté essentiellement sur trois thèmes dont le premier est la définition du futur mécanisme monétaire européen. M. Grunewald a rappelé que deux systèmes sont en discussion : les fluctuations des parités doivent-elles être établies par rapport à la « corbeille » des devises, a-t-il demandé, ou calculées les unes par rapport aux autres comme c'est le cas dans l'actuel « serpent » ? M. Hunt ayant alors fait remarqué que le mot « serpent » pouvait prêter à malentendu, M. Grunewald a ajouté : « *Le « serpent » est le système d'aujourd'hui et d'hier, mais ce n'est pas celui envisagé pour demain.* »

Les Allemands de l'Ouest gardent quelque nostalgie pour le système actuel du « serpent » (auquel la France ne participe pas) qui laisse à chacun la responsabilité des taux de change, mais M. Schmidt se rend très bien compte qu'il faut aller plus loin. Les Français, de leur côté, sont favorables à un système où la solidarité serait beaucoup plus affirmée. « *Nous sommes partisans*, a dit l'un d'eux en privé, *d'un instrument monétaire commun d'une nature physique. Il s'agit de créer une véritable unité monétaire.* »

Le second sujet de discussion, — toujours selon M. Grunewald — a porté sur les « *pouvoirs et limitations du Fonds monétaire européen* ». Selon le système dont le principe a été arrêté à Brême, l'Europe serait dotée d'un fonds d'intervention commun très important pour concourir à la stabilisation des monnaies. Mais comment décider de ces interventions ? C'est là un problème politique capital puisqu'il risque de relancer l'éternelle querelle de la supranationalité.

L'avenir du Comité des « sages »

Le troisième thème de discussion a porté sur « *les arrangements transitoires pour les pays qui ne pourraient se joindre au système communautaire en même temps que les autres* ». Il semble que la France et l'Allemagne seraient prêtes à aller de l'avant même si d'autres pays (tout le monde pense à la Grande-Bretagne et à l'Italie) ne pouvaient suivre le mouvement, mais sans les oublier pour autant. Le terrain de leur adhésion serait préparé. Ainsi s'engagerait - on sans le dire dans une « *Europe à plusieurs vitesses* », formule répudiée officiellement, souvent employée dans les conversations privées et rendue de toute évidence inévitable quand la Communauté réunira douze membres de capacité très inégale.

MM. Giscard d'Estaing et Schmidt ont également fait le point de l'application des mesures de relance décidées en juillet au « sommet industrialisé » de Bonn. Ce sujet a été repris au cours du bref tête-à-tête du chancelier avec M. Barre. Il semble que celui-ci ait surtout sondé les intentions allemandes pour 1979.

Les deux hommes d'État avaient réservé pour ce vendredi matin le problème du fonctionnement des institutions européennes après l'élargissement de la Communauté, évoqué dans la lettre de M. Giscard d'Estaing à ses partenaires (*le Monde* du 14 septembre). Le porte-parole français s'est cependant efforcé de répondre dès jeudi à des commentateurs allemands qui estimaient que le président de la République, obéissant à des préoccupations de politique intérieure, avait amorcé une manœuvre pour retarder l'adhésion de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal.

« *Le comité des trois sages proposé par le président de la République*, a dit M. Hunt, *ne devrait nullement avoir à s'occuper de l'admission de nouveaux membres et ne devrait aucunement retarder l'examen des candidatures. Sa seule mission sera de chercher à améliorer le fonctionnement des institutions, une fois les nouveaux membres admis.* » M. Grunewald a déclaré que M. Schmidt ne doutait pas que telle fut bien l'intention de M. Giscard d'Estaing.

Enfin, répondant à une question, M. Hunt a déclaré que la France n'insisterait pas pour qu'un Français figure nécessairement parmi les trois sages. En privé, les Français font d'ailleurs remarquer que si ce chiffre de trois paraît suffisant au gouvernement français, il n'est pas limitatif. On peut craindre qu'en fin de compte ceux qui voudront faire bénéficier l'Europe de leur sagesse soient beaucoup plus nombreux...

MAURICE DELARUE.

(Lire page 32 l'article de Patrick JARREAU.)

● *M. Henning Christophersen, ministre danois des affaires étrangères*, ne voit pas la nécessité de créer un groupe de trois sages chargé d'étudier les problèmes de l'adhésion à la C.E.E. de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, comme l'a proposé M. Giscard d'Estaing. Cela risque de retarder l'adhésion de ces trois pays, estime le ministre dans une interview accordée à Bonn à l'agence danoise Ritzaus Bureau. — (A.F.P.)

A Bonn

Les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. se sont mis d'accord pour associer les États candidats à la coopération politique

De notre envoyé spécial

Bonn. — Réunis jeudi à Bonn les ministres des affaires étrangères des Neuf se sont entretenus des principaux problèmes internationaux de l'heure. Ils se sont mis d'accord sur la façon dont *les trois pays candidats* (la Grèce, le Portugal et l'Espagne) et la Turquie pourront être associés à la « coopération politique », c'est-à-dire à ces échanges de vue visant à rapprocher la politique extérieure des pays de la *Communauté. Dorénavant* les Turcs seront informés, par le pays de la C.E.E. exerçant la présidence des délibérations susceptibles de les concerner. Après l'adhésion de la Grèce, ces informations leur seront fournies conjointement par trois pays : celui exerçant la présidence, celui l'ayant exercée au cours des six mois précédents et celui à qui elle revient le semestre suivant, cette formule compliquée ayant pour but d'éviter un tête-à-tête gréco-turc.

A l'instar de ce qui se fait avec la Grèce, les Espagnols et les Portugais seront informés des travaux et débats sur la « coopération politique » dès l'ouverture des négociations devant conduire à leur entrée dans le Marché commun. Après la signature du traité d'adhésion ils seront consultés sur les problèmes et leur participation deviendra pleine et entière au moment de l'entrée en vigueur de celui-ci.

Les Neuf ont préparé, d'autre part, la prochaine assemblée générale des Nations unies. Ils ont l'intention d'y présenter deux résolutions : l'une à l'occasion du trentième anniversaire de la déclaration des Nations unies pour réaffirmer leur attachement aux droits de l'homme ; l'autre pour exprimer leur soutien aux opérations de maintien de la paix accomplies par les Nations unies.

L'Afrique et l'Iran

Evoquant comme à l'accoutumée la situation en Afrique australe, les Neuf ont estimé que la *priorité doit être donnée* à la recherche d'un règlement en Namibie. Si l'on parvient à y faire prévaloir une transition pacifique vers l'indépendance, estiment-ils, les effets bénéfiques s'en feront ressentir en Rhodésie et en Afrique du Sud. *Dans cette optique*, les Neuf estiment inopportun d'adopter maintenant de nouvelles mesures de pression économique pour amener le gouvernement de Prétoria à renoncer à sa politique d'apartheid.

M. Simonnet, le ministre belge, a rendu compte de son récent voyage en Angola. Il est favorable à une coopération économique avec ce pays et estime que la présence des Cubains dans ce pays est plutôt stabilisatrice. M. Genscher, le ministre allemand à qui l'on demandait s'il partageait ce sentiment, tout en se montrant réservé, a répondu que « *l'on notait une prudence croissante des Cubains en Angola et peut-être dans toute l'Afrique* ». Selon M. Genscher il est très possible que l'Angola participe à la prochaine convention de Lomé.

C'est M. Owen, le secrétaire au Foreign Office, qui est intervenu le plus longuement à propos de l'Iran. La persistance de troubles y aurait des conséquences déstabilisatrices dans toute la région, a-t-il constaté. Apparemment l'intervention de M. Owen peut être interprétée comme un soutien nuancé au chah : redoutant tout autant que l'Iran tombe sous l'influence des musulmans radicaux ou bien subisse celle des forces de gauche, il lui semble que la meilleure voie est d'encourager le chah à entreprendre la politique de libéralisation annoncée mais à éviter de nouvelles actions répressives.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *L'Union soviétique* a mis en garde contre l'adoption d'une nouvelle loi en préparation à Washington visant à réglementer les immunités et privilèges des représentants diplomatiques sur le territoire des Etats-Unis, y compris ceux des missions près de l'ONU. Dans une note adressée au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, et citée jeudi 14 septembre par l'agence Tass, l'U.R.S.S. estime que l'adoption de la nouvelle loi pourrait entraîner des « *limitations sérieuses* » des immunités et privilèges. — (A.F.P.)

● *Les Etats-Unis et l'U.R.S.S.* ont suspendu, jeudi 14 septembre, leurs négociations bilatérales sur l'interdiction des armes chimiques, annonce-t-on de source officielles à Genève. On ignore quand se poursuivront ces négociations, qui avaient repris le *18 août* et visent à la conclusion d'un accord qui serait présenté à la *conférence de l'ONU sur le* désarmement. — (A.F.P.)

AMÉRIQUES

Nicaragua

La poursuite des combats inquiète de plus en plus les pays voisins

Managua (*A.F.P., Reuter*). — *Le président Anastasio Somoza* a décrété, le jeudi 14 septembre, la mobilisation des réserves de la garde nationale au Nicaragua en vue de soutenir l'offensive gouvernementale contre les forces de l'insurrection sandiniste.

Celles-ci avaient repris dans la même journée le contrôle partiel de trois villes du nord-ouest du pays : Leon, Esteli et Chinandega. *Leurs positions ont été* attaquées à la bombe et à la mitrailleuse par l'aviation, *et l'on* signalait, dans la soirée, un mouvement d'unités blindées en direction des zones de combat. Des centaines d'habitants fuient les villes que se disputent guérilleros et gardes nationaux. De nombreux *bâtiments y sont* la proie des flammes. L'armée a annoncé qu'elle ne garantissait plus la vie des civils se trouvant sur le théâtre des affrontements.

Dans la capitale, Managua, où les conséquences de la grève générale observée depuis dix-neuf jours se font durement sentir, le *seul quotidien* d'opposition autorisé, *la Prensa*, a été saisi en *vertu de la censure préalable* imposée par le gouvernement. Le journal avait d'ailleurs songé à se saborder pour y échapper.

D'autre part, contrairement à certaines informations, Mgr Miguel Obando y Bravo, archevêque de Managua, arrivé mercredi 13 au Costa-Rica, n'y a pas demandé à bénéficier du droit d'asile. Il se trouve à San-José, capitale du Costa-Rica, pour assister à une réunion de l'épiscopat *d'Amérique centrale, qui doit* examiner la situation au Nicaragua. Devant la presse, il s'est prononcé pour la négociation d'une « *paix à tout prix* » entre les adversaires.

La guerre civile au Nicaragua préoccupe le Venezuela, dont le ministre des affaires étrangères, M. Carlos Andres Consalvi, est arrivé au Costa-Rica, pour s'entretenir avec *les dirigeants* du pays de l'instabilité créée à leur *frontière par les violences qui* déchirent leur voisin du Nord. Le président vénézuélien, M. Carlos Andres Perez, a demandé au président du Costa-Rica, M. Rodrigo Carazo, l'autorisation d'envoyer une escadrille de deux bombardiers Canberra et d'un avion de transport C.-123 en « vol d'entraînement » au-dessus du territoire costa-ricain. Ce geste est destiné à appuyer la protestation du Costa-Rica contre les violations de son espace aérien par l'aviation nicaraguayenne au cours de missions de combat.

C'est également à l'initiative du Venezuela que devait se réunir à Washington, le 15 septembre, le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) pour se prononcer sur la proposition d'appeler les ministres des affaires étrangères des pays membres à se consulter sur les événements du Nicaragua, conformément à l'article 59 de la charte de l'O.E.A.

États-Unis

L'ancien ambassadeur à Saigon faisait provision de documents confidentiels

De notre correspondant

Washington. — Le drame du Vietnam n'a pas fini d'alimenter les polémiques. Après les Mémoires de M. *Richard Nixon et* les révélations de M. Frank Snepp, ancien responsable de la C.I.A. à Saigon, sur les circonstances de la chute de la ville en 1975, en attendant le livre que M. Kissinger compte publier l'an prochain, d'autres acteurs s'apprêtent soit à faire de même, soit à se prémunir contre les critiques des autres.

M. Graham *Martin*, ambassadeur des Etats-Unis dans ce qui *allait devenir Ho-Chi-Ming-Ville*, semble entrer dans cette dernière catégorie. Il n'a jamais écrit ni parlé de son aventure, a-t-il rappelé encore récemment, mais il avait tenu à conserver à tout le moins des munitions pour se *défendre des nombreuses critiques* qui lui ont été ou lui seront adressées. Selon *des révélations* du *Washington Post* et d'autres journaux, une enquête serait en cours pour déterminer s'il était bien légal pour l'ancien ambassadeur, aujourd'hui à la retraite, d'avoir détenu par devers lui, *pendant plus de deux ans après* les faits, un grand nombre de documents ultra-secrets sur la situation au Vietnam et ses relations avec ses supérieurs.

Bien que M. Frank Snepp, dans son livre *Un intervalle décent* ait mentionné au passage que l'ambassadeur « *avait discrètement subtilisé des documents secrets pour renforcer sa cause* » (notamment contre M. Kissinger, qui aurait fait courir des bruits malveillants sur ses capacités), c'est tout à fait par hasard que les services officiels se sont penchés sur le cas il y a *plus de huit* mois. En janvier dernier, la police de Caroline du Nord trouvait, dans le coffre d'une voiture volée, puis abandonnée, deux gros cartons de documents marqués « top secret » relatifs à l'engagement américain au Vietnam. *On ignore* encore les circonstances du vol de la voiture — qui aurait appartenu à l'une des filles de l'ambassadeur — et les raisons pour *lesquelles M. Martin*, pour une fois négligent, avait jugé nécessaire *de déménager son* trésor.

L'intéressé se défend aujourd'hui d'avoir voulu le garder pour lui. De fait, à la mi-février, il prenait contact avec le directeur de la bibliothèque Lyndon-Johnson, à Austin dans le Texas, pour lui annoncer qu'il lui remettrait les documents. Son cas serait meilleur si cette démarche avait eu lieu avant et non après le vol de la voiture et si les pièces en *question ne s'étaient pas* déjà trouvées entre les mains du F.B.I.

Aucun service officiel ne confirme l'ouverture d'une enquête mais, selon des indiscrétions rapportées par le *Washington Star*, le journal du soir de la capitale, l'ancien ambassadeur pourrait être inculpé de « grave négligence » pour son comportement et encourir une peine allant jusqu'à dix ans de prison. En fait, on considère comme peu probable que la justice, dont la lenteur a déjà été remarquée dans cette affaire, aille jusque-là. M. Martin, qui a été ambassadeur en Thaïlande et en Italie avant de servir au Vietnam pendant les cinq dernières *années de la présence américaine*, a laissé partout un souvenir mélangé (*en Italie notamment*, il aurait tenté d'utiliser des fonds de la C.I.A. pour financer le parti démocrate-chrétien) et son « lobbysme » insistant au Congrès pour « vendre » le régime Thieu aux législateurs aura fait finalement plus de mal que de bien à la cause qu'il prétendait défendre. Mais l'*administration actuelle* semble juger que M. Martin, âgé aujourd'hui de soixante-six ans et malade, a droit à la retraite, dans tous les sens du terme.

MICHEL TATU.

ASIE

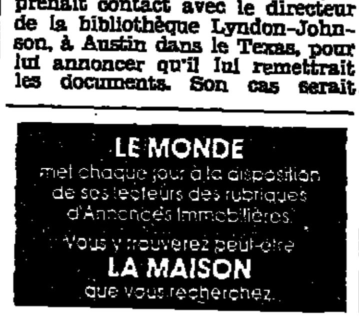
Pakistan

LE GÉNÉRAL ZIA DEVIENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Rawalpindi (*A.F.P.*). — Le général Zia Ul Haq, administrateur de la loi martiale depuis le putsch contre M. Bhutto, remplacera samedi 16 septembre M. Chaudhry dans les fonctions *de président de la République* du Pakistan, a annoncé jeudi un communiqué officiel. Le président Chaudhry, dont le mandat était arrivé à expiration, a exprimé le désir de ne pas continuer à exercer ses fonctions, indique le communiqué.

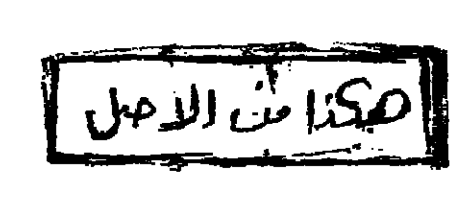
Le général Zia reste administrateur de la loi martiale et chef d'état-major des forces armées. Il a pris jeudi des mesures étendant les effets de la loi martiale. Désormais, les comités exécutifs des partis *politiques* peuvent seulement se réunir à huis clos et seuls les fonctionnaires des partis peuvent donner des interviews ou des conférences de presse.

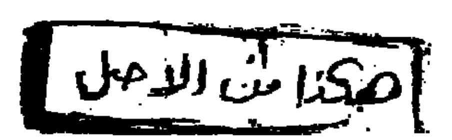
Ces dispositions ont été prises à la suite de réunions organisées ces derniers jours par la fille de l'ancien premier ministre. Mlle *Benazir Bhutto* n'occupe aucune fonction au sein du Parti populaire pakistanais, parti *de son* père, mais remplace ce dernier depuis qu'il est en prison *et que* son épouse, qui préside actuellement le parti, est en résidence surveillée.











EUROPE

Portugal

La crise politique rebondit

(Suite de la première page.)

M. Soares aurait démontré clairement que *« toute solution démocratique passe par un accord préalable entre le président et les partis, et en particulier le plus important de tous, le P.S. »*.

Le général Eanes avait « osé » renvoyer M. Soares. Et, plus grave encore, il avait nommé son successeur sans essayer d'obtenir auparavant l'assentiment des socialistes. Du haut de la tribune du Parlement, M. Soares montre le résultat de cette démarche : la *« solution » présidentielle* ne passe pas. Dans le combat politique qui semble opposer le leader du P.S. au chef de l'Etat, on en est donc à un match nul.

« Et maintenant ? », demandaient quelques députés. Personne ne sait que répondre à cette question. La Constitution ne permet pas au président de la République, dans les circonstances actuelles, de dissoudre le Parlement et d'organiser des élections anticipées. Tel est du moins l'avis de plusieurs spécialistes consultés à cet égard. L'article 136 de la Charte fondamentale permet, certes, au président de la République de dissoudre le Parlement sur avis favorable du Conseil de la révolution. Mais cette disposition ne saurait s'appliquer que lorsqu'il y a un gouvernement bien en place. En effet, aux termes de l'article 198, la dissolution ne peut intervenir *« à la suite d'un rejet de programme de gouvernement, sauf s'il y a eu trois rejets consécutifs »*.

Les difficultés entre partis

Cependant, les difficultés qu'éprouvent les partis à s'entendre — difficultés qui ont amené le général Eanes à trancher en faveur d'un gouvernement de techniciens — ne semblent pas s'atténuer. L'hypothèse d'un cabinet regroupant des socialistes, des sociaux-démocrates, des centristes et des communistes est écartée par tous les partis — à l'exception du P.C.P. Un gouvernement P.S.-C.D.S.-P.S.D. ? Il ne convient nullement aux socialistes, qui y seraient en minorité, ni à M. Sa Carneiro, président des sociaux-démocrates : le P.S.D. ne participera à aucun gouvernement avant les prochaines élections, desquelles il attend, pour son parti un résultat bien meilleur que celui de 1976. Le renouvellement de la formule P.S.-C.D.S., qui a fonctionné de février à juillet dernier, est également repoussé par les deux anciens partenaires. M. Freitas do Amaral, président du C.D.S., l'a nettement annoncé lors du débat sur le programme de gouvernement de M. Nobre da Costa. M. Soares l'a, lui, laissé *entendre*.

Toute hypothèse de coalition serait donc exclue.

Pour le P.S. l'alternative, pour le moment assez vague, consiste à former un gouvernement qui, sans être de coalition, bénéficierait de l'appui d'une majorité à la Chambre. Le futur premier ministre, *« qui ne serait pas nécessairement un socialiste »*, a précisé M. Soares le jeudi 14 septembre, aurait la confiance du président de la République, mais aussi celle des partis, *« ce qui a malheureusement manqué à M. Nobre da Costa »*.

Par rapport aux positions qu'il avait adoptées au début de la crise, M. Soares paraît plus modéré. A l'époque, il estimait que le premier ministre devait être, en tenant compte des résultats électoraux, un membre de son parti. Dans les milieux proches de la présidence de la République, on affirme que cela n'a pas été possible en raison de l'intransigeance du P.S. Le secrétariat de ce parti aurait exigé de choisir lui-même la personnalité en question, ce qui, souligne-t-on, contreviendrait aux principes constitutionnels selon lesquels il revient au président de la République de désigner le chef du gouvernement.

Le dernier discours de M. Nobre da Costa

Le scénario du mois d'août va donc se répéter : longues séries d'entretiens à Belem, pages entières de journaux consacrées à des déclarations politiques dont la population est de plus en plus lassée.

Mauvais signe : beaucoup de Portugais ont cru voir ainsi, face à face, d'un côté, les politiciens habiles et, de l'autre, un groupe de gestionnaires avouant eux-mêmes leur inexpérience politique, mais qui se déclaraient prêts à sortir le pays de l'inertie. Ce sentiment a été encore renforcé par le dernier discours de M. Nobre da Costa. Objet d'innombrables accusations formulées par la plupart des partis, il est sorti de ses gonds. Il s'est attaqué au Parlement, qui ne se serait pas pressé de voter des lois essentielles comme la loi électorale. Il a accusé les gouvernements précédents de retarder la *solution* des problèmes, et il a donné des exemples : la loi définissant les limites des secteurs public et privé de l'économie votée l'année dernière attend toujours les décrets d'application. Il a dénoncé les partis qui seraient incapables de s'entendre. Il a, enfin, douté de l'aptitude de *« certains députés »* à mesurer les conséquences de leur vote quand ils empêchent le gouvernement d'entrer en fonction.

Centristes et socialistes ont protesté vivement : *« Vous venez de prouver par votre discours que vous manquez de compétences politiques pour diriger ce pays »*, a déclaré M. Salgado Zenha, président du groupe parlementaire socialiste. Dans les couloirs de l'Assemblée, d'autres députés du P.S. étaient encore plus durs dans leurs critiques : *« C'est en faisant appel à des gestionnaires non politiques qui attaquent les partis, qui attaquent le Parlement que le salazarisme a débuté au Portugal. »*

JOSÉ REBELO.

Espagne

TENSION ENTRE LE PARTI GOUVERNEMENTAL ET L'OPPOSITION A PROPOS DE L'AUTONOMIE DES RÉGIONS

Madrid (A.F.P., Reuter.). — Un vif débat a opposé, jeudi 14 septembre, les représentants des partis d'opposition à ceux de l'Union du centre démocratique (le parti gouvernemental) lors des travaux de la commission constitutionnelle du Sénat espagnol sur l'autonomie des régions. Le projet constitutionnel, établi en commission, doit être approuvé par le Sénat, puis par une session conjointe de la Chambre et du Sénat, avant d'être soumis à référendum.

Les représentants de l'opposition ont vivement critiqué les amendements, adoptés la veille à l'initiative du parti gouvernemental. Ils ont fait remarquer que ces textes mettaient en cause le consensus conclu entre les partis. Ils limitent notamment les attributions des tribunaux régionaux et donnent plus de pouvoirs au gouvernement central sur les questions culturelles.

Cependant, à la surprise générale, à la fin de la journée, l'Union du centre démocratique — qui est pourtant majoritaire — a été battue à propos du nouvel amendement présenté par le parti nationaliste basque. Par 13 voix contre 12, la commission a décidé d'insérer dans le projet constitutionnel les droits « foraux » (les privilèges) des provinces basques. Si cet amendement était définitivement retenu, la Loi fondamentale donnerait à ces provinces une large autonomie financière, et leur reconnaîtrait même le droit de refuser tout service militaire sur leur territoire. L'Union du centre entend lutter *« par tous les moyens »* pour obtenir la supppression de cet amendement.

Union soviétique

LA « PRAVDA » S'EN PREND INDIRECTEMENT AU SÉNATEUR KENNEDY

(De notre correspondant.)

Moscou. — A son retour aux Etats-Unis après un séjour en Union soviétique, le sénateur Kennedy avait indiqué que plusieurs juifs soviétiques, attendant depuis des années leur visa de sortie, pourraient être autorisé à émigrer. Cette déclaration a été mal accueillie à Moscou. *« L'Union soviétique ne permet à personne d'être son juge ou son avocat dans des affaires qui ne concernent qu'elle-même »*, écrit ce vendredi 15 septembre la *Pravda* dans une réplique non signée.

L'article ne cite pas directement M. Edward Kennedy, mais il ne fait aucun doute que c'est bien lui qu'il vise. En parlant de la *« possibilité séduisante qui semble s'être présentée à une personnalité américaine de se faire passer pour un défenseur des droits de l'homme »*, la *Pravda* fait évidemment allusion à l'entretien accordé samedi 9 septembre par M. Brejnev au sénateur américain.

Le journal du P.C. soviétique rappelle des positions de principe *(« Nous rejetterons toujours toutes les tentatives d'ingérence dans nos affaires intérieures, quelle que soit leur présentation »)*, mais elle ne dément pas l'information sur l'octroi des visas de sortie. — D. V.

● *M. Israël Zalmanson, autorisé à quitter l'U.R.S.S.* le 15 juin dernier et établi en Israël, était l'invité, le mercredi 13 septembre, à Paris, du Conseil représentatif des institutions juives de France (C.R.I.F.).

Il avait, en 1970, avec onze autres personnes, tenté de prendre le contrôle d'un avion au sol à l'aéroport de Leningrad dans l'intention de s'évader vers la Suède.

M. Zalmanson a indiqué que, grâce à des interventions internationales, cent cinquante mille juifs ont pu quitter l'U.R.S.S. depuis 1971, dont cent vingt-cinq mille à destination d'Israël.

EUROPE

Grande-Bretagne

L'apparition de M. Thorpe au congrès libéral provoque des réactions diverses

De notre correspondant

Londres. — Celui par qui le scandale arrive est arrivé. Comme il l'avait annoncé mardi 12 septembre, *« avec la conscience nette et la certitude que justice lui sera rendue »*, M. Jeremy Thorpe, l'ancien leader du parti libéral, a fait jeudi une apparition courte mais très attendue et très remarquée au congrès annuel du parti réuni à Southport.

L'actuel leader du parti, M. David Steel, avait demandé à M. Thorpe de ne pas venir : depuis le début du mois d'août, celui-ci est officiellement accusé par la police de « conspiration » et d'incitation au meurtre sur la personne d'un ancien mannequin, M. Norman Scott, qui affirme avoir eu ave M. Thorpe des relations homosexuelles. La justice se prononcera le 9 octobre prochain sur ces accusations.

Traqué depuis le matin par une meute de reporters, M. Thorpe a fait son entrée à la conférence « en direct », sous l'œil des caméras de la B.B.C. et de la chaîne indépendante I.T.V.

Tendu, très pâle, mais affectant un grand calme, M. Thorpe a été conduit à la tribune par M. Steel et par un autre député libéral, M. Clement Freud, le petit-fils du créateur de la psychanalyse.

L'arrivée de M. Thorpe a été accueillie de manière très diverse. Une partie des délégués l'a acclamé debout. D'autres sont restés assis pour l'applaudir, sans grand enthousiasme apparent, notamment les personnalités réunies à la tribune. Certains sont restés silencieux ; quelques-uns, assez rares, ont quitté la salle. Il n'y a eu ni le rejet froid, que certains redoutaient, ni l'entrée triomphale qui aurait eu valeur d'acquittement moral. Mais au bout d'un quart d'heure à peine tous les députés présents à la tribune étaient partis. M. Thorpe les a suivis, quelques minutes plus tard, accompagné de sa femme. Il n'a pas reparu.

Il est difficile de déterminer l'*impact que la présence au congrès* de M. Thorpe pourra avoir sur l'opinion publique, et dans quelle mesure elle nuira à l'image *de marque*, passablement dégradée, du parti libéral.

Une chose est sûre : les dirigeants libéraux ont senti la nécessité d'allumer un contre-feu. Le plus populaire d'entre eux, M. Cyril Smith, célèbre par son embonpoint et sa bonhommie, mais également connu pour ses talents d'orateur et d'organisateur, est monté à la tribune pour dénoncer l'image de *« criminels incompétents »* que, selon lui, depuis le début de l'affaire Thorpe, la presse britannique donne du parti libéral.

M. Smith a également appelé le parti libéral à faire bloc derrière M. Steel qui est, à son avis, *« le plus honnête, le plus efficace et le plus compétent »* de tous les leaders politiques britanniques. Le propos a été écouté avec d'autant plus d'attention que M. Smith a été, dès le début, un adversaire constant et résolu du pacte d'alliance « lib-lab », conclu en mars 1977 avec le Labour, et dont M. Steel a été le maître d'œuvre.

Mais M. Smith ne faisait que suivre la stratégie définie jeudi par le congrès. Dans l'hypothèse *où aucun des deux grands partis*, après les prochaines élections, n'aurait la majorité absolue au Parlement, le parti libéral serait prêt à *conclure une nouvelle* alliance avec l'un d'eux à condition que le Parlement adopte la représentation *proportionnelle, qui permettrait* au parti libéral d'avoir un groupe parlementaire conforme à sa vraie force dans l'électorat. *Un tel pari suppose évidemment que* le parti soit uni derrière son chef.

(Intérim.)

L'AFFAIRE MARKOV

L'ancien correspondant de la radio et de la télévision bulgares à Paris déclare avoir, lui aussi, été victime d'un attentat

M. Vladimir Kostov, ancien correspondant de la radio et de la télévision bulgares en France, a déclaré jeudi 14 septembre à Paris qu'il avait été victime d'un attentat similaire à celui qui vient de coûter la vie à Londres à son compatriote et ami Georgi Markov.

M. Kostov, qui a obtenu en juin 1977, avec sa femme et son fils, le droit d'asile en France, a indiqué que le 26 août dernier, alors qu'il remontait avec sa femme Natalia l'escalier mécanique de la station Etoile-Charles-de-Gaulle, il avait ressenti une douleur brusque dans le dos. Descendant peu après les Champs-Elysées, il s'était senti soudain très faible et sa femme avait découvert une petite tache de sang sur sa chemise à l'endroit où il croyait avoir été frappé. M. Kostov alla voir un médecin qui fit une radiographie et retira de la plaie une pointe métallique de 2 millimètres. Pris d'une forte fièvre, M. Kostov dut garder le lit pendant quarante-huit heures.

Lorsqu'il avait demandé le droit d'asile en France, M. Kostov avait expliqué ainsi sa décision : *« Nous sommes persuadés, ma femme et moi, que la politique menée par l'équipe dirigeante actuelle du parti communiste bulgare, et plus précisément la politique d'intégration avec l'U.R.S.S., menace gravement l'indépendance nationale et restreint de plus en plus la manifestation de l'esprit national bulgare. (...) Nous n'appelons pas à l'antisoviétisme. Mais, pour l'avenir de notre peuple, nous devons avoir de véritables garanties pour notre indépendance et notre souveraineté. D'autres pays socialistes ont réussi à l'imposer : ils n'en sont que plus honorés et respectés par l'U.R.S.S. »*

Depuis qu'il est installé en France, M. Kostov travaille pour les émissions en bulgare de Radio-Europe Libre et de la Deutsche Welle en Allemagne et, occasionnellement, pour la B.B.C. Il avait fait un certain nombre d'émissions avec Georgi Markov.

Selon les proches de Georgi Markov, celui-ci aurait reçu il y a six mois la visite d'un individu se recommandant d'une de ses amis ouest-allemand. Après avoir pris quelques verres avec le dissident bulgare, l'étranger aurait révélé qu'il était venu pour le tuer, mais qu'il avait finalement décidé de ne pas le faire et de « conserver l'argent » qu'on lui avait donné pour cette tâche.

Un autre réfugié bulgare, M. Stephan Bankov, qui vit à Los Angeles, et qui collabore à des émissions de radio à destination de la Bulgarie, a déclaré avoir été, lui aussi, victime d'un attentat du même genre en 1974 dans un avion qui se rendait de Londres à Seattle.

Mme Annabel Markiv, qui est de nationalité britannique, a confirmé les liens étroits qui existaient entre son mari et la hiérarchie du parti communiste bulgare avant qu'il décide de rester à l'ouest en 1969. « *Il avait été l'ami du président Jivkov*, a-t-elle dit. *L'interdiction qui lui avait été signifiée l'année dernière d'aller au chevet de son père mourant l'avait rendu furieux. Il nommait notamment à la radio les maîtresses des personnalités bulgares...* ».

A Paris, le « Collectif de soutien à la lutte du peuple bulgare » (1) lance *« un appel à la classe ouvrière internationale contre la répression intense qui sévit quotidiennement en Bulgarie où l'on recence plusieurs milliers de prisonniers politiques incarcérés, déportés en camps de concentration et « soignés » dans des hôpitaux psychiatrique ». « Peu nous importe aujourd'hui*, poursuit le collectif, *que la victime du fascisme rouge bulgare n'ait été qu'un porte-parole camouflé de la CIA et de sa fameuse radio Europe libre : ce qui nous importe, c'est l'assassinat planifié qui s'étend aussi désormais au-delà de frontières de la Bulgarie. »*

(1) Boîte postale 11, 92190 Meudon.

UN PRÉCÉDENT A ZAYORSK EN 1964

Le 6 septembre 1964, M. Horst Schwirkmann assistait à un office au monastère de Zayorsk. « *Soudain*, raconta-t-il par la suite, *j'ai senti un attouchement à la cuisse gauche. J'ai éprouvé une sensation de froid et une forte pression comme si on m'avait brusquement ouvert une bouteille d'air comprimé contre ma jambe.* »

M. Schwirkmann, qui avait un passeport diplomatique, était un spécialiste de la détection des micros. A son retour à l'ambassade de la R.F.A. à Moscou, il ressentit des douleurs. Un médecin de l'ambassade des Etats-Unis indiqua qu'il avait été piqué *à l'ypérite.*

L'affaire fit grand bruit à l'époque. Le gouvernement soviétique, encore dirigé, mais pour peu de temps, par Krouchtchev, dut présenter à Bonn des « regrets de principe ».

Au centre de la guerre bactériologique de Londres

A Londres, l'enquête sur la mort de se dernier se poursuit. Le magistrat qui en est chargé a annoncé que son corps ne serait pas rendu à sa famille avant le 12 octobre, quand tous les examens au centre de guerre bactériologique de Porton-Down, à l'ouest de Londres, et au laboratoire de médecine légale.

Une forme de guerre « peu onéreuse »

L'hypothèse selon laquelle le parapluie qui a frappé Georgi Markov aurait été équipé d'un système d'injection d'un produit toxique est très vraisemblable, mais ce produit peut être de nature très diverse : bactéries, toxines, virus, certaines moisissures et même certaines hormones font partie de l'inventaire des armes biologiques connues. Le mode d'administration est lui-même l'objet d'une attention toute particulière des chercheurs, encore que les procédés artisanaux puissent être souvent suffisants. Ainsi sait-on aujourd'hui que certains produits « incapacitants » ou paralysants comme le curare étaient utilisés pendant la guerre d'Algérie par les services secrets français contre les trafiquants d'armes. L'« arme secrète » était alors une simple pompe de bicyclette utilisée comme sarbacane. Il est tout aussi simple d'imaginer que le produit injectable soit une toxine ou, moins vraisemblablement, une bactérie ou un virus. Il n'est, hélas ! pas nécessaire que l'agent soit une invention nouvelle pour être efficace.

« L'arme biologique n'est pas une arme mystérieuse, terrifiante ou difficile à manier. Au contraire, elle peut se révéler efficace, moins inhumaine que ne le sont les armes conventionnelles, et surtout l'arme nucléaire. Cette forme de guerre, peu onéreuse, pourrait être préparée et menée en silence avec des moyens réduits... »

Ainsi s'exprime le docteur Marcel Mailloux, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur à Paris, dans une étude publiée par la revue « le Médecin de réserve ». — Dr J.-F. L.

AFRIQUE

Tunisie

AUDIENCE TUMULTUEUSE A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Le procès des syndicalistes est renvoyé au 28 septembre

De notre correspondant

Tunis. — La Cour de sûreté de l'Etat qui a siégé, jeudi 14 septembre, durant six heures et demie, a décidé de renvoyer au 28 septembre le procès de M. Habib Achour, ancien secrétaire général de l'U.G.T.T. et des vingt-neuf autres dirigeants de la centrale syndicale (1) impliqués dans les émeutes qui marquèrent à Tunis et dans plusieurs villes la grève générale du 26 janvier. Elle a aussi refusé leur mise en liberté provisoire.

Les soixante-quinze avocats (2) qui n'avaient pas eu la possibilité de prendre connaissance du dossier d'instruction et des documents annexes — en tout plus de dix mille feuillets — avaient demandé un renvoi de deux mois. Même s'ils ne s'attendaient pas à obtenir satisfaction, la décision de la Cour les a déçus et plusieurs ont annoncé que, le 28 septembre, ils déposeraient une nouvelle demande de renvoi.

C'est dans un ancien bâtiment militaire, enfoui au milieu des eucalyptus, dans la zone des casernes du Bardo, à la périphérie nord de Tunis, que siège la Cour de sureté de l'Etat. Pour y pénétrer jeudi, il fallait d'abord franchir plusieurs barrages de police et, une fois arrivés dans l'étroite salle, jouer des coudes pour trouver place. Quelque deux cent cinquante personnes, membres des familles des syndicalistes pour la plupart, avaient réussi à s'entasser sur les bancs réservés au public. C'est par une ovation et en scandant « *Vive l'U.G.T.T.* », *« Avec notre âme, avec notre sang, nous nous sacrifierons pour toi Achour »*, *« Justice indépendante »*, qu'elles saluèrent l'entrée des accusés, tous très souriants, paraissant détendus.

L'arrivée de M. Achour, quelque peu amaigri par ses sept mois de détention, était accueillie par un tonnerre d'aplaudissements. M. Achour se juchait sur un banc pour saluer le public et entonnait avec lui et les autres accusés l'hymne nationaliste tunisien *Namoutou* (Nous mourrons).

C'est ce moment que choisit la Cour pour faire à son tour son entrée sans s'être fait annoncer par l'huissier, comme il est de tradition. Alors que les chants et les cris redoublaient, que les trente accusés, face au public, leur tournaient le dos, le président, M. Mohammed Tahar El Fatimi, ses quatre assesseurs, dont deux députés, et l'avocat général, M. Mohsen Labbane, prenaient place. Il fallut que M. Achour s'aperçoive de leur présence et que lui-même demande le silence pour que l'audience débute.

L'audience fut émaillée d'incidents. Dès l'*ouverture des débats*, le président El Fatimi avait demandé aux avocats d'être clairs et brefs dans les interventions, de ne pas se répéter et de ne pas prendre le tribunal pour une tribune politique, et il leur avait rappelé l'article 17 de la loi créant la Cour de sûreté de l'Etat qui stipule : *« Tout manquement aux obligations que lui impose son serment commis à l'audience par un avocat peut être réprimé immédiatement par la Cour sur les réquisitions du ministère public. Les sanctions officielles (du blâme à la radiation du barreau) sont celles prévues par la loi sur l'exercice de la profession d'avocat. »*

Cette intervention, prenant nettement le ton d'une mise en garde, devait povoquer une protestation unanime de la défense qui se considérait comme « *limitée dans sa mission* » et « *menacée* ». L'ancien bâtonnier, Me Bellalouna déclarait : *« En trente-cinq ans d'exercice, c'est la première fois que j'entends un président menacer les avocats de la sorte, avant même le début d'un procès. »*

« Tunis à feu et à sang »

Ce premier incident clos, plusieurs avocats *développèrent* les raisons impérieuses qui leur faisaient demander un renvoi de deux mois, insistant sur le fait qu'ils n'avaient pas encore pris connaissance d'aucune pièce du dossier et qu'il leur fallait près d'un mois pour les photocopier, et un autre mois pour les étudier. M. Achour se joignait à eux pour dire qu'il considérait que l'instruction n'était pas même terminée, puisqu'il n'avait pas obtenu la confrontation qu'il demandait chez le juge avec « *celui* » qu'il considère comme le « *vrai coupable* », allusion claire à M. Mohammed Sayah, directeur du parti socialiste destourien, qu'il a déjà présenté dans une lettre adressée au président Bourguiba comme le « *vrai responsable* » des événements du 26 janvier.

Le président ayant annoncé qu'il *répondrait à la demande de* renvoi après lecture du rapport d'instruction et de l'acte d'accusation, les avocats protestèrent à nouveau, arguant qu'eux-mêmes n'avaient pas connaissance de ces pièces et qu'il convenait donc de remettre leur présentation. Sans tenir compte de ces remarques, M. El Fatimi commençait sa lecture. En signe de protestation, les avocats quittèrent la salle durant les quatre heures qu'elle dura.

Le rapport d'instruction fait un long *historique de la crise qui* opposa la centrale syndicale au pouvoir et souligne la responsabilité globale et individuelle de l'ancienne direction syndicale dans les grèves et manifestations qui se déroulèrent l'hiver dernier dans tout le pays en préparation du « *jeudi noir* » dans le but de « *saper les fondements du régime* ». L'accent est mis entre autres sur une communication téléphonique que M. Achour aurait eue avec la direction de la sûreté, au matin du 26 janvier, pour la menacer de « *mettre Tunis à feu et à sang* », si les forces de police qui encerclaient le siège de la centrale n'étaient pas retirées. Il est aussi question entreposées dans les locaux syndicaux. Quelques centaines de boules de fonte de la grosseur du poing ont d'ailleurs été entassées sur une table et dans deux fûts métalliques devant la cour comme « *pièces à conviction* ».

Quant à l'acte d'accusation, il retient, contre tous les accusés, qui sont *passibles de la peine de* mort, le délit d'agression visant à changer le gouvernement, d'incitation de citoyens à s'entretuer, *d'incitation au désordre*, au meutre et au pillage, de distribution d'armes à des groupes en vue de saccager les biens et avoirs d'autrui et de s'attaquer à la force publique, d'incendies de biens de l'Etat et de particuliers.

Après cette longue énumération, les avocats regagnaient leurs bancs pour entendre communication de la date du renvol du procès.

Avant de lever l'audience, M. El Fatimi devait donner lecture de la réponse négative du premier président de la cour d'appel à la demande de récusation des deux députés siégeant en tant que membres à la cour de sûreté, qu'avait présentée M. Achour et un autre accusé, M. Abderrazak Ghorbal. Cette demande se fondait sur le fait que l'affaire appelée portant essentiellement sur un différend entre le parti unique et la centrale syndicale, deux députés élus de ce même parti et qui, de surcroît, avaient voté la levée d'immunité des députés syndicalistes arrêtés, ne pouvaient être jugés dans ce procès. Cette requête ayant été jugée diffamatoire dans sa forme par le premier président de la cour d'appel, MM. Achour et Abderazak Ghorbal ont été condamnés à 20 dinars d'amende (3).

MICHEL DEURE.

(1) Le nombre des accusés est de trente (dont trois en liberté provisoire et un hospitalisé), et non de trente-quatre ainsi que l'avaient annoncé leurs avocats qui n'avaient pas tenu compte des quatre derniers non lieux prononcés.

(2) *La Confédération internationale* des syndicats libres (C.I.S.L.) était représentée par M. John Vanderveken, secrétaire général adjoint, et Me François Sarda, qui ont suivi les débats en tant qu'observateurs. Me Mohamed Ennaceur, du barreau de Tunis, représentait la Confédération internationale des syndicats arabes.

(3) 1 dinar tunisien vaut environ 12 francs.

● *Me Yves Baudelot*, avocat à la cour d'appel de Paris, qui se rendait en Tunisie pour assister au procès des anciens dirigeants *de l'U.G.T.T., a été refoulé* du territoire tunisien, a annoncé jeudi 15 septembre le collectif tunisien du 26 janvier.

Selon ce collectif, Me Baudelot avait été mandaté par l'Association internationale des juristes démocrates et par le Mouvement international des juristes catholiques pour assister, en tant qu'observateur, au procès de M. Habib Achour et des autres dirigeans syndiralistes tunisiens. Le collectif s'élève dans un communiqué diffusé à Paris « *contre les mesures discriminatoires que viennent de prendre les autorités tunisiennes* ».

Ethiopie

Les maquisards érythréens auraient repris le contrôle des principales routes autour d'Asmara

Correspondance

Khartoum. — Tandis que l'offensive de l'armée éthiopienne en Erythrée piétine depuis la mi-août, les maquisards érythréens multiplient leurs *contre-attaques* visant notamment les lignes de communication éthiopiennes et les villes récemment réoccupées par les troupes d'Addis-Abeba.

Des unités du Front populaire de libération érytréen (F.P.L.E.) on tenrayé la principale attaque gouvernementale qui, au départ d'Asmara, visait la ville « libérée » de Keren. D'autres commandos du même front paraissent avoir repris le contrôle des principales routes de la province.

Le porte-parole du F.P.L.E. à Khartoum a revendiqué cette semaine une série d'embuscades et d'attaques surprises le long des deux *principales* routes *reliant* Asmara aux provinces éthiopiennes du Tigré et du Wollo. « *Nous avons maintenant pris position pour bloquer tout ravitaillement sur chacune de ces routes* », a-t-il précisé.

Des convois éthiopiens sont *tombés* dans des embuscades à trois endroits différents, samedi dernier 9 septembre, tandis que, selon le porte-parole, le F.P.L.E. *pilonnait au mortier la nouvelle* garnison éthiopienne de Digsa. Trois cent cinquante Ethiopiens auraient été tués ou blessés au cours de ces actions qui avaient également permis aux Erythréens de détruire trois tanks et dix-neuf véhicules militaires.

Le 11 septembre, le commandement éthiopien a cherché de nouveau à envoyer des secours dans cette région, entre les villes de Seganeiti et Decaméré. Le nouveau convoi aurait également été attaqué par le F.P.L.E. Si les maquisards parviennent à maintenir ainsi leur blocus sur ces routes, le gouvernement éthiopien devra de nouveau ravitailler par voie aérienne — comme en 1977 — les villes récemment réoccupées.

D. C.

Ouganda

LE PRÉSIDENT AMIN REGRETTE QUE L'ON « TUE TROP D'INNOCENTS... »

Nairobi (Reuter). — « Trop d'Ougandais innocents sont tués », a déclaré à ses ministres le maréchal Idi Amin Dada, a annoncé jeudi 14 septembre la radio ougandaise.

« Je suis déçu de la manière dont certaines gens tuent des Ougandais innocents, a-t-il ajouté. Je ne permettrai pas que cela continue. »

Le président Amin faisait allusion à des incidents survenus à Zaidi, dans l'extrême nord-ouest de l'Ouganda, au cours desquels un « certain nombre » d'innocents ont été tués sur l'ordre d'un haut fonctionnaire, rapporte la radio ougandaise.

« Quiconque ordonnera de tels massacres sera châtié conformément à la loi, même s'il est ministre ou général », a encore déclaré le maréchal Amin. Le président a ordonné au commissaire général de la police ougandaise, M. Kassim Obura, d'ouvrir une enquête.

Rhodésie

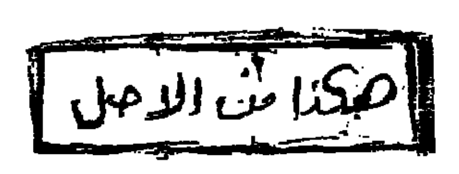
M. SMITH EXCLUT TOUT NOUVEAU CONTACT AVEC M. NKOMO

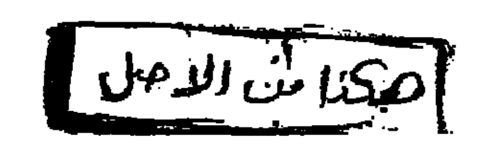
Au cours d'une conférence de presse tenue jeudi 14 septembre à Salisbury, M. Ian Smith a déclaré que M. Joshua Nkomo s'était mis *« au ban de la société »* avec l'attaque par ses guérilleros d'un avion civil rhodésien (*le Monde* du 5 septembre), et qu'il espérait *« ne plus avoir affaire à lui »*. M. Smith a dit que, personnellement, il ne laissait la porte ouverte à aucune autre entrevue.

M. Smith a d'autre part renouvelé ses attaques contre les Britanniques et les Américains. Un règlement du problème rhodésien, acceptable sur le plan international, dépend d'eux, a-t-il dit, *« mais ils continuent à soutenir le Front patriotique et les marxistes terroristes »*.

De son côté, M. Bernard Muvuti, qui est l'un des dirigeants de l'Union nationale *africaine du* Zimbabwe (ZANU) a affirmé que l'Union soviétique et Cuba avaient récemment fourni cent trente-sept missiles sol-air à la ZAPU et que c'est l'un de ces missiles *« probablement un Sam-7 »*, qui a abattu le Viscount d'Air Rhodesia.

Enfin, de source proche du *Front patriotique* rhodésien, on indique à Lusaka, que MM. Robert Mugabe, et Joshua Nkomo, co-dirigeants de ce mouvement, se trouvent actuellement à Addis-Abeba pour demander à M. Fidel Castro une aide militaire. — *(A.F.P.)*





Le Monde

politique

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DE PARIS

M. Chirac réclame avec insistance « une nouvelle politique économique »

M. Jacques Chirac a apporté son soutien, jeudi soir 14 septembre, au cours d'une réunion publique tenue dans le quatorzième arrondissement, à M. Christian de La Malène (R.P.R.), candidat unique de la majorité dans la seizième circonscription pour le scrutin du 24 septembre prochain. Le président du R.P.R. a lancé un appel à la mobilisation de tous les électeurs de la majorité, dont il a souligné la cohésion au-delà des « courants de pensée » différents qui la composent. Il a toutefois admis que le R.P.R. n'est pas, pour ses alliés, « toujours commode ». Il a illustré ce dernier propos en faisant un éloge vigoureux de la « nouvelle politique économique », fondée sur le plein emploi, prônée par le mouvement gaulliste. Le maire de Paris a assorti son plaidoyer d'une non moins vigoureuse mise en cause de la politique du gouvernement dans ce domaine.

M. Jacques Chirac a fait des réalisations de la municipalité parisienne l'un des principaux arguments d'un discours destiné à convaincre les électeurs de la seizième circonscription qu'il leur faut confirmer le vote du mois de mars dernier favorable à M. de La Malène. Mais il a jugé « *préoccupante* » la démobilisation des électeurs de la majorité. Il a indiqué à leur adresse : « *Faites le maximum pour que la mobilisation se produise pour que le 24 septembre il ne manque pas une voix de la majorité à M. de La Malène.* »

Après avoir dénoncé l'opposition et ironisé sur « *cette union de la gauche qui devait apporter des sourires pour demain et des triomphes pour chacun* », M. Chirac a vanté les mérites de la majorité, qui est composée de « *courants de pensée différents* », mais dont « *les objectifs sont communs* ». Puis il a affirmé : « *Le R.P.R. est, pour la majorité, un partenaire d'autant plus solide qu'il n'est pas toujours commode. Et cela tient au fait que le R.P.R. a sa propre force et sa tradition qui est de considérer que tout doit être fait pour servir et conserver la grandeur de la France (...). Le R.P.R. a un comportement qui est de refuser le compromis, dont il a toujours observé qu'il était source d'affaiblissement (...). Le R.P.R. a des convictions au regard de la France, qui n'a pas la place qu'elle devra avoir demain dans le monde et ne fait pas les efforts suffisants pour accéder à cette place, ce qui est d'autant plus essentiel qu'elle veut participer à la nécessaire construction de l'Europe, et qu'elle ne pourra le faire que si elle est suffisamment forte pour ne pas être dominée.* »

Refuser le chômage

Cette spécificité conduit le mouvement gaulliste à faire des propositions, dont certaines sont retenues par le gouvernement. Mais, aux yeux du président du R.P.R., ces satisfactions ne sont pas suffisantes, car il reste « *un effort immense à accomplir* ». Cet effort ne pourra être entrepris « *sans l'expression d'une véritable volonté politique nationale face aux difficultés du pays* ». A cet égard, M. Chirac a précisé : « *Il n'y a pas d'autre moyen d'expression de cette volonté politique nationale que le suffrage populaire (...). La France a un immense défi à relever si elle veut rester une grande puissance, ce qui est sa vocation historique, si elle veut participer activement à une Europe o elle ne devienne une province moyennement prospère dans un ensemble dirigé de l'extérieur.* »

Au chapitre des remèdes qu'il convient d'apporter pour sortir de la crise économique, M. Chirac a notamment évoqué le nécessaire retour « *à une situation qui refuse le chômage comme un moyen de régulation de l'économie* » ainsi qu'à une « *participation démocratique hélas aujourd'hui oubliée* ». Il a estimé que les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le chômage sont insuffisantes, « *car elles s'attachent plus aux effets qu'aux causes du mal* ». Il a ajouté : « *Il faudra bien comprendre un jour qu'il vaut mieux payer des hommes à travailler plutôt que de les payer à ne rien faire* ».

La crainte de la puissance allemande

M. Chirac a également insisté sur l'importance que doivent avoir, selon lui, le développement des investissements et la relance de la consommation par une aide aux familles. Il a ajouté : « *Investissement et natalité : ce sont les équipements de la France de demain et les hommes pour servir ces équipements. Je ne vois pas sans une certaine angoisse les mesures que vient de prendre le gouvernement fédéral allemand qui sont exactement axées sur ces préoccupations. (...) Cela veut dire qu'à nouveau l'Allemagne prépare les éléments de sa puissance de demain et nous savons ce qui se passe lorsqu'il y a une différence en termes de rapports de force qui soit trop importante entre la France et l'Allemagne.* »

M. Chirac a conclu en demandant aux Français de « *ne pas s'abandonner aux illusions* » et de montrer qu'ils restent « *disposés à défendre* » leur pays.

De son côté, M. de La Malène s'est attaché à montrer que le scrutin du 24 septembre prochain aura une portée nationale. Il a dénoncé les partis de gauche et leurs candidats puis il a fait le bilan et l'éloge de la rénovation de l'arrondissement entreprise depuis 1958. MM. Pelège, vice-président de la fédération de Paris du P.R., Pado, sénateur (U.C.D.P.) de Paris, et Junot, conseiller (CNIP) de la capitale, ont également exprimé à la tribune le soutien de leurs formations à M. de La Malène.

J.-M. C.

LE MOUVEMENT S.O.S.-ENVIRONNEMENT S'OPPOSE A M. DE LA MALÈNE

Le mouvement S.O.S.-Environnement, qui avait participé aux élections législatives au sein du regroupement constitué autour du sigle Ecologie 78, a demandé jeudi 14 septembre aux électeurs de la seizième circonscription de Paris de « *faire échec à M. de La Malène, quelles que soient leurs opinions politiques* ». Les dirigeants de cette formation ont expliqué : « *M. Chirac jette le masque. Il qualifie de démagogues et d'incapables ceux qui sont à l'origine de l'abandon du projet de voie express rive gauche et se dit prêt à réengager cette opération. C'est pourquoi nous lançon un appel aux électeurs du quatorzième arrondissement pour qu'ils fassent de l'élection partielle du 24 septembre un test non pas de politique nationale — car la défaite de M. de La Malène ne changera pas la majorité à l'Assemblée nationale — mais de la volonté des Parisiens de défendre leur ville.* »

Le mouvement S.O.S.-Environnement a ajouté qu'« *il est décidé à utiliser tous les moyens légaux pour s'opposer aux projets de M. Chirac* ».

LA CANDIDATE DU P.F.N. SOUHAITE MONTRER QUE « TOUTES LES FEMMES NE SONT PAS DE GAUCHE »

M. Pascal Gauchon, membre du bureau politique du Parti des forces nouvelles (P.F.N., extrême droite), a présenté, jeudi 14 septembre, au cours d'une conférence de presse, la candidate de ce mouvement à l'élection législative partielle de la seizième circonscription de Paris. Il a indiqué, d'une part, que Mme Marion Decoundun mènera une campagne axée sur des thèmes féminins, « *contre la lutte des sexes* », et pour montrer que « *toutes les femmes ne sont pas de gauche* » ; d'autre part, qu'elle mettra en avant deux propositions : le développement du travail à mi-temps et l'attribution d'un salaire maternel. Le principal moyen de cette campagne sera le téléphone.

M. Gauchon a également évoqué l'action du P.F.N. pour les mois à venir. Cette action sera axée sur le développement de l'Eurodroite, dans la perspective des prochaines élections au Parlement européen. Sous ce sigle sont rassemblés, outre le P.F.N. : le M.S.I. (Mouvement social italien) et le parti espagnol Fuerza Nueva. M. Gauchon a affirmé que l'objectif de l'Eurodroite se situe à moyen terme et consiste à favoriser au sein du Parlement européen la constitution d'une « *majorité de centre droit autour d'hommes tels que le leader chrétien-démocrate allemand, M. Franz-Joseph Strauss* ». Les dirigeants du P.F.N. ont la conviction que, avec l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché commun, il sera possible à l'Eurodroite de se renforcer sensiblement, au point de constituer « *un petit groupe charnière* » à l'Assemblée européenne dès 1983.

UN SONDAGE FRANCE-SOIR-IFOP

M. Barre atteint son record d'impopularité

Le dernier sondage de popularité *France-Soir*-IFOP, fondé sur mille huit cent cinq interviewes réalisées entre le 5 et le 12 septembre, c'est-à-dire dans les jours qui ont suivi l'annonce des projets sociaux budgétaires et fiscaux du gouvernement, fait apparaître une baisse sensible des cotes de MM. Giscard d'Estaing et Barre.

On ne dénombre plus que 50 % de personnes « très satisfaites ou plutôt satisfaites » de l'action du président de la République au lieu de 56 % au mois de juillet. Il faut remonter à septembre 1977 pour trouver un pourcentage aussi faible (49 %). Pour 38 %, les personnes interrogées (au lieu de 34 %) se déclarent « très mécontentes ou *plutôt mécontentes* », un taux aussi élevé n'ayant été atteint ou dépassé depuis un an qu'à trois reprises : en février 1978 (38 %), en décembre 1977 (38 %) et en septembre 1977 (40 %). L'écart entre les appréciations positives et négatives (12 points) n'avait été plus réduit, pendant la même période, qu'en septembre 1977 (9 points). Il est inférieur de 10 points à celui de juillet (56 % de satisfaits et 34 % *de mécontents*).

Si la cote du président de la République demeure positive, celle du premier ministre est plus négative que jamais depuis son installation à l'hôtel Matignon, le 25 août 1976. Trente et un pour cent des interviewés se déclarent « très satisfaits ou plutôt satisfaits » (au lieu de 37 % en juillet), tandis que 58 % (au lieu de 52 %) se disent « très mécontents ou plutôt mécontents ». Le solde négatif est de 27 points (au lieu de 15 en juillet), et M. Barre atteint ainsi son record d'impopularité : le plus mauvais de ses scores précédents remontant à décembre 1976 (50 % de mécontents et 25 % de satisfaits). *Depuis qu'il dirige le gouvernement*, « le Joffre du redressement économique » comme l'appelait M. Giscard d'Estaing le 4 janvier 1977, n'a recueilli plus d'appréciations positives que négatives qu'à deux reprises : en février 1977 (42 %, contre 37 %) et en mars-avril 1978 (45 %, contre 42 %). Il ne s'est jamais trouvé plus de 45 % des personnes interrogées pour se déclarer satisfaites de lui.

Voilà un bilan qui est bien loin d'être reluisant, mais il en faudrait davantage, semble-t-il, pour que le premier ministre renonce à son optimisme et à ses objectifs. Aussi bien vient-il de *déclarer* (voir d'autre part) qu'il ne se laissera détourner par « aucune grogne » de la stricte application du programme de Blois. — R. B.

LES UNIONS DÉPARTEMENTALES C.G.T. ET C.F.D.T. POLÉMIQUENT

L'Union départementale C.F.D.T. a répondu, jeudi 14 septembre, à l'Union départementale C.G.T., l'accusant de « tronquer les faits et de masquer la réalité » à propos du scrutin du 24 septembre prochain dans la 16ᵉ circonscription.

La polémique a pour origine la publication, le 11 septembre d'une déclaration de l'U.D. C.F.D.T. souhaitant « une candidature unique des forces populaires » (*le Monde* du 12 septembre). *Cette prise de position* avait été interprétée comme étant plutôt favorable à Mme Edwige Avice, candidate du P.S. Aussi, M. Gérard Alezard, secrétaire général de l'U.D. C.G.T., avait-il mis en cause l'U.D. C.F.D.T. coupable, à ses yeux, d'« afficher des positions partisanes ». L'U.D. C.F.D.T. a donc, à son tour, publié une mise au point selon laquelle elle « n'a pas de leçon à recevoir sur la nécessaire autonomie des organisations syndicales face aux partis politiques ».

Les élections au Parlement

Mme GROS PROPOSE QUE LES CANDIDATS ET LEURS SUPPLÉANTS NE SOIENT PAS DU MÊME SEXE

Mme Brigitte Gros, sénateur non inscrit des Yvelines, a déposé une proposition de loi tendant à faciliter l'accès des femmes à la vie publique.

Estimant que « *la faiblesse numérique des parlementaires au féminin rend fragile la présence des femmes au gouvernement* », Mme Gros note qu'au niveau local la participation encore très limitée des femmes s'améliore légèrement depuis les dernières consultations. Il lui semble souhaitable que « *tous les organismes chargés de la direction ou de l'administration des associations comportent désormais et à l'avenir un nombre de femmes proportionnel au nombre des adhérents* », ces dispositions devant s'appliquer à tous les partis politiques.

A cette mesure de caractère général et permanent Mme Gros ajoute une disposition temporaire qui consiste pour les prochaines élections législatives et le prochain renouvellement du Sénat à faire en sorte que les candidats choisissent un suppléant de sexe opposé au leur. De même, elle demande que, pour les prochains scrutins à la proportionnelle (notamment Assemblée européenne en 1979 et élections municipales en 1983), aucune liste ne puisse comporter plus de deux tiers de candidats du même sexe.

POLITIQUE

La préparation des élections européennes

M. MAUROY PROPOSE D'OUVRIR LA LISTE SOCIALISTE A DES SYNDICALISTES

M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat du parti socialiste, maire de Lille, a déclaré jeudi 14 septembre à Douvrin (Pas-de-Calais) :

« *Il est indispensable que le P.S. prenne les mesures nécessaires pour que figurent dans sa liste aux élections européennes des personnalités venues de grandes organisations syndicales, ce dans le souci d'assurer une réelle représentation du monde du travail.*

» *Le P.S. qui présente au niveau de ses militants la diversité syndicale française, se doit de la traduire dans les futures instances européennes. L'élection du Parlement européen au suffrage universel de juin 1979 sera essentielle au plan national, car elle permettra de donner l'exacte mesure des familles politiques en présence. Elle le sera également pour le destin de l'Europe, à la condition que ce Parlement prenne en charge les revendications des travailleurs.*

» *La gauche y sera présente, et en particulier la gauche socialiste, fortement représentée dans tous les pays concernés. La mise en œuvre de l'Europe des travailleurs en sera facilitée. La gauche européenne devrait contraindre le gouvernement français à appliquer une autre politique de l'emploi et permettre de développer dans l'ensemble de la Communauté une politique sociale hardie, notamment par une réduction générale du temps de travail.*

» *Cette mise en œuvre sera d'autant facilitée que seront représentées au Parlement toutes les formations politiques et syndicales de nombreux pays dans lesquels existent des liens spécifiques entre le politique et le syndical. La tradition propre à la France implique naturellement à cet égard des dispositions particulières que le P.S. est en mesure d'assumer dans le respect de cette originalité.* »

La minorité du M.R.G. invite les radicaux valoisiens à rejoindre les clubs qu'elle a créés

MM. Manuel Diaz, maire de Millau, Guy Gennesseaux, conseiller de Paris, et Pierre Bracque, animateurs de la minorité du Mouvement des radicaux de gauche, ont présenté, jeudi 14 septembre, au cours d'une conférence de presse, la charte des clubs qu'ils ont créés : la Fédération pour une démocratie radicale (F.D.R.) et l'Union nouvelle pour une Europe de progrès (UNEP). Ces clubs ont pour siège les anciens locaux du M.R.G. (11, rue de Grenelle, 75007 Paris).

Les minoritaires ont expliqué que M. Robert Fabre représente la « *légitimité radicale* », et que c'est derrière le député de l'Aveyron que doit être créée la « *gauche moderne* ». M. Bracque a insisté sur le fait que les radicaux de gauche doivent constituer leur propre liste pour les élections européennes et ne doivent pas « *rester dans les bagages du P.S.* ». La constitution d'une liste commune avec les socialistes conduirait les minoritaires à rompre avec le M.R.G.

Pour l'instant, a précisé M. Diaz, il n'est pas question de scission mais d'une démarche « *un peu différente de celle du bureau national* ». « *Nous sommes une tendance* », a-t-il ajouté, en précisant que M. Robert Fabre demeure président de la fédération de l'Aveyron du M.R.G., la direction du mouvement n'ayant pas respecté les clauses statutaires pour écarter l'ancien président. Les clubs fondés par les minoritaires comptent en outre aider M. Fabre dans l'accomplissement de la mission qui lui a *été confiée par le président de la* République.

M. Diaz a précisé que les clubs sont ouverts aux radicaux valoisiens. Il a ajouté : « *Nous nous considérons déliés des engagements de l'union de la gauche. Nous cherchons une voie à gauche mais hors de l'union de la gauche. Il y a dans ce pays un courant profond de gauche ni marxiste ni communiste.* »

LE DÉPART DU PRÉFET DU FINISTÈRE

M. Jean-Louis Goasduff, député R.P.R. de la 3e circonscription du Finistère, conseiller général et maire de Plabennec, estime :

« *Le départ de M. Gevrey, préfet du Finistère, n'est pas plus justifié que ne l'était celui de son prédécesseur, M. Bourgin. On le rend responsable des incidents qui se sont produits le 3 août dernier lors du passage du président de la République à Landeda. M. Gevrey venait à peine de prendre son poste ; j'estime qu'il faut au moins un an à un préfet pour qu'il ait bien en tête les dossiers de son département. Je regrette qu'au niveau le plus élevé on se soit affairé sur le dossier du nouveau préfet, qui faisait son entrée, plutôt que de régler les problèmes économiques dont il est victime.* »

M. LETOQUART SE DÉMET DE SON MANDAT DE SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS

M. Léandre Letoquart, sénateur communiste du Pas-de-Calais, vient d'annoncer sa décision de mettre fin, le 1er octobre, en accord avec son parti, à son mandat de sénateur. Maire d'Avion, vice-président du conseil général et de l'office départemental d'H.L.M., M. Letoquart invoque, pour justifier sa démission, « *le cumul des tâches qui, l'âge aidant, devient accablante* ». Ce sénateur, né le 4 juin 1919 à Mont-Saint-Eloi (Pas-de-Calais), sera remplacé au palais du Luxembourg par son suivant de liste, M. Raymond Dumont, membre du comité central du parti communiste.

M. BLANC : il n'y a pas de drame au P.R.

Après la réunion du bureau politique du parti républicain, au cours de laquelle avait été présenté le nouvel organigramme de la formation (*le Monde* du 15 septembre), M. Jacques Blanc, secrétaire général, a déclaré jeudi 14 septembre à propos d'éventuels désaccords passés entre M. de Charette et lui : « *Il n'y a pas de drame au parti républicain. C'est une équipe solidaire et unie qui a été confirmée* ».

M. Blanc a souligné que, dès sa nomination, en avril dernier, au poste de secrétaire général, il avait été prévu de fixer définitivement, *en septembre*, les responsabilités de chacun au sein de la direction du parti. Il a ajouté : « *Ce n'était pas un cent mètres qu'il nous appartenait de courir mais plutôt un trois mille mètres. Il me fallait donc constituer mon équipe et, quand on en constitue une, il faut se réserver le temps d'observer avant d'attribuer de manière plus précise et définitive les responsabilités de chacun.* »

[Sans doute n'y a-t-il pas de « drame » au parti républicain. Il n'en demeure pas moins que la « manière plus précise » dont sont distribuées les tâches de chacun traduit une sensible limitation des responsabilités de M. de Charette, délégué général, et une affirmation de l'autorité de M. Blanc. Cela afin d'éviter que ne se reproduisent non pas des « drames », mais les conflits de compétence et les tensions qui ont marqué la période estivale au P. R. — N.-J. B.]

A la Réunion

Les élus « nationaux » dénoncent les États qui animent des « actions de subversion » dans l'île

De notre correspondant

Saint-Denis. — A l'invitation de M. Yves Barau (apparenté à la majorité), président du conseil régional et de l'Association des maires de la Réunion, ainsi que de M. Pierre Lagourgue (P.R.), président du conseil général, les élus non communistes de l'île se sont réunis, mercredi 13 septembre, au siège du conseil général à Saint-Denis, afin de voter une motion attirant l'attention du président de la République sur « *la campagne systématique de dénigrement et de calomnie* » menée par certains Etats d'Afrique et de l'océan Indien contre « *la France, et, en particulier, contre le département de la Réunion* ».

Cette motion présentée par M. Michel Debré, ancien premier ministre et député R.P.R. de la première circonscription, a été adoptée par tous les présents, y compris le secrétaire départemental du parti socialiste, M. Wilfrid Bertile, conseiller général et maire de Saint-Philippe. Elle dénonce la « *doule attitude* » de ces Etats, qui, « *à Paris, demandent des subsides et des formes diverses de coopération* » et à la Réunion, « *par la parole et par l'argent (...) cherchent ouvertement à organiser le désordre et à animer des actions de subversion contre la République* ».

Les élus demandent en conséquence au président de la République, au gouvernement et au Parlement, de « *rappeler ces Etats au respect des règles élémentaires du droit international, et, à défaut, d'adopter à leur égard l'attitude la plus ferme* ».

Les trois députés de l'île, MM. Michel Debré, Jean Fontaine (non-inscrit, apparenté à la majorité) et Pierre Lagourgue, ainsi que les deux sénateurs, MM. Louis Virapoullé (C.D.S.) et Georges Repiquet (R.P.R.), ont, à cette occasion, exprimé leur intention de déposer une proposition de loi « *imposant au gouvernement de renoncer à toute aide et à toute coopération en faveur des Etats qui prennent des attitudes inadmissibles, soit en propos, soit en actes* ».

Dans une déclaration au *Journal de l'île de la Réunion*, M. Michel Debré rappelle que, à la suite de l'appel à l'indépendance de la Réunion lancé par le Comité de libération de l'O.U.A., une réaction très vive des parlementaires réunionnais avait « *amené le gouvernement à intervenir de manière très énergique* », obligeant ainsi la conférence des chefs d'Etat de *l'O.U.A.*, réunie en juillet à Khartoum, à faire « *largement un pas en arrière* ». La conférence avait, en effet, estimé que des problèmes de décolonisation plus urgents se posaient en Afrique.

« *Cependant*, estime M. Debré, *j'ai considéré, et les autres parlementaires également, que ce pas en arrière n'était, dans une large mesure, qu'une apparence et que des forces très profondes animaient les adversaires de la France, et en particulier les adversaires de la France de l'océan Indien, la Réunion.* »

Cette prise de position très ferme de l'ensemble des élus « nationaux » de la Réunion intervenant alors que le climat politique dans l'océan Indien semblait s'être apaisé après les déclarations fracassantes du Comité de libération de l'O.U.A., il y a quelque mois, témoigne de l'inquiétude de la classe politique réunionnaise devant les « attaques » extérieures dont le département a été l'objet. Il faut aussi relever que la motion votée mercredi s'adresse avant tout au président de la République et au gouvernement, dont on craint — cela a été clairement exprimé par certains élus lors de la récente visite de M. Paul Dijoud dans le département — qu'un jour ils ne « *larguent* » la Réunion.

Cette initiative répond aussi aux tentatives du parti communiste réunionnais (partisan de l'autonomie) pour trouver, après l'échec de la gauche aux élections législatives, des appuis diplomatiques extérieurs. Son secrétaire général, M. Paul Vergès, multiplie les voyages à l'étranger, et, en ce moment même, participe, à Addis-Abeba, à la « *conférence internationale de solidarité avec la lutte des peuples africains et arabes* », à laquelle assiste également M. Fidel Castro.

MAURICE BOTBOL.

DÉFENSE

Importante manœuvre en terrain libre de la « division de Lorraine »

Baptisée Texel, du *nom* de la victoire en 1795 de la cavelerie française de Pichegru sur la flotte batave au mouillage dans le Zuydersee et bloquée par les glaces, une importante manœuvre en terrain libre aura lieu, du 19 au 24 septembre, dans les départements de Haute-Marne, des Vosges et de Meurthe-et-Moselle.

La manœuvre a été confiée à la 4e division blindée. Réorganisée en 1977 autour, principalement, de deux régiments de chars, deux régiments mécanisés (blindés AMX-30, AMX-10 et véhicules de l'avant blindés VAB) et d'un régiment d'artillerie, la 4e D.B. a son siège à Nancy avec le P.C. de la 61e division militaire territoriale chargée de l'administration locale et de l'infrastructure.

Texel est l'un des trois exercices importants en terrain libre que l'état-major de l'armée de terre a prévu d'organiser durant la deuxième quinzaine de septembre, avec la manœuvre Pégase de la 3e division blindée en République fédérale d'Allemagne et l'exercice Gentiane de la division *alpine en Vanoise et dans la vallée* de la Maurienne.

Cette série d'opérations offre la particularité d'entraîner les troupes non pas à l'intérieur des camps militaires, *mais* en pleine campagne, dans les conditions les plus proches possibles de celles d'un conflit. Ce n'est pas la première fois qu'un tel exercice est organisé.

La manœuvre Texel a pour but d'entraîner la « division de Lorraine » — c'est ainsi qu'a été surnommée la 4e D.B. — à une offensive de grande ampleur comportant un changement de direction et, dans la journée du vendredi 22 septembre, le franchissement de la Moselle et de son canal latéral.

Il semble que les militaires aient, au départ, conçu la manœuvre pour permettre au président de la République, s'il le souhaitait, d'assister, le jeudi 21 septembre, à une phase des opérations dans la région de Mirecourt (Vosges), à une cinquantaine de kilomètres au sud de Nancy. Le service de presse de l'Elysée n'a, toutefois, pas confirmé la présence du chef de l'Etat à l'exercice Texel.

Même si elle avait dû se limiter à rendre visite à une unité militaire en manœuvre, la présence en Lorraine du chef de l'Etat, chef des armées selon la Constitution, serait intervenue entre les deux tours — s'il y a *lieu* — des élections législatives dans la première circonscription de Meurthe-et-Moselle, où le candidat U.D.F., M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, a à faire face à un candidat membre du P.R. désavoué, cependant, par les instances nationales de son parti.

En bref

● *M. Raymond Barre* se rendra le vendredi 29 septembre en Haute-Savoie où il inaugurera la foire-exposition d'Annecy. « *Répondant à l'invitation des parlementaires et des élus locaux, le premier ministre prendra contact à cette occasion avec les responsables du département et étudiera avec eux la situation de l'économie locale* », indique-t-on à l'hôtel Matignon.

● *M. Jacques Chaban-Delmas* a été reçu, jeudi matin 14 septembre, à l'hôtel Matignon, par le premier ministre, avec lequel il s'est entretenu de la préparation de la session parlementaire. A l'issue de cette entrevue le président de l'Assemblée nationale a notamment déclaré : « *Pour une fois la rentrée parlementaire sera tout à fait sérieuse. Je veux dire qu'il n'y aura pas de vides ni de ces moments où l'Assemblée a le sentiment de perdre son temps.* »

● *La commission des lois de l'Assemblée nationale* a voté jeudi 14 septembre l'ensemble du projet de loi tendant à réformer les conseils des prud'hommes. Les commissaires communistes ont voté contre ce texte en raison, déclarent-ils, de l'adoption d'amendements instituant notamment un collège cadres sur la base d'une définition qui ne retient pas les critères des conventions collectives.

● NOMINATIONS DE SOUS-PREFETS : *M. Jean Rodier*, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, est nommé sous-préfet d'Apt (Vaucluse) ; *M. Didier Sapaut*, directeur du cabinet du préfet des Alpes-de-Haute-Provence, est nommé directeur du cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle ; *M. Philippe Legrix*, directeur du cabinet du préfet du Tarn-et-Garonne, est nommé sous-préfet de Mauriac (Cantal).

● *Une délégation d'une quinzaine de députés français* appartenant au groupe parlementaire d'amitié France-Israël et conduite par son président, M. Pierre Guilain de Bénouville, député R.P.R. de Paris, se rend le 16 septembre en Israël pour un voyage de solidarité et d'information d'une semaine. Dans une conférence de presse M. de Bénouville a précisé que près d'un quart des députés dont deux communistes est inscrit à son groupe d'amitié.

● MISE AU POINT. — M. André Henry, grand secrétaire aux affaires extérieures du Grand Orient de France (*le Monde* du 13 septembre), nous demande de préciser qu'il n'est pas M. André Henry, président de la FEN. Cette homonymie a déjà provoqué, en effet, certaines confusions.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE	180 F	310 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

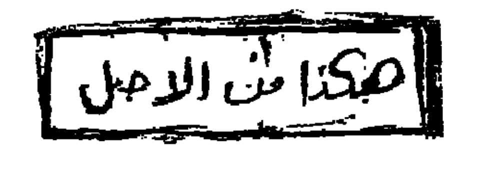
Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

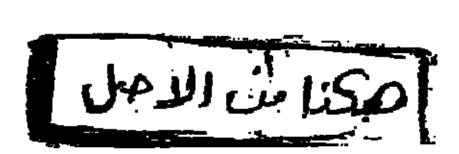
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

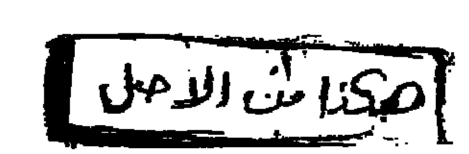
1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.









JUSTICE

LE PROJET DE LOI SUR LES PERMISSIONS DE SORTIR

Les auteurs de délits graves ne pourront quitter l'établissement pendant la première moitié de leur peine

Après les incidents qui se sont produits ces derniers temps à l'occasion de permissions de sortir des détenus, le ministère de la justice vient de mettre au point un projet de loi qui bouleverse le régime de l'exécution des peines d'emprisonnement. (Voir nos dernières éditions datées 15 septembre.)

Dorénavant « les peines seront exécutées en deux phases distinctes : le régime de sûreté puis celui de droit commun ». Le régime de sûreté consiste à écarter le condamné du bénéfice des permissions de sortir, de la libération conditionnelle et de la semi-liberté. Certes, des réductions de peine pour bonne conduite continueront de pouvoir être accordées, mais elles « seront imputées sur la partie de la sanction non soumise au régime de sûreté ».

Ce régime sera applicable pour une durée comprise entre la moitié et les deux tiers de la peine, selon ce qu'aura décidé la juridiction de jugement (tribunal correctionnel ou cour d'assises).

Autrement dit, si, par exemple, un délinquant est condamné à douze ans de réclusion pour un vol qualifié, il est assuré de ne bénéficier d'aucune permission avant six ans au moins et huit au plus.

S'il s'agit d'une peine perpétuelle, le régime de sûreté sera compris « *entre quinze et dix-huit ans* ».

Ne pourront y être assujettis ni les mineurs ni les condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à trois ans. En revanche, le régime de sûreté sera indifféremment prononcé, que le délinquant soit primaire ou récidiviste.

Une décision collégiale

Ce régime sera *obligatoire* pour toutes les infractions graves. L'exposé des motifs du projet de loi s'en explique en ces termes : « *Il s'agit essentiellement des atteintes les plus graves à l'intégrité physique (notamment le meurtre, l'assassinat, les tortures et les actes de barbarie, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfant, les prises d'otage), des atteintes à la dignité de la personne humaine (ont été retenus le proxénétisme et le trafic de stupéfiants qui sont le fait de véritables professionnels), des vols commis avec arme ou violence ainsi que des détournements d'avion.* »

Le régime de sûreté sera *facultatif* pour les infractions n'entrant pas dans la catégorie précédente, mais qui ont été « *commises dans des conditions particulièrement révoltantes* » et révèlent « *ainsi chez leur auteur une personnalité dangereuse* ». En résumé, le régime de sûreté pourra *toujours* être prononcé du *moment que le délinquant avait dix-huit ans accomplis au moment des faits et que l'infraction a été sanctionnée par une peine supérieure à trois ans d'emprisonnement.*

« *Il va de soi,* précise l'exposé des motifs, *que le régime de sûreté ne sera applicable qu'aux auteurs d'infractions commises postérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi.* » De plus, si le condamné « *manifeste une volonté certaine de réadaptation solide (« des gages exceptionnels »,* dit le nouvel article 720-4 du code de procédure pénale), *il pourra obtenir une réduction de la durée du régime de sûreté, voire même sa cessation* ». Il est enfin prévu « *dans des cas exceptionnels* » des sorties sous escorte, même durant le régime de sûreté.

Le régime de droit commun (c'est-à-dire le régime actuel...) est lui aussi modifié puisque, notamment, les permissions de sortir ne relèveront plus du seul juge de l'application des peines (JAP) après consultation de la commission de l'application des peines.

Désormais, dans cette commission, trois de ses membres auront voix délibératrice : le JAP, le procureur de la République et le directeur de l'établissement pénitentiaire. *La décision d'accorder (on non) une* permission sera prise à l'unanimité « *pour les infractions les plus graves* », à « *la majorité des voix* » pour les autres. De plus « *un recours pour violation de la loi* » pourra être exercé (par le procureur de la République) devant la chambre d'accusation (cour d'appel).

Ce projet de loi devait être examiné vendredi 15 septembre par le Conseil d'Etat et débattu au conseil des ministres du 19 septembre pour être soumis au Parlement dans les tout premiers jours de la session d'automne. — Ph. B.

Législation de l'exception

(Suite de la première page.)

Nous n'en sommes là qu'à l'observation éthique, encore que ce mot ne soit visiblement pas au premier plan des préoccupations du jour. Il y a plus grave : l'erreur et l'abus de *confiance.*

L'erreur est de penser que de ce projet de loi résultera nécessairement un effet heureux pour la paix publique. Or, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour penser que le brutal tour de vis qui sera donné risque de provoquer, aujourd'hui ou demain, un choc en retour tout aussi brutal des détenus, calmés jusqu'ici par des illusions (illusions, car peu profitent, *proportionnellement,* des permissions de sortir). De plus, le projet de loi, puisqu'il ne disposera que pour l'avenir, va faire cohabiter dans les prisons les privilégiés qui bénéficieront du régime ancien et ceux qui en seront exclus, ceux pour qui la permission de sortir est un horizon possible et ceux pour qui elle est à l'horizon du rêve, ceux qui ont accès à l'espoir et ceux qui en sont privés. En fait de garantie de l'ordre public, ce n'est pas évident.

Cette erreur, le ministre de la justice a réussi le coup de maître de la faire partager par ceux-là même qui devraient s'en méfier : les surveillants. *Les uns et les autres, à quelque* mouvement qu'ils appartiennent, ont applaudi sans réserve aux nouvelles dispositions. Pourquoi ? Parce qu'ils ont une voix délibérative (celle du directeur de la prison) égale à la fois au procureur de la République et à celle du juge de l'application des peines. « *Nous aurons le droit à la parole* », ont dit les syndicats de surveillants après avoir pris connaissance du texte. Fallacieux espoir ainsi qu'on le verra. Le droit de s'opposer, peut-être, mais ensuite ? Un droit négatif n'est qu'une apparence de droit.

L'abus de confiance est d'une *aussi grande ampleur que l'erreur* multiforme qui se prépare. Il est avéré que les échecs réels, ceux qui ont fait des victimes, ne représentent, si déplorables qu'ils soient, que quelques dizaines de cas sur les quinze mille permissions accordées chaque année. Que ces échecs sont donc très exactement des exceptions, et que c'est à partir de celles-ci qu'on décide d'une législation qui, par le fait, est une législation d'exception, de l'exception si l'on veut être plus précis.

Le plus curieux en cette affaire c'est de voir combien cette réforme, qui comporte ses dangers au moins autant que ses avantages, repose sur une méconnaissance de l'histoire, de l'évolution des mentalités. La prison n'est pas, quoi qu'on en pense, un *monde* tellement à part. Elle n'a *jamais cessé d'être reliée par de* multiples canaux à la vie ordinaire. Toutes proportions gardées, la prison, c'est-à-dire la vie qu'on y mène, ne peut évoluer très différemment de la vie ordinaire, encore moins en opposition avec elle.

Il paraît que nous — les nations occidentales — vivons dans des « *sociétés permissives* ». Cela ne peut être sans effet sur les mondes *clos, clos relativement par le fantas*tique développement de la communication et de l'information. Il est, aucune loi n'ayant le pouvoir d'aller contre cela, radicalement impossible d'envisager une évolution de la prison qui serait contraire, opposée à la vie ordinaire.

Or, c'est ce que l'on tente. La gageure est là. De croire qu'une loi va tout guérir et tout permettre : de ressusciter la chiourme quand on s'interroge sur la légalisation du haschisch. Contrairement aux rêves de certains, il ne saurait y avoir deux langages. Aussi désolant que cela puisse paraître, les ministres parlent aussi *pour les mécréants* et ceux-ci ne sont pas *a priori* idiots. Momentanément exclus du monde, ils ne l'en observent que davantage. Ils n'en ressentent que plus la différence qui les en sépare, ils n'en refuseront que plus un élargissement du fossé entre eux et ce qu'ils ont quitté.

Il reste évidemment une solution à quoi on devrait songer et qui satisfairait, *dirait-il,* le plus grand nombre : supprimer les journaux, les radios, les visites, les études, tout ce qui peu ou prou rattache au monde extérieur. Transformer les cent soixante-quinze prisons françaises en autant de quartiers de haute sécurité, non sans en avoir renforcé la sévérité sans nul doute insuffisante.

PHILIPPE BOUCHER.

ÉCHECS

AJOURNEMENT DE LA VINGT-DEUXIÈME PARTIE

La vingt-deuxième partie du championnat du monde d'échecs, qui oppose à Baguio (Philippines), Anatoly Karpov, le tenant du titre, à Victor Kortchnoi, a été ajournée par ce dernier le jeudi 14 au quarante-septième coup. Karpov, qui mène par quatre victoires à deux, possédait dans cette partie un léger avantage, qu'il semble avoir détruit par ses trois derniers coups avant l'ajournement.

Rappelons qu'il faut six victoires pour devenir champion du monde.

CHAMPIONNAT DU MONDE
(vingt-deuxième partie)
BLANCS : ANATOLY KARPOV
NOIRS : VICTOR KORTCHNOI



Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. é4	é6	25. f4	Tbç8
2. d4	d5	26. g4	d4
3. Cd2	ç5	27. ç3×d4	Cd5
4. é4×d5	é6×d5	28. Tdf1	b4
5. Fb5+	Fd7	29. Fd2	Té7
6. Dé2+	Fé7	30. f5	Cg5
7. d4×ç5	Cf6	31. Cé3	Cf6
8. Cb3	0-0	32. d5	C×h3
9. Fé3	Té8	33. d6	Td7
10. Cf3	F×ç5	34. Cd5	C×d5
11. C×ç5	Da5+	35. T×d5	Ta8
12. Dd2	D×b5	36. Fé3	Cg5
13. 0-0-0	b6	37. Fb6	Cé4
14. C×d7	C×d7	38. Tfd1	a4
15. Rb1	Cé4	39. Td4	Té8
16. Dd3	D×d3	40. T×b4	T×d6
17. T×d3	Cdf6	41. T×d6	C×d6
18. h3	Cç5	42. Fç7	Té1+
19. Tdd1	Cé6	43. Rç2	Cé8
20. ç3	b5	44. Fa5	a3
21. Cd4	a6	45. Tb8	Té7
22. Cç2	a5	46. Fb4	Té2+
23. Td3	Tab8	47. Rd3	
24. Thd1	h6		Ajournement.

• Le grand maître hongrois Lajos Portisch a remporté, jeudi 15 à Tilburg (Pays-Bas), le tournoi international d'échecs Interpolis.

Voici le classement final du tournoi :

1. Portisch (7 points) ; 2. Timman, 6 1/2 ; 3. Djindjikhachvili, Huebner, Miles, 6 ; 6. Spasski, Browne, Hort, 5 1/2 ; 9. Larsen, 5 ; 10, Ljubojevic, Sosonko, 4 1/2 ; 12. Ribli, 4.

Daniel Debrielle ne s'alimente plus depuis onze semaines

Un détenu embarrassant...

Jusqu'à présent, Daniel Debrielle était un détenu « *dangereux* ». Cela allait de soi. Il était, selon M. Cenac-Thaly, psychiatre, un « *individu exalté, hypersthénique, irritable et bagarreur* ». Il était, en outre, « *revendicateur* » et s'était « *signalé par une grève de la faim* ». Debrielle, pour la peine, *et ce au mépris des textes en* vigueur, avait totalisé vingt-trois mois d'emprisonnement en quartier de sécurité renforcé (Q.S.R.), traînant sa « *dangerosité* » d'Evreux à Fresnes, de Fresnes à la Santé, de la Santé à Fleury-Mérogis *(le Monde* des 28 et 30 juin 1978).

Aujourd'hui, le détenu matricule 676 218 n'est plus dangereux. Debrielle a observé une grève de la faim du 1er juillet au 26 août derniers, grève suivie depuis lors par la simple acceptation d'une alimentation artificielle sous la forme d'une perfusion quotidienne. Cela contribue, en désespoir de cause, à briser son corps. Considérablement affaibli (il a perdu une vingtaine de kilos), souffrant de vertiges, il est alité depuis le 24 août à l'hôpital des prisons de Fresnes.

Docile alors ? Maté de son propre fait ? Ces mots ne veulent plus rien dire. *Daniel Debrielle* est, en effet, devenu gênant. Trois fois gênant. Pour l'administration pénitentiaire d'abord, pour la chancellerie ensuite, pour la justice enfin. Cela, parce que Debrielle possède cette vertu politique, voire « pédagogique », de toujours se faire l'écho de ses pairs au travers de son combat. C'était vrai de son opposition aux quartiers de sécurité renforcée qui a scellé sa rencontre avec le Comité d'action des prisonniers (CAP). C'est encore vrai lorsqu'il tempête contre le fait que, « *en cour d'assises, le droit d'appel n'existe pas* ».

A ce propos, au cours d'une conférence de presse, jeudi 14 septembre, M[es] Danièle Marion, Fondanèche et Henri Juramy ont exposé les motifs de leur demande en révision, le 15 juin dernier, de son premier procès, à Caen. *Condamné le 21 octobre* 1977 à douze ans de réclusion criminelle pour une attaque à main armée à Deauville, à laquelle il a toujours nié avoir participé, un certificat médical vient en effet prouver, aujourd'hui, que Debrielle avait le bras dans le plâtre et aurait eu les plus grandes difficultés à tenir un fusil de chasse à canon scié...

Mais voilà ! en ce mois d'octobre 1977, a expliqué M. Jean *Lapeyrie, membre du* CAP, Debrielle arrivait « *confiant en la justice, persuadé qu'elle donnerait raison à un innocent* ». Qu'importaient les détails, les pièces à conviction ! Ce fut une erreur. Détenu *lambda,* désargenté, sans défense efficace, Debrielle a été condamné.

Depuis, cependant, bien des choses ont changé. Cet ancien ouvrier boulanger, « *travailleur, attentif, aimable et intelligent* », a appris à tenir compte des rapports de force. Il se défend. Debrielle — ce n'est pas un truisme — n'est plus celui qu'il était en entrant en prison. En lutte contre l'administration *pénitentiaire, il croise le fer* avec les directeurs d'établissement pénitentiaire, ces fermiers généraux des prisons, selon la formule de M[e] Juramy. Il clame son bon droit. Mais qui entend ce « *détenu dangereux* » ?

LAURENT GREILSAMER.

L'ENLÈVEMENT DE M. BRUNO LECOCQ

La police recherche trois jeunes Nord-Africains

De notre correspondant

Lille. — La police prend maintenant de plus en plus au sérieux une affaire qui paraissait à ses débuts rocambolesque : la disparition, depuis le lundi 11 septembre, de M. Bruno Lecocq, trente ans, directeur commercial de la maison Honda, à Roubaix. Il avait quitté son service dans la soirée, disposant d'une petite somme d'argent. Depuis on ne l'a pas revu. (« Le Monde » du 15 septembre.)

Le mardi 12 septembre, par plusieurs appels téléphoniques anonymes au journal *Nord-Eclair,* on apprenait qu'il s'agissait d'un enlèvement, et que les ravisseurs réclamaient la libération de deux détenus de la prison de Loos dans la banlieue lilloise, ainsi que le versement d'une rançon de 100 000 F. Puis M. Lecocq appelait lui-même et demandait que cette somme soit déposée chez lui. Son épouse elle-même ne croyait pas à ce moment-là à l'enlèvement.

Le lendemain, M. Lecocq renouvelait son appel en affirmant qu'il parlait en présence de ses ravisseurs. Il confirmait qu'il *avait été « enlevé » par trois* jeunes gens qui n'étaient pas d'origine française : « *Ils m'ont abordé à la sortie de mon travail, ils étaient près d'une moto et faisaient semblant d'être en panne...* » A ce moment-là les ravisseurs ne parlaient plus de libération de détenus et ramenaient la rançon à 80 000 F.

Depuis lors, les services téléphoniques de *Nord-Eclair* sont surveillés par le service régional *de la police judiciaire. Jeudi 14,* la carte d'identité de M. Lecocq arrivait à *Nord-Eclair,* dans une enveloppe sur laquelle l'adresse était libellée au feutre rouge d'une main malhabile. Elle avait été postée à Paris dans le dixième arrondissement.

Il semble que cet enlèvement soit le fait d'amateurs, ce qui inquiète les policiers. Ceux-ci s'orienteraient vers la recherche de trois jeunes Nord-Africains que M. Lecocq aurait *pu compter* dans sa clientèle. Enfin, jeudi dans la soirée, vers 22 h. 30, nouvel appel de M. Lecocq à *Nord-Eclair* : « « *Je dors très mal mais je suis bien traité...* » et il ajoutait des détails concernant le versement de la rançon, précisions qui n'ont pas été révélées. De leur côté, les responsables de la société France-Auto dont dépend M. Lecocq ont déclaré qu'ils étaient prêts à discuter avec les ravisseurs du montant de la rançon et des modalités de remise de celle-ci. — S.

● *8 kilogrammes d'héroïne ont été saisis,* jeudi 14 septembre, à l'aéroport Léonard-de-Vinci à Rome, dans la valise à double fond d'un couple de « passeurs », un Autrichien et une Britannique, qui venaient de Singapour et se rendaient à Londres. — *(A.F.P., Reuter.)*

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Le dossier doit être prochainement communiqué au parquet

Avant d'être installé mercredi 20 septembre dans ses nouvelles fonctions de conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Guy Floch, premier juge d'instruction chargé du dossier du meurtre de Jean de Broglie *(le Monde* du 18 octobre 1977), a convoqué les sept inculpés, ainsi que la femme et le fils de la victime, parties civiles, pour leur notifier plusieurs rapports d'expertise. Il est vraisemblable que, après ces dernières *auditions de pure forme, il* communiquera la procédure au parquet en vue de son règlement, à moins que — ce qui à première vue paraît peu probable — les inculpés ne fassent des révélations sur les mobiles de ce crime qui demeurent mystérieux, après vingt et un mois d'information.

Le magistrat avait prévu, jeudi 14 septembre, les interrogatoires de M. Patrick Allenet de Ribemont, le directeur de la Rôtisserie de la *Reine Pédauque* (en liberté après avoir été détenu du 30 décembre 1976 au 1er mars 1977), et de M. Simon Kolkowicz (en liberté lui aussi après avoir été incarcéré du 30 décembre 1976 au 17 *février* 1977). Seul le premier a déféré à sa convocation.

Vendredi 15 septembre, M. Floch doit recueillir les explications des quatre détenus : MM. Gérard Frèche, Guy Simoné, Serge Tessèdre et Pierre de Varga. Le 18 septembre, il doit recevoir la veuve et le fils de la victime et interroger le septième inculpé, M. Albert Leyris (en liberté après avoir été détenu du 26 janvier 1977 au 15 février 1977.

On sait que M. Gérard Frèche, recruté par l'intermédiaire de M. Serge *Tessèdre,* et obéissant aux instructions de l'inspecteur principal Guy Simoné, a tiré, rue des *Dardanelles,* à *Paris,* sur M. Jean de Broglie, dans la matinée du 24 décembre 1976, alors que celui-ci sortait de chez Pierre de Varga. Les trois reconnaissent avoir tenu les rôles qui leur sont prêtés. M. *Guy Simoné* a toujours accusé M. de Varga d'avoir été l'instigateur de l'assassinat, ce que ce dernier n'a cessé de contester. Quant à M. de Ribémont, il a protesté de son innocence dès le début de l'enquête, tandis que, selon la thèse officielle, la cause du meurtre devait être recherchée dans le fait que M. de Broglie avait prêté 4 millions de F pour l'acquisition de la Reine Pédauque.

FAITS ET JUGEMENTS

Procès à l'alcootest.

M. Francis Rongier, représentant de commerce stéphanois, secrétaire général du mouvement Auto-défense, comparaissait devant la troisième chambre correctionnelle de Saint-Etienne (Loire) pour avoir refusé de se soumettre à l'alcootest. Accompagné d'un huissier, il s'était fait volontairement interpellé le 12 août dernier, lors d'un contrôle à *Saint-Chamond* (Loire).

M. Francis Rongier et son mouvement ne sont pas hostiles au dépistage d'alcooliques au volant, mais ils considèrent que la nouvelle loi du 12 juillet 1978, tendant à prévenir la conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique n'est pas applicable. Selon eux, cette loi devrait donner lieu à un décret d'application qui n'est toujours pas promulgué et qui est actuellement remplacé par une circulaire (« le Monde » du 19 août). M. Henri Caillavet, sénateur (gauche démocratique, Lot-et-Garonne), a d'ailleurs posé une question orale au garde des sceaux à ce propos (« le Monde » daté 3-4 septembre).

Jugement le 4 octobre.

James McCann reste détenu

La chambre d'accusation du tribunal d'Aix-en-Provence a jugé irrecevable, le jeudi 14 septembre, la demande de mise en liberté *conditionnelle* du militant républicain irlandais James McCann, déposée par ses avocats le 7 septembre *(le Monde* du 9 septembre).

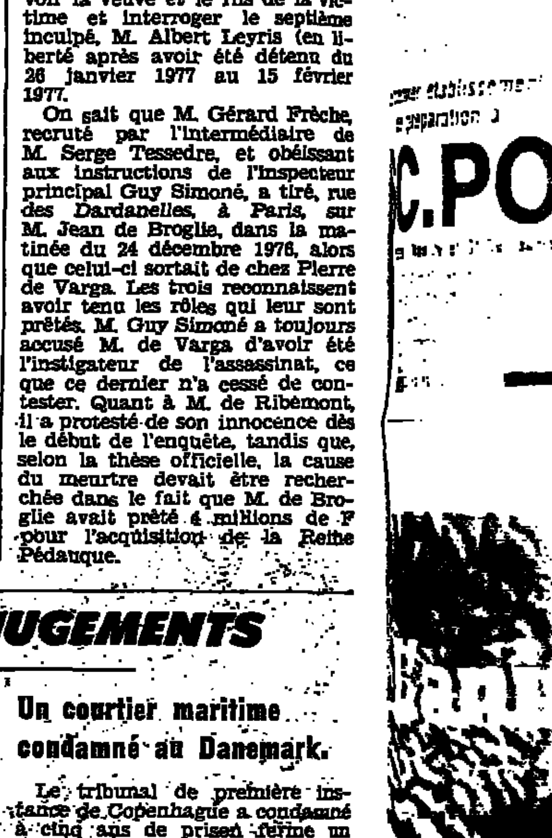
Incarcéré à la prison des Baumettes, à Marseille, depuis le 10 août dernier, James McCann est visé par un mandat d'arrêt *international lancé par le parquet* de Moenchengladbach (Allemagne fédérale). La justice de la R.F.A. l'accuse d'avoir participé, en 1973, à un attentat au quartier général des forces britanniques en Allemagne et a déposé une demande d'extradition.

Un courtier maritime condamné au Danemark.

Le tribunal de première instance de Copenhague a condamné à cinq ans de prison ferme un courtier maritime danois de quarante-sept ans, M. Preben Maagefelt, pour avoir commis une escroquerie d'un montant de 12 millions de *couronnes* (environ 9 millions de francs) au préjudice de la société d'Etat angolaise Importang. L'accusé avait agi en complicité avec la firme portugaise Rimalpi, dont le directeur a depuis disparu sans laisser d'adresse avec le fruit de son forfait. Il avait accepté de rédiger pour cette firme de faux documents pour l'embarquement et le transport de prétendues cargaisons d'huile de palme et de viande de bœuf qui n'arrivèrent jamais.

Cette affaire, dont l'enquête a été menée ces derniers mois dans le plus grand secret, a suscité beaucoup d'intérêt dans les cercles maritimes internationaux. Il y a *quelques semaines,* M. Eric Ellen, directeur de l'administration portuaire britannique, y avait fait allusion en réclamant avec insistance la création d'un fonds international destiné à subventionner les efforts de la police en vue de démasquer les fraudes et les escroqueries maritimes, dont le nombre a tendance à se multiplier. M. Preben Maagefelt a été également condamné à rembourser 1 million et demi de dollars au *gouvernement* de Luanda. *(Corr.)*

● *La Fédération des syndicats de la police nationale C.G.T.* a estimé, dans un communiqué diffusé le 14 septembre, qu'après « *le camouflet essuyé par l'intersyndicale de la police suite à l'entrevue accordée à l'Elysée par un collaborateur de la présidence en instance de mutation* », il était évident que « *le gouvernement n'avait aucun programme, aucune solution à apporter à la résorption de la délinquance et de la violence* ». La Fédération ajoute : « *Le budget d'austérité qui va être présenté ne peut qu'ajouter à l'évolution du mal. Ce ne sont pas des lois plus dures qui apporteront des améliorations, l'escalade répressive donnant des réactions inverses.* ». Aussi la Fédération C.G.T. appelle « *toutes les organisations à se rencontrer en vue d'élaborer un plan d'action cohérent, puissant, ferme, afin, dans l'intérêt commun, de placer l'Etat devant ses responsabilités* »



MÉDECINE

UN DEUXIÈME CAS DE VARIOLE EST CONFIRMÉ EN GRANDE-BRETAGNE

Le diagnostic de variole vient d'être confirmé chez un second malade maintenu en isolement, après avoir été en contact avec Mme Janet Parker — décédée le 11 septembre dernier — après avoir de médecine de Birmingham, en par le virus variolique dans un laboratoire de recherche de l'école de médecine de Birmingham, en Grande-Bretagne. Il s'agit de la mère de la victime, Mme Hilda Whitcombe, soixante-dix ans, qui serait atteinte d'une forme peu sévère de la maladie.

Son mari, âgé de soixante et onze ans, était décédé brutalement d'une crise cardiaque pendant son séjour en quarantaine à l'hôpital, il y a dix jours. Il faut ajouter à cette malheureuse série d'événements, le suicide du directeur du laboratoire, le professeur Henry Bedson. Cependant, la plupart des personnes qui avaient été isolées par précaution après *avoir été en contact avec* Mme Parker, ont repris une vie normale. Seules.

● RECTIFICATIF. — Le professeur Debry, organisateur d'un symposium sur le pancréas artificiel à Nancy, nous prie de *préciser que la date de cette* manifestation est le 2 octobre 1978, et non le 20 octobre, comme nous l'avions annoncé dans « Le Monde de la médecine » du 6 septembre.

AÉRONAUTIQUE

POINT DE VUE

LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN QUESTION

Assez joué !

par ANDRÉ TURCAT (*)

Anglais et Français jouent depuis des mois un jeu aéronautique bien dangereux. Et font des manœuvres et des « tonneaux » trop adroits qui *risquent* de mener à l'accident.

A courte vue, certes, tout paraît doré pour les uns et les autres.

Grâce au double accord conclu avec Boeing (achat de Boeing-757 par British Airways, participation de l'industrie d'outre-Manche au programme, par l'équipement de l'avion avec moteurs Rolls Royce), les Britanniques voient l'emploi et les bénéfices garantis pour de nombreuses années à Rolls-Royce, pièce maîtresse de la politique aéronautique de la Grande-Bretagne. On pesterait en vain contre la « duplicité britan*nique » si l'on négligeait ce point de* base.

La France et l'Allemagne, de leur côté, poursuivent sans troisième larron le développement de la famille Airbus, dont les ventes sont prometteuses. Et le ministre français des transports annonce déjà la perspective du remboursement à l'Etat des avances consenties à Airbus Industrie.

Et les Américains, et surtout Boeing? Eh bien, ils peuvent se frotter les mains ! D'une part, ils enfoncent le coin dans le bloc velléitaire de ces diables d'Européens qui voulaient entamer leur monopole en Europe même, sans parler des ventes bien gênantes d'Airbus jusqu'à Eastern Airlines. D'autre part, ils s'assurent la coopération d'une industrie britannique encore puissante, avec les moteurs produits par une entreprise que *son gouvernement n'abandonnera* jamais, bons moteurs de surcroît.

∴

Le calcul américain est indubitablement juste. Alors, s'agissant d'une compétition économique sans merci, celui des Européens n'est-il pas faux ? On est en droit et en devoir de se le demander.

Du côté britannique, en tenant pour secondaire la coopération européenne, on sauve certes Rolls Royce. Et l'on ne rend pas si difficile la situation de l'emploi à British Aerospace, *le fabricant de cellules* d'avion, puisque l'on a décidé, d'autre part, le lancement du projet quadrimoteur HS-146.

Mais en Angleterre, nul, en privé, ne se fait d'illusion sur les ventes du HS-146. Le pari est donc très dangereux pour British Aerospace, qui le sait bien.

Surtout, les Britanniques se mettent dans les mains de Boeing, et se condamnent à *terme aux pâles* destins de la sous-traitance et de la soumission. Seul Rolls Royce sera vraiment sauvé. Il pouvait sans doute l'être sans aller à ces extrémités.

Enfin, sauf interdit américain occulte, rien n'empêcherait la Grande-Bretagne de jouer sur les deux *tableaux en poursuivant avec Boeing* le programme 757 tout en acquérant pour British Airways des Airbus B-10. Qu'on ne nous amuse pas trop avec la nécessaire autonomie de décision *de la* compagnie britannique par rapport à son gouvernement. Et qu'on ne vienne pas surtout contester *la qualité économique de l'Airbus* : de la duplicité on passerait à la mauvaise foi.

Serions-nous si avisés du côté *français* en maintenant — au-delà de la dernière mise au poker — notre intransigeance vis-à-vis de la Grande-Bretagne ? Car, après tout, le Boeing-757 commandé par British Airways — si désagréable que nous *soit* cette nouvelle — n'est pas l'équivalent *ni* le concurrent direct de l'Airbus, B-4 ou B-10. C'est un avion plus petit pour étapes plus courtes. En fait, c'est tout juste le rival de ce *nouvel avion « européen » annoncé* tous les deux ans par nos premiers ministres aux Salons du Bourget, et qui semble retourner au grenier des fantômes. Nous devions le faire avec les Anglais entre autres, c'est vrai. Mais sans eux, nous ne le ferons pas. Et le moteur de la SNECMA, dont nous voudrions bien l'équiper d'ailleurs, n'en trouvera donc pas davantage le débouché qu'il cherche.

C'est bien là le verrou du problème. Sans l'industrie britannique, il faut le dire, nous ne pourrons pas faire d'autre avion civil que l'Airbus *avant de longues années. Nous ne* nous sommes même pas donné les moyens, et nous n'aurons pas le marché, pour construire l'Airbus à la cadence et en quantité suffisante — six cents avions par exemple — pour tirer d'affaire une bonne fois nos industries aéronautiques, pour que nos inspecteurs des finances eux-mêmes finissent par y croire ! Dès maintenant, pourtant, les vendeurs ne savent comment calmer les acheteurs, faute de pouvoir leur *assurer les avions qu'ils réclament*, ce qui est vraiment le comble.

Alors, il faut bien savoir si l'on accepte de laisser passer une dernière occasion pour l'Europe de l'aéronautique civile.

L'auteur de ces lignes a suffisamment connu et enduré les problè*mes de la coopération avec les Bri*tanniques pour pouvoir dire qu'en toute raison cette coopération lui paraît indispensable si l'on regarde assez loin.

∴

Certes, nous pouvons exiger que British Airways manifeste clairement son intention d'acheter l'Airbus. Nous avons sans doute assez d'intérêts communs avec l'industrie britannique, assez de crédit politique, assez d'arguments techniques pour l'obtenir.

Mais sachons admettre que l'Airbus *n'est pas un substitut complet* au Boeing-757 et que la commande de cet appareil par British Airways n'est donc pas un *cacus belli.*

Sachons surtout que toute politique britannique passera par les intérêts de Rolls Royce, et sachons donc les respecter, c'est-à-dire offrir toutes *les solutions d'équipement d'avions* européens avec des moteurs de ce constructeur et selon le choix des compagnies clientes. Pourquoi d'ailleurs Rolls Royce ne s'ouvrirait-il pas aussi à une coopération européenne ?

Sachons enfin que, dans la guerre planétaire pour l'hégémonie, souvent et si justement évoquée par Michel Debré, nous ne sommes pas trop de tous les Européens réunis pour défendre notre indépendance aéronautique, la prospérité, les emplois et les espoirs de notre industrie. Celà, c'est de l'Europe solide.

(*) Conseiller du R.P.R. pour les industries de pointe et l'énergie.

LES VOLS COMMERCIAUX DU SUPERSONIQUE TUPOLEV-144 SONT SUSPENDUS DEPUIS JUIN

Moscou *(Reuter)*. — L'avion supersonique soviétique Tupolev-144, le rival de Concorde, a été discrètement retiré du service. La nouvelle a été révélée par le bureau de renseignement de l'Aeroflot à Moscou, qui a déclaré qu'aucun vol commercial à bord de cet appareil n'était prévu cette année. La compagnie a refusé de fournir plus de détails, répondant simplement que, lorsque le service reprendrait, les passagers en se*raient informés.*

Selon des sources diplomatiques, les vols avec passagers du Tupolev-144, qui assurait chaque mardi, depuis novembre 1977, la liaison Moscou-Alma-Ata (Asie centrale), ont été suspendus au début du mois de juin.

De même source, on indique qu'une des raisons possibles de cette décision réside peut-être dans une volonté d'économiser le carburant. Il est également plausible que les autorités soviétiques considèrent qu'il n'est pas rentable d'utiliser cet appareil sur un trajet *aussi court* (3 200 km).

Les hypothèses occidentales concernant une économie du carburant se fondent, notamment, sur l'intérêt que Moscou a récemment manifesté pour des équipements électroniques de fabrication britannique, destinés à contrôler la consommation des réacteurs.

RELIGION

● *Jean Paul Ier* prendra possession le samedi 23 septembre de l'archibasilique de Saint-Jean-de-Latran, qui constitue la cathédrale de Rome, a-t-on annoncé officiellement au Vatican le 14 septembre. Auparavant, le pape sera salué au pied du Capitole par la municipalité de Rome. Au palais du Latran, où il sera accueilli par le cardinal Ugo Poletti, vicaire de Rome, Jean Paul Ier recevra l'hommage du clergé et des évêques de la Ville éternelle avant de présider une messe concélébrée. — *(A.F.P.)*

SCIENCES

En raison d'une fuite radio-active

LA MISE EN SERVICE D'UNE USINE JAPONAISE DE RETRAITEMENT EST REPORTÉE

Tokyo (A.F.P.). — La mise en route effective de l'usine de retraitement des combustibles irradiés de Tokai-Mura, au nord de Tokyo, qui était prévue pour la fin de cette année, a été reportée au printemps prochain au moins, à la suite de la découverte d'une fuite radio-active, indique la société japonaise Atomic Fuel Corporation.

En effet, des traces de radio-activité ont été décelées dans un canal de refroidissement du combustible. La fuite, estime-t-on, provient d'un conduit servant à collecter et à réchauffer l'acide nitrique utilisé pour dissoudre le combustible nucléaire.

Il faudra de deux à trois mois pour situer exactement l'endroit où ce conduit a été endommagé, puis un an pour le remplacer, estiment les responsables japonais.

L'usine, construite par la France, a jusqu'à aujourd'hui produit *19 tonnes de plutonium. L'accord* américano-japonais signé en 1977 autorise Tokyo à en produire 99 tonnes, d'ici à 1979, à titre expérimental.

● *Un astronome amateur* de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) a découvert dimanche 10 septembre une « *nova* » dans la constellation du Cygne. Une « *nova* » est une étoile qui explose, et dont la luminosité augmente brusquement. Prévenu, l'observatoire de Paris-Meudon a alerté celui de Cambridge (Etats-Unis), qui a *authentifié la découverte.* L'auteur de l'observation, M. Verdenet, trente-quatre ans, est professeur de sciences et de technologie au C.E.S. de la ville. Il avait obtenu en 1969 la Bourse de la vocation.

● PRECISION. — M. Jacques Pélissier, auquel a été confié une mission d'« *audit scientifique* » de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), n'est pas directeur général de la S.N.C.F., comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 15 septembre, mais président du conseil d'administration de la société nationale.



ÉDUCATION

La rentrée scolaire pour treize millions de jeunes

La rentrée des classes a eu lieu, ce vendredi matin 15 septembre, pour près de treize millions de jeunes, de la maternelle à la classe préparatoire aux grandes écoles. La principale « bavure » de cette rentrée — qui a été précédée de peu de polémiques, — aura été le mouvement de grève de deux jours des personnels d'éducation (conseillers et conseillers principaux, anciens surveillants généraux) à l'appel de trois syndicats (SNES, C.G.T. et C.F.D.T.).

Le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, a répété jeudi 14 septembre, au micro d'Europe 1, qu'il était confiant, mais qu'on ne pourrait juger qu'au 1er octobre la manière dont la rentrée se serait passée.

Dès ce vendredi matin, on signalait — ici ou là — quelques « bavures » : une classe de maternelle était occupée pendant une heure trente par des parents dans le 14e arrondissement de Paris, une grève scolaire avait lieu au collège de Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais), les parents réclamant la construction d'un établissement neuf, dans une commune de Dordogne, à Coulounieix-Chamiers, le maire (P.C.), coupait le courant du collège pour protester contre l'état d'insécurité de l'établissement. De même à Chevilly-Larue (Val-de-Marne), le maire (P.C.) a interdit l'ouverture du collège Jean-Moulin, en attendant la mise en conformité de l'établissement avec les normes de sécurité. Cinq cents élèves ont été renvoyés chez eux.

Du côté des « Q. I. à 80 »

« Pourquoi sont-ils en S.E.S. ? »

Le plateau des Champeaux, où Jean-Jacques Rousseau venait contempler le paysage et Paris à l'horizon, lieu classique et verdoyant sur les hauteurs de Montmorency (Val-d'Oise), ville résidentielle qui cache ses pauvres ou qui ne les voit pas. Sur le gazon, sous les futaies, un collège *tout neuf dédié à Pierre de Ronsard*, et, dans le collège, une section d'éducation spécialisée (SES) pour les débiles légers *« à Q.I. 80 »* d'après les normes officielles.

« Nous avons eu des difficultés pour implanter la SES à Montmorency, explique M. Pannetier, inspecteur départemental de l'éducation. *Ici, les gens n'en voulaient pas. »* On a *tout de même* ouvert, depuis deux ans, deux classes, une sixième et une cinquième. Elles accueillent vingt-quatre élèves qui ont, à l'école primaire, accumulé les retards et les échecs.

Larges couloirs, salles bien aérées, un peu du luxe du dehors. Cela n'a pas empêché une vingtaine de parents de signer le 18 mai dernier une pétition pour que leurs enfants *« soient admis à la rentrée de 1978 au collège technique (1), définitivement retirés des SES et répartis dans les classes dites « normales » avec un enseignement de soutien »*.

Pourquoi cette rogne, pourquoi refuser le secours offert à leurs « handicapés légers » en perdition scolaire ?

« Les parents ne savent pas ce qu'ils ont fait, explique M. Gineste, sous-directeur de la SES. *Si on remettait les enfants dans les classes normales, ils seraient vite noyés. »* Des familles pour la plupart démunies. *« Celui-là ne sait ni lire ni écrire »*, dit M. Gineste, repérant un nom sur la liste des pétitionnaires. Des O.S. qui auraient découvert que le maintien en SES est *« dangereusement préjudiciable à l'avenir social de leurs enfants »*. Pour le sous-directeur, la lettre envoyée à l'inspecteur d'académie du Val-d'Oise a été entièrement *« soufflée »*.

Les parents ont été mobilisés par une institutrice, Mme Pierrette Alezrha, suspendue depuis. L'aventure a duré toute l'année scolaire dernière. En octobre 1977, Mme Alezrha est nommée à la SES de Montmorency sans compétences particulières pour enseigner à des « débiles légers ». Elle souhaite intégrer le mieux possible ses élèves dans le collège et n'admet pas que les horaires de la SES soient différents de ceux des autres classes. Elle propose un autre emploi du temps. Elle déplore qu'il n'y ait pas de professeur de gymnastique et qu'aucun atelier ne soit prévu pour l'éducation technique polyvalente qui doit préparer à l'apprentissage professionnel. Le sous-directeur refuse de suivre son institutrice sur ce terrain. Sa SES n'est ni meilleure ni pire qu'une autre.

M. Gineste reconnaît cependant : *« Les SES, ce serait formidable si tous les élèves qui s'y trouvent « méritaient » de s'y trouver. Quant aux débouchés, pour les filles, ils sont nuls. Pour les garçons, c'est différent : les employeurs préfèrent les ouvriers peu inventifs qui réussissent mieux parce qu'ils ont moins d'imagination »*. Mais, têtue, l'institutrice ne l'entend pas ainsi. Elle proteste, pétitionne, s'asseoit devant la porte du directeur, en fait tant et tant qu'on la met en congé de maladie. Le 12 mai, l'inspecteur d'académie décide de mettre fin à sa délégation provisoire.

Aujourd'hui, les parents n'ont plus confiance : *« Je ne sais pas pourquoi ma fille s'est retrouvée en SES »*, dit une mère étrangère divorcée. *« Ils ne sont pas moins intelligents que les autres »*, constate un père O.S. *« Un retard scolaire ? Mon fils n'a jamais été une seule fois en retard cette année »*, répond M. Cardosso, Portugais qui n'a pas compris la question. Il ajoute : *« Je sais seulement que Fernando a su aujourd'hui démonter et remonter tout seul un vélomoteur. »* Il a douze ans.

« Pourquoi sont-ils en SES ? » demandent les parents, premières victimes d'un handicap socioculturel qui a déterminé l'orientation de leurs enfants. Des parents qui accusent : *« On a entériné l'échec de nos enfants. »* Pourquoi ? *« Employé de collectivité », « manœuvre », « O.S. »*... Les S.E.S. ouvrent à ces débouchés-là. Les enseignants ont parfois confiance : *« C'est mieux que rien »*, disent-ils. *« C'est rien »*, répondent les parents. *« On dit : ils ne sont pas capables, ils ne peuvent rien faire, mais alors, on ne leur apprend rien. On ne les aide pas, on les enfonce »*, dit M. Burel, le père de Brigitte.

Pour si peu, doit-on montrer du doigt ces enfants, ces « débiles ». Faut-il que cet élève portugais refuse de rentrer dans le rang et suive à distance, parce qu'il ne veut pas qu'on le traite d'arriéré mental ?

« Pourquoi t'est-tu retrouvé en SES ? » Soraya, sans « faculté de théoriser » aura au moins retenu la leçon : *« Parce que je suis différente »*. C'est à Montmorency que Rousseau écrivait : *« Vous devez plus aux autres que si vous fussiez né sans bien, puisque vous êtes né favorisé. »*

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) Ancienne dénomination des lycées d'enseignement professionnel.

● *Courant coupé dans un collège de Dordogne.* — Depuis 0 heure ce vendredi, le courant électrique est coupé au collège de *Coulounieix-Chamiers*, dans la banlieue de Périgueux. La décision a été prise par le maire (P.C.) car la troisième tranche de mise en conformité de l'établissement (du type C.E.S-Pailleron) n'a toujours pas été affectuée, *notamment* la réfection de l'installation électrique. Ce collège est alimenté par endroits par du 380 volts. Un incident s'était produit durant les vacances du printemps. Le préfet écrivait au maire le 11 mai qu'il étudiait *« la possibilité de financer les travaux nécessaires »*. Cependant, il lui demandait de prendre *« toutes les mesures d'urgence et de protection (...) afin d'éviter tout accident grave »*. C'est ce qu'a fait le maire en coupant le courant. — *(Corresp.)*

SORTIR...

M. Christian Beullac a voulu « dédramatiser » la rentrée *scolaire de 1978*. De fait, depuis dix ans, on n'avait jamais enregistré aussi peu de polémiques *préliminaires*. La sérénité d'aujourd'hui a des causes politiques, mais pas seulement. C'est sans *doute aussi un des effets de la* crise économique : ce qui compte, désormais, dans le fonc*tionnement du système éducatif*, ce n'est plus comment on y entre mais comment on en sort. *Ce n'est plus en septembre que* se joue le destin de la jeunesse, mais en juin.

Cette année, pendant les mois de juillet et d'août, cent quinze mille jeunes se sont inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi. Entre juin et octobre 1977, deux *cent quarante-quatre mille* étaient passés directement de l'école à l'A.N.P.E. Après l'étude, l'attente. *Diplômés et recalés se retrouvent* dans les mêmes files. Doués et surdoués sont confrontés à la *même interrogation : à quoi* va me servir tout ce que j'ai appris sur les bancs de l'école ?

Accueillir les jeunes

La rentrée, depuis vingt-cinq ans, a toujours été — outre un *événement familial — une étape* capitale dans la vie de la nation. Mais les problèmes qu'elle posait étaient, en quelque sorte, purement matériels : tant de nouveaux élèves, où les caser, quels professeurs nommer, combien d'écoles construire, où ? Et vite, sinon bien. En dépit des affirmations permanentes de certains syndicats d'enseignants, l'effort fourni a été considérable et, globalement, le système scolaire a bien encaissé l'assaut de la vague démographique et de la prolongation spontanée de la *scolarité* (avant six ans et après seize ans) : les jeunes ont été accueillis.

Depuis cette année, la problématique change en partie sous l'effet de la dénatalité *(le Monde du 12 septembre). Il ne s'agit* plus de savoir si on pourra accueillir tous les jeunes à *l'école. L'essentiel sera de les* accueillir dans le monde du travail. Ce cap-là est autrement *redoutable, car il échappe partiellement* à la capacité du système scolaire tout en mettant en *cause le contenu de l'enseignement* reçu. A quoi sert-il d'accueillir tous les jeunes Français à l'école si l'on n'a pas la certitude que la formation qu'ils y recevront les aidera à démarrer d'un bon pied dans la vie active ? Il y a de quoi semer le doute et l'incertitude dans l'esprit des enseignants. Quant aux parents qui espèrent toujours que l'enseignement est le chemin de la promotion sociale, ils ressentent souvent une frustration même si beaucoup, au pire moment, veulent croire que leur enfant tirera son épingle du jeu.

L'école, *dit M. Beullac (le Monde* du 14 septembre), n'est pas responsable de la situation de *l'emploi. Oui*, mais en 1978-1979, l'emploi est *peut-être* responsable de la situation de *l'école. Six cent cinquante mille* maîtres, jusqu'à la fin de juin 1979, vont enseigner le passé de l'humanité, la langue commune, les sciences utiles, les techniques modernes, expliquer le présent, à près de treize millions de jeunes. Mais ils ne pourront pas leur enseigner l'avenir.

BRUNO FRAPPAT.

DES JEUNES SEREINS, DES ADULTES INQUIETS

Fin de vacances dans les Vosges

De notre envoyé spécial

Saint-Dié. — Au Café des mésanges de la ZUP d'Epinal, trois garçons terminent la journée par une belote prolongée autour d'un tapis vert. Le chômage en France ? La crise du textile ? Boussac ? *Les trois jeunes Vosgiens* ne semblent pas en être très affectés. L'un rentre le lendemain au lycée pour entamer la troisième année de son certificat d'aptitude professionnelle d'ajusteur et les deux autres, âgés de dix-huit ans déclarent avoir *« fini »*. En fait, ils n'ont pas commencé à travailler. Après avoir échoué à leur C.A.P. — mécanique automobile et électricité — ils attendent, l'un le service *militaire, et l'autre... des jours* meilleurs. En toute sérénité.

On peut penser qu'il s'agit là de « traîne-bistrots » résolus à ne rien à faire. Mais à Thaon-les-Vosges, à Igney, à Vincey, dans toutes les communes que Boussac faisait vivre le long de la Moselle, on ne semble guère plus angoissé. En ce dernier jour de vacances inondé de soleil, les jeunes sont dans la rue. Par groupes de cinq ou six, ils investissent les coins de trottoirs les mieux exposés et, juchés sur leurs deux roues, ils observent les passants, commentent, se taquinent entre garçons et filles, se lancent dans des embardées pétaradantes pour revenir aussitôt à leur point de départ. Ils vont vivre la rentrée sans enthousiasme, mais sans angoisse non plus.

Jean-Claude, quatorze ans, entre au lycée d'enseignement professionnel de Bains-les-Bains, pour préparer un C.A.P. de métallier. *« Je connais des gens qui ont fait la même chose et qui réussissent bien. Ils ont même une bonne paye. »* Il est confiant. Gilles, quinze ans, va préparer son C.A.P. de mécanicien au lycée de Charmes mais sa vocation, c'est l'armée. Il doit seulement attendre. Jean-Michel, seize ans, prépare un C.A.P. de soudeur *(deuxième année). Il est résolument* optimiste : *« Même ceux qui n'ont pas le C.A.P. trouvent du travail, comme mon frère qui est soudeur à Golbey »* (faubourg d'Epinal). Ce n'est pas Carlos qui va le détromper : une semaine après avoir décroché son C.A.P. de soudeur, il était embauché par une usine sidérurgique de Charmes. *« J'avais fait des démarches plusieurs semaines avant »*, explique-t-il. C'était il y a deux ans...

Dans la vallée du Rabodeau, où les anciennes abbayes de la principauté de Salme ont également été transformées en usines Boussac, les jeunes du technique ne manifestent guère plus d'angoisse devant l'avenir. A l'entrée de l'usine de Moyenmoutier, pourtant, un calicot de la C.G.T. crie : *« Non aux 163 licenciés ! »* et des affichettes appellent partout à l'action *« pour sauver la vallée et le textile »*. Huguette, seize ans, n'en a cure. Elle entre au lycée de Saint-Dié pour préparer un C.A.P. de coiffure. Quant à Dominique, seize ans, il va préparer un brevet d'enseignement professionnel de « sanitaire et thermique » pour être chauffagiste comme son père. *« Boussac ? Je ne voudrais pas y entrer, même si on me le proposait. »*

Pour tous ces jeunes Vosgiens de 1978, Boussac représente le passé. C'était bon pour leurs mères lorsqu'il s'agissait de salaires d'appoint. Elles n'avaient pas eu le privilège de préparer un C.A.P. dans un « lycée d'enseignement professionnel ». Cela passe encore pour les vacances *lorsqu'il s'agit, pendant un mois, « d'enfiler des chaussettes sur des formes »* comme l'a fait Thierry, dix-sept ans, qui prépare un B.E.P. d'électromécanique à Saint-Dié. Mais cet avant-goût du monde du travail ne marque guère les futurs diplômés du technique. Pas plus que la cueillette des mirabelles.

Il faut beaucoup chercher pour trouver un adolescent réellement inquiet pour son avenir professionnel. C'est le cas de Gauthier, seize ans, dernier d'une famille de cinq enfants installée à Senones. *Il a abandonné* les études à la fin de sa deuxième année de C.A.P. (mécanique générale) parce que l'enseignement ne lui *« plaisait plus »*. Il a travaillé dans une scierie puis dans une usine de bas où *« ils n'embauchent que des filles »*. Et il se retrouve maintenant dans l'état de chômeur avec le dégoût en plus. *« Même avec le C.A.P., je n'aurais rien trouvé. La vallée est morte, ici toutes les usines ferment. »*

« Autant former des chômeurs diplômés »

Le pessimisme de ce jeune désemparé rejoint l'inquiétude des adultes et, en particulier, de ceux qui ont en charge la formation professionnelle des jeunes. *« Jusqu'en 1973-1974, c'était merveilleux*, explique M. Xavier Fitte, proviseur du lycée technique Georges-Baumont, à Saint-Dié. *Quand on formait cent élèves, on nous en réclamait deux cents. Aujourd'hui, on s'estime heureux si on arrive à placer la moitié de nos diplômés. Je suis très inquiet pour l'avenir. »*

Au L.E.P. de Raon-L'Etape, qui a un recrutement surtout rural, le proviseur, M. Bernard Fraisse, se bat pour éviter la fonte des effectifs en cours de scolarité. *« Dès qu'ils ont seize ans, leurs parents viennent les reprendre pour les employer au bois. Mais tant qu'à former des chômeurs, autant former des chômeurs diplômés. »*

Dans ces vallées vosgiennes malmenées par la guerre — en 1944, les Allemands ont brûlé des villes entières comme Saint-Dié ou Charmes — et aujourd'hui secouées par « la crise », on est *habitué à faire le gros dos. « Dans d'autres régions*, dit un professeur de français de Saint-Dié, *une telle situation provoquerait une explosion »*. Les collégiens et lycéens des Vosges n'ont connu ni la guerre ni la crise et, pourtant, ils n'explosent pas. Boussac ? Connais pas. *« Ils croient que parce qu'ils ont un C.A.P. d'électromécanicien ou un B.E.P. de comptable-mécanographe ils vont échapper à la crise*, dit un chef de travaux. *C'est nous qui, involontairement, leur donnons cette illusion. »*

ROGER CANS.

DANS LA VILLE NOUVELLE D'ÉVRY (ESSONNE)

Ouvrir des écoles ouvertes

Dans la ville nouvelle d'Evry (Essonne), où l'arrivée de nouveaux habitants est constante, la rentrée ne pouvait pas sombrer dans la routine. Cela tient aux caractéristiques sociologiques de cette cité, aux hommes qui l'animent, aux locaux scolaires, qui y ont été particulièrement choyés. Les enfants en bas âge sont ici très nombreux. Mais, après les besoins pressants en classes maternelles, quelques années suffiront pour que ces effectifs arrivent dans le primaire. Il s'agit donc de fixer des normes de construction permettant une reconversion rapide des équipements entre les différents niveaux d'enseignement, sous peine de devoir fermer des classes maternelles devenues inutiles et inutilisables : quatre sont dans ce cas à Courcouronnes, une des communes de la ville nouvelle.

Président du S.C.A. (Syndicat communautaire d'aménagement) — l'équivalent d'un super-conseil municipal, — M. Jacques Guyard (P.S.) supervise cette rentrée : dans une main, la liste de ses projets, dans l'autre, celle des restrictions imposées par un budget exsangue.

Inutilisables

« Nous avons trois problèmes majeurs, explique-t-il. *D'abord certains chantiers sont en retard. Ainsi, dans la maternelle du Long-Raillage, qui va ouvrir, les entreprises sont encore en train de terminer alors que l'on installe les meubles. Ensuite, ces ouvertures d'équipements entraînent un renouvellement des personnels qui en général ne sont nommés que quelques jours avant la rentrée. Enfin, les originalités architecturales des établissements scolaires — les salles sont conçues à aires ouvertes seulement séparées par des rideaux avec de nombreux espaces communs pour favoriser le travail en ateliers — s'avèrent inutilisables avec des effectifs de trente-cinq élèves par classe. Dans certains cas, on a même dû rajouter des cloisons pour insonoriser... »*

Sur ce dernier point, le paradoxe est lourd de conséquences. On comprend mal que le ministère de l'éducation, après avoir laissé réaliser de telles innovations, empêche pratiquement leur mise en application. Les enseignants le déplorent. *« J'aimerais vraiment pouvoir faire fonctionner cette école comme une école ouverte, décloisonnée »*, se désole Mlle Bernadette Claverie, directrice de la maternelle des Petits-Dragons, où six classes accueillent trente-cinq élèves chacune.

Lorsque Mlle Bernadette Claverie a pris son poste l'an dernier, dans ce quartier où les immeubles sont des pyramides multicolores avec terrasses, ses collègues l'avaient alertée : *« Cette école est vraiment pestiférée. »* Aujourd'hui, pour rien au monde elle ne partirait. *« Les parents ont pensé que l'école leur appartenait un peu et ils ont eu raison ! »*

Même enthousiasme chez le nouveau directeur de l'école primaire Jules-Ferry dans le quartier voisin (neuf classes, trois cent dix élèves) : *« J'ai trouvé une école où il n'y avait quasiment rien, si ce n'est des enfants »*, constate M. Michel Bantignies, mais il poursuit : *« J'ai demandé à venir. On m'a traité de fou. Mais cela fait des années que je défends une pédagogie nouvelle. Au début, il faudra être très modeste. Puis nous imposerons des décloisonnements, une école plus ouverte sur la vie. Il faudrait que l'enfant vienne ici avec plaisir. »*

Déjà un élément encourageant : la participation et l'intérêt manifesté par un nombre croissant de parents. A *Evry*, ce sont les associations de quartier qui gèrent les garderies préscolaires, qui organisent et animent les cantines, etc. *« Or*, conclut M. Bantignies, *ce genre d'école, si les gens sont enthousiastes ça marchera forcément un jour »*.

STÉPHANE BUGAT.



SPORTS

LE 42e BOL D'OR

En attendant le circuit de Tremblay-lès-Gonesse les motards tournent à Coulommiers

Quatre-vingts machines s'aligneront au départ du quarante-deuxième Bol d'Or, le samedi 16 septembre, à 15 heures. La plus fameuse des courses motocyclistes mondiales se déroulera vingt-quatre heures durant sur le circuit du Castellet (Var) (1). Créée en 1922 par Eugène Mauve, l'épreuve s'est d'abord courue à Vaujours (Seine-Saint-Denis), puis sur le circuit des Loges à Saint-Germain-en-Laye, à Fontainebleau, à nouveau à Saint-Germain (mais, cette fois, sur le circuit de la ville), puis, à *Montlhéry jusqu'en 1960, année qui marque une éclipse de huit* ans. Relancé en 1969, le Bol retrouve Montlhéry avant de s'installer sur le circuit Bugatti du Mans en 1971, et jusqu'en 1977.

Outre le Bol d'Or, le Bol d'Argent (soixante inscrits, pilotant des machines de série), six épreuves de course et de promotion, un moto-cross et de très nombreuses démonstrations et animations, contribueront à faire de ce long week-end, qui commencera dès vendredi matin, le plus important du calendrier motocycliste. L'an dernier, quelque cent cinquante mille spectateurs avaient acclamé, au Mans, les Français Christian Léon et Jean-Claude Chemarin qui, sur leur Honda, avaient bouclé sept cent soixante-trois tours de circuit, soit 3 235 kilomètres.

Le Bol, c'est la compétition, le sommet en quelque sorte, mais au ras du sol où en est-on et qu'en est-il de ce parcours tant attendu par les motards de la région parisienne en mal de circuit ?

On se souvient des rassemblements et autres « chahuts » pétaradants qu'organisaient chaque vendredi les motards de la région parisienne à l'automne 1977. Ces manifestations avaient fini par convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de créer à l'intention des motocyclistes un circuit. Les crédits ont été, depuis, votés et les travaux devaient commencer dès cette année à Tremblay-les-Gonesse (*le Monde* du 2 juin). Mais les motards n'ont pas attendu l'ouverture de ce circuit pour continuer à pratiquer leur sport favori sur une autre piste que le mortel parcours de Rungis désormais interdit. Ainsi, le circuit « sauvage » de Coulommiers (Seine-et-Marne) est né en novembre dernier, et, près d'un an après, on peut établir un bilan — positif.

L'ancien aérodrome militaire de Coulommiers-Voisin, actuellement propriété de l'Aéroport de Paris, est situé à 50 kilomètres à l'est de la capitale et à 9 kilomètres de Coulommiers ; plusieurs de ses pistes et *taxi-ways* sont désaffectés, et c'est sur ces anciennes voies de raccordement et de garage que les motards ont tracé un circuit long de 2 350 mètres, sur 20 à 25 mètres de large, qui comporte sept virages, tous différents, et, le plus souvent, délicats à négocier. Enfin, une ligne droite de 800 mètres permet aux machines de rouler au maximum de leurs possibilités. Pour y accéder, les motards venant de Paris ne traversent qu'un seul village, Crécy-la-Chapelle et il faut noter que les commerçants ne se plaignent pas jusqu'ici de leur présence durant chaque week-end, qui « *met un peu d'animation* » dans le village.

Il faut dire que ces pistes étaient utilisées depuis plusieurs années déjà par des « automobilistes sportifs » qui y venaient tester leurs véhicules, ainsi que par des amateurs d'aéromodélisme heureux de pouvoir faire évoluer leurs maquettes en toute liberté. Les nouveaux venus furent bien accueillis, chacun se poussant pour permettre aux autres de « tourner » à tour de rôle.

Sécurité assurée

C'est notamment à Gérard Candan, l'un des responsables de l'AMI (Amicale des motocyclistes indépendants) (2), que revient l'idée d'avoir organisé des « séries » de vingt minutes correspondant aux types de véhicules : vingt minutes pour les petites cylindrées jusqu'à 125 cc. ; vingt pour les « grosses » et vingt pour les automobiles. Ainsi chacun peut évoluer sans gêner quiconque (il est remarquable que cette organisation spontanée soit respectée de tous, d'une part, et que ce soit les motards qui organisent les séries voitures). Quatre ou cinq « commissaires » bénévoles s'échelonnant au long du circuit pour faire ralentir ou stopper les coureurs en cas de danger. Les départs se font soit en ligne, soit en style grand prix, et même à certaines occasions « à l'américaine », c'est-à-dire après un tour derrière une voiture. Voici quelques semaines, les motards ont même mis sur pied les premières « Six heures de Coulommiers » : sans être une vraie course, l'épreuve a réuni une trentaine de concurrents et plusieurs milliers de spectateurs.

A présent, l'AMI se propose d'organiser des « stages » au cours desquels Roger Ruise, son vice-président, et pilote de course, donnera des conseils aux motards, notamment au plan de la sécurité. A ce propos, il est indéniable que Coulommiers offre un maximum de sécurité aux pilotes. Il n'existe pas un seul obstacle sur toute la longueur du circuit, et la piste se trouvant au même niveau que les vastes terre-pleins qui la bordent, le motard, en cas de chute, glisse sur l'herbe sans rencontrer quoi que ce soit de dangereux. On n'a d'ailleurs enregistré jusqu'à présent que deux chutes sans conséquences vraiment graves. D'autre part en ce qui concerne la « sécurité opérationnelle », l'AMI a obtenu les services de la Croix-Rouge, qui placera dès les prochains jours une antenne de secours durant chaque week-end.

Il suffirait donc de peu de chose — et d'un peu de bonne volonté — pour que Coulommiers devienne mieux qu'un circuit « sauvage »...

PHILIPPE JAMBERT.

(1) Prix de l'entrée : 70 francs. (Le ticket donne libre accès à toutes les installations et manifestations sans exception pendant les trois journées et les deux nuits, du 15 au 17 septembre.)

(2) AMI, Amicale des motocyclistes indépendants, 25 rue Paul-Bourget, 75013 Paris. Tél. 561-51-47.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BOXE. — *L'espoir français Sylvain Watbled, catégorie poids mi-lourds, a été battu par k.-o. à la sixième reprise, jeudi 14 septembre au Cirque d'hiver de Paris par le Britannique Bunny Johnsson.*

RUGBY. — *Pour le premier match de sa tournée au Japon, l'équipe de France a battu jeudi 14 septembre une sélection de Tokyo par 60 à 10.*

LE PROJET DE BUDGET DE M. JEAN-PIERRE SOISSON

• Tourisme : efforts pour les équipements sociaux
• Jeunesse et sports : investir moins et mieux

Le projet de budget pour 1979 du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs n'a pas plus d'unité que ce nouveau département ministériel, né de la fusion du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et du secrétariat d'Etat au tourisme. Le *« bleu » budgétaire est divisé en* deux parties : jeunesse et sports d'un côté, et tourisme de l'autre.

Le premier volet enregistre une progression des dépenses ordinaires. Les dépenses de personnel atteignent 2,3 milliards de francs (+ 17 %) et les subventions, 381 millions (+ 24 %). En revanche, les autorisations de programme régressent de 445 millions à 442 (— 0,6 %) en raison de la diminution des crédits affectés aux grandes opérations d'aménagement régional (Plateau de Valbonne, Tricastin, Houillères) et ventilés désormais dans d'autres budgets. Ce recul tient encore à la conjoncture qui a conduit le gouvernement à rogner sur tous les investissements de l'Etat. Il est aussi le résultat de la politique choisie par M. Jean-Pierre Soisson qui souhaite investir moins et mieux en privilégiant les foyers ruraux et les équipements polyvalents.

On notera que la relance de l'éducation physique et sportive annoncée par le ministre ne figure pas parmi les mesures nouvelles. Les 60 millions de francs de crédits d'heures supplémentaires des professeurs seront introduits par amendements au cours de la discussion budgétaire.

2,5 millions de francs de plus pour le camping

Parmi les interventions publiques, l'application du programme d'action prioritaire numéro 14 consacré à « la nouvelle politique de la famille » entraine l'affectation d'un crédit de 21,4 millions de francs afin de développer les loisirs des enfants et des adolescents.

L'Office franco-allemand (+ 2,9 millions de francs) et l'Office franco-québécois de la jeunesse (+ 0,8 million de francs) verront croître leurs subventions. 30 millions de francs majoreront les crédits offerts aux fédérations, aux associations et aux clubs sportifs. La préparation pour les Jeux olympiques d'hiver bénéficiera d'une enveloppe accrue de 6,2 millions de francs.

Deuxième voiet : le tourisme. Au titre des dépenses ordinaires, 66,1 millions de francs (+ 16,6 %) sont affectés au fonctionnement et 4,3 millions (− 26,6 %) au chapitre des interventions publiques. Au titre des autorisations de programme, il est proposé d'attribuer 37,7 millions de francs (+ 9 %) aux investissements réalisés directement par l'Etat et 41,4 millions (+ 13,7 %) aux subventions d'investissements accordés par l'Etat.

On retrouve dans l'exercice budgétaire les choix gouvernementaux en matière de tourisme, à savoir d'abord la promotion de la France à l'étranger (+ 2,9 millions) en application du plan d'action prioritaire numéro 9. Il n'y aura pas d'ouverture de nouveaux bureaux de tourisme, mais ceux qui existent seront un peu plus à l'aise. Quant aux subventions d'équipement en faveur du tourisme social, elles progresseront de 5 millions de francs répartis pour moitié entre les villages de vacances et les camping-caravanings pour lesquels l'exécution du plan a pris du retard. L'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural aura lui aussi ses crédits accrus de 5 millions de francs.

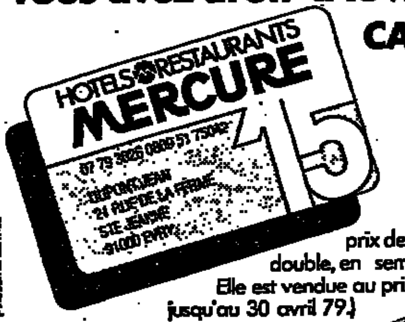
Au total, M. Soisson se trouve avec un budget coupé en deux parties inégales. Il pourra établir des ponts entre le tourisme, d'une part, la jeunesse et les sports, d'autre part, par exemple en confiant à l'administration de la jeunesse et des sports la mission de développer le camping-caravaning. Il restera que la jeunesse et les sports bénéficieront d'un budget (dépenses de fonctionnement et crédits de paiement) de 3 177 millions de francs tandis que le tourisme ne pourra compter que sur 143 millions de francs.

Al. F.









CARNET

Naissances

— M. et Mme Philippe ARQUES ont la joie d'annoncer la naissance de

Élise Barbara,

le 7 septembre 1978, Coignières.

— Daniel et Elisabeth SOSKIN-GROSMAN ont la joie de faire part de la naissance de leur fille,

Ilana,

le 8 septembre 1978.
119, rue Danton,
Levallois-Perret (92).

Mariages

— M. Henri CAZAUX et Mme, née Geneviève Wartel sont heureux de faire part du mariage de leur fille,

Cécile
avec
M. Patrick MASSON,

qui sera célébré en l'église Saint-François-Xavier, Paris (7e), le vendredi 22 septembre 1978, à 17 heures.

— Le docteur Louis SCHNEIDER et Mme,
M. et Mme Robert JARRETY,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Sabine et Michel,

qui a eu lieu à Paris, le vendredi 8 septembre.
35, avenue Delattre-de-Tassigny,
68000 Colmar.
9 bis, avenue de Verdun,
92330 Sceaux.

Décès

— Les films Son et Lumière ont le regret de faire part du décès de

Mme Simone BLOSSIER,
administratrice de production,

survenu le 12 septembre 1978, après une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques auront lieu le lundi 18 septembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Gare, place Jeanne-d'Arc, 75013 Paris.

— Jacques et Anne Fontaine, ses enfants,
Marc et Isabelle Fontaine, ses petits-enfants,
David Fontaine, son arrière-petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Fernande FONTAINE,
née Valentine Demefve,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année le lundi 11 septembre, à Sceaux.

Le service religieux a eu lieu dans la plus stricte intimité en la cathédrale de Senlis, le jeudi 14 septembre 1978.

Estérel 5,
49, rue de Châtenay,
92160 Antony.

— Toulouse, Rodez.
M. Louis Forgues, avoué à la cour, en retraite,
M. Michel Forgues,
Mme Marie Lacroix,
M. et Mme Paul Lacroix,
M. Pierre Doat, Mme, née Geneviève Forgues, et leurs enfants,
Le docteur Jean-Louis Ruffié, Mme, née Monique Forgues, et leurs enfants,
M. Claude Barsotti et Mme, née Christiane Forgues,
Mme Henri Forgues,
Les familles Cance, Saint-Bauzel et Tignol,
Mlles Germaine Castex et Jeanine Labrousse,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis FORGUES,
née Simone Lacroix,
magistrat,

survenu accidentellement le 14 septembre 1978.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Fenouillet, samedi 16 septembre, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille à Verfeil (Haute-Garonne).

25, rue de l'Eglise,
31150 Fenouillet.

— Sa famille et ses nombreux amis ont la douleur de faire part du décès subit de

Mathilde HARLAY.

Les obsèques ont eu lieu ce vendredi 15 septembre en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou.

— Le président de la République de Côte-d'Ivoire a la tristesse de faire part du décès de

Robert LEON,
député honoraire de la Côte-d'Ivoire,
ancien conseiller de l'Union française,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite français,
grand officier
de l'Ordre national de Côte-d'Ivoire,

survenu dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu à Man (Côte-d'Ivoire), le jeudi 21 septembre 1978.

[*Le Monde* du 15 septembre.].

— Nous apprenons le décès, survenu le 14 septembre à Paris, de

l'abbé Max LIONNET,
vicaire de Saint-Charles de Monceau.

Ses obsèques auront lieu dans cette église lundi 18 septembre, à 16 heures.

[Né en 1909, Max Lionnet a fondé en 1973, avec M. Gérald de la Mauvinière, le mouvement de chrétiens homophiles David et Jonathan, B.P. 9107, 75327 Paris Cedex 07.

M. Gérald de la Mauvinière nous adresse le témoignage suivant :

« Ce prêtre modeste et bon était totalement voué à son ministère, auprès des vieillards en particulier. Rien ne le disposait donc à son rôle de pionnier. Mais il était préoccupé par le sort des plus seuls, des plus incompris. C'est ainsi qu'il se consacré, dès les années 50, à aider spirituellement les homosexuels chrétiens. Il sut rendre courage et espérance à nombre d'entre eux, en un temps où un tabou absolu pesait sur cette question dans les milieux d'Eglise.

» Dans cette action, l'abbé Lionnet n'avait pour armes que sa bonté et son esprit évangélique. Il fut cependant compris et aidé par le mouvement Arcadie. L'une des dernières joies de sa vie fut de célébrer la messe à Nantes, à des journées nationales du mouvement David et Jonathan, en avril dernier. »]

— On nous prie d'annoncer la mort de

M. André MARCOVITS,

survenue le 13 septembre 1978, à son domicile.

De la part de :
Mme André Marcovits-Carré,
MM. Pierre et Jean Marcovits,
Mlle Anne Marcovits,
Frère Paul-Dominique Marcovits, dominicain.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée le samedi 16 septembre, à 11 heures précises, au couvent des Dominicains, 20, rue des Tanneries, 75013 Paris.

14, rue Oudinot, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès du

contre-amiral Hubert MEYER,
commandeur
de la Légion d'honneur,

survenu accidentellement le 8 septembre 1978.

En raison de l'état de santé de Mme Hubert Meyer, blessée dans cet accident, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Une cérémonie religieuse et officielle commémorative aura lieu ultérieurement.

Orignac,
17240 Saint-Genis-de-Saintonge.

[*Le Monde* du 14 septembre.]

— Mme Pierre-Yves Proust, son épouse,
Jean-Michel Proust et Christine Proust, ses enfants,
Mme Pierre Proust, sa mère,
Mme René Coq, sa belle-mère,
Sa sœur, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre-Yves PROUST,

survenu à Brive, le 7 septembre 1978.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité à Chacrise (Aisne), le 12 septembre 1978.

4, boulevard Mirabeau, 19200 Brive.
8, rue Claude-Matrat,
92130 Issy-les-Moulineaux.

— Nancy, Les Milles, Calas, Cabries, Paris, Epinal.
Mme Raymond Raganeau, née Valter,
M. et Mme Roger Gilboz, née Raganeau, leurs enfants et petits-enfants,
M. Richard Rotkops, Mme Raganeau et leurs enfants,
Mlle Sylvie Raganeau,
Docteur et Mme Mollet et leurs enfants,
Mme veuve Georges Raganeau,
Les familles Raganeau, Valter, Boldron, Gilboz, Houssin, Faes, Simoneau, parents et alliés,
font part du décès du

docteur Raymond RAGANEAU,

le 13 septembre 1978, à Cabries.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

— M. Alfred Rossat-Mignod et sa famille, leurs alliés et amis ont la douleur de faire part du décès, survenu le 25 août 1978, à Nice, de

Suzanne ROSSAT-MIGNOD,
née Gay,
agrégée de l'Université.

19, rue de l'Odéon, 75006 Paris.

Remerciements

— Mlle Rosy Carita,
Christophe Carita,
Jacques Norval,
Et toute la famille,
ne pouvant répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Maria CARITA,

le 6 septembre 1978, prient toutes les personnes de trouver ici leurs remerciements.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Roger HILD,
avocat à la cour,

décédé le 5 septembre 1977, son épouse, Mme R. Hild, et Hervé ont assisté à une messe de requiem, le 5 septembre 1978, en l'église de Monteils (Aveyron), dans la plus stricte intimité.

Une prochaine messe sera dite à Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



PUB, TEA, GOLF, SHOP



des mots courts qui en disent long sur le chaleureux automne à

jersey

L'île Merveilleuse

L'automne est une période tout à fait favorable pour profiter pleinement de cette passionnante petite île (20 km sur 10, 75 000 habitants).

Les immenses plages de sable fin, les falaises plongeant dans la mer, la campagne si verte, si douce, les petits chemins creux, les merveilleux golfs... vous appartiennent davantage.

Les Jersiais, eux, sont plus disponibles pour vous accueillir comme ils aiment et savent si bien le faire. Vous les découvrez et appréciez plus sereinement leur humour et leur gentillesse.

Dans votre palace de grand luxe ou dans votre petite pension, vous êtes soigné au maximum et les prix sont très doux.

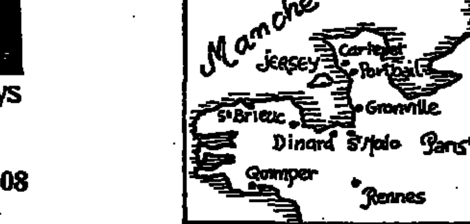
Les auberges, les pubs, sont encore plus pittoresques. Dans les sympathiques et vivantes rues piétonnes, les grands magasins, les innombrables petites boutiques, pour qui le mot taxes ne veut absolument rien dire, vous offrent, sans précipitation, leur cashmere, leur mohair, leur argenterie, leurs parfums, leurs disques... et bien d'autres choses à faire rêver.

Un week-end, une semaine à Jersey, en automne... et en hiver, c'est le dépaysement, la détente et une qualité de vie particulière. Jersey vous attend dès demain. Bon voyage!

Consultez votre agence de voyages.

BIA
British Island Airways

Avec BIA, Jersey est à 70 minutes de Paris Orly Sud. Plusieurs vols par semaine.
Réservations : 934.50.08



Jersey par avion : Paris, grandes villes de l'Ouest. Par bateau, par hydroglisseur : Saint-Malo, Carteret, Portbail, Granville. Par car-ferry : Saint-Malo.

Pour recevoir une documentation en couleurs ayez la gentillesse de retourner ce coupon à Office National du Tourisme - Service France LM1 Jersey (Ile Anglo-Normande)

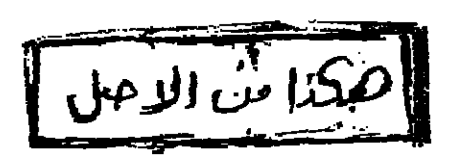
Nom ____________________

Adresse ____________________

____

LM1

CHARLES HEMAR CONSEIL • maquette La Créathèque



Le Monde des loisirs et du tourisme

Une monnaie dont on se méfie trop

LA SUISSE AU BON COURS

QUE ce soit par la route, par le train, par l'avion, on y entre sans s'en apercevoir ou presque. Suisse ou français, le Jura reste d'abord le Jura et, pour les Alpes, le nez se lève toujours vers quelque glacier. A force de regarder le Salève se dresser au-dessus du pont du Mont-Blanc, Genève a fini par en faire sa montagne et, du Salève, on voit si bien Genève, lac et jet d'eau compris, qu'on oublierait toute idée de frontière. Que reste-t-il donc pour faire la différence ? Peut-être seulement quelques petites choses de la vie : un chocolat, des cigares, des horloges florales, une propreté légendaire, une neutralité qui ne l'est pas moins. Et, malgré tout, pour commencer, et parce qu'on est toujours un peu trop terre à terre, ce franc qui n'est plus un franc. Pour 100 des nôtres, le changeur donnera 38 des siens, peut-être 39, jamais 40. Diable de change ! Ils en viendraient quasiment à fredonner : Ah ! quel malheur d'avoir une monnaie forte ! La Suisse, aujourd'hui, fait peur aux fauchés, Anglais en tête, Français dans la foulée et Américains pas tellement loin derrière. On soupire dans les offices de tourisme, comme on soupire dans les hôtels. Bien sûr, il y a les Allemands, les Hollandais, les Belges, les Scandinaves, sans oublier les Japonais. Mais que voulez-vous, quand on est le jardin d'agrément de l'Europe, sa terre de vacances, qu'une seule nation vous manque tout en est dépeuplé...

Que faire pour ramener les timorés ? Leur dire qu'ils se font une montagne de ce qui n'en serait pas une, que le bouche à oreille européen a fait en réalité une réputation imméritée à une Confédération où depuis quatre ans accomplis le prix des hôtels n'a pas bougé ?

Et puis aussi sortir un peu du chocolat, du cigare, de la propreté, de la neutralité. En cette année, du deuxième centenaire de la mort de Voltaire et de Rousseau, c'est tellement facile. Sans le savoir, ces deux-là ont lancé la Suisse, du moins cette Suisse de l'Ouest, bleue et argent comme ses lacs. A leur suite, à leur recherche sont venus les pèlerins romantiques, qui n'étaient pas encore des touristes mais seulement des voyageurs. Et les pèlerins ont eu plus tard leurs propres pèlerins. Il ne paraît pas pourtant que la Suisse en fasse tout un plat. A Genève, la visite de la vieille ville n'oublie pas la Grand-Rue et, au 40, la plaque sur la maison natale de Jean-Jacques. Mais cette plaque-là, dans les explications du guide, ne retiendra pas tellement plus le commentaire que celle toute proche — au 27 — qui signale que, là, Michel Simon vit le jour.

Germaine et les autres

La villa Diodati, où Byron résida en 1816, où Balzac, dans l'euphorie du « jour inoubliable » du 26 février 1834, esquissa ses entrechats en compagnie d'Eve Hanska, n'est plus sur les pentes de Cologny qu'une villa parmi bien d'autres, et n'attire plus les foules. Au reste, ici, on ne visite pas.

Cologny ne badine pas. Cet Hollywood genevois, donc discret, n'a pas besoin de tourisme. Pour rêver à Byron, il sera plus simple de pousser jusqu'à Chillon. Si la villa Diodati ne veut pas de visiteurs, le château de Coppet, lui, en demanderait. Coppet — déjà le canton de Vaud — est rose et vert avec un parc à l'anglaise. Vu du lac, le château est sans orgueil qui se confond presque avec le village. Vu du château, le lac, ma foi, est à peu près celui que voyait Germaine de Staël et, sur ses rives, il y a toujours autant de saules à consoler. L'ennui, c'est qu'on ne relit pas du tout Corinne. Et M. d'Haussonville, descendant français et propriétaire, a bien du mal à entretenir son château suisse. Encore le change...

Et puis Germaine Necker n'est pas non plus ici une gloire nationale. A bord de l'Elma, petit bateau prisé parce qu'il eut en 1969 Paul VI pour passager, les cassettes prévues pour la « croisière des châteaux » mettent dans le même sac les riverains illustres : Byron, Eisenhower, un Rothschild, Lénine et les autres. Le lac a épousé son siècle, lui aussi.



Le lac des Quatre-Cantons. Bois tiré de la « Cosmographia universalis », de Sébastian Münster, 1544.

Genève restaure sa cathédrale Saint-Pierre, ce qui prendra cinq ans et coûtera 12 millions. De francs suisses, évidemment. Elle reconstruit son casino. Elle remet en état le très surprenant monument dédié à l'Autrichien Brunschwick, tellement amoureux de la ville qu'il lui légua sa fortune à la seule condition qu'on y édifie à sa mémoire un mausolée reproduisant très fidèlement celui des Scaliger, à Vérone. Elle n'oublie pas Henry Dunant, né il y a cent cinquante ans, et ouvre aux visiteurs la salle de l'Alabama où fut signé le 22 août 1864 la convention fameuse « pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne ». Depuis deux ans le « fendant » figure au Larousse et pour l'écologie 18 mètres carrés par habitant. Qui dit mieux ?

Lausanne dit mieux : 20 mètres carrés ! Pour le passé, on prend les mêmes ou peu s'en faut : Rousseau bien sûr, Voltaire toujours, Balzac encore. Plus Dickens, plus Hugo, plus Sainte-Beuve (le cours sur Port-Royal c'était là-haut, en cette académie au clocheton vert quasiment inchangé), plus Thomas Hardy, plus Gide, plus Cocteau, plus Simenon.

On monte, on descend. L'avenue d'Ouchy, le Petit Chêne, le Grand Chêne, l'escalier couvert du marché qui mène à La Palud, à son marché acide et frais, et de là au lac. Tout Lausanne est amoureux de son lac, tellement amoureux qu'il est fortement conseillé de ne point parler ici du lac de Genève. Lac de Lausanne ? On n'en demande pas tant. Léman suffira.

Est-on autant amoureux du Musée de l'art brut, de cette collection fantastique et considérable constituée par le peintre Jean Dubuffet ? La France n'en voulut pas ou ne sut pas le vouloir. Lausanne a profité de cette bévue. Elle a reçu magnifiquement au palais de Beaulieu cet ensemble où se côtoient la construction étrange d'un paysan aveugle de la Lozère, la peinture de l'interné, la sculpture en mie de pain du prisonnier. Il y a sous l'une de ses œuvres cette phrase très belle : « Ceci n'est pas un dessin ou une peinture mais une sédimentation de douleur. » Lausanne n'est peut-être pas amoureux du Musée de l'art brut mais il en est fier.

Genève, Lausanne disent leur histoire. Neuchâtel chuchote la sienne. C'est dans ses alentours que Rousseau (encore lui !) commença d'herboriser en compagnie de ses amis d'alors comme ce très fortuné Pierre Alexandre Du Peyrou, négociant avisé, mais aussi de bon goût, qui a laissé à la ville sa très belle demeure en pierre des carrières de Hauterive, comme il se doit ici. De son temps, la maison était séparée du lac par des jardins et des vignes. Le dix-neuvième siècle a mis à la place ses bâtiments et ses banques. On s'en console comme on peut. En supplément de consolation, Neuchâtel offre son français — le plus châtié de toute la Suisse romande — ses fontaines soignées, peintes, dorées, rutilantes de pied en cap, son lac, ses mouettes qui, au matin, s'émiettent sur les toits du port, et même la sculpture d'Arp, très bien venue contre son mur-plan, dont Morat, toute proche et à qui elle était destinée, ne voulut pas.

A proximité de l'hôtel communal, on présente en plein vent la maquette d'un projet d'aménagement du quartier des Jeunes Rives. Il y a ceux qui sont pour, ceux qui sont contre. On en discute et fermement. De toute façon, on votera comme on a voté à Genève pour savoir s'il fallait raser ou conserver le vieil hôtel Métropole. La majorité a décidé le maintien. Que dira la majorité neuchâteloise ?

Votera-t-on aussi pour savoir si le vin de Neuchâtel vaut ou non ceux du Léman, qu'ils soient de la Côte ou du Lavaux ? Rouge ou blanc ? Vieille querelle. Rousseau s'en tenait au blanc, meilleur marché et plus sain, à son avis. Et ça ne l'empêchait pas de trotter sur tous les sentiers d'alentour où d'autres marcheurs ont fini par prendre la relève. Ils viennent de Bâle, de Berne, de Zurich et, à petits coups, s'en vont, comme ça, vers le Sud, robustes et colorés, fouineurs et rigoureux. Des hauteurs où ils parviennent, la vue n'est pas seulement sur Neuchâtel, mais aussi sur Bienne, sur l'autre lac, celui de la « cinquième promenade » : « Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et romantiques que celles du lac de Genève parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près... »

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(Lire la suite page 18.)

PROCHE ET LOINTAINE MÉDITERRANÉE

Chypre, le temps d'une accalmie

« *LE chemin pour se rendre à Lagoudhera ?* » Dans la montagne chypriote, lorsque la carte devient imprécise, mieux vaut se faire indiquer son chemin par les habitants du pays. Deux solutions s'offrent alors : errer à travers les ruelles étroites en questionnant — en anglais de préférence — les villageois sans quitter son volant, ou abandonner la voiture, et accepter le café que l'on vous propose avant toute discussion. Alors tout change. Vous partiez visiter l'église orthodoxe de Pania Tou Araka, l'une des plus anciennes de Chypre ? Qu'importe ! On vous en indique bien sûr la direction avec force gestes et dessins à l'appui, mais on vous invite aussi à voir celle, toute proche, de Kourdhali, inconnue de votre encyclopédie touristique mais qui, vous assure-t-on, est la plus ancienne de toute l'île... (titre souvent revendiqué). Et si vous acceptez, vous découvrez (après être passé en compagnie de votre guide bénévole prendre la clé chez le pope) une magnifique église, ornée de très rares icônes des douzième et treizième siècles.

Les auteurs de votre « encyclopédie du parfait voyageur » auraient-ils manqué de sérieux ? Non, mais si les côtes de Chypre sont réputées pour leurs sites archéologiques, leurs forteresses médiévales et leurs plages, le massif du Troodhos est, lui, parsemé de monastères et d'églises orthodoxes. Depuis le onzième siècle, religieux et moines viennent chercher dans cette montagne, qui culmine à 2 100 mètres d'altitude au mont Olympe, la paix et le recueillement. Mgr Makarios, décédé il y a un an, avait lui aussi choisi la région du monastère de Kykkos, où il fut séminariste, comme dernière demeure. Sa tombe, gardée et vénérée par les Chypriotes grecs, surplombe maintenant l'ouest de la montagne. Pourtant l'ethnarque n'était pas le seul à apprécier le calme de la montagne : le roi Farouk, au temps de sa « splendeur », venait lui aussi résider chaque année dans la station de Platres, à 1 100 mètres d'altitude.

Aujourd'hui, si les Egyptiens se font plus rares, ce sont les touristes du Moyen-Orient qui leur ont succédé : on en a compté plus de treize mille dans l'île, l'an dernier.

GEORGES POTRIQUET.

(Lire la suite page 18.)

Les nouveaux voyages d'Alger

C'EST vue de la mer qu'Alger est la plus belle. Il faut, pour profiter au mieux de ce spectacle inoubliable, arriver en vue du port en fin de matinée. Les brumes se sont alors dissipées et le voyageur peut admirer à loisir la ville étalée à flanc de colline sans être gêné par le soleil. En doublant le môle qui protège la rade des assauts de la Méditerranée — qui sait être impitoyable — il aura l'impression de pénétrer dans un vaste amphithéâtre et découvrir d'un coup d'œil circulaire l'histoire de cette cité fondée par les Espagnols sur un îlot, « El Djezaïr », ensuite relié à la côte : à droite, surplombant les coupoles de la mosquée de la Pêcherie, la vieille casbah telle qu'elle existait déjà du temps des Barbaresques ; au centre, s'étageant régulièrement au-dessus des arcades du boulevard Front-de-Mer, les immeubles de la ville coloniale bâtie à la fin du dix-neuvième siècle ; à gauche enfin, les quartiers modernes qui poussent sans cesse leurs ramifications le long de la côte, vers le puissant cap Matifou qui ferme la baie à l'ouest.

Cette découverte, à elle seule, justifiera amplement la longueur, toute relative d'ailleurs, d'un voyage de vingt-deux heures qui ne manque pas d'autres attraits. Le dépaysement commence dès la sortie du port de Marseille, traditionnellement animé et riche en couleurs, au milieu des cargos, des vedettes conduisant les touristes au célèbre château d'If, des voiliers de plaisance et des barques de pêcheurs. C'est ensuite le choc de la haute mer, l'abandon des dernières mouettes et plus tard encore, dans la nuit, entre Minorque et Majorque, le lointain ballet lumineux des phares.

Le voyage semblera d'autant plus court qu'il s'effectue désormais dans d'excellentes conditions, même pour les passagers les plus démunis. Les vieux paquebots, Ville d'Alger, Ville d'Oran ou Kairouan qui transportèrent dans leurs cabines tant de fonctionnaires et de colons, et sur leurs ponts tant de travailleurs immigrés et de soldats, ont cédé la place à de modernes ferry-boats. La plupart d'entre eux, Tassili, Hoggar, Zéralda, Tipasa, El Djezaïr, ont été construits au Japon pour le compte de la Compagnie nationale algérienne de navigation, la CNAN, et battent pavillon algérien. Le drapeau vert et blanc, frappé du croissant et de l'étoile, accueille ainsi, dès les quais de Marseille, les travailleurs immigrés, soucieux de rentrer définitivement au pays ou d'aller y passer des vacances avec une voiture qui témoignera de leur « réussite » et de leur sens de l'économie. L'Algérie socialiste n'a pas voulu que ses ressortissants expatriés continuent à être transportés comme du bétail sur des ponts ou dans des cales, particulièrement inhospitalières lorsque le temps forcit. Tous les voyageurs disposent désormais au minimum de confortables fauteuils à dossiers inclinés, installés dans des salles à différents niveaux. Pour un modeste supplément (41 francs aller-retour), ils peuvent obtenir une couchette dont le confort est comparable à celui offert par notre S.N.C.F en seconde classe. Tous les ponts promenades sont ouverts à tous, sans distinction de classe, de même que les bars et les restaurants. Sur le Tassili, bateau sans cabines, entièrement aménagé en classe économique, un seul self-service est à la disposition de tous, et l'on peut y prendre un repas pour la modique somme de 15 francs. Cet égalitarisme n'est cependant pas appliqué sur les autres navires de la compagnie, où les voyageurs fortunés peuvent se donner l'illusion d'une mini-croisière dans des cabines confortables ou même luxueusement aménagées. Dans ce dernier cas, le trajet ne leur coûtera pas plus cher que s'ils avaient emprunté l'avion.

La CNAN assure à elle seule 80 % environ du trafic passagers entre Marseille et Alger. Elle a ainsi transporté, dans les deux sens, durant les neuf premiers mois de 1977, quelque deux cent soixante-trois mille personnes et cent dix mille voitures. La Société nationale Corse Méditerranée (S.N.C.M.), compagnie concurrente française avec laquelle la CNAN a passé un accord, n'a pas fait de difficultés pour abandonner presque complètement un marché qui ne l'intéressait guère. Le trafic passagers sur Alger connaît une très forte pointe l'été au moment des vacances et atteint l'hiver un niveau extrêmement bas. Pour faire face à de telles dents de scie, il faudrait disposer d'un suréquipement coûteux. Durant la morte saison, l'Algérie utilise ses ferries, réaménagés de diverses façons, et notamment pour conduire les pèlerins à La Mecque. La S.N.C.M., qui n'effectue en moyenne avec ses ferries le Roussillon et le Napoléon que deux rotations par mois sur Alger, a fait porter tous ses efforts sur la Corse. Elle travaille en bonne harmonie avec la CNAN qu'elle représente en France et dont elle est le consignataire à Marseille.

DANIEL JUNQUA.



UNE INITIATIVE D'UNE AGENCE DE VOYAGES

Paris-Nice au moindre prix

La société Week-Ends Tour reprendra, à partir du vendredi 20 octobre, ses week-ends à Nice au départ de Paris. Le forfait comprend le vol Paris-Nice en Caravelle, chaque vendredi soir, deux nuits d'hôtel avec petit déjeuner à Nice et le retour en Caravelle, le dimanche soir. Selon la catégorie de l'hôtel retenu, le prix du week-end variera de 520 F (du 20 octobre 1978 au 5 février 1979) ou 590 F (du 9 février au 24 juin), à 850 F ou 970 F.

On se souvient que la direction générale de l'aviation civile avait retiré, le 17 avril, à la compagnie de charter Minerve, et donc à Week-Ends Tour, l'autorisation d'effectuer un vol par semaine Paris-Nice-Paris (*le Monde* du 22 avril 1978). Des contrôles auprès des clients de Week-Ends Tour avaient persuadé la D.G.A.C. que ceux-ci avaient acheté de « faux » forfaits pour payer le voyage aller-retour en avion moins cher qu'en s'adressant à la compagnie Air Inter (968 F).

Les protestations de l'agence Week-Ends Tour ont eu raison, auprès de la D.G.A.C., des alarmes d'Air Inter. L'administration a donné un accord de principe, sous réserve de vérifications des prix et des programmes de l'agence.

M. Lucien Klat, responsable de Week-Ends Tour, est d'accord avec cette vigilance, « *mais je ne peux pas obliger mes clients à utiliser le bon d'hébergement sous la menace d'une arme*, dit-il. *S'ils préfeèrent descendre chez des parents ou chez des amis, je suis impuissant* ». M. Klat a programmé trente-cinq rotations d'octobre à juin, soit 3 500 passagers dans les deux sens.

Car M. Klat souhaite remplir ses vols grâce aux Niçois tentés par la possibilité de passer à Paris une mini-semaine du dimanche au vendredi pour des prix allant de 595 F à 1 200 F selon la catégorie de l'hôtel choisi (forfait comprenant le voyage aller-retour en avion et cinq nuits d'hôtels avec petit déjeuner). — AL. F.

Chypre, le temps d'une accalmie

(Suite de la page 17.)

Emirs du Golfe et techniciens britanniques en poste en Arabie Saoudite viennent de plus en plus souvent goûter dans le Troodhos les nuits fraîches de la montagne chypriote. De même, ironie du sort, les Libanais qui veulent fuir pour quelques jours leur pays déchiré, viennent chercher refuge dans une île divisée en deux depuis 1974, occupée dans sa partie nord par l'armée turque et où un contingent de « casques bleus » veille au respect du cessez-le-feu ! Mais, cette fois, la montagne, d'où les maquisards de l'E.O.K.A. ont combattu l'occupant anglais de 1955 à 1960 (année de l'indépendance), a échappé aux dernières péripéties d'une histoire tumultueuse. Et chacun de ses visiteurs y trouve aujourd'hui la paix et aussi matière à découverte.

Les souvenirs de la belote

Les Britanniques (55 300 l'an dernier) et les Français (seulement 2 900, essentiellement pendant les sacro-saints mois de juillet et d'août), lorsqu'ils se décident à quitter la côte, recherchent dans le Troodhos églises et couvents orthodoxes. Tâche facile. Chaque village, ou presque, en possède, répertoriés ou non, d'architecture classique (croix grecques et dômes) ou en forme de grange, comme à Ayos, Nicolaos, Tis, Steyis. Les Libanais veulent-ils retrouver les cèdres de leur pays ? Peut-être. Au nord-ouest du massif une piste de montagne, caillouteuse mais praticable, les conduit vers l'un des rares endroits où subsiste cet arbre en voie de disparition.

Quant aux inconditionnels de la marche, qu'ils soient anglais, français ou allemands, ils trouvent, une fois délaissées les plages où l'on bronze pourtant si bien, de Platres à Kaloparayotis, plus de kilomètres de sentiers que leurs jambes ne seront capables d'en parcourir en un mois plein d'été. Au détour de ces pistes ils rencontrent ici une cascade, là un torrent et, plus haut, (à condition d'être armé seulement d'un appareil de photos et de beaucoup de patience), un troupeau de mouflons. Et lorsque par hasard le marcheur s'égare, traduit mal les miles en kilomètres ou se fie trop facilement à un panneau indicateur erroné, il est loin d'être perdu : au bout du chemin il trouvera toujours un village, une tonnelle, où, le soir, vieux montagnards et popes tapent la carte, abattent, avec force, leurs atouts, au souvenir de la lointaine belote importée par les Templiers à la fin du douzième siècle. On offre alors au voyageur fourbu le café (toujours « turc », même si quelque fois on le baptise pudiquement « local »), l'eau fraîche et... le repos. S'il a la patience d'attendre que sa tasse vide soit parfaitement refroidie avant de quitter ses hôtes, on lui raconte alors les mille et un souvenirs de la montagne. Et parfois, on lui explique même comment il serait possible de vivre en paix entre Chypriotes grecs et turcs si l'île n'était plus un un « point hautement stratégique de la Méditerranée orientale ». Mais c'est une autre histoire...

GEORGES POTRIQUET.

★ Office du tourisme de Chypre : 50, Champs-Elysées - 75008 Paris. Téléph. : 225-25-97.

La Suisse au bon cours

(Suite de la page 17.)

Au diable Rousseau ! Et aussi Gide qui disait en 1894 « s'emm... » à La Brévine, ce qui lui permettait d'achever Paludes. *Les itinéraires ont changé entre Le Locle et les Hauts-Geneveys, entre La Chaux-de-Fonds et Tête de Ran : fleur aux dents l'été, fondeurs et fondues l'hiver. Et le Musée international de l'horlogerie, superbe, précieux, précis, dans son écrin de béton et ses présentoirs de verre et d'acier poli peut très bien aussi faire passer le temps.*

Au diable Napoléon, ce sot qui fit marteler les aigles de Neuchâtel parce qu'il les croyait prussiennes ! Mais Berthier, à qui le Corse « donna » la ville, n'y a pas laissé, lui, d'aussi noirs souvenirs pour s'être tout simplement et sagement gardé de toucher aux franchises.

La Jungfrau vous salue bien

Ainsi l'histoire de l'Europe passe aussi par la Suisse, par cette Suisse. Elle est, pour une anecdote ou pour une légende, pour un combat ou pour une paix, dans ces musées qui sentent la cire fraîche et le bois blond, dans ces noms qui sont de douceur et de murmure : Vevey, Clarens, Nyon. La vigne alors poussait ses « parchets » jusqu'à l'eau bleue. Entre elles on a installé depuis des « Riviera ». Montreux avec ses hôtels proustiens, ses palaces pour ombrelles et temps perdu, a le droit de se comparer à Menton et de mener une autre vie, sa vie. Et de vouloir « tenir son rang ». En trois quarts de siècle, ces décors-là se sont malgré tout suffisamment singularisés pour briguer les premiers galons de la renommée. Comme le buffet de la gare de Lyon, le Montreux-Palace, fringant septuagénaire, peut prendre la pose de monument historique tout en s'étant refait — Paribas aidant — une beauté intérieure. Les princes et boyards de la sainte Russie qui en firent les beaux jours ne se doutaient pas que, Russe pour Russe, il y avait aussi dans le quartier un certain Lénine occupé dans l'exil à leur préparer ses tumultes.

Partis princes, boyards, impératrices, et aussi Anglais. Mais Montreux ne se plaint pas. Vingt-deux mille habitants, une saison de sept à huit mois ; Chillon, ses tours, son bon demi-million de visiteurs annuel, ses réceptions aux flambeaux et aux chandelles, à trois kilomètres. Et, derrière, la « vraie montagne » ; cela fait bien de quoi offrir tout ce que l'étanrger attend de la Suisse : pâturage et chocolat, neige et lac, cyprès et raclette. Et on ne se plaint pas non plus à Gruyères, où M. Corboz, du syndicat d'initiative, est un homme heureux : « C'est un pays comme neuf, voyez-vous. Rien n'a été cassé. Pas une tour, pas de béton. La nature. On se contente d'en profiter. »

Pour un lac ou deux de plus, il convenait de pousser jusqu'à Interlaken. Ce n'est plus tout à fait la même Europe. Mais à Thounes on trouve le souvenir de Napoléon III. Il logea là, au 56, Obere Hauptgasse, avec la reine Hortense, sa maman. C'était en 1834 et 1835, et il avait la qualité de capitaine de l'artillerie bernoise. Victor Hugo, qui n'en était pourtant pas encore à traquer Napoléon le Petit, passa par là lui aussi, mais cinq ans plus tard, au bras de Juliette Drouet. Il croqua rapidement le château, ne manqua pas de relever que c'était encore une prison, et fila vers Berne, « ville à arcades, comme Turin ».

Aujourd'hui, entre Thounes et Interlaken, on compte soixante hôtels et pas loin de dix mille lits. Ils sont remplis d'une population robuste et musclée, aux mollets d'hoplites et qui lorgnent vers la Jungfrau dès potron-minet.

On y va ? On n'y va pas ? Qu'ils soient japonais ou flamands, américains ou suédois, qu'il fasse brouillard, bruine, averse, les mollets d'hoplites renoncent rarement.

Retour vers le croissant du Léman, ses familiarités, ses facilités. A l'invitation de Ramuz, il faut regarder, regarder encore, regarder tant que l'on peut. « Ici, disait-il, est notre Méditerranée à nous. Ici est une petite mer intérieure avant la grande. »

Tiens, cela fait cent ans cette année qu'il naquit. Et son frémissement vaut bien celui des autres, de tous les autres qui ne firent que passer. Il était le chantre de ce que Denis de Rougemont appela « la saveur de vivre ». Pour la goûter, il n'est pas besoin de francs suisses.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

* Office national du tourisme suisse, 11 bis, rue Scribe, 75009. Téléphone : 742-45-45.

Plaisirs de la table

Des livres pour la faim

Délaissant les visites impromptues dans les restaurants, La Reynière, cette semaine, est resté à la maison. Pour lire des livres gourmands.

La petite et la grande cuisine, par Odette Kahn (Calmann-Lévy). L'intérêt de cet ouvrage fort bien présenté, de recettes très classiques, tient à ceci qu'il comporte soixante menus (avec vins conseillés, notes techniques et idées d'utilisation des restes), suivis d'autant de fiches techniques extrêmement claires.

L'ennui, souvent, des ouvrages de ce genre, fussent-ils les meilleurs, est qu'à chaque recette ou bien l'on doit recommencer l'explication d'un additif (mettons une sauce blanche, par exemple) ou renvoyer l'utilisatrice à une autre page. Ici, la fiche « sauce blanche » mobile n'a qu'à être ramenée à la page d'utilisation, ce qui est pratique en diable. Pour le reste, il s'agit, je le répète, de recettes classiques en général, mais toujours bien venues, et de menus parfaitement étudiés.

∴

Trois cent soixante-cinq plats du jour et l'art d'accommoder les restes, par Ginette Mathiot (Albin Michel). La réputation de la chère Ginette Mathiot n'est plus à faire dans le domaine de la cuisine familiale. On trouvera donc ici trois cent soixante-cinq plats que toute ménagère peut et saura faire facilement, tant ils sont bien expliqués. Il s'agit de plats « uniques », formant un repas presque à eux seuls et dont les restes sont, par l'auteur, intelligemment utilisés.

Après, par exemple, un canard aux olives, vous aurez, le soir, une timbale-surprise, et même, avec les blancs d'œufs restant de ladite timbale, une mousse à l'abricot. De même, le lapin en couronne permettra une tarte au lapin. C'est là un tremplin pour l'imagination. Un livre d'utilité publique !

∴

Gastronomie sans sel, par Danièle Hermann (Robert Laffont). L'auteur, à la suite, je crois, d'un infarctus, se vit ordonner un régime sans sel. Sans sel aucun ! Ce fut, dit-elle, « *la panique* ». Elle en a tiré ce livre de recettes qui enfoncerait une porte ouverte si les chroniqueurs qui depuis longtemps alertent le consommateur contre l'abus du sel, du sucre chimique et de tant d'autres pièges, ne prêchaient pas dans le désert.

Pour le courant, on se contentera de répéter que le pain blanc sans sel et la farine raffinée sont plus fades que la farine brute que les condiments et les fines herbes remplacent merveilleusement le sel abusif, que la cuisson « à la vapeur » est idéale pour conserver aux choses le goût de ce qu'elles sont et donc d'éliminer l'apport de sel de supplément, etc. Pourtant je voudrais dire à Mme Hermann qu'Emmental ne s'écrit pas avec un « H », que le quatre-épices n'est pas le mélange de quatre épices, mais le fruit d'un arbre.

∴

Les régimes gourmands, par le docteur Michel Chast et Raymond Oliver (Albin Michel). Redevenons sérieux avec cet admirable bouquin où un praticien explique ce que les diététiciens, les faiseurs de régimes, les médecins même oublient souvent : la santé est le résultat de l'équilibre du corps et cet équilibre n'est pas seulement affaire de vitamines, protéines et autres lipides, mais de sels minéraux, ceux-ci, dans leur proportion quelquefois infinitésimale, d'une importance extrême. Un régime ne doit donc pas être passe-partout, mais étudié quasi pour chaque individu. Il doit amener à l'équilibre.

C'est ce que, pour chaque genre de maladie, explique le docteur Chast, et ce pourquoi Raymond Oliver nous convie à se régaler, fût-on diabétique, hépatique, cardiaque, obèse, etc.

LA REYNIÈRE.

L'ABBÉ GOURMAND...

SAVEZ-VOUS que la rue du Quatre-Septembre, lorsqu'elle fut percée, s'appelait la rue du Dix-Décembre ? C'est là que Zola plaça son grand magasin Au Bonheur des Dames. C'est là qu'avant guerre existait encore un magasin de tissu dont l'enseigne A l'Abbé Constantin abrite à présent un restaurant, celui de M. et Mme Villacampa.

La couverture du menu reproduit de reste l'obsolète enseigne charmante de l'« Abbé ». Le décor intérieur est de bon goût. La carte, de qualité, annonce la fraîcheur des produits. Je pense qu'avec quelques efforts cette maison deviendra vite, dans le quartier de la Bourse assez pauvre en restaurants de qualité (si l'on excepte ce Petit Coin de la Bourse de la rue Feydeau, si merveilleux), un centre gourmand.

Noté, à la carte, et dans l'assiette goûté : un mazarin (fonds d'artichauts frais et fruits de mer) ; une gelée de lapin en vinaigrette au xérès ; la lotte aux blancs de poireaux ; les filets d'anguille grillés aux épinards ; l'onglet, un rossini honorable ; un lapin aux pruneaux qui serait mieux sans pommes à l'anglaise, une mousse au chocolat et d'autres desserts de famille.

Excellent sancerre rouge.

L. R.

★ 13, rue du 4-Septembre, 75002 Paris, tél. 742-69-19. Fermé samedi midi et dimanche.

MIETTES

● ADIEU PISTOLES ! — Vous citez parmi vos cartes postales gourmandes, m'écrit un lecteur de Digne, nos « pistoles », las ! il s'agit d'un gâteau quasi disparu. Mais M. Bondil, qui fut longtemps le président du S.I. de Digne, me dit aussi qu'elle est la capitale de la lavande (sous toute ses formes) et me demande de ne pas omettre les calissons et nougats de Sisteron, rivaux heureux de ceux d'Aix et de Montélimar.

● BARBECUE. — J'ai écrit que le mot, français, venait du bœuf mis (par les gardiens de troupeaux et les flibustiers) à cuire « de la barbe à la queue ». Il a donné le mot « barbaque », n'en déplaise à ce correspondant qui voudrait écrire, lui, de la barbe au cul (que les Québécois par pudeur prononcèrent « quiou » !). Et M. Rosset rappelle, lui, que lors de la guerre de Crimée les soldats français appelaient la cantinière, devant Sébastopol, la « Barbe au cul »... On aimerait connaître ses références !

● ADIEU JEANNETTE. — La chère Jeannette abandonne sa Table d'Astor (restaurant de l'hôtel Astorg dans la rue du même nom) dont elle avait fait, en quelques mois, une bonne adresse. Attendons de la retrouver ailleurs pour nous régaler de ses spécialités, du poulet à l'ail aux charlottes au chocolat.

● BONS ET MAUVAIS POINTS. — Un lecteur est satisfait du Relais du Moulin de Moissac (coq noir au Kléber), et il a bien raison de dire que le cadre et la cuisine égalent l'accueil des Verkimpe. Un autre est furieux de l'accueil de l'hôtel Chandioux à Dole, et il a plus encore raison. Que penser d'une maison, jadis renommée, dont le vin le moins cher est à 30 francs la bouteille ? Il est vrai que le restaurant s'appelle l'Arquebuse !

LES FAUSSES MAUVAISES ANNÉES

1964, l'année du siècle ? 1972, une catastrophe pour les bordeaux ? 1977, sans espoir pour les bourgognes ? Tout le monde le dit et pourtant ce n'est pas vrai. Le **Gault-Millau**, « Spécial Vins » de septembre examine les millésimes, vignoble par vignoble, et les résultats sont souvent surprenants. Ils permettent aussi de réaliser de très bonnes affaires en achetant de fausses « mauvaises années ».

INDEX DES RESTAURANTS

Spécialités françaises et étrangères

ALSACIENNES

TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque. 824-48-72. Choucroute spéciale.
FLO, 63, Fg-St-Denis, PRO. 13-59. Jusqu'à 2 h. du mat. Foie gras frais.
L'ALSACE AUX HALLES, 16, rue Coquillière, (1er), 236-74-24.
CHEZ HANSI, 3, place du 18-Juin-1940 (6e), 548-96-42.
AUBERGE DE RIQUEWIHR, 12, rue du Fg-Montmartre (9e), 770-62-39.

AUVERGNATES

ARTOIS ISIDORE BOUZEROL, 13, rue d'Artois, 8e. 225-01-10. F/dim.

BOURGUIGNONNES

CAVES DE BOURGOGNE, 3, rue Palestro. 236-38-55. F/dim. Menu 50 F s.c.

BASQUES

TAVERNE BASQUE, 45, r. Cherche-Midi. 222-51-07. Spéc. Sud-Ouest. Civet, confit, toro & menu spéc.

FRANÇAISE TRADITIONNELLE

AUBERGE DU CLOU, 30, av. Trudaine, 878-22-48. Ecrevisses du Curé.
MARIE LOUISE, 52, r. Championnet, 18e Bœuf à la ficelle. 606-86-55.
JACQUES CŒUR, 6, pl. St-Michel. 326-81-13. T.l.j. Cuisine raffinée. Cadre élégant.
RELAIS BELLMAN, 37, r. Franç.-Ier 359-33-01. Jusq. 22 h. Cadre élég.
LA RENCONTRE, 19, r. Buffault, 9e. 280-27-27. F./sam., dim. Cadre 1900. Jusqu'à 21 h. 30.
LA GALIOTE, 9, rue Gomboust. 261-43-93. Ses terrines et plats du jour.

LANDAISES

LE TROU GASCON, 40, rue Taine 12e. 344-34-26. Direct du terroir. Fermé du 1er au 31 octobre.

LORRAINES

LE BOCK LORRAIN, 27, boulev. Magenta, 208-17-28. Salons de 10 à 120 couverts.

LYONNAISES

LA FOUX, 2, rue Clément, 6e. F. dim. 325-77-66. Alex aux fourneaux.

MÉDITERRANÉENNES

LE SERIN, 1, pl. Falguière, 15e. 734-12-24. Bouillabaisse. Couscous.

PÉRIGORD

LA TRUFFE NOIRE, 6, rue Pont-aux-Choux, 272-17-00. Fermé dim. Confit foie gras.

ROUSSILLONNAISES

ROUSSILLON, 55, r. de Bretagne. 887-98-75. F/merc.. Paella 21 F.

SARLADAISES

SULLY DAUPHINE, 85, av. Foch. F/dim. 553-25-47. Confit foie gras.
LE SARLADAIS, 2, rue de Vienne. 522-23-62. Cassoulet 38 F ; Confit 38 F.

SAVOYARDES

AU SAVOYARD, 16, rue 4-Vents. 326-20-30. T.l.jrs. M. Cochet, propr.

TOULOUSAINES

AUX CAPITOULS, 10, r. Villebois-Mareuil-17e. 330-26-44. Cassoul. 32 F.

CONFITS

LA VILLE DE DUNKERQUE, 24, r. de Dunkerque. 878-03-47. Jusqu'à 1 heure.

COCHONNAILLES

Une magnifique assiette 16 F à LA COCHONAILLE, 21, r. d. l. Harpe (5e) 637-96-81. Cadre du XIIIe siècle.

CHAMPIGNONS

LE CEPE A TOI, 17, r. Caulaincourt, 18e. 076-67-44. Ts les champignons.

ŒUFS ET VOLAILLES

L'ŒUF ET LA POULE, NOVOTEL, Porte de Bagnolet, 885-90-10. Vingt recettes d'œufs. Poule au pot et volailles fermières. 70 F vin, café et service compris.

FRUITS DE MER ET POISSONS

L'ACADIEN, 35, bd du Temple, 272-27-94. Patr. J.-M. Neveu, chef cuis.
AU CITE D'ARMOR, 15, rue Le Peletier, 9e. 770-66-25.
LA BONNE TABLE, 42, rue Friant. 539-74-91. 12 spéc.
AUB. DOLOMITES, 38, r. Poncelet, 17e 227-94-56. Ses bourrides et aïoli.
DESSIRIER, le spécialiste de l'huître, 9, pl. Pereire. 754-74-14. Coquillages et crustacés. Les préparations de poissons du jour.
BRASSERIE CROMWELL, 727-97-75 T.l.j. 131, av V.-Hugo Foie gras fr.

AFRICAINES

LE KINKELIBA, 5, rue des Déchargeurs, 508-96-61. Ambiance music.
LE MALIBU, 44, rue Tiquetonne. 236-62-70. T.l.jrs de 21 h. à l'aube.
KATOU, 79, r. La Boétie, 359-07-83. Jusq. 1 h. F/dim. Cadre élégant.

ARMÉNIENNES

LA CAPPADOCE, 3, r. Marivaux, 2e 742-83-65 F/lundi. Chant. musique.

BRÉSILIENNES

GUY, 6, rue Mabillon, 033-87-61. Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour 1978.

CANADIENNES

MAISON QUEBECOISE, 20, rue Q.-Bauchart. 720-30-14. F/dim. + plats français.

CHINOISES

ELYSEES MANDARIN, 5, r. Colisée. 1er étage. BAL. 49-73. Entrée ciné Paramount. Tous les jours.
PASSY MANDARIN, 6, rue Bois-le-Vent, 16e. 288-12-28. Spéc. à la vap.

CORÉENNES

SHINTOKYO, 22, r. Delambre. 326-45-00. Spéc. jap. Barbecue Coréen.

DANOISES ET SCANDINAVES

COPENHAGUE - FLORA DANICA JARDIN, 142, Champs-Elysées. Tél. ELY. 20-41.

ESPAGNOLES

EL PICADOR, 80, bd. Batignolles. 387-28-87. Jusqu'à 100 couverts.

ÉGYPTIENNES

AU PIED DES PYRAMIDES, 15, rue Jules-Chaplain. 325-19-15. Seul à Paris. Métro Vavin.

GRECQUES

TELEMAQUE, 15, r. Boyer, 14e. Cuis. familiale, plats du jour. 320-66-38.

ILE DE LA RÉUNION

ISLE BOURBON, 18, rue Eug.-Sue. 255-61-64. Riz cari. Rougaille. Réunions.

ITALIENNES

LE CORSAIRE, 1, bd Exelmans, 525-53-25. Le Restaurant du XVIe. Menu 50 F (s.c.) et carte. Une formule qui vous enchantera.
PIZZERIA CAMPO VERDE, place Blanche, 606-07-97. JOUR et NUIT. Spécialités.
SAN FRANCISCO, 1, r. Mirabeau. F/lundi. 647-75-44. Jusqu'à 22 h. Cadre élégant.
LE SIMPLON, 1, r. Fg-Montmartre Ts l. jrs. 824-51-10. Pâtes fraîches.

JAPONAISES

OSAKA, 163, r. St-Honoré, 260-66-01. Soukiyaki Soushi et tempura.
TOKYO, 9, rue de l'Isly, 387-19-04. T.l.j. et barbecue coréen. Spéc. gril.

MAROCAINES

AISSA Fils, 5 r. Ste-Beuve. 548-07-22 Fin couscous. Pastila. F/dim., lundi.

MEXICAINES

EL QUETZAL, 28, r. Lavieuville, 18e. 257-36-15. Cuisine authentique.

PORTUGAISES

RIBATEJO, 6 r. Planchat. Mo Avron 370-41-03. F/mardi. P.M.R. 60 F.

RÉUNIONNAISES

ILE DE LA REUNION, 118, r. St-Honoré. 233-30-95. F/lundi. Spéc. de Carry.

POLONAISES

LA MAISONNETTE POLONAISE - Chez ANIA, 57, rue de Clignancourt. 255-67-55. Piano d'amb. F/D., lun.

VIETNAMIENNES

LE NEM, 67, r. Rennequin. 766-54-41 Cuis. légère. Spéc. Grill. Dîn. aux chandel. Cadre tranquille. F/dim.

Salons pour Déjeuners d'affaires et Banquets

PARIS

RELAIS LOUIS-XIII, 8, r. Grands-Augustins, 6e. Cadre historique. De 8 à 34 couverts. 326-75-96.
AU PETIT RICHE, 25, r. Le Peletier. 770-86-50. Sp. Tourang. 6 à 45 cts.
LE RUDE, 11, av. Gde-Armée. 500-13-21. F/dim. soir. Menu 30 F T.C.
LE PROCOPE, 13, r. de l'Ancienne-Comédie, 6e. DAN. 99-20, de 15 à 70 couverts.

Ouvert après Minuit

TOUR D'ARGENT, 4, pl. Bastille, 12e. 444-32-19. Cadre élég. et conf.
GUY, 6, r. Mabillon (6e), 033-87-61. Brésilien. Feijoada. Churrascos.
FLO, 63, Fg-St-Denis, PRO. 13-59. Fermé dimanche. Foie gras frais.
LA CLOCHE D'OR, 3, rue Mansart. 874-18-88. Déj., dîn. soup. jusq. 4 h.
WEPLER, 14, pl. Clichy. 522-53-29. Son banc d'huîtres, ses poissons.
CAVEAU F.-VILLON, 64, r. Arbre-Sec. 236-10-92. On sert jusqu'à 0 h. 30.
MOUTON DE PANURGE, 17, rue Choiseul. 742-78-49. P.M.R. 100 F.

Traiteurs et livraisons à domicile

GUY, plats brésiliens authent. à emporter. 6, r. Mabillon (6e), 033-87-61.



Jeux

échecs N° 779

MIRACLE A BAGUIO-CITY

(Vingtième partie du match, *Baguio, 9 septembre.*)
Blancs : A. KARPOV
Noirs : V. KORTCHNOI
Défense Caro-Kann.

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. é4	ç6 (a)	32. Da4 ! (p)	Cç5
2. d4	d5	33. D×a7	Cd7 (q)
3. Cd2	d×é4	34. d6 !	D×h4
4. C×é4	Cf6 (b)	35. Dç7	Df6
5. C×f6+ (c)	é×f6 (d)	36. b4 !	h5
6. Fç4 (e)	Cd7 (f)	37. a4	Rh6
7. Cé2	Fd6	38. b5	g5
8. 0-0	0-0	39. Fç6 !	Cç5
9. Ff4	Cb6	40. d7 ! (r)	Rg7
10. Fd3	Fé6	41. Té1 (s)	Cé6
11. ç3	Cd5	42. Dd6 (t)	g4
12. F×d6	D×d6 (g)	43. Rf1	g3
13. Dd2	Ta-d8	44. Dé5	h4
14. Tf-é1	g6	45. a5	b×a5
15. Ta-d1	Rg7	46. b6	D×é5
16. Fé4	Cç7	47. T×é5	Tb8
17. b3 ! (h)	Tf-é8	48. b7 (u)	Cd8
18. Fb1	Fg4	49. Té8	Rf6 (v)
19. h3	F×é2	50. f×g3	f×g3
20. T×é2	T×é2	51. Ré2	Rg7
21. D×é2	Cd5 (i)	52. Ff3 (w)	a4 !
22. Dd2	Cf4	53. Té4	Rf6 (x)
23. Fé4	f5	54. T×a4	Ré7
24. Ff3	h6	55. T×h4 (y)	R×d7
25. h4 ! (j)	Cé6	56. Tf4	Rd6
26. Dé3 ! (k)	Cç7	57. Tb4	Rç7
27. ç4	f4 (l)	58. Tç4+	Rd7
28. Dç3 !	Df6	59. Fg4+	Ré8
29. Da5 ! (m)	Cé6	60. Té4+	Rf8
30. d5 ! (n)	ç×d5	61. Fd7	T×b7
31. ç×d5	b6 (o)	62. Té8+	Rg7
		63. T×d8	Tb2+Nulle (z).

NOTES

a) Pour la première fois depuis le début du match, le challenger a recours à la solide « défense Caro-Kann ».

b) Après l'échange des pions centraux, les Noirs ont le choix entre plusieurs systèmes : soit 4..., Ff5 ; soit 4..., Cd7 ; soit 4..., Cf6 comme dans la partie.

c) Cg3 ne sert à rien : 5..., ç5! ; 6. Cf3, Cç6 ou 6. Cf3, é6 ; 7. Fd3, Cç6 ; 8. D×ç5, F×ç5 ; 9. a3, 0-0 ; 10. 0-0, b6 ; 11. b4, Fé7 avec égalité.

d) Certains grands maîtres comme Larsen préfèrent reprendre par le pion g (5..., g×f6), bien que cette variante soit probablement plus difficile à traiter que 5..., é×f6.

e) Meilleur que 6. g3, Dd5 ! ; 7. Cf3, Fd6 ; 8. Fg2, 0-0 ; 9. 0-0, Dh5 ; 10. ç4, Fg4 et que *6. Cf3, Fd6 ; 7. Fd3, 0-0 ;* 8. 0-0, Fg4 ; 9. Fé3, Cd7 ; 10. ç4, ç5 ; 11. Fç2, Dç7 ; 12. h3, Fh5. De même, 6. ç3 ne donne pas grand-chose aux Blancs : 6..., Fd6 ; 7. Fd3, 0-0 ; 8. Dç2, Té8+ ; 9. Cé2, g6 ; 10. h4, Cd7 ; 11. h5, Cf8 ; 12. h×g6, f×g6 ; 13. Db3+, Fé6 ! ; 14. D×b7, Fd5.

f) 6..., Fé6 est faible : 7. F×é6, f×é6 ; 8. Db5+, g6 ; 9. Dé2+, Rf7 ; 10. Cf3, Fg7 ; 11. 0-0, Té8 ; 12. Té1, Cd7 ; 13. Fé3, Dç7 ; 14. Ta-d1, Ta-d8 ; 15. Dç4 (Matanovic - Lange, Hambourg, 1955). Si *6..., Fd6 ; 7. Dé2+,* Dé7 ; 8. D×é7+, R×é7 ; 9. Cé2, Fé6 ; 10. Fd3 ! et si 6..., Fé7 ; 7. Cé2, Cd7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Ff4 et 10. Dd2. Au lieu de la sortie du C-D, on poursuit généralement par *6..., Dé7+ forçant* la réponse 7. Dé2 (si 7. Cé2 ?, Db4+), ce qui permet, après l'échange des D, d'orienter la partie vers la nullité. Apparemment, ce n'est pas le but de Kortchnoï.

g) La partie semble équilibrée.

h) Protégeant le pion a2 et menaçant, en temps opportun, de conquérir *la case d5 par la poussée ç3-ç4.* Positionnellement, les Blancs ont un léger avantage, leur adversaire étant privé de la contre-attaque ç6-ç5.

i) Probablement une imprécision. 21..., *Té8, contrôlant la colonne* ouverte était préférable.

j) Bloquant l'offensive ennemie : si 25..., g5 ; 26. g3, Cé6 ; 27. h×g5, h×g5 ; 28. Dç2 ou 28. Té1.

k) Maintenant son initiative et obligeant les Noirs à surveiller l'avance d4-d5.

l) Cette avance bien optimiste ne change rien aux difficultés que connaissent *les Noirs.*

m) Karpov sent déjà qu'il a la partie en main.

n) Après cette estocade, les Noirs semblent perdus.

o) Forcé. Si 31..., *Cd4 ;* 32. T×d4, D×d4 ; 33. D×d8.

p) Si 32. D×a7, Cd4 !

q) Protège le pion b6 avant de s'emparer du pion h4. Il est évident que les Blancs ont une partie gagnante : un pion de plus et un pion passé soutenu par des forces (T+F+D) disposées harmonieusement.

r) Menaçant 41. Td8.

s) Menaçant 42. Té8.

t) Alors que Kortchnoï se défend comme il peut, en proie à un grave zeitnot depuis une dizaine de coups, le champion du monde met, au moment de l'ajournement (au 42e coup), son coup sous enveloppe. *Les spectateurs* imaginent tous 42. D×b6 *et l'on s'attend* que le challenger abandonne dans cette position désespérée. Or, après trente minutes de réflexion, Karpov joua 42. Dd6. Faute de main ou cécité ? Quoi qu'il en *soit, il conservait ainsi* le gain en poche.

u) Menace 49. T×a5 et 50. Ta8.

v) Que faire d'autre ? Si 49..., C×ç6 ; 50. T×b8, C×b8 ; 50. d8=D.

w) Maintenant il s'agit bien d'une bévue stupéfiante. 52. Rf3 suivi de Rg4 - R×h3, etc., était suffisant.

x) Et non 53..., T×b7 ; 54. Tg4+ et 55. F×b7 ni 53..., C×b7 ; 54. Tb4.

y) Ou 55. Ta8, T×b7 ; 56. F×b7, C×b7 ; 57. Ta7, Cd6 ; 58. Rf3, f5 ou encore 57. Tb8, Cd8.

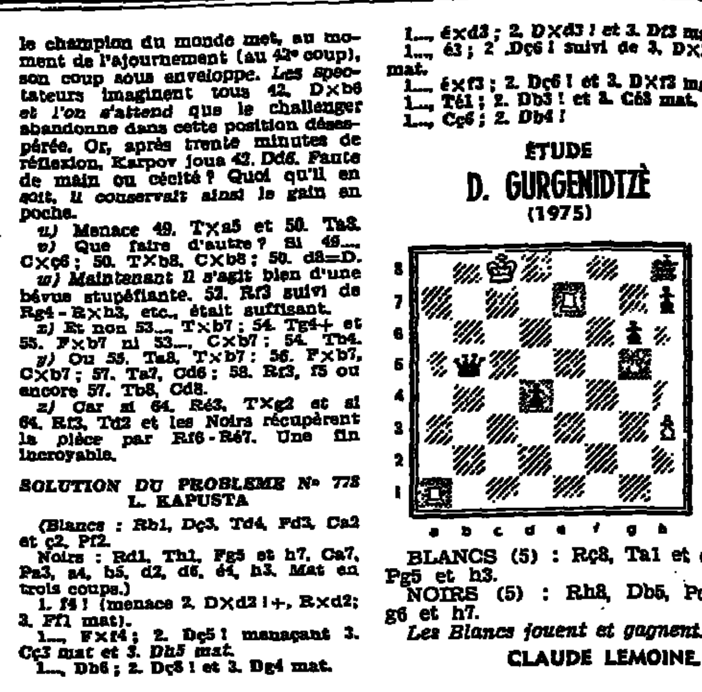
z) Car si 64. Ré3, T×g2 et si 64. Rf3, Td2 et les Noirs récupèrent la pièce par Rf6 - Ré7. Une fin incroyable.

SOLUTION DU PROBLEME N° 778
L. KAPUSTA

(Blancs : Rb1, Dç3, Td4, Fd3, Ca2 et ç2, Pf2.
Noirs : Rd1, Th1, Fg5 et h7, Ca7, Pa3, a4, b5, d2, d6, é4, h3. Mat en trois coups.)

1. f4 ! (menace 2. D×d2 !+, R×d2; 3. Ff1 mat).
1..., F×f4 ; 2. Dç5 ! menaçant 3. Cç3 *mat et 3. Dh5 mat.*
1..., Db6 ; 2. Dç3 ! et 3. Dg4 mat.
1..., é×d3 ; 2. D×d3 ! et 3. Df3 mat.
1..., é3 ; 2. Dç6 ! suivi de 3. D×h1 mat.
1..., é×f3 ; 2. Dç6 ! et 3. D×f3 mat.
1..., Té1 ; 2. Db3 ! et 3. Cé3 mat.
1..., Cç6 ; 2. Db4 !

ÉTUDE
D. GURGENIDTZÈ
(1975)



BLANCS (5) : Rç8, Ta1 et é7, Pg5 et h3.
NOIRS (5) : Rh8, Db5, Pd4, g6 et h7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 776

LE BOOMERANG DE SULLIVAN

Ce problème de l'Australien Sullivan et de l'Anglais Crouch n'est pas un véritable casse-tête, mais il a fait de nombreuses victimes.

♠ A 3 2
♥ R V 10
♦ 9 6 3
♣ D 10 7 4

♠ D V 9
♥ D 8 7 6 5
♦ R 8 4
♣ V 6

N / O E / S

♠ 8 7 6 5
♥ A 9 4 3 2
♦ 5
♣ R 9 5

♠ R 10 4
♥ —
♦ A D V 10 7 2
♣ A 8 3 2

Ouest entame la dame de pique et Sud réussit le contrat de CINQ CARREAUX contre toute défense.

Réponse :
Il ne faut pas donner la main à Est dont le retour à pique serait mortel. D'autre part, il semble indispensable de faire trois trèfles. Or, pour les affranchir, on est obligé, quand on joue trèfle soi-même, de donner la main à Est, qui a R 9 5, à cause du déblo*cage éventuel du valet de trèfle.* Il n'est donc possible d'utiliser les trèfles que si Ouest est obligé de jouer lui-même trèfle parce qu'il aura été mis en main à carreau.

Cependant, pour que le placement à carreau soit réalisable, il faudra que Sud, après avoir pris la dame de pique avec le roi (pour garder en Nord la reprise de l'as), ait joué la *dame de carreau :*

1er cas. — *Ouest fournit le 4 de carreau :* Sud tire l'as de carreau et donne la main à Ouest au troisième tour à carreau pour le forcer à jouer trèfle (car, s'il contre-attaque cœur, Sud affranchira un cœur pour défausser un pique). Si Ouest joue le valet de trèfle, Sud laisse passer, et Ouest doit continuer trèfle pour le 10, le roi et l'as. Ensuite dame de trèfle, puis roi de cœur couvert et coupé. Enfin, le quatrième trè*fle et tous les atouts pour squeezer Ouest* à cœur-pique sur le *10 de carreau :*

♠ V 9 ♥ D — ♠ A 3 ♥ V / ♠ 10 4 ♦ 10

2e cas. — *Ouest prend la dame de carreau avec le roi* et rejoue le 8 de carreau : le mort prend avec le 9 (tandis que Sud fournit le 6). Nord joue ensuite la dame de trèfle pour le roi, l'as et le valet (*car si Ouest met le 6 de* trèfle, il suffira, après un coup d'atout, de le mettre en main à trèfle pour le forcer à jouer pique ou cœur). Après l'as de trèfle, le mort joue le 10 de trèfle maître, puis le roi de cœur couvert et coupé. Ensuite, le déclarant remonte au mort grâce au 2 de carreau pris par le 6, et Nord rejoue le valet de cœur sur lequel Sud défausse son avant-dernier trèfle. Ouest prend et rejoue cœur pour le 10 sur lequel Sud jette son dernier trèfle ! Il suffit maintenant de *couper un trèfle* pour affranchir le quatrième trèfle que l'on utilisera à la reprise de l'as de pique...

BARRAGE A DOUBLE SENS

♠ V 4
♥ V 6 5 4 2
♦ D 8 7 6
♣ 8 2

♠ 9 7
♥ R 8
♦ A V 10 9 5
♣ A 7 6 5

N / O E / S

♠ 8 6
♥ A D 10 9 7 3
♦ 3 2
♣ D 10 9

♠ A R D 10 5 3 2
♥ —
♦ R 4
♣ R V 4 3

Si une ouverture de quatre doit être faible en points d'honneurs, une telle enchère de barrage peut être *forte lorsqu'elle intervient* après une ouverture adverse. La *raison est que le chelem semble* exclu et qu'il est donc inutile de chercher à consulter le partenaire.

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Swanson	Sontag	Soloway	Welch.
1 ♦	passe	1 ♥	4 ♠...

Ouest ayant entamé le *roi* de cœur pour le 7 d'Est, *comment Weichsel, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :
Sud pourrait commencer par faire un contre d'appel sur « 1 ♥ », *mais une telle annonce laisserait* toute liberté d'action aux adversaires alors que le saut à « 4 ♠ » les place à un palier très élevé.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 76

COUP RENVERSÉ

Tournoi de Drunen, 1978
Blancs : STRAALEN (Pays-Bas)
Noirs : VERWEY (Pays-Bas)
Ouverture : Barteling
Variante de similitude

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. 33-28	18-23	22. 40×20	15×24 (h)
2. 39-33	12-18	23. 35-30	24×35
3. 44-39	7-12	24. 33-29	23×34
4. 31-27	20-24	25. 39×30	35×24
5. 34-30	17-21	26. 27-21 (i)	26×28
6. 37-31	14-20	27. 32×1 !	10-15 (j)
7. 30-25	21-26 (a)	28. 1-40	8-12
8. 25×14	26×37	29. 40×1	13-18
9. 42×31	9×20	30. 1×20	15×24 (k)
10. 40-34	4-9 (b)	31. 37-32	9-13
11. 47-42	10-14	32. 31-27	11-17
12. 45-40 (c)	11-17	33. 36-31 (l)	13-18
13. 41-37	5-10	34. 38-33	3-8 (m)
14. 50-45	17-21	35. 33-28	18-23
15. 31-26 (d)	2-7	36. 31-26	14-20
16. 26×17	12×21	37. 42-38	8-12 (n)
17. 46-41	7-11 (e)	38. 27-21 ! (o)	16×27
18. 36-31	21-26	39. 32×21	23×32
19. 41-36	1-7	40. 38×27	Abandon (p)
20. 34-30	20-25 (f)		
21. 28-22 ! (g)	25×34		

NOTES

a) Variante de similitude, les Noirs répliquant, depuis le premier temps, par des coups symétriques à ceux des Blancs.

b) Les Noirs abandonnent la symétrie qui, en principe, leur est avantageuse, les Blancs ayant le désavantage du trait dans *la* partie classique du centre.

c) Jeu égal, aucun camp ne pouvant dès lors développer son aile gauche.

d) Pour ne pas se laisser enchaîner l'aile gauche par (21-26).

e) Sur (20-25 ?) B + par le coup du ricochet 27-22 (18×27) 34-30 (25×34) 40×18 (13×22) 28×26.

f) Pare l'immobilisation de l'aile gauche par 30-25, mais livre un coup de dame à la case 1. Le coup juste était (7-12).

g) Mise à profit du temps de repos consécutif à l'attaque (20-25).

h) Si (14×25), autre coup de dame par 33-29 (23×34) 39×40 (25×34) 27-21 (26×28) 32×1+.

i) Mécanisme du coup renversé qui peut être placé dans d'innombrables positions (positions très différentes avec la partie De Boer - S. J. Visser et avec l'exemple *tiré de la partie* Dukel - Kouperman, chronique n° 72 dans « le Monde » du 22 juillet 1978).

j) Formation d'un crochet pour capturer la dame.

k) La dame est prise, mais le coup de dame a été avantageux pour les Blancs puisque ces derniers ont un pion de plus à ce stade de fin de partie.

l) Menaçant de 31-26 puis 27-21 (16×27) 32×12+.

m) Pour écarter cette menace.

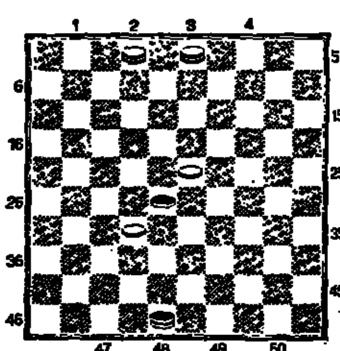
n) Le deux pour deux (17-22) 27×29 (24×22) n'était pas préférable, car, avec un pion de moins, la stratégie doit consister à éviter en principe d'effectuer des échanges [ou d'en offrir la possibilité à l'adversaire].

o) Il est, en revanche, de l'intérêt des Blancs de réduire les forces adverses en pionnant, surtout lorsque, comme dans cette partie, le pionnage fait gagner des temps.

p) *L'ultime tentative d'arracher* la nulle par (19-23) puis (12-18) eût été vaine, les Blancs poursuivant alors par 21-16 (23-28), 16-11, force le gain, (28-32) étant suivi de 11×22 (32×21) 26×8+.

PROBLÈME

O.-G. VAN VEEN
1937
Les Blancs jouent et gagnent en six temps



SOLUTION DU PROBLEME N° 75

Noirs : pions à 15 et 36 et dames à 39 *et* 49. — *Blancs : pions* à 24, 35 et 47 et dames à 3 et 18 :
47-41 ! (36×47) 18-40 ! (47×20) 3×48 (94-38...) 48-43 (38×49) 40-44 (49×40) 35×44 !, etc. + par opposition.

JEAN CHAZE.

Hippisme

La République et ses chevaux

LE monde du cheval accomplissait, samedi passé, un retour aux sources. Trente mille cavaliers, ou amateurs de courses, de jumping, de vénerie, s'étaient donné rendez-vous au Haras national du Pin (Orne), berceau — et maintenant conservatoire — d'une bonne moitié des races de chevaux qui ont été ou sont en service en France. Les Haras nationaux y donnaient, avec le concours de FR 3 de la Fédération équestre et de différents groupements d'éleveurs, une « fête du cheval », présidée par Jacques Fouchier, secrétaire d'État à l'agriculture.

La fête, quand il s'agit du Pin, éclate déjà dans le décor : dans l'harmonie de couleurs et de lignes des écuries de briques roses et du château, construits sous la direction de Mansart entre 1715 et 1730 : dans les lointaines perspectives de bocage et de forêt, où plonge le regard, par-dessus les jardins en terrasse de Le Nôtre ; dans la beauté des animaux traversant les cours, sous la conduite de palefreniers aux uniformes écarlates.

Dans ce décor, la « fête du cheval » avait inscrit, samedi, le Cadre noir de Saumur, des « carrousels » de la garde républicaine ; des défilés d'attelage, depuis le petit et rapide tilbury jusqu'au break attelé de percherons ; les cavaliers médaillés aux Jeux olympiques de Montréal ; deux équipages de grande vénerie ; des gardians de Camargue ; une démonstration de polo ; au total, trois cent cinquante cavaliers et quatre cents chevaux, illustrant tout l'éventail des joies que ceux-ci peuvent offrir.

Au total, aussi, du grand et beau spectacle. Nous ne le décrirons pas en détail : les amateurs pourront le voir ou le revoir, dimanche, à partir de 17 h 20, sur l'antenne de FR 3. Nous nous limiterons à une remarque et à une suggestion.

La remarque est que, paradoxalement, le spectacle équestre n'est pas à son aise dans un vaste environnement. Même le rassemblement des quatre cents chevaux du final n'atteignait pas à sa véritable dimension devant l'horizon illimité du parc de Hautbois. Les siècles passés avaient inventé, pour le cheval-acteur, une forme particulière de scène : le manège. Il n'y a pas de doute que c'est là — et aussi sur les petits écrans de télévision — que le récital équestre prend tout son relief.

D'anciennes vedettes de la piste

La suggestion est celle-ci : si vous aimez les chevaux, laissez donc, quelque dimanche, ceux de votre voiture vous conduire vers ceux du Pin. Si vous vous intéressez aux choses de la piste, vous retrouverez là quelques-unes de ses anciennes vedettes : Mario, Odyaner, Florestan, Fondon, On My Way, Carmarthen. *La silhouette, devenue rare ailleurs, d'un percheron, trottant sur les pavés dans un jaillissement d'étincelles, fera peut-être revivre en vous des images d'enfance. A tout le moins, vous vivrez des minutes insolites, en vous donnant l'impression de passer en revue, comme aux grandes heures de la cavalerie, quatre-vingt-cinq chevaux qui vous regardent défiler d'un œil blasé.*

La République n'est pas avare de ses chevaux : elle les laisse voir — gratuitement bien sûr, comme était gratuite la « fête du cheval » — chaque jour, y compris dimanches et fêtes, de 9 à 12 heures et de 14 à 16 h.

A Longchamp, l'heure H, dimanche, était celle du prix de la Salamandre. On y a vu Irish River *affirmer à nouveau sa supériorité sur tous les chefs de file des « deux ans ». La menace, pour lui, dans le futur Grand Critérium ne peut plus venir que de troupes fraîches (nous pensons notamment à* Polynikis *et à un certain* Mogami, *aux ambitions jusqu'ici discrètes).*

Chez les aînés, réhabilitation de Trillion, *gagnante du prix Foy devant* Monseigneur, *et confirmation de* Gay Mécène, *vainqueur du prix Niel.*

Hélas, hélas ! vous ne verrez jamais Irish River, Mogami, Gay Mécène *au Haras du Pin : ils coûtent trop cher pour la République. Celle-ci n'a jamais su mettre en œuvre une formule attirant vers elle les meilleurs, du moins les meilleurs pur-sang. Depuis Colbert, fondateur des Haras nationaux, elle aurait pourtant pu en avoir le temps.*

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1552

FRANCE : Académie de philatélie.



Afin de souligner le cinquantenaire de l'Académie de philatélie, l'administration des P.T.T. a bien voulu accorder un timbre, comme nos lecteurs ont pu le lire lors de la *publication du programme de l'année* (1). Vente générale le 9 octobre 1978 (67e/78). — Retrait probable le 4 mai 1979.

1,00 F, bleu roi, lilas et bleu violacé.

Format 22 × 36 mm. Dessin de Charles Bridoux, gravé par Claude Haley. Tirage : 8 millions d'exemplaires. Impression taille-douce. Atelier du timbre de France.

Mise en vente anticipée :

— Les 7 et 8 octobre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. *Oblitération* « P. J. ».

— Le 7 octobre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de *Paris* 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîte aux lettres spéciale pour « P. J. ».

(1) Voir *le Monde* du 31 décembre *1977.*

FRANCE : Renseignements complémentaires.

Dans nos différentes chroniques, trois timbres de France ont été annoncés *sans les* couleurs, voici donc dans l'ordre ces renseignements complémentaires :

— Métiers d'art ; 1,30 F brun Van Dyck, vert et rouge. (Chr. n° 1546.)
— *Claude Bernard ;* 2,00 + 0,20 F, brun, rouge et noir. (Chr. n° 1548.)
— Rattachement de Valenciennes et Maubeuge ; 1,20 F, violet, gris et brun-rouge. (Chr. n° 1550.)

• Pour Andorre, le timbre du septième centenaire de la signature « dels Pareatges » a été imprimé *dans* les teintes : brun, rouge-violet et vert. *(Chr. nos 1545 et 1546.)*

★ Adresser toute correspondance concernant cette chronique à M. A. Vitalyos, « le Monde », 5-7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

Bureaux temporaires

⊙ 37000 Tours (Parc des Exposi*tions de Rochepinard), du 18 au* 26 sept. — Foire-exposition. (Cachet petit format.)

⊙ 13220 Châteauneuf-lès-Martigues (à la Maison pour tous), *les 16 et 17 sept. — Exposition* philatélique « Arts et Culture ».

⊙ 08600 Givet (Centre d'entraînement des commandos de Charlemont), le 17 sept. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 92800 Puteaux (palais du CNIT), du 20 au 29 septembre (sauf le 24). — Vingt-neuvième Salon international de l'informatique, de la communication *et de l'organisation* de bureau (SICOB).

⊙ 73000 Chambéry (salle des expositions, place du Palais-de-Justice), les 23 *et 24 septembre.* — Quarantième anniversaire du Club philatélique de Savoie.

⊙ 69000 Lyon (hôtel de ville, salle de l'Atrium), les 23 et 24 septembre. — Centenaire de la mort de Claude Bernard.

⊙ 65100 Lourdes (permanence du Secours catholique, rue Mgr-Théas), du 26 septembre au 1er octobre. — Pèlerinage international des polios handicapés moteurs.

⊙ 27300 Bernay, les 30 sept. et 1er oct. — Vingt-cinquième Foire-*exposition.*

⊙ 81100 Castres, du 22 septembre au 1er octobre. — Vingt-cinquième Foire économique. (Cachet petit format.)

⊙ 44000 *Nantes* (chambre de commerce et d'industrie, place du commerce), le 23 septembre. — Cent cinquantième anniversaire de la naissance de Jules Verne.

⊙ 18100 Vierzon (salle municipale des fêtes, place de la Libération), les 23 *et 24 septembre. — Exposition* interrégionale de jeunes ! « Philacentre ».

⊙ 87000 Limoges (aéroport), le 24 septembre. — Meeting national *de l'air.*

⊙ 17100 Saintes (base aérienne 722), le 24 septembre. — *Journée « portes ouvertes ».*

⊙ 59420 Mouvaux, du 29 septembre au 2 octobre. — Fête du commerce et de l'artisanat.

⊙ 25600 Vieux-Charmont, les 30 septembre et 1er octobre. — Trente-sixième Congrès du Groupement philatélique régional de Bourgogne-France-Comté.

⊙ 57000 *Metz,* du 30 septembre au 9 octobre. — Foire internationale.

• CONGO : *série « Oiseaux », 65 frs, canard col-vert ; 75 frs, héron pourpré ; 150 frs, rousserolle, et 240 frs, huppe ordinaire. Maquettes de J.-C. Mathey. Hélio, Périgueux.*

• MALI : *Série poste « Oiseaux », 20 F « Cordon bleu », 30 F « Bengali vineux », 50 F « Amanthe », 70 F « Tourterelle », et 80 F « Alecto ». Maquettes d'O.-M. Diallo. Hélio, Périgueux.*

• MALI : *série « Insectes », 15 frs, dermestre ; 25 frs, carabe ; 90 frs, criquet ; 120 frs, coccinelle, et 140 frs, goliath géant. Maquettes T.-S. Diallo. Hélio, Périgueux.*

• NOUVELLE - CALEDONIE : *« Protection de la tortue », 30 frs, par F. Fay, et « Protection de la nature », 20 frs, par Veret Lemarinier. Hélio, Périgueux.*

• GABON : *Série « coléoptères », 20 frs, Sternotomis Mirabilis ; 60 frs, Analeptes Trifasciata ; 75 frs, Homoderus Mellyi, et 80 frs, Stephanorrhina Guttata. Maquettes de Veret-Lemarinier. Hélio, Périgueux.*

• POLYNESIE FRANÇAISE : *Des « coraux », 26 frs, Fungia, et 34 frs, Millepora. P.A. Maquettes d'Odette Baillais. Hélio, Périgueux.*

• GABON : *Nouvelle série de timbres-taxe « papillons », 5 frs, Charaxes Candiope ; 10 frs, Charaxes Ameliae ; 25 frs, Cyrestis Camillus ; 50 frs, Charaxes Castor, et 100 frs, Pseudacrea Boisduvali. Maquettes de Pierre Lambert. Offset, Edila.*

HISTOIRE ET TRADITIONS.

• COTE-D'IVOIRE : *Images de la tradition et de l'histoire ivoiriennes, 80 F « Figures de la cosmologie traditionnelle » et 65 F « Personnages de la garde royale ». Dessins de B. Holas. Offset, Cartor S.A.*

• BÉNIN : *Héros africains de la résistance à l'invasion coloniale, 50 frs, l' « Almamy Samory Touré », et 100 frs, « El Hadj Omar ». Maquettes de J. Kpobly et d'A. Assouto. Offset, Edila.*

• HAUTE-VOLTA : *« Objets sacrés », 55 frs, porte-fétiches Bobo, et 65 frs, fétiche Mossi. Maquettes de L. Kou. Offset, Delrieu S.A.*

• WALLIS ET FUTUNA : *Les forces navales françaises libres dans le Pacifique, 150 frs, « Triomphant », 200 frs, « cap de Palmes - Chevreuil », et 280 frs, « Savorgnan-de-Brazza ». Maquettes d'Huguette Sainson. Hélio, Périgueux.*

ADALBERT VITALYOS.

Le Monde

culture

Théâtre

« La Nuit du 13 »

L'auteur de la Nuit du 13, *Mme Sandra Nils, analyse la conduite et les souffrances d'une jeune femme qui est asservie à la cocaïne (ou à l'héroïne) et qui ne peut attendre aucune aide de l'homme qu'elle aime, qui, lui, est alcoolique.*

En regard est proposé le portrait de deux autres femmes — les pourvoyeuses de drogue — qui s'aiment et qui font elles-mêmes de cette cocaïne un usage moins « dramatisé », mais aussi désastreux.

Cette pièce n'est pas un événement ; il ne semble pas d'ailleurs que l'auteur ait cette prétention, elle a voulu témoigner d'un cauchemar qu'elle semble avoir vécu.

Les scènes sinistres, pénibles (rien n'est épargné des piqûres, garrots, vomissements, diarrhées, syncopes), provoquent dans l'assemblée des rires francs, pas des rires nerveux. Une vraie gaieté. Et c'est là le « mystère » de cette soirée qui déraille sans arrêt, volontairement, du comique idiot à l'atroce.

Jean-Christian Grivenald (l'homme alcoolique) est drôle, il imite Brasseur et le Welles de Falstaff. *Dominique Lacarrière et Agnès Château (les deux homosexuelles) jouent pince-sans-rire, pas mal. Hélène Vincent (la droguée, rôle principal) en fait mille fois trop, mais elle est si appliquée, et elle semble se croire une si grande actrice, qu'il n'y a qu'à laisser faire, elle ne s'amendera pas.*

La mise en scène de Michel Berto, d'un naturalisme forcené, n'arrange sûrement pas les choses.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30.

Le T.N.P. en tournée internationale

Le Théâtre national populaire de Villeurbanne effectuera cette saison deux tournées à l'étranger. Le première, du 3 octobre au 3 novembre, conduira Roger Planchon et quelque soixante-dix comédiens et techniciens en U.R.S.S. puis en Allemagne de l'Est, la R.D.A. recevant pour la première fois officiellement une troupe française. Le T.N.P. présentera les deux spectacles de Shakespeare mis en scène par Roger Planchon la saison dernière : *Antoine et Cléopâtre*, dont la mise en scène a été sensiblement remaniée, et *Périclès prince de Tyr*, ainsi qu'une pièce française, *le Tartuffe*, à la demande du ministère des affaires étrangères. Après une reprise du 24 novembre au 22 décembre des deux pièces shakespeariennes à la Maison de la culture de Nanterre, le T.N.P. repartira au printemps 79 pour le Japon.

Cet éloignement de plusieurs semaines ne laissera à Roger Planchon la possibilité de mettre en scène à Villeurbanne qu'une seule pièce : *No Man's Land*, de l'auteur contemporain Harold Pinter, créée en avril 1975 à Londres, dans une mise en scène de Peter Hall. Ce spectacle est bien différent de ceux que monte habituellement Roger Planchon, puisqu'il n'exige qu'un seul décor et quatre comédiens. « *Je pense qu'ils seront tous prestigieux* », a déclaré le directeur du T.N.P. en annonçant qu'il avait déjà l'engagement de Michel Bouquet et de Guy Tréjean. En dehors des spectacles invités — *Maître Puntila et son valet Matti*, mis en scène par Georges Lavandan, qui ouvrira la saison à partir du 18 octobre (jusqu'au 28) — André Cellier et Gérard Guillaumat présenteront au mois de mars un montage de vingt-deux textes de Prévert. — *(Corresp.)*

Notes

Variétés

KOL AVIV

Le spectacle actuellement présenté au Palais des arts par la troupe israélienne Kol Aviv est construit autour de la chanteuse Talila. Le corps souple dans une robe noire, le visage mangé par une immense chevelure frisée, on la croirait sortie d'une eau-forte de Goya. Berceuse judéo-espagnole, romance yéménite du XVIe siècle, chants hassidiques de Pologne, sa voix pleine aux effets retenus distille la nostalgie d'un peuple chargé de tous les folklores du monde. L'orchestre attentif *appuie, commente et tisse autour* d'elle un réseau d'enluminures frémissantes.

Les interventions dansées qui s'intercalent dans le tour de chant ne sont malheureusement pas à son niveau. La chorégraphe Daniela Rajchman n'a pas su préserver le caractère original des différents pays (Europe de l'Est, Proche-Orient, Méditerranée), d'où émanent ces traditions. Elle les réduit à un néo-folklore de style approximatif entremêlé d'exercices gymniques surannés. Malgré la gentillesse des jeunes filles et l'entrain communicatif des garçons, l'ensemble ne dépasse pas le niveau d'une démonstration de patronage.

MARCELLE MICHEL.

★ Palais des arts, 20 h. 30.

Cinéma

Les mondes clos de Leopoldo Torre-Nilsson

Leopoldo Torre-Nilsson, metteur en scène argentin, est mort à Buenos-Aires le 8 septembre des conséquences d'une opération au cerveau. Il était âgé de cinquante-quatre ans.

Né le 5 mai 1924 dans la capitale, de Leopoldo Torre-Rios, pionnier du cinéma muet, et d'une mère suédoise, il débute comme assistant de son père dès 1939. Il écrit une pièce de théâtre, un recueil de poèmes, des contes et nouvelles, qu'il publie dans des revues.

Il dirige son premier film de long métrage, conjointement avec son père, en 1950, *El Crimen de Oribe*, d'après un conte de Bioy Casares. Il signe sa première mise en scène seul en 1954, *Dias de odio*, à partir d'une nouvelle de Jorge Luis Borges, et connaît sa première consécration internationale en 1957 au Festival de Cannes, avec *La Casa del angel*, son sixième film, sans pour autant remporter la moindre récompense : adaptant une nouvelle de Beatriz Guido, son épouse et fidèle collaboratrice, qui l'épaulera tout au long de sa carrière, Torre-Nilsson révèle déjà l'essentiel du style qui marquera les œuvres de cette période. Mondes clos de la bourgeoisie, familles plus haïssables que ne l'a jamais imaginé André Gide, poids de l'éducation chrétienne et des préjugés, tout concourt à étouffer les velléités de révolte chez des êtres jeunes et sans défense. *Fin de fiesta* en 1960 et *La Mano en la trampa* en 1961 témoignent des mêmes préoccupations existentielles, qui ne sont pas sans évoquer un lointain cousin du premier Bergman.

El Guapo del 1900 (1960), *Piel de Verano* (1961), *Setenta veces siete* (1962), marquent une ouverture vers une forme de critique sociale. Une « *nouvelle vague* » surgit en 1962, à Buenos-Aires, avec David Jose Kohon, Rodolfo Kuhn, Lautaro Murua, le comédien devenu cinéaste, qui prétendent ouvrir le cinéma argentin sur la réalité contemporaine. Mais Leopoldo Torre-Nilsson n'a cure de modifier un style éminemment cérébral, fait le plus souvent d'une longue accumulation de plans fixes. Son admiration pour Jean-Luc Godard ne l'amènera en rien à changer ses méthodes de narration ; le cinéma, plus qu'un média spécifique, semble d'abord pour lui un moyen d'illustrer des thèmes romanesques.

Parmi ses œuvres les plus récentes, si *Piedra libre* (1976) ne connut qu'un succès mitigé à sa sortie en France, — le cinéaste, avec la collaboration de son épouse Beatriz Guido, reprend une fois de plus le thème des amours furtives, de l'incompréhension majeure — par contre, *Los siete locos* (1974) est considéré par Roberto Tabbia, le critique le plus sévère du cinéma argentin, comme un de ses meilleurs films : symbiose de deux romans d'un écrivain, Roberto Arlt, qui fit sensation à la fin des années 50, le film, avec la participation de Beatriz Guido à l'adaptation, devient, selon A. Tabbia, « *une satire féroce des utopies et des échecs sociaux de l'Argentine* ».

Il y a deux ans et demi à Perpignan, en présence de Leopoldo Torre-Nilsson et de Beatriz Guido, Marcel Oms, organisateur de la manifestation « Confrontations » et spécialiste des cinémas de langue espagnole — on lui doit la seule monographie française du cinéaste dans la collection « Premier Plan » — avait réussi à présenter un large choix d'œuvres, souvent inconnues en France, de Leopoldo Torre-Nilsson, comme ce *Martin Fierro* (1968), consacré au héros du poème national de Jose Hernandez, qu'on aimerait pouvoir comparer à l'interprétation « militante » que nous en offre Fernando Solanas, l'auteur de *La hora de los hornos* (1968), dans *Los hijos de Martin Fierro* (1972-1978).

Leopoldo Torre-Nilsson laissera le souvenir d'un être d'une grande douceur, dont la vision foncièrement nihiliste de la société argentine se masquait derrière une pudeur presque maladive. Ses films, probablement, feront un jour l'objet d'une nouvelle lecture : dans un pays soumis à une répression idéologique permanente, avant même la violente répression policière actuelle, le cinéaste semblait poursuivre quelque rêve insaisissable. — L. M.

Musique

Quatuors vocaux aux Billettes

L'idée même d'aller entendre un quatuor vocal paraissait presque saugrenue, le piano à quatre mains faisait sourire, on avait oublié, et voici qu'on se souvient. Après un concert Vivaldi, mardi soir, pour l'ouverture du festival de musique de chambre de Paris, le Lieder Quartett a pris la relève, proposant une soirée de trios et de quatuors vocaux de Haydn et de Mozart; lundi prochain, Claude Maillols jouera à quatre mains avec M. Rossiensky et personne n'y trouvera à redire. Pourtant, s'il est des domaines où le plaisir des exécutants l'emporte largement sur celui de l'auditoire, ce sont précisément ceux-là. Mais les musiciens n'ayant jamais bien su garder (aujourd'hui surtout) leur jouissance pour eux tout seuls, l'idée leur vient assez naturellement de sortir du cadre étroit de l'intimité pour aller vers le public et lui faire découvrir ce répertoire confidentiel.

Reste le problème des lieux qui est aussi celui du style : on ne chante pas de la même façon dans un salon et dans une salle de concert. A l'église des Billettes, le Lieder Quartett a choisi la seconde solution, plus proche de l'oratorio que du divertissement intime. Ce n'est pas toujours convaincant, cela dépend de l'écriture des œuvres : au-delà d'une certaine complexité contrapuntique, on s'y perd, alors que dans les passages plus harmoniques la réverbération du lieu confère un sentiment de plénitude qui ajoute à la beauté de l'inspiration. Il en serait autrement ailleurs.

Ce n'est pas un hasard si les quatuors de Haydn souffrent moins de l'exécution en concert que les madrigaux familiers de Mozart : ils ont été conçus sans doute plus abstraitement, alors que Mozart écrivait au gré des circonstances de petits morceaux à chanter entre soi avec des coq-à-l'âne, des sous-entendus et, à l'occasion, une grivoiserie qu'on lui a bien sûr reprochée mais qui est précisément la condition de la complicité ; en cela, il renouait avec la grande tradition de la musique de chambre vocale italienne qui, associant humour, érotisme et imitation du langage des animaux domestiques, invitait les interprètes à lire entre les lignes.

Entre Ana Maria Miranda, Clara Wirz, Marcel Quillevere et Udo Reinemann, la complicité était parfaite (au piano : Marie-Claude Arborataz) et si l'on sent parfois les limites de l'un ou de l'autre c'est que, comme pour les instruments à corde, la formule du quatuor vocal accentue la moindre défaillance. Il faut beaucoup d'audace ou de vraie simplicité pour s'exposer aussi franchement, et ce n'est pas un moindre mérite que d'oser risquer quand d'autres se soucient seulement de réussir.

GÉRARD CONDÉ.

Retour à Mizoguchi

(Suite de la première page.)

En 1952, *la Vie de O'Haru, femme galante* remportait un Lion d'argent à Venise. Distinction qui fut, de nouveau, accordée à *l'Intendant Sansho* au Festival 1954, puis aux *Amants crucifiés* au Festival 1955. Mais, cette fois, Mizoguchi partagea son Lion d'argent avec Kurosawa (pour *les Sept Samouraïs*). De là vint ce petit jeu stérile qui consista à opposer les « deux grands », à vouloir préférer l'un à l'autre d'une façon inconditionnelle comme s'il n'avait pas été « convenable » de les admirer tous les deux et chacun pour ce qu'il apportait d'une culture et d'une tradition japonaises refondues au creuset d'un art universel. Le temps a fait justice de cette querelle pédante.

La figure de la femme

Reste qu'on ne peut plus voir aujourd'hui les films de Mizoguchi avec ce cachet de pur orientalisme, de contemplation de la vie intérieure qu'on se plut tant à leur accorder par rapport à un Kurosawa qu'on disait trop marqué d'influences occidentales.

Les travaux des historiens nous ont appris que, dans sa longue carrière, dans l'abondance d'œuvres que nous *ne verrons jamais, Mizoguchi avait*, au cours des années 30, traité des sujets sociaux contemporains, inspiration à laquelle il était revenu, d'ailleurs, avec son dernier film, *la Rue de la honte* (1956). Trop séduits par ses femmes en kimonos anciens, ses samouraïs, ses héros et héroïnes de légendes, ses histoires tragiques retracées d'une écriture fluide et nimbée de poésie dans les décors du vieux Japon, les « mizoguchiens » des années 50 se sont peu attachés à ce qui nous frappe bien davantage dans cette nouvelle vision des « chefs-d'œuvre » : la préoccupation constante d'un réalisme, d'un humanisme liés à la société féodale. Dans l'ordre de leur réalisation, *la Vie de O'Haru, femme galante* (1952), *les Contes de la lune vague après la pluie* (1953), *Les Amants crucifiés* (1954) et *le Héros sacrilège* (1955) font référence, à travers des œuvres littéraires, aux dix-septième, seizième, de nouveau dix-septième, puis douzième siècles nippons. Sauf dans *le Héros sacrilège* (révolte d'un jeune homme appartenant à la classe mercenaire et roturière des samouraïs contre les nobles et les moines soutenant un pouvoir décadent), la figure centrale en est la femme, victime en quelque sorte privilégiée de l'oppression sociale.

Pour avoir aimé un homme de condition inférieure, O'Haru, fille noble, est vendue à un seigneur auquel elle doit donner un enfant, puis chassée et vouée à la déchéance des prostituées. Les deux paysannes des *Contes de la lune vague* (où le surnaturel intervient comme parabole) connaissent l'une la prostitution, l'autre la mort, au *milieu des malheurs de la guerre*, à cause de l'ambition stupide de leurs maris égarés. Osa, épouse-objet du grand parcheminier de Kyoto, qui tente de se libérer par l'amour, est convaincue d'adultère, mise au ban de la société, crucifiée avec son amant. Cette thématique vient sans doute de l'intérêt que Mizoguchi a toujours, dans sa vie privée, porté aux femmes de toutes conditions. Mais elle éclaire, en fait, de réalisme des tableaux d'un passé historique qui, chez nombre de réalisateurs japonais, tel Teinosuke Kinusaga (*la Porte de l'enfer*, 1952, triomphe de l'estampe en couleurs), servit simplement d'attrait « exotique » pour l'exportation. La femme est, par la mise en scène, très précisément inscrite dans un univers où les rapports sociaux implacables et les déchaînements guerriers ont force de loi.

Apprendre à « se laver le regard »

Mizoguchi filmait d'une manière admirable, mais simple et limpide à tout prendre, en plans longs, plans-séquences à l'intérieur desquels les mouvements d'appareil, lents ou précipités, réunissaient ses personnages et le monde social dans lequel ils vivaient.

Là est tout le secret de sa création et de la fascination qu'elle exerce sur nous. Même lorsque intervient un élément fantastique (les fantômes malfaisants et bienfaisants des *Contes de la lune vague*), le rapport à la réalité reste dominant, l'évasion dans le rêve et le temps servant de révélateur supplémentaire à l'épreuve du réel. Les hommes, eux, doivent apprendre à se « laver le regard » pour comprendre la condition humaine. Le raffinement esthétique du noir et blanc ou de la couleur (dans *le Héros sacrilège*) permet d'atteindre, de restituer le « grain de la vie », la charnelle existence d'une humanité dont le sort est régi par un système social de castes, de combats sauvages, de privilèges, d'humiliation et d'écrasement des plus faibles. Ce qui nous touche profondément chez ce Japonais, c'est moins le reflet d'une culture différente que la vérité des êtres et des rapports au monde transmise par un art sublimé, un langage cinématographique que tout le monde peut recevoir et aimer. Il n'y a pas à choisir entre ces quatre films. Il faut les voir tous.

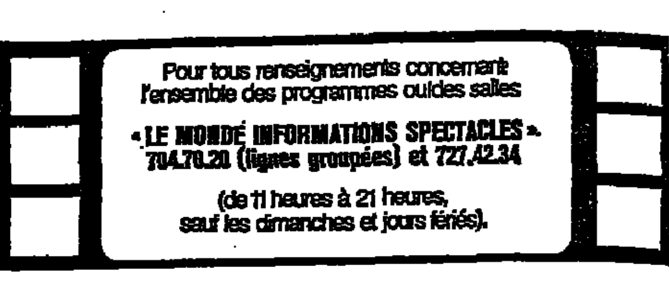
JACQUES SICLIER.

Petites nouvelles

■ L'Académie française se réunira le 28 septembre pour décider notamment à quelle date sera annoncée la vacance du fauteuil de Jacques Rueff. Cette dernière formalité doit en effet être remplie avant que les éventuels candidats à ce fauteuil ne se fassent connaître.

D'autre part, l'élection du successeur de Jacques Chastenet aura lieu le 28 octobre. La seule candidature enregistrée pour ce fauteuil, le seul officiellement vacant, est celle de l'historien Georges Dumézil.

SPECTACLES



Vendredi 15 septembre

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ?
Centre Pompidou, 15 h., 16 h. 30 et 18 h. 30 : le Diatope.

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : Faustino, mime.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Cartoucherie, 21 h. 30 : Théâtre équestre.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaïa.
Daunou, 21 h. : les Bâtards.
Essaïon, 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Théâtre de chambre ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram ; 22 h. : C'est pas moi qui ai commencé. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : le Fauteuil, 20 h. 30 : Lady Pénélope ; 22 h. : la Musica.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 21 h. : la Vie en v.o.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 18 h. 30 : Au niveau du chou ; 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : le Rhinocéros.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Patate.
Théâtre de Bretagne, 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : la Nuit du 13 ; 22 h. 30 : Monnaie, camping, caravaning.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : S. Llado.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : Icare ; 23 h. 30 : Toti Soler.
Café d'Edgar, I, 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Jumelles. — II, 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Théâtr' en poudre ; 22 h. : Fromage ou dessert.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Confessions d'une bourgeoise ; 23 h. 30 : Hosanna.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : M. Sergent ; 21 h. 45 : l'Eau en poudre 23 h. : Grugru.
Dix-Heures, 21 h. : la Tour infernesle.
Fanal, 20 h. : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire, 22 h. 30 : Roméo et Georgette.
Le Manuscrit, 21 h. : Vos gueules, on s' marre ; 22 h. : M. Vullier.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : les Etoiles ; 21 h. 30 : El Orbans.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Bollmont et Dodane.
Les Petits Pavés, 21 h. 15 : le Scorpion et la Grenouille.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Autobus ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.
Vieille Grille, I, 22 h. 30 : Poussez pas le mammifère. — II, 21 h. : Cécile Ricard.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : C. Stigliani, piano (Scarlatti, Ravel, Debussy, Schubert).
Centre Georges-Pompidou, 18 h. : Solistes de l'Ensemble intercontemporain et R. Drechsler (Schoenberg, Falke, Wedeting, Weill, Gasbarra, Risler, Brecht, Arendt, Tucholsky).

Festival estival

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : Ensemble grégorien de Versailles.

Festival de musique de chambre de Paris

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : Orchestre Bernard Thomas (Mozart, Haendel, Bach, Corette).

Les chansonniers

Deux-Anes, 21 h. : Le con t'es bon.
Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.

La danse

Palais des arts, 20 h. 30 : Kol Aviv, chants et danses d'Israël.

Jazz, pop', rock et folk

Caveau de la Huchette, 21 h. : Benny Waters.
Campagne-Première, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Sugar Blue.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Edja Kungali et Guests, afro-jazz.
Palais des arts, 18 h. 30 : Chemin blanc, country music.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Latif Khan et Asif Ali ; 22 h. 30 : Music Women Free Improvising Group.
Théâtre de l'Athénée, 21 h. : Don Cherry.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Femme sur la lune, de F. Lang ; 18 h. 30 : l'Etrange Créature du lac noir, de J. Arnold ; 20 h. 30 : la Revanche de la créature, de J. Arnold ; 22 h. 30 : Sueurs froides, d'A. Hitchcock.
Beaubourg, 15 h. : Drôle de frimousse, de S. Donen ; 17 h. : Chercheuse d'or, de M. Le Roy ; 19 h. : Chercheuses d'or, de B. Berkeley.

Les exclusivités

A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., **) v.o. : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
ANNIE HALL (A.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It.) v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
AROUND THE STONES (A.) v.o. : Vidéostone, 6e.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol.) v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
BRIGADE MONDAINE (Fr., **) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
UN CANDIDAT AU POIL (A.) v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE CONVOI (A.) v.o. : Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 5e (828-20-64) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf Mar.).
CRI DE FEMMES (A.) v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
DAMIEN, LA MALEDICTION II (A., *) v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
DIEU MERCI, C'EST VENDREDI (A.) v.o. : Ermitage 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93)
DOSSIER 51 (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
DRIVER (A., *) v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Balzac, 8e (359-52-70).
EXHIBITION II (Fr.) (**) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) (4 parties) : La Pagode, 7e (705-12-15).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.o.) (**) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (2 parties) : Bosquet, 7e (551-44-11).
LE JEU DE LA MORT (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

SPECTACLES

LE JEU DE LA POMME (Tch., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80).
LAST WALTZ (A., v.o.) Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES MAINS DANS LES POCHES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE MATAMORE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Le Parnassien, 14e (329-83-11).
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Studio-Médicis, 5e (633-25-97), Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE MERDIER (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
MESDAMES ET MESSIEURS, BONSOIR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
MŒURS CACHEES DE LA BOURGEOISIE (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les films nouveaux

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY, film allemand de Wim Wenders. (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
LE SECOND SOUFFLE, film français de Gérard Blain (**) : La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Colisée, 8e (359-29-46), Olympic, 14e (542-67-42), Parnassien, 14e (329-83-11), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FEDORA, film américain de Billy Wilder (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Le Paris, 8e (359-53-99), (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69). Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59). Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
MIDNIGHT EXPRESS, film américain de Alan Parker (v.o.) (**). Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v. f.) : A.B.C., 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), George-V, 8e (225-41-46), Français, 9e (770-33-88), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GREASE, film américain de Randal Kleiser (v. o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Marignan, 8e (359-92-82), Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v. f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Richelieu, 2e (233-56-70). Helder, 9e (770-11-24), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Napoléon, 17e (380-41-46), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'INEVITABLE CATASTROPHE, film américain de Irwin Allen (v.o.) (*) Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (288-99-75).
LES GLADIATEURS DE L'AN 3000, film américain de Henri Suso (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), (v.f.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
VESTIAIRE DES FILLES, film américain de Harry E. Kerwin : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25)

MOLIERE (Fr.) (deux parties) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'ORDRE ET LA SECURITE *DU* MONDE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sauf mar.).
LA PETITE FILLE EN VELOURS BLEU (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Biarritz, 8e (723-69-23), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
PORTRAIT D'ENFANCE (Angl., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
RETOUR (A., v.o.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42).
REVE DE SINGE (It., v. angl.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ROBERT ET ROBERT (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE SOURIRE AUX LARMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Cambronne, 15e (734-42-96). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TROCADERO, BLEU CITRON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70). Colisée, 8e (359-29-46), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UNE NUIT TRES NORMALE (Hong., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Contrescarpe, 6e (325-78-37).
VAS-Y, MAMAN (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70). Colisée, 8e (359-29-46), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13). Clichy-Pathé, (522-37-41).
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).
XICA DA SILVA (Brés., v.o.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
LES YEUX BANDES (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

ADIEU PHILIPPINE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Bastile, 11e (357-90-81), Olympic 14e (542-67-42).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86), Saint-Ambroise 11e (700-89-16) (sf mar.).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), Le Parnassien, 14e (329-83-11)
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LE COUTEAU DANS L'EAU (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Daumesnil, 12e.
DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e.
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Les Templiers, 3e.
JONATHAN LIVINGSTON, LE GOELAND (A., v.f.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) matinée.
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LENNY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
M.A.S.H. (A., v.o.) : Daumesnil, 12e.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MEAN STREETS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e.
LE MYSTERE DES DOUZE CHAISES (A., v.o.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : Les Templiers, 3e.
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) en soirée.
ORANGE MECANIQUE (A., **, v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e.
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
PLUMES DE CHEVAL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), New-Yorker, 9e (770-63-40).
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
THE KILLERS'S KISS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e.
UN ETE 42 (A., v.f.) : Gramont, 2e
LA VENGEANCE AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v. o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA CICATRICE INTERIEURE (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 22 h.
LES COMPLEXES (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
LES DAMNES (Ang., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S.-D.).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e, 12 h., 23 h. 45.
GROS PLAN (A., v.o.) : Olympic, 14e 18 h. (sf S., D.).
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf D.).
NATHALIE GRANGER (Fr.) : Olympic, 14e, 18 h. (sf S., D.).
THE LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mardi, 21 h.

Les festivals

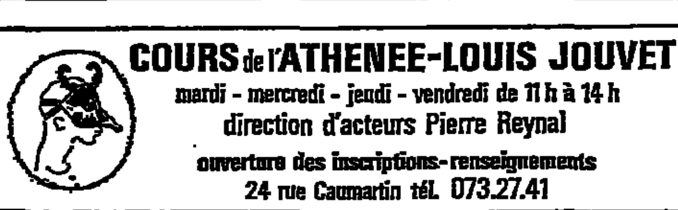
SAM PECKINPAH (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16), en alternance : Major Dundee, Pat Garett et Billy le Kid, la Horde sauvage, Croix de fer, Un nommé Cable Hogue, Tueur d'élite, The Guetaway.
MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Héros sacrilège. — Action République, 11e (805-51-33) : la Vie d'O. Haru, femme galante.
H. BOGART (v.o.), Action Ecoles, 5e (325-72-07) : le Port de l'angoisse. — Action La Fayette (878-80-50) : Bas les masques.
AMOUR, EROTISME ET *SEXUALITE* (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99), I, 12 h. 30 : Je, tu, il elle ; 14 h. : Flesh ; 16 h. : Dehors, dedans ; 18 h. : Hiroshima, mon amour ; 20 h. : Une petite culotte pour l'été ; 21 h. 30 : Casanova. — II, 14 h. 30 : le Regard ; 16 h. 20 : Bilitis ; 18 h. 20 : Malicia ; 20 h. 20 : Vices privés ; Vertus publiques.
MARILYN MONROE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 14 h. : Marilyn ; 15 h. 30 : la Rivière sans retour ; 17 h. : Sept ans de réflexion ; 19 h. : Niagara ; 20 h. 30 : Troublez-moi *ce soir* ; 22 h. : les Misfits.



















MARIGNAN PATHE vo - ELYSÉES CINEMA vo - NAPOLEON - RICHELIEU GAUMONT RIO OPERA - HELDER - WEPLER PATHE - MONTPARNASSE PATHE - GAUMONT SUD GAUMONT GAMBETTA - FAUVETTE - CAMBRONNE - ST-GERMAIN HUCHETTE vo ST-MICHEL vo - MAYFAIR vo



GREASE c'est sympa

UNE PRODUCTION ROBERT STIGWOOD ALLAN CARR
JOHN TRAVOLTA · OLIVIA NEWTON-JOHN dans GREASE
avec STOCKARD CHANNING ... EVE ARDEN, FRANKIE AVALON
JOAN BLONDELL, EDD BYRNES, SID CAESAR, ALICE GHOSTLEY, DODY GOODMAN, SHA-NA-NA
... BRONTE WOODARD ... ALLAN CARR ... JIM JACOBS et WARREN CASEY
... KENNETH WAISSMAN et MAXINE FOX ... PATRICIA BIRCH
... ROBERT STIGWOOD et ALLAN CARR ... RANDAL KLEISER

CHAMPIGNY Multiciné Pathé - ENGHIEN Français THIAIS Belle Epine - LE BOURGET Aviatic - EVRY Gaumont - RUEIL Ariel ASNIERES Tricycle - VELIZY - VERSAILLES Cyrano - SARCELLES Flanades

LE FESTIVAL DU FILM DE PARIS recherche 100 spectateurs.

Au Festival Cinématographique International de Paris, pour la première fois, 100 Parisiens représentatifs de la population parisienne, seront sélectionnés suivant la méthode des quotas par la SOFRES. Ils auront le privilège de constituer le Jury du Festival et pourront ainsi en 8 jours voir gratuitement 14 grands films inédits.
A l'issue du Festival, ils auront la charge de décerner le Grand Prix : "Le Triomphe" et les deux prix d'interprétation au nom du public le plus exigeant du Monde.

Festival du Film de Paris
Empire - 41 Avenue de Wagram
4 au 12 octobre 1978
Organisé avec l'appui d'Europe 1

Si vous désirez faire partie du jury, il vous suffit de compléter le bon ci-dessous et le faire parvenir à :

SOFRES, Festival du Film de Paris
16, rue Barbès - 92128 MONTROUGE

Nom : ____ Prénom : ____
Rue : ____ N° ____ Code postal : ____
Ville : ____ Tél. : ____ Age : ____
MON Sexe : ____ Profession du chef de Famille : ____

Jean-Luc GUÉRIN PRÉSENTE à 21 h 30
L'AZOTE
de RENÉ DE OBALDIA
Mise en scène J.-P. Darras
avec Danièle Minazzoli, Paul Cassan, Fr. Bertin
Aux BLANCS MANTEAUX
15, rue des Blancs-Manteaux
277-42-51 et 548-35-28

Musée CARNAVALET - Lundi 18 septembre, à 21 h. (p.e. de St-Ours)
Récital de piano
Claude MAILLOLS
SCHUBERT.
avec Michel ROSSIENSKY, piano.

EXPOSITIONS

SHO - CALLIGRAPHIE CONTEMPORAINE JAPONAISE 書
Exposition et démonstrations organisées par le MAINICHI SHIMBUN
20 Sept. - 23 Nov.
Chapelle de la Sorbonne

***MA ESPACE-TEMPS* AU JAPON**
Exposition imaginée par ISOZAKI Arata, Architecte
11 Oct. - 11 Déc.
Musée des Arts Décoratifs
Chaque jour à 13 h, 15 h, 17 h *dans cet espace, interventions :*

Musique : Shomyo, Biwa, Shakuhachi, Shamisen, Koto, Chant Jiuta. Improvisations par KOSUGI Takehisa et SUZUKI Akio
Danse : HIJIKATA Tatsumi, ASHIKAWA Yoko, TANAKA Min
Théâtre : SUZUKI Tadashi, SHIRAISHI Kayoko

MUSIQUE

5 ŒUVRES
Mauricio KAGEL
5 et 6 Oct.
Bouffes du Nord

BESTIARIUM
Mauricio KAGEL
10 Oct. - 14 Oct.
Bouffes du Nord

MUSIQUE TRADITIONNELLE JAPONAISE
7 Concerts
17 Oct. - 5 Déc.
Chapelle de la Sorbonne
Musée des Arts Décoratifs
Shomyo - Biwa - Shakuhachi
Shamisen - Koto
Chant Jiuta

MUSIQUE CONTEMPORAINE JAPONAISE
26 Oct. - 28 Nov.
Chapelle de la Sorbonne - Musée des Arts Décoratifs - *Théâtre d'Orsay*
9 concerts
41 œuvres
19 compositeurs

DANSE

***XVI[e] FESTIVAL* INTERNATIONAL DE LA DANSE DE PARIS**

LA DAME DE PIQUE
Ballet de Roland PETIT
Avec Mikhaïl BARYCHNIKOV
16 Oct. - 29 Oct.
Théâtre des Champs-Elysées

COPPELIA
Nouvelle version de Roland PETIT
1er Nov. - 18 Nov.
Théâtre des Champs-Elysées

SARA RUDNER
13 Nov. - 18 Nov.
Le Palace

DOUGLAS DUNN and DANCERS
20 Nov. - 25 Nov.
Le Palace

BUYO - BALLET CLASSIQUE *TRADITIONNEL* JAPONAIS
20 Nov. - 26 Nov.
Théâtre des Champs-Elysées

RUDOLF NOUREEV and FRIENDS
27 Nov. - 3 Déc.
Théâtre des Champs-Elysées

RUDOLF NOUREEV ET THE MURRAY LOUIS DANCE COMPANY
Avec Murray Louis
4 Déc. - 10 Déc.
Théâtre des Champs-Elysées

THEATRE

MAITRE PUNTILA ET SON VALET MATTI
Mise en scène : Georges LAVAUDANT
Centre Dramatique National des Alpes
19 Sept. - 14 Oct.
Théâtre Mogador

MORI EL MERMA
Claca Teatre
Spectacle dessiné et peint par Joan MIRO
20 Sept. - 16 Oct.
Centre Georges Pompidou

LA TABLE
Conçu par : Michèle FOUCHER
Mise en scène : Denise PERON
Théâtre National de Strasbourg
26 Sept. - 29 Oct.
Théâtre Gérard Philipe - Saint-Denis

RODOGUNE - ŒDIPE - FAUST
Mise en scène : Jean-Marie PATTE
2 Oct. - 2 Déc.
Espace Pierre Cardin

L'ECOLE DES FEMMES - LE TARTUFFE - DON JUAN - LE MISANTHROPE
Mise en scène : Antoine VITEZ
Théâtre des Quartiers d'Ivry
4 Oct. - 29 Oct.
Théâtre de l'Athénée

LA MOUETTE
Mise en scène : Bruno BAYEN
Fabrique de Théâtre
4 Oct. - 14 Oct.
Maison de la Culture de Nanterre

AME TSUCHI
Mise en scène : OIDA YOSHI
5 Oct. - 15 Oct.
Chapelle de la Sorbonne

REMAGEN
Mise en scène : Jacques LASSALLE
10 Oct. - 19 Nov.
Théâtre Gérard Philipe - Saint-Denis

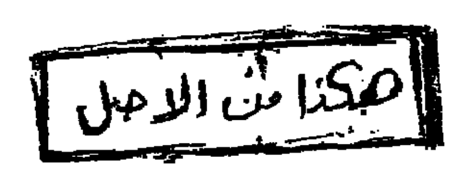
ELLE EST LA
Mise en scène : Claude REGY
2 Nov. - 27 Nov.
Centre Georges Pompidou

MESURE POUR MESURE
Mise en scène : Peter BROOK
8 Nov. - 11 Déc.
Bouffes du Nord

L'EXECREE
Mise en scène : Pierre FRILOUX et Françoise GEDANKEN
6 Déc. - 11 Déc.
Centre Georges Pompidou

FESTIVAL d'automne à PARIS 17... 1978

LOCATION OUVERTE
Centre d'information et de location FNAC MONTPARNASSE
136, rue de Rennes
75006 PARIS
Tél. : 222.80.56
Envoi du journal sur demande
Festival d'Automne :
2, rue du Pas-de-la-Mule
75003 PARIS
Tél. : 278.10.00



RADIO-TÉLÉVISION

VU

Allegra transparente

« Ils » ont dû se dire que ce serait bien et bon pour Margot de pleurer. Quand donc finiront-ils de se moquer de Margot ? Eux qui font la télévision, et parmi lesquels, cependant, on a compté pour Allegra plus de femmes que d'habitude. Pensez : un roman de Françoise Mallet-Joris, adapté par Françoise Verny (il y a d'ordinaire du bien à dire de ces deux-là) et interprété au moins par douze femmes, puisqu'il s'agit précisément d'une histoire de femmes, de l'histoire d'une femme, ou plutôt de celles des sœurs Svenson.

L'aînée, célibataire, dirige un institut de beauté ; la seconde est mère de famille, et conduit en cachette son fils infirme chez un guérisseur ; la troisième, Allegra, vingt-deux ans, vient d'épouser un interne en médecine tout à fait « prévisible », jeune homme bien et ennuyeux, « loup » en herbe qui trompera bien vite celle qu'il ne comprend ni ne mérite. Situez derrière ces personnages la famille omniprésente, omnipotente (il y a du Corse dans leur sang), les copines de l'*institut* et les clientes, parmi lesquelles une opulente Italienne mûre et caricaturale. Sachez que, au centre de cette intrigue mise au quotidien, se trouve un enfant de quatre ans, Rachid, fils d'immigrés, que la misère de sa mère seule a réduit à l'autisme.

Allegra aime chaque jour plus ce petit garçon qui ne parle pas. Elle le croise dans la cour de l'immeuble ; elle l'emmène chez elle ; elle le promène. Elle l'élève. En un mot, elle le choisit : enceinte de son mari, elle préférera se faire avorter. Peut-être le livre est-il une analyse subtile des psychologies des trois sœurs et du mystère de cette Allegra aux yeux transparents. Les cinq épisodes réalisés par Michel Wyn sont une catastrophe de lourdeur, une accumulation de clichés. Et, pour faire bon poids de féminisme, on a ridiculisé les hommes.

Moncef Remili, un enfant tunisien âgé de quatre ans, est émouvant : il est le seul rescapé des comédiens, qui tentent à grands efforts de sauver ce qui ne peut être sauvé, et, du coup, jouent « forcé ». Les chaumières ne seront pas réveillées par des feuilletons de cette espèce, monnaie courante de notre télévision. Petite monnaie.

MATHILDE LA BARDONNIE.

PRESSE

Le groupe Hersant imprimera « l'Aurore »

Les membres des comités d'entreprises de « l'Aurore » et de « Paris-Turf » — ainsi que les rédactions des journaux — réunis jeudi 14 septembre, ont été informés par M. Veyssade, porte-parole des nouveaux propriétaires du quotidien de la rue Richelieu, de l'accord technique et commercial qui vient d'être signé avec le groupe Hersant. En revanche, le comité d'entreprise de « France-Soir » ne semble pas avoir été informé de cet accord.

Le communiqué du groupe Hersant déclare : « *Les sociétés éditrices de* France-Soir, le Figaro *et* l'Aurore *et* Paris-Turf *viennent de conclure dans le respect absolu de leur indépendance des accords de coopération technique.*

» *Pour un certain nombre de rubriques, un couplage de la publicité commerciale et des petites annonces interviendra entre* l'Aurore, *d'une part, et* France-Soir *et* le Figaro, *d'autre part.*

» *La S.A. Franpresse, éditrice de* l'Aurore *et de* Paris-Turf, *prendra une participation financière dans la nouvelle imprimerie en cours de construction à La Plaine-Saint-Denis. Celle-ci imprimera donc début 1979* France-Soir, le Figaro, l'Aurore, Paris-Turf, France-Dimanche, le Journal du dimanche, *ainsi que de nombreuses autres publications.*

» L'Aurore *et* Paris-Turf *utiliseront le réseau des imprimeries satellites de province déjà utilisé par* France-Soir *et* le Figaro. *Ce réseau sera densifié afin de permettre une meilleure distribution.* »

M. Marcel Fournier, P.-D.G. de Carrefour, ainsi que ses partenaires dans le rachat de *l'Aurore* — qui auront à faire face, déjà, à un lourd déficit d'exploitation pour 1978 (on cite le chiffre de *39 millions de francs*) — tentent d'épargner ainsi à la société éditrice (Franpresse) qu'ils ont constituée le financement d'une modernisation, urgente et indispensable, du matériel d'imprimerie de la rue Richelieu. Selon certaines informations, la prise de participation financière de Franpresse dans l'imprimerie de *La Plaine-Saint-Denis*, s'accompagnerait du rachat (sous quelle forme ?) par M. Robert Hersant des actions détenues par M. Fournier.

L'utilisation par *l'Aurore* et *Paris-Turf* du réseau des imprimeries satellites de province du groupe Hersant, s'ajoutant au récent accord semblable signé avec *le Matin de Paris* risque, d'autre part, de compromettre sérieusement l'exploitation du réseau de transmission par fac-similé (Séfefax) mis en place par les N.M.P.P. A moins, comme on l'affirme, que M. Perdriel n'ait déjà rompu le contrat...

DEUX NOUVELLES REVUES TECHNIQUES

Deux revues destinées au tenants de l'informatique personnelle publient leur premier numéro ce mois-ci. Chronologiquement en avance de quelques jours, *Microsystèmes* (1) s'adresse plutôt, comme bien des publications de la même maison d'édition, à des électroniciens ou du moins à des bricoleurs de l'électronique.

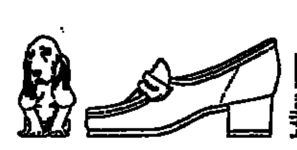
Le premier numéro s'ouvre sur une initiation aux micro-processeurs, composants électroniques autour desquels sont bâtis les ordinateurs personnels, et sur une présentation du BASIC, langage de programmation très simple — il fut créé en Angleterre à des fins d'enseignement. *L'Ordinateur individuel* (2) devrait être plus orienté vers l'amateur vierge de toute formation technique : un des articles d'ouverture s'adresse spécifiquement aux pharmaciens qui voudraient faire un usage professionnel de ces petites machines.

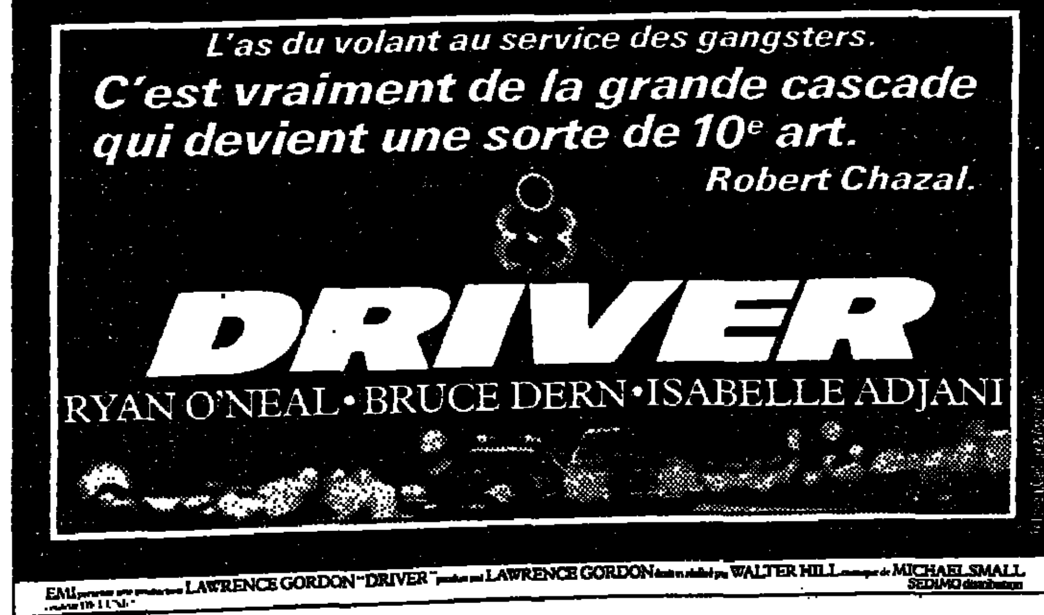
(1) *Microsystèmes*, revue bimestrielle éditée par la Société parisienne d'édition, 43, rue de Dunkerque, 75010 Paris. Le numéro : 10 F.

(2) *L'Ordinateur individuel*, revue mensuelle éditée par les Éditions Tests, 41, rue de la Grange-aux-Belles, 75083 Paris, Cedex 10. Le numéro : 12 F.

● *Le quotidien* « *Rouge* » lance un nouvel appel à ses lecteurs : pour continuer de paraître, il lui faut trouver impérativement 1 500 000 F avant le 31 décembre.







VENDREDI 15 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine (n° 5) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45, 20 h., Journal

18 h. 35, C'est la vie ; 19 h. 45, Top-Club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : ERIC TABARLY ET LES AUTRES, film de Y. Hussenot.

21 h. 55, Théâtre : Supplément au voyage de Bougainville, de Diderot, par le Théâtre du Double, mise en scène P. Guinand, avec J. David, J.-L. Monceau, G. Pico (retransmission).

Raoul Sangla n'a pas réussi à restituer le dix-huitième siècle.

23 h. 15, Emission littéraire : Titre courant.
23 h. 25, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 19 h. 45, Top-Club ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Bergeval et fils.

Dernier épisode : après une grève, Louis Bergeval va renoncer à diriger son usine.

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (François Mitterrand et ses invités).

Avec MM. F. Mitterrand (l'Abeille et l'Architecte), *E. Le Roy Ladurie* (le Territoire de l'historien), *P. Modiano* (Rue des Boutiques-Obscures *et* Interrogatoire d'E. Berl), *P. Guimard* (l'Empire des mers), *M. Tournier* (le Coq de bruyère).

22 h. 35, Journal.

22 h. 40, Ciné-club : FILM : COURRIER DU CŒUR, de F. Fellini (1952), avec A. Sordi, B. Bovo, L. Trieste, G. Masina, F. Marchio, E. Almirante. (V.o. sous-titrée. N.).

Une jeune femme en voyage de noces à Rome est entraînée dans une aventure minable pour avoir voulu, à l'insu de son mari, faire la connaissance d'un héros de photo-roman.

Le vrai premier film de Fellini ; une satire, féroce sous l'humour, de la presse du cœur italienne et de ses mythes dérisoires.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Comité inter-mouvement auprès des évacués (CIMADE) ; 19 h. 10, Feuilleton : Le chevalier de cœur ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Vol au-dessus d'un nid de cambrioleurs.

En dix ans, les cambriolages ont triplé en France 70 % des voleurs entrent par la porte : Claude Druhot a réalisé une longue enquête sur les multiples moyens de défense mis au point contre les mille et une formes que prend le vol. Du hold-up au « déménagement » des appartements inoccupés.

21 h. 30, Documentaire : Comment Yu Kong déplaca les montagnes. (Impression d'une ville : Shanghaï.)

Troisième volet d'un voyage à l'intérieur du pays chinois.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : le grand livre des aventures de Bretagne... « La bataille de Salisbury » ; 19 h. 25, Jules Vernes : les minorités et les majorités opprimées ;

20 h., Relecture : Ramuz ; 21 h. 30, Musique de chambre : M. Drewnowski, G. Angelescu, J. Morata, M. Le Dizes et le Quatuor Parrenin ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : « Aller-retour détours ».

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Musiques magazine : musique classique et contemporaine en France ; 19 h., Jazz time : Beau Be-Bop ; 19 h. 45, Informations festivals ;

20 h. 30, Da Capo ; 21 h. 20, Festival de Salzbourg... « Ouverture tragique » (Brahms), « Kindertotenlieder » (Mahler) ; « Symphonie n° 9 en mi mineur » (Dvorak), par *l'Orchestre philharmonique de Vienne*, dir. K. Böhm, avec Y. Minton, mezzo-soprano ; 23 h. 15, France-Musique la nuit : Da Capo ; 0 h. 5, Méridiens de septembre.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Pourquoi ? ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 14 h. 5, Restez donc avec nous ; 14 h. 45, Sport : Bol d'Or motocycliste (en direct du Castelet) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Variétés : Numéro Un (Gilbert Bécaud) ; 21 h. 30, Série américaine : Starsky et Hutch ; 22 h. 30, Sports : Télé-foot 1.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

14 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 15 h., Série documentaire : Le jardin derrière le mur (Taïga, l'autour) ; 15 h. 30, Sports : Championnat d'Europe junior de gymnastique ; Coupes d'Europe de football ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Histoire de voyous (Dormez pigeons), réal. P. Goutas.

D'après un roman de Donald Mackenzie : une « affaire » entre la Suisse et Paris.

Pour amateurs de policiers.

22 h., Emission littéraire : Salut international à Jacques Prévert.

De Juliette Greco à Yves Montand, une trentaine d'amis rendent hommage, chacun à leur façon, au poète.

22 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, OPÉRA : LA DAMNATION DE FAUST, de Berlioz, mise en scène : L. Erlo, réal. : M. Rabinowski, avec l'Orchestre de Lyon, dir. A. Lombard et les chœurs de l'Opéra du Rhin et de l'Opéra de Lyon, dir. G. Wagner, D. Debart, G. Boulart et S. Voskertchian.

Avec G. Chauvet (Faust), *A. Malta* (Méphistophélès), *N. Denize* (Marguerite), *P. Marinov* (Brander), *P. Bianco* (le double de Faust), *C. Dupuy* (le double de Marguerite), *A. Mortanais* (le double de Méphistophélès), *etc.*

22 h. 25, Journal.
22 h. 40, Championnat du monde d'échecs.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, *Poésie : P.-J. Jouve (et 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50)* ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain ; 9 h., Le monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches ; 11 h. 2, La musique prend la parole : Berlioz, par l'Orchestre philharmonique, dir. H. von Karajan ; 12 h. 5, Le pont des Arts ;

14 h. 5, En direct de Besançon : Tricentenaire du rattachement de la Franche-Comté à la France ; 16 h. 20, Quatre siècles de musique de chambre : Bach, Chopin, V. d'Indy, avec R. Gianoli, A. Ciccolini, P. Tortelier, etc. ; 17 h. 30, Pour mémoire ; 19 h. 25, La philosophie du Moyen Age ;

20 h., Carte blanche : « Le Diable fait toujours bien ce qu'il fait », de M. Blancpain, avec J. Degor, C. Nicot, P.-E. Delber, P. Olivier, etc. ; 21 h. 55, Ad Lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Equivalences ; 8 h., Studio 107 ; 9 h. 2, Ensembles d'amateurs ; 9 h. 45, Vocalises ; 11 h. 15, Les jeunes Français sont musiciens ; 12 h. 40, Jazz s'il vous plaît ; 13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ;

14 h., Un choix forcément subjectif des futurs bons disques de l'année prochaine ; 16 h. 32, Les riches heures musicales du Berry... « Chutes d'auteur en quart de pouce » (C. Clozier) ; 17 h. 30, Après-midi lyrique : « Œdipe », d'Enesco ;

20 h. 5, Informations festivals ; 20 h. 30, Festival *de Salzbourg... Quatuor Alban Berg* : « *Quatuor* à cordes en ré mineur » (Haydn) ; « Quatuor à cordes n° 3 » (Urbanner) ; « Quatuor à cordes en ut majeur » (Beethoven) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : Les sept planètes ; 23 h., Jazz forum ; 0 h. 5, Concert de minuit... les fleurs musicales : Mozart, Schubert.

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

8 h. 55, Sport : Bol d'Or motocycliste (en direct du Castelet) ; 9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église de Verdelot (Seine-et-Marne), préd. le Père Alain Quilici.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 10, Sports première ; 16 h., Science fiction : Le voyage extraordinaire ; 16 h. 50, Les rendez-vous du dimanche ; 18 h. 15, Dramatique : Coup de main aux Caraïbes, de J. Starrett ; 19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : LA RACE DES SEIGNEURS, de P. Granier-Deferre (1973), avec A. Delon, S. Rome, C. Rich, J. Moreau, J.-M. Bory, M. Ozeray.

Un jeune député de la gauche libérale qui veut devenir ministre sacrifie sa maîtresse à ses ambitions politiques.

Adaptation libre et académique d'un roman de Félicien Marceau. Alain Delon excellent.

22 h., Portrait : Maria Callas.

S'il est trop court, ce portrait de la Diva, il parvient à en dire et en montrer beaucoup. Et la Callas s'y dessine peu à peu au travers de photos, de témoignages souvent émouvants.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

15 h., Burlesque : Charlie Chaplin ; 15 h. 20, Sports : Championnats d'Europe junior de gymnastique ; Tour cycliste de l'Avenir ; 16 h. 30, La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 17 h. 10, Série : L'âge de cristal ; 18 h. 5, Cirques du monde (Le photographe au cirque) ; 19 h., Sports : Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série : Kojak : Piège aux diamants, de M. Fine, réal. C. Dubin, avec T. Salavas, D. Frazer et K. Dobson (redif.).

21 h. 50, Pourquoi pas vous ou l'Atlantique en famille.

De la France aux Antilles, un homme, une femme, un enfant dans un bateau. Comment vivre en mer ?

22 h. 30, Documentaire : Archives du vingtième siècle (Ignazio Silone).

Mort le 22 août dernier, Silone, le grand écrivain italien, avait répondu en 1971 aux questions de Jean-José Marchand.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

16 h. 30, Documentaire : Comment Yu Kong déplaça les montagnes. (Impression d'une ville : Shanghaï.) (Rediffusion de l'émission du 15 septembre.) ; 17 h. 20, Fête du cheval au haras du Pin : Finale des chevauchées de l'été ; 19 h. 20, Spécial TOM-DOM ; 19 h. 35, Documentaire : Les jeunes filles de Copenhague.

20 h. 5, Histoires de France, d'A. Conte. Réal. : B. Toublanc-Michel : Jules Ferry, le constructeur laïque.

Un portrait du père de l'école gratuite et obligatoire.

20 h. 30, Téléfilm : Agatha la Savoyarde, de M. Sarfati. Réal. P. Cavassilas, avec : D. Girard, D. Jemma, P. Hattet, J. Bouchot, etc.

Qui vaincra le cruel et perfide Sebastiano Podestat, sous les griffes duquel souffre la Savoie ? L'ambassadeur de France...

21 h. 20, L'Homme en question : Mgr Etchegarray (archevêque de Marseille, président de la Conférence épiscopale de France).

22 h. 25, Journal.

22 h. 35, FILM (cinéma de minuit, cycle stars féminines) : LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS, de T. Garnett (1946), avec : L. Turner, J. Garfield, C. Kellaway, H. Cronyn, L. Ames. (V. O. sous-titrée. N. Rediffusion.)

Deux amants meurtriers sont pris dans l'engrenage d'une passion qui les dégrade, et du destin.

Tiré d'un roman de James Cain (d'abord adapté par Pierre Chenal et Luchino Visconti), un film de psychologie criminelle sombre et étouffant, remarquablement interprété.

FRANCE-CULTURE

20 h., Poésie : P.-J. Jouve ; 20 h. 40, Turandot ou l'opéra détourné, par C. Latigrat et C. Clément, avec F. Lebrun, M. Berto et P. Chassel ; 23 h., Black and blue ; 23 h. 50, Poésie : M. Lalonde.

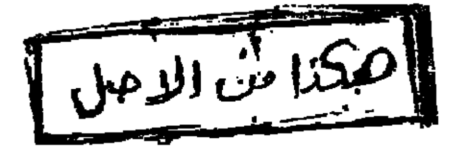
FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Kiosque à musique ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Harmonia Sacra ; 12 h. 40, Opéra bouffon ;

14 h., La tribune des critiques de disques... en hommage à Maria Callas : « Les puritains » (Bellini) ; 17 h., Le concert égoïste, de François Gros : Haydn, Chopin, Beethoven, Mozart, Satie, Bartok, Prokofiev ;

19 h. 35, Jazz vivant... Roland Kirk and his Vibration Society ;

20 h. 30, En direct du Festival de Besançon : « Te Deum » (Berlioz) ; « Concerto pour piano » (G. Masson), par l'Orchestre national de France, dir. H. Francesch, avec B. Soudant, piano ; 22 h. 30, France-Musique la nuit : Les sept planètes (et 0 h. 5) ; 23 h., Musique de chambre.


هكذا من الاصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Pour renforcer son service
RELATIONS SOCIALES
un Centre d'Etudes Techniques Industriel
recherche

UN (E) CHARGÉ (E) D'ÉTUDES

en situation d'assistance directe au Chef de service (position cadre)

Sa mission consistera :
- A prendre en charge des études s'inscrivant dans le cadre de l'ensemble des conditions de vie au travail ;
- A participer à la conception des programmes et à la pédagogie des stages et produits de formation du service.

— Diplômé (e) en psychosociologie (complété par I.A.E. de préférence) le (la) candidat (e) aura des connaissances dans le domaine de la gestion du personnel acquises par la pratique au sein d'une entreprise industrielle.
— Le poste, situé à PARIS, peut nécessiter par périodes des déplacements fréquents en province.

Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétent. en précisant sur l'enveloppe Réf. AV 479 à T.H. P.A. B.P. 406 - 75013 PARIS

POUR COMPLETER SON EQUIPE
LA DIRECTION MARKETING
DE LA DIVISION PROMOTION FRANCE
d'un
GRAND GROUPE PHARMACEUTIQUE
recherche

responsable développement marketing

chargé de :
- l'évaluation et la proposition de projets nouveaux contribuant au développement de la Division,
- l'élaboration et la proposition du plan à moyen terme de la Division,
- la préparation et le suivi du budget.

Les candidats :
- auront 30 ans minimum
- seront diplômés d'Enseignement Supérieur (E.S.C., E.S.S.E.C., H.E.C., ...)
- auront une expérience de 3/4 ans au sein d'une fonction opérationnelle de marketing.

- Anglais écrit et parlé indispensable.
- Le poste est à pourvoir à PARIS.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo récente à No 78.369 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

---

Recherche
POUR GENNEVILLIERS
MÉTREUR
EXPERIMENTE
en étanchéité, asphalte et multicouche.
Pratique des déboursés et du DTU nécessaire.

Adresser à C.M.A. Service du Personnel, 7, route du Bassin nº 6 9220 Port de Gennevilliers
1) C.V. manuscrit + prétent. ;
2) Si possible photo (qui sera retournée dans tous les cas).
Réponse assurée

Internat de jeunes scolaires et travailleurs banlieue Nord de Paris rech. éducateurs (trices) ou moniteurs éducateurs (trices) diplômés (es) avec expér. pour poste en responsabilité. Se présenter avec tous documents le 18 septembre, de 9 h. à 11 h., 9, r. Cadet, 75009 Paris, 1er ét.

Comité d'Entreprise
recherche
à titre temporaire
COMPTABLE
CONFIRME
Expér. bilan de comité souhait. Adresser C.V. et prétentions à Comité Interentreprise du CAN, 2, rue Pillet-Will, PARIS (9e).

URGENT
MONDIAL INFORMATIQUE
recherche
INGÉNIEURS
DEBUTANTS
tt matériel, Minis, Assembleur. Adres. C.V., prétent. et photo à MONDIAL INFORMATIQUE, 42, rue Le Peletier, 75009 Paris.

Foyer de l'Enfance
avenue du Président-Coty
93420 VILLEPINTE
recherche un éducateur (trice) chef diplômé (e).

URGENT
MONDIAL INFORMATIQUE
recherche
INGÉNIEURS
Expérience 2 ans mini (SOLAR, MITRA) BASIC et APL.
Adr. C.V., prétentions, photo, à MONDIAL INFORMATIQUE
42, rue Le Peletier, 75009 Paris

TRICOSA S.A.
recherche pour son service
APPROVISIONNEMENT
L'ADJOINT DU CHEF DU SERVICE

Il est demandé :
- Minimum 35 ans ;
- Pratique de l'achat (5 ans) ;
- Bonne connaiss. du marché textile français et européen.

Discrétion assurée
Ecrire avec C.V. et prétentions à TRICOSA, 35, av. Philippe-Auguste, 75011 PARIS.

URGENT
MONDIAL INFORMATIQUE
recherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS
Expér. MITRA ASSEMBLEUR/M.T.R. Adr. C.V., prét., photo à MONDIAL INFORMATIQUE
42, rue Le Peletier, 75009 Paris

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION
DE
PRODUITS D'ENTRETIEN POUR COLLECTIVITES
recherche
pr POSTE de RESPONSABILITE
DIRECTEUR COMMERCIAL
TAILLE PATRON

Nous ne voulons pas d'un (DEMI-PATRON) car il doit être l'animateur incontesté d'une force de vente solide.
Ni d'un (GRAND PATRON) car ce n'est pas à l'état-major mais sur le terrain qu'il doit s'imposer.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à : S.A. INTERSUD, 52/54, r. Marcelin-Berthelot, 94140 ALFORTVILLE. Tél. 375-21-57 ou 375-24-99

secrétaires

JACQUES TIXIER S.A.
conseil en recherche de cadres et dirigeants cherche pour Paris
UNE SECRÉTAIRE
maîtrisant bien les techniques de secrétariat, sténodactylo, capable de prendre une responsabilité administrative simple, 25 ans minimum, B.T.S. La connaissance de l'anglais est un atout. Adresser, s'il vous plaît, votre lettre de candidature à :
M. JACQUES TIXIER,
125, rue de la Faisanderie,
75008 PARIS.

ASSOCIATION
« Loisirs et Culture » recherche
SECRÉTAIRE-ANIMATRICE
des jeunes au 3e âge, de préférence possédant le permis de conduire. — Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
FMA 29, rue de la Tombe-Issoire, PARIS (14e).

capitaux ou proposit. com.

RECHERCHE contacts commissionnés pouvant procurer travx d'agencement de cuisine.
Tél. : 020-35-14

demandes d'emploi

Chauff. C1, 23 a., marié. Référ. rech. pl. stable p. ligne régulière petite province. Tél. 371-48-24.

Cadre F., niv. D.E.C.S., 20 ans, Expér. comptable, comptabilité générale, immobilisation, amortissement, déclaration C.A., déclaration fiscale et charges soc. Ch. place Chef comptable ou adjointe chef comptable ou poste responsabilité dans moyenne ou grande entreprise.
Ecr. nº 6099 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

CHIMISTE, 35 a., PhD, MS (Canada) D.E.A. chim. analyt. (France). Exp. méth. phys.-chim. et électrochim. d'analyse Exp. traitem. eaux, déchets indust. Lib. oct. 78. Rech. poste resp. Labo contrôle ou rech. et dévelop. ou tech.-commercial. Ecr. nº 7934 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jeune Allemand, 26 ans, électromécanicien spécialisé sur électronique pneumatique. Logique, cherche emploi en France dans entreprise réalisant dépannage, entretien ou fabrication de machines.
Libre à partir du 15-11-1978. Téléphone 368-88-58.

DACTYLO-FACTURIERE RECEPTIONNISTE
ayant fait des salons et de la vente, étudie toutes propositions. Tél. : 203-62-67.

H., 43 a., ex-P.D.G., Sté de marketing internat., excell. réf. ch. poste responsab. similaire. Ecr. à 7.959, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

représent. demande

30 ans, DYNAMIQUE, RENTRE d'Afrique, anc. dir. publicité basé Nice, ch. produit exclusivité à promouvoir secteur A.-M., Var. - Ecrire HAVAS 06011 NICE CEDEX, réf. 0249.

autos-vente

5 à 7 C.V.

PEUGEOT 304 BREAK 1971 très bon état, peinture métallisée neuve. Prix 6.500 F. Tél., heures de bureau, de 8 à 17 h. : 627-25-26, et le soir.

8 à 11 C.V.

Part. vd BMW 2002 (11 CV), année 1974 (74.000 km.). Prix argus, possibilité crédit. Tél., le soir après 18 h. à : 942-91-49.

12 à 16 C.V.

Part. vd Mercédes 230, essence, 1973, boîte autom., ant. électriq. K7, état excell. carr. et mécan. Factures fournies, 65.000 km. : 32.000 F. Téléphone : 283-79-20.

Vd cse dép. O.M. 504 coupé V 6, juin 1977, 30.000 km., parf. état. Téléphone : 575-08-05.

divers

BMW OCCASIONS
316 - 320 - 520 - 525 - 528 - 1 Ex. TT, peu roulée, garanties. Auto-Paris-XV, Tél. : 533-69-95. 63, rue Desnouettes, Paris (15e).

box-parking

PARIS (14e)
BOULEVARD BRUNE
A LOUER PARKINGS 163 F, BOXES 191 F. — S'adresser 4, RUE DES MARINIERS. Téléph. 539-79-66.

emplois régionaux

DIRECTEURS DE SUPERMARCHÉS ET ADJOINTS AUX DIRECTEURS

sont recrutés par une importante Société de distribution (région Ouest) pour des supermarchés à ouvrir ou existants.

Ils devront :
— *Tous avoir fait leurs* preuves de commercial et de gestionnaires dans leur spécialité.

Ils seront :
— Jugés sur les résultats d'exploitation du magasin ou du département confié.

Nous leur garantissons :
— Des pouvoirs en rapport avec leurs responsabilités ;
— Une rémunération non plafonnée, liée aux résultats d'exploitation, avec fixe important ;
— Des possibilités de promotion dans une société en plein essor.

Adr. C.V., photo, prét. à nº 08029 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

SERVICE SOCIAL ET DE SAUVEGARDE DU DEPARTEMENT DE L'AISNE (Association Loi 1901) recherche pour CHATEAU-THIERRY (02) :
Assistant de Service Social ou Educateur Spécialisé
pour encadrement d'une équipe pluridisciplinaire. Activités milieu ouvert : action éducative en milieu ouvert, tutelle aux prestations sociales, enquête sociale, prévention sociale. Poste vacant au 1er novembre 1978. Peuvent postuler : assistants sociaux-éducateurs spécialisés : cadres ou ayant au moins 4 ans d'ancienneté dans la profession et formation technique, administrative pour ce poste. Formation complémentaire en service social souhaitée. Application convention collective 1966.

Adresser candidature + curriculum : Directeur, 2 avenue Gambetta. — 02011 LAON.

SKIS ROSSIGNOL S.A.
PREMIER FABRICANT MONDIAL DE SKIS
38 VOIRON
recherche son
DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT (FRANCE)

Le candidat, de Formation Supérieure (HEC-ESSEC-ESC ou équivalent) devra être âgé de 30 ans minimum et pouvoir prouver une expérience réussie d'au moins 5 ans dans un ou plusieurs postes comportant la gestion d'un service commercial et l'animation d'une force de vente, dans le domaine des biens de grande consommation. La pratique du ski et du tennis est fortement souhaitée.

Il travaillera sous la responsabilité immédiate du Directeur Commercial France. A ce titre, il participera à la définition et à la mise en œuvre de la politique commerciale et aux réunions de nouveaux produits. Il animera, coordonnera et contrôlera *les activités des* départements vente, promotion et administration du service. Il sera responsable de la réalisation des objectifs et du contrôle du budget.

Ce poste offre des perspectives intéressantes dans le cadre de l'expansion rapide du groupe.

Env. C.V. manusc. photo et prétent. à l'attention de M. Gérard PICHOT, SKIS ROSSIGNOL S.A. 38509 VOIRON.

Cabinet expertise comptable, Charente-Maritime, rech. un stagiaire E.C., éventuell. mémorialiste. Poss. assoc. à terme. Ecr. nº 91.816, Havas, La Rochelle.

emplois internationaux

Cherchons pour travail en Allemagne ingénieur, ou formation équivalente, spécialisé en radiochimie. Adresser candidature à EURATOM, 7500 Karlsruhe, RFA POSTFACH 2266.

Ets d'Enseignement secondaire ABIDJAN, recherche
PROFESSEUR DACTYLO
PROFESSEUR STÉNOTYPIE
pratiquant la méthode GRAND-JEAN
PROF. ANGLAIS CIAL
PROF. ESPAGNOL ALLEMAND
Envoyer C.V. détaillé à A.T., 29, av. de Friedland - 8e.

POUR IRAN
INGÉNIEUR
CHIMISTE
expérience traitements des eaux. Envoyer C.V. détaillé à : A.T., 29, avenue Friedland, Paris-8e.

POUR COTE-D'IVOIRE
INGÉNIEUR
GENIE CIVIL AFRICAIN
expérience travaux routiers. Envoyer C.V. à A.T., 29, avenue Friedland, Paris-8e.

POUR AFRIQUE NOIRE
CHEF DE POSTE
concassage.
Ecr. A.T., 29, av. Friedland-8e.

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

Mº MUETTE SUR JARDIN
Imm. récent, tt conft, balcon.
PETIT STUDIO
Entrée, douche, w.-c.
PRIX INTERESSANT
9 bis, rue NICOLO, samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

PRES MARCHE ST-PIERRE
18e Imm. ravalé. Bel appt 2 P. Tt cft. Vis. le 16 (11-16 h.)
2 RUE D'ORSEL, 1er ETAGE.

IDEAL PLACEMENT
STUDIOS à partir de 74.800 F
Location et gestion assurées. Crédit possible 80 %.
256-26-01 et 256-02-64

NEUILLY, Mº Sablons, ds petit imm. P. de T., 2e étage, appt superbe, 114 m², 4 pces, cuis., office, bains, ch. centr. indiv. Pour visite et renseignement : 797-20-91 le matin ou 783-72-80.

GARE DE LYON. Vaste 5 p., cuis., hall d'entrée, 2 w.-c., s. de bains+s. d'eau, asc., balc., parkg, 560.000 F - 346-63-85.

NATION. Bel imm. pierre de T., 3e étg., asc., entrée, séj., salon, 2 chbres, cuis., w.-c., s. de bains. 430.000 F - 344-71-97.

REUILLY-DIDEROT. Bel imm. pierre de T., vaste 2 pièces, entrée, cuisine, tt confort, plac., calme, 240.000 F - 345-82-72.

COURCELLES. 3, rue Chazelles, 4 p., tt cft. Prix 700.000 F. Samedi 14-19 h. - 924-83-17.

17e - 24, rue Capitaine-Lagache, imm. angle, 52, r. Guy-Môquet, soleil, reste 4 appts occupés, vrai 3 p. cft, 135.000 F urgent. Propriétaire direct 520-13-57. Voir 14-16 h., samedi, dimanche.

NATION - Immeuble bourgeois, beau studio, cuisine, douche, impeccable. Prix 100.000 F - Vis. samedi, 14 h. à 17 h. : 30, Av. DU BEL-AIR.

Mº SAINT-FARGEAU
Immeuble récent avec jardin. Part. vd 4 p. 73 m2 + loggia. Double living ouest/sud-ouest 32 m2. Parking. Calme. Soleil. Sans vis-à-vis direct.
Prix : 360.000 F.
Tél. soir 636-34-34 ou 533-50-52.

XIIe Bon imm. Beau 2 pièces, s. de bains, w.-c., cuis., refait neuf, plein soleil, 4e étage. Urgt. 161.000 F. GIERI, 373-05-81

11e Bd RICHARD-LENOIR Imm. récent, beau 3 pces, tt confort, box, vue imprenable. 450.000 F. GIERI : 373-05-81.

A RENOVER 3.250 F le M2
REPUBLIQUE. 5 P., ch. serv., 5e étage, balcon, vue dégagée. SUD. - 325-77-33.

Paris Rive gauche

15e Appt dble living, 2 chbres, cuis. équipée. - Parking. 500.000 F. Part. à part. 556-14-19.

VAL-DE-GRACE - ODE. 42-70. Plein ciel, ascenseur - Tél. Studio 20 m².

DUROC
Livg + chbre, cuis., bains, 53 m², bel immeuble. 567-22-88.

12, avenue Général-CAMOU Jolie vue sur Champ-Mars, livg + 2 chbres, 70 m², conft. Prix à débattre. Samedi 14-17 h.

QUARTIER DAGUERRE
12, RUE BOULARD
Agréable 2 pièces, état neuf, 2e étage, calme, soleil, charme. Visites samedi, 15 h. à 18 h.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
PETIT STUDIO, entrée, bains, w.-c., ch. centr., coin cuisine.
PRIX 115.000 F - 566-80-31.

Mº MOUTON-DUVERNET, 3 P. bains, ch. central, bon plan, 330.000 F - 539-67-52.

RUE BARBET-DE-JOUY
Près Invalides - Quartier des ministères - Site classé
Ravissant hôtel XIXe siècle. Entièrement remis à neuf. 2 luxueux appts 4 pièces. 176 m2 et 183 m2. Gd conft. Service, park., px élevé just. Visite sur rdez-vs en semaine et s. pl. samedi 16, 10 h. 30-15 h., 26, rue Barbet-de-Jouy.
FRANK ARTHUR
134, bd Haussmann - 766-01-69

EXCEPTIONNEL
DUROC. Bel imm. bourgeois. Liv. + chbre. TEL. Cave. REF. NEUF. Propriétaire - 325-75-42.

SAINT-SÉVERIN
P. à p. de préfér ds charmant 2 p., cuis., bs, imm. classé XVIe. S/place 8, rue Boutebrie, 4e ét., samedi : 10 h. 30 à 15 h. 30.

ST-MICHEL 10 % assuré
Beau studio confort, caractère. RARE. 119.000 F. - 325-75-42.

INVALIDES 705-39-10
2 pièces, 2e ét., soleil, chauffage central, imm. bourg. 210.000 F. Visite samedi, 14 h 30 à 17 h : 86, BD LA TOUR-MAUBOURG

Mº CITE-UNIVERSITAIRE
Parc Montsouris. Vue dégagée Immeuble RECENT, tt confort
4 P. entrée, cuisine, w.-c., tél., bains, possib. parking.
4.750 F LE M²
59, rue Auguste-LANÇON
Sam., dimanche, lundi, 15 à 18 h.

Mº ALESIA 5, rue du LOING
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 P. entrée, cuisine, w.-c., s. de bains, calme.
PRIX INTERESSANT. Samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

ECOLE-MILITAIRE
IMM. PIERRE DE TAILLE
4 P. entrée, dressing, cuisine, bains, wc, tél., ch. cent.
PRIX INTERESSANT. S/avenue. 36, av. BOSQUET. Samedi, dimanche, lundi, 15 à 18 h.

BUTTES-CHAUMONT
MAIRIE Imm. p. de t. ravalé, tapis esc., ent., 3 P., cuis., bains, chauff. cent. indiv. Prix 310.000 F. Dim., 14-18 h : 3, RUE ARMAND-CARREL

Région parisienne

ARGENTEUIL (Val)
12' Saint-Lazare - P. à p. vend gd studio 34 m2. Tt confort. Immeuble 70. - 90.000 F. Tél. : 295-16-06, heures bureau.

SAINT-CLOUD Standing 7e ét. Balc.
Sud. Vue. 95 m2. Liv. 2 chbres, luxueuse salle de bains, cuisine équipée, parking. — 602-16-03.

Pte DE MONTREUIL. Part. vd beau duplex, 5-6 p., 115 m², 2 s. d'eau, jard. suspendu 75 m², vue panor. Paris. Tél. H.B. 858-16-20, soir 287-77-91.

PARLY II, appt 4 p. pr., 78 m² + loggia. S'adr. Mº RAUX, notaire associé, BAYEUX (14). Tél. (31) 92-00-40.

BOURG-LA-REINE (Mº)
Très bel appt, terrasse, 2e étg. dernier ét., livg dble, 3 chb., gd cft, P. de T. Box, parkg incl., 550.000 F. 660-44-66, 350-50-86.

ST-CLOUD. Gd standing double, séj., 2 chbr., terrasse, loggias, 575.000 F - 539-67-52.

12e Limite St-Mandé. Bel imm., soleil, calme. 33, av. Quihou, 3e étg., 42m², 2 p., cft, 125.000 F. 1er 27 m², studio, cuis., 75.000 F. 224-02-86, direct propriétaire. Voir 17-19 h., sam., dim., lundi.

LE PECQ (R.E.R.). Part. vd appt 4 P., 84 m², 3e étg., asc., tél., cave, parkg, cuis. et s. de bs entièr. équipée, dressing et penderie install., moquette, excell. état, proche CES et commerces. 310.000 F+11.000 F C.F. Tél. 233-61-51, poste 259, heures bur. ou 090-64-13 après 19 h. 30.

MEUDON. Route des Gardes, 110 m², dble livg + 3 chbres, 2 bains, balcon, calme, verdure. 567-22-88.

Province

37000 TOURS, Saint-Cyr-s.-Loire. Part. à part. vd appart. libre, 4 pièces, 98 m², tout confort, téléph., balcon, cave. Petite résidence dans verdure. 300.000 F. Tél. 16 (47) 05-73-29, h. bureau.

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e. 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Partic. cherche appart. 6 pces, étage élevé, calme, soleil, vue dégagée, 15e, 6e, 7e, 14e, neuf, ancien, proximité métro. — M. ZAKIA, Résidence Blomet, 334, rue Vaugirard, 75015 Paris.

L'AGENCE DU XVIe, 84, rue Lauriston, Paris (16e) recherche appartements dans le 16e ou proximité. — Téléph. 704-40-27.

Société rech. appartem. même à rénover, sect. 11e, 12e, 19e, 20e. Pour rendez-vs : Gieri, 373-05-81.

Rech. appart. 2 à 4 p. PARIS, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. — Ecr. LAGACHE, 16, av. Dame-Blanche, 94120 Fontenay-s.-Bois.

MEUDON - BELLEVUE
Ach. 65 - 70 m2 - Calme
Etage inférieur ou ascens.
Env. 320.000 F
Tél. : 747-54-50, P. 318, H. BUR.

appartements occupés

3 P. OCCUPE. Loi 1948,
Dans bel immeuble, ascenseur.
PRIX INTERESSANT
Tous les jours, de 14 h. à 18 h., 28 bis, rue Cardinal-Lemoine.

locations non meublées Offre

Paris

BUTTES-CHAUMONT. 3-4 pces, 70 m², balcon, parking, téléph., 2.500 F net. - 202-29-25.

15e BEAU 2 P. Immeuble neuf 1.400 F T.C. Vendredi 15, 13 à 19 h : 12, R. FRANQUET.

locations non meublées Demande

Paris

JEUNE COUPLE
ch. 2 p., cuis., tt cft, PARIS. Ecr. à 6.090, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MEDECIN cherche PARIS ou proche BANLIEUE 2-3 pièces, cuisine, s. de bs, w.-c. 1.500 F maxim. - Tél. 326-62-60.

Part. ch. local annexe ou petit appt très près Mº Volontaires, min. 50 m². Agce s'abstenir. Ecr. à 6.101, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Famille ch. PARIS-OUEST appt tt cft, ds imm. anc., min. 80 m² et 3 p., 2.000 mois, ch. cpt. Ag. s'abst. Ec. à 6.102, le Monde P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. très sér., élève infirmière, rech. chbre indép. ou ds appt, quartier Denfert-Rochereau. Ecr. à 6.093, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Elève infirmière ch. chambre indépendante avec possib. cuis. Ecr. nº 3.077, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour société européenne ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

Communauté chrétienne rech. pavill. 8 à 10 pces avec jardin si possible, 2 niv. indép., secteur 92 SURESNES. Agce s'abst. Tél. 773-60-45, 657-67-48, du lundi au jeudi 20 heures.

locations meublées Offre

Etranger

Loue appart. gd standg ALGER. Ecr. nº 3.089, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

locations meublées Demande

Paris

Ecole d'ingénieurs (Paris-5e), ch. chbres et studios pour ses étudiants. Téléph. : 337-93-94.

Jeune ingénieur fonctionnaire ch. pour 9 mois studio meublé, équipé, tél., proche Luxembourg, Cambronne ou ligne de Sceaux. Tél. H. B. 569-96-60, p. 67-63.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, r. La Michodière, Mº Opéra, 84, rue d'Alésia, Mº Alésia.
Frais abonnem. 350 F. 266-52-04.

locaux commerciaux

ORGANISME PUBLIC
recherche
300 m2, rez-de-chaussée, bien éclairé
Châtelet, Réaumur, République ou Bastille
Ecrire nº 765.095 M REGIE-PRESSE.
85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

A louer boutique-bureaux, près PLACE CLICHY, 4 lignes tél., superf. 80 m2 + sous-sol. - Téléphone : 387-43-10.

fonds de commerce

Retraite. Vends GARD négoce matériaux et fuel, 4.500 m² en ville, dont 300 m² couverts. Appt 1 ét. Bénéf. prouvés. Fonds av. matériel 1,5 U, murs 1 U. — Claude PEYROT, 46 bis, rue de la République, NIMES.

A vendre BAR, NIGHT-CLUB, SALLE DE JEUX, Val-d'Isère, Savoie. Téléph. 16 (79) 06-01-56.

URGENT. Rais. santé vds fonds papeterie-fournit. bureau, grand magas. Centre ville LIMOGES. C.A. : 1,2 M. F H.T. Rent. nette 15 %. Il faut disposer d'1 M. F avec stock. Ecr. ss nº 765.068 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Cause changement situation, vds boutique prêt-à-porter fémin. ds future rue piéton. 13500 MARTIGUES. Bail tous comm., vitrine 10 m., surf. 125 m², tte commod. T. (91) 39-13-84, 9-18 h., sf sam.

19e - Vds CAFÉ-RESTAURANT
Tél. : 205-32-24 à partir 13 hres.

bureaux

Domicil. artistes et commerç., siège S.A.R.L., rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., téléph., télex, burx. A partir de 100 F/mois. PARIS 10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 — 229-18-04

maisons de campagne

YONNE 180 km Paris Région boisée
MAISON bon ét., w.-c., s. d'eau, 4 P. S/1.000 m2 env. 130.000 F. Fermette s/4.000 m2, 3 P., cuis., +gdes dépend. Grenier aménag. 150.000 F. T. 16 (86) 52-76-15.

EXCEPTIONNEL
10 km RER BOISSY-ST-LEGER
AUTHENTIQUE **MAISON RURALE**
entièr. rénovée. Séj., salon, 3 ch. Terr. 522 m2. PRIX 486.000 F.
A & C. BOIDE - 569-10-84

Particulier vend
commune de Gavaudun (47)
UN ENCLOS ISOLE
comprenant une maison d'habitation et dépendances, 1 ha de terre. Electricité, eau courante à volonté. Tél. : (58) 70-14-21, après 20 heures.

viagers

Société spécialiste Viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garantie.
Etude gratuite discrète.

terrains

Vends terrain à bâtir 1.800 m2 à Boissette (77), 45 km de Paris par autoroute. - Bord de Seine. 235.000 F. — Tél. : 437-83-17.

Part. vd très beau TERRAIN à bâtir de 1.000 m2, avec 26 m 50 de façade. Viabilité. Très bien situé sur la hauteur de Château-Thierry. Px 130.000 F. 208-35-29

Ds l'AISNE - 85 km de PARIS Terr. à bâtir 3 à 6.500 m2. Vue. 28 F/m2. P.ap. 368-03-67 ap. 19 h.

Part. ch. à louer ou à acheter TENNIS ou terrain p. son édification. Proche banlieue Ouest T. 051-61-79 poste 30-09, h. bur.

PLACEMENT D'AVENIR
170.000 m2, seul tenant, loués près de Corbeil : 350.000 francs. Affaire rare. RAYNAUD, 14, rue Lincoln-8e. Téléphone : 359-97-50.

pavillons

VILLERS-SOUS-SAINT-LEU
7 KM. CHANTILLY
Pavillon récent, traditionnel, sur 520 m² terrain, séj. double, cheminée, 2 chambres, cuis., bs, w.-c., combles aménageables, garage, urgent, 260.000 F, frais de mutation réduits. Tél. 16 (4) 457-12-02.

RAMBOUILLET
A vendre maison d'habitation : 1 séjour, 1 cuisine, 1 cellier, 4 chbres, 1 s. de bs, 2 w.-c., 1 entrée, 1 s. de jeux, 1 chauff., 1 buanderie, 2 caves. S/terrain 12.000 m². Prix 630.000 F. T. HB 483-37-39 ; domic. : 483-91-41.

BRY-SUR-MARNE
proximité centre, PAVIL. 2 P., cuis., jardin, occupé par une personne âgée. Placement de premier ordre. Prix : 95.000 F.
AGENCE REGNIER,
254, avenue Pierre-Brossolette, 94-Le Perreux. Tél. : 324-17-63.

CORMEILLES-EN-PARISIS
Pavill. neuf F 5, construction traditionnelle : entrée, cuisine, séj. double 30 m2, 3 chambres, S. de B., sous-sol total, garage, tout confort. Prix : 425.000 F.
Agence de la Gare,
Téléphone : 978-10-83.

LA FRETTE-SUR-SEINE
Pavillon sur terrain de 700 m2, entrée, cuisine, séjour double, terrasse, 3 chambres, S. de B., tout confort, sous-sol, garage : 450.000 F. Agence de la Gare, Téléphone : 978-10-83.

hôtels-partic.

EXCEPTIONNEL - A CANNES HOTEL PARTICULIER XIXe s. Super-Cannes. Vue s/mer. 5 ch., 3 bains. Imm. hall réception. Salon 100 m2 avec lambris. Cuis. + dépendances excellent état. Jardin ombragé. - Exposition idéale. - Affaire rare. - Crédit possible. PX TOTAL 1.260.000 F.
PROVENCE COTE D'AZUR
85, av. du Maréchal-Juin
CANNES - TEL. : 38-29-93
(ouvert dim. - fermé mercredi)

immeubles

PARIS, près Mº IMMEUBLE en totalité
18 APPTS 2 et 3 PCES
Balcons, construction récente, asc., v.-o., chauff. ct gaz indiv.
BON ETAT D'ENTRETIEN
CABINET BERTRAND, 886-42-42

chalets

PRES GERARDMER
cadre unique de mont. Vosges. Vaste chalet, 500 m2 habit. : 15 chambres, 2 âtres, 2bains, 2 cuis., 2 livings + bibliothèq., salle jeux + gde salle 130 m2, garage, cave, sur 6.700 m2 terr. Téléphone : (29) 61-70-81.

maisons individuelles

Part. vd direct. MAIS. individ., lotissement récent, sur terrain 500 m2, 5 Pces, 110 m2 habit., grenier aménageable, 50 m2, S. de B., cuisine, cellier, garage. Prix 400.000 F (PIC 160.000 F). Téléphone : 483-62-09.

villas

LA VARENNE Près R.E.R. et Marne
Villa récente plain-pied. Living avec cheminée, 3 chbres, s. de bns + s. d'eau, cuis. aménagée et dressing, ss-sol total. Chbre service, salle de jeux, gd gar. Jdin paysagé. Prix 1.100.000 F. Gros crédit possible. - 883-01-47.

PARC DE SCEAUX
Belle maison, gd charme, salon dble, gde s. à m., cuis., 4 ch., 2 bns ss-sol, serv. Gar. Magnifique jardin. Prix 1.300.000 F. 660-44-66 - 350-50-86

VAUCRESSON - GARE
Part. à Part. s/850 m², parc maison meulière, triple living, 4 chbres+2 mansardées, s. bs, 2 toilettes, 2 w.-c., vestibule, lingerie, s. de jeux, débarras, gd ss-sol, garage. Tél. 970-10-49, visite 23, 24, 25 septembre.

BOURG-LA-REINE
Centre, calme, villa fin 19e s., toit Mansart, 8 pièces, tt cft, beau jard. 1.040m² clos de murs.
Prix : 1.320.000 F.
AGCE DU MARCHE, 663-05-05.

MAREIL-SUR-MAULDRE
A vendre
5 pièces, 168 m²,
sur 1.170 m² de terrain,
565.000 F.
Tél. 090-81-22, 14 h. à 19 h.

CHATEAUFORT (78).
3 km R.E.R. Dans site sur 760 m2 paysagé, villa grand standing, constr. de 1er ordre 220 m2 sur 3 niveaux + balc. et dépendances. - 260-26-29.

TROUVILLE
PARC RESIDENTIEL PRIVE
VILLA au calme, bon environn., cuis., séjour salon, 3 chbres + 1 petite. Jardin clos planté. Vue MER, 300 m plage. 500.000 F. Mº Lucas-Leclin et Mº Adeline, Notaires, 27700 LES ANDELYS Tél. (32) 54-22-47.

CAHORS (Lot), villa de 200 m2, 7 P., S. de B., 2 gar., cuis. équ., 900 m2, arbres, terras. P. à P. 520.000 F. Tél. : 16 (1) 644-42-75.

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 179

HORIZONTALEMENT

I. Nécessitent la mise en place des doublures ; Voiture à cheval. — II. Rassemblent tout ce qui n'a pas été mangé ; Grève des poètes. — III. Pas altéré ; Retient peu quand il est lâche ; N'a pas les pieds sur terre. — IV. Prouve, de temps en temps, qu'il n'y a pas *de fumée sans feu* ; Finir par venir à bout à force d'attaques incessantes. — V. Préposition ; Quelqu'un qui a fait quelque chose ; Pousse à la consommation. — VI. Interjection ; A roulé plus d'un Anglais ; Partie de dames ; Sur les dents. — VII. Rendues plus douces au toucher ; Bien attrapé. — — VIII. Terme de civilité ; Pas très fin ; Adverbe. — IX. Auraient donc besoin d'être radoucis ; Moyen d'échange type. — X. Préfixe ; Pronom ; Abadie eut plus d'une fois recours à lui ; Abréviation. — XI. En supplément au programme ; Qui risquent de nous renverser. — XII. Libéralités d'un sort bienveillant ; Un point sur une carte ; Sorte de botte. — XIII. Nettoyer les draps ; Localisai ; Matière d'alliance. — XIV. Reste immobile chez l'hypocondriaque ; Fait une touche. — XV. A donc été déclarée ; Refuge de boudeur ; Te donnes bien du mal.

VERTICALEMENT

1. Pas à louer. — 2. On peut être tenté de le ramasser en le voyant trébucher ; Réserve de tours ; Assure le succès d'entreprises concertées. — 3. Trou ; Flot descendant ; Se relève rarement la nuit. — 4. Pronom ; Perdent tout ce qu'ils touchent ; Dépôt. — 5. N'ondule pas naturellement ; Occupent donc une position horizontale ; D'un auxiliaire. — 6. Risquent donc d'être refaits ; Carte. — 7. Vaut mieux que deux promesses ; Participe ; Pas racontés ; Note. — 8. En Allemagne ; Particule ; Pièce dure ; Essence. — 9. Plaît aux rongeurs ; N'est pas toujours simple ; Sent parfois de la bouche. — 10. Lieu d'un rendez-vous menaçant ; Lance et fait courir ; Croissant de lune. — 11. Sorte de bleu ; Progressera. — 12. Remit en vigueur ; Pièces que l'on peut avoir sans reprise. — 13. Plat froid ; Dans une défense ; Symbole. — 14. Somme ; Parfois vainement crié à un ami ; Abréviation ; Ne conserve pas. — 15. Est condamné à mort ; Cyniquement guetté par des héritiers pressés ; Couverts très ordinaires.

Solution du problème n° 2 178

Horizontalement

I. Tatouages. — II. Huant ; Rue. — III. Et ; Pore. — IV. Aorte ; Sel. — V. Truites. — VI. Ride ; Lion. — VII. Etend ; Sud. — VIII. Arts. — IX. Fin ; Muets. — X. Irisés ; Eu. — XI. Lede ; En.

Verticalement

1. Théâtre ; Fil. — 2. Autoritaire. — 3. Ta ; Rude ; Nid. — 4. On ; Tien ; Se. — 5. Ut ; Et ; Dame. — 6. El ; Rusé. — 7. Grossiste. — 8. Eure ; Ouste. — 9. Seeland ; Sur.

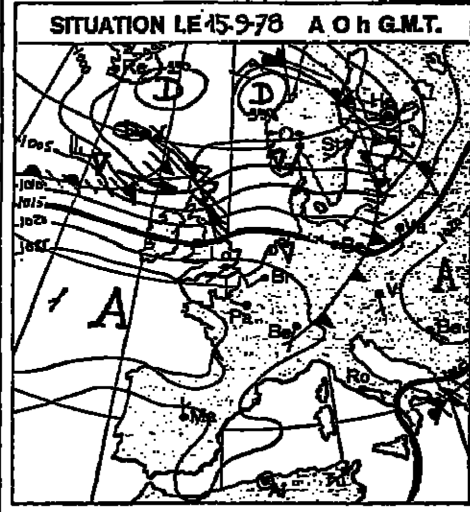
GUY BROUTY.

Stages

● *La direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs d'Ile-de-France* signale que l'association de formation continue Animation en région parisienne organise à l'intention des *jeunes diplômés* (possédant au moins un DEUG) une session *gratuite* de cinq jours destinée à leur permettre de mieux connaître les *techniques de recherche de l'emploi*. Cette session se déroulera du *25 au 29 septembre inclus*.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à Paris au 222-86-37.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 16-9-78 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 septembre à 0 heure et le samedi 16 septembre à 24 heures :

Au cours de ces deux jours, le champ de pression restera élevé en France et les perturbations du courant atlantique circuleront des îles Britanniques au Danemark et à la mer Baltique.

Samedi 16 septembre, le temps sera généralement ensoleillé et chaud sur l'ensemble de notre pays. On notera seulement quelques brumes le matin et, dans la journée, des nuages passagers près de la Manche et dans le Nord. Les vents seront modérés, de secteur ouest au nord de la Loire ; de nord, dans la vallée du Rhône ; ils seront faibles ailleurs.

Vendredi 15 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 024,2 millibars, soit 768,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 25 et 12 degrés ; Biarritz, 22 et 13 ; Bordeaux, 27 et 12 ; Brest, 18 et 10 ; Caen, 19 et 10 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, 28 et 6 ; Dijon, 26 et 11 ; Grenoble, 28 et 9 ; Lille, 19 et 9 ; Lyon, 27 et 11 ; Marseille, 25 et 13 ; Nancy, 24 et 7 ; Nantes, 23 et 8 ; Nice, 24 et 16 ; Paris-Le Bourget, 24 et 7 ; Pau, 24 et 13 ; Perpignan, 24 et 18 ; Rennes, 19 et 8 ; Strasbourg, 24 et 12 ; Tours, 25 et 7 ; Toulouse, 28 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 14 degrés ; Amsterdam, 16 et 12 ; Athènes, 24 et 18 ; Berlin, 19 et 11 ; Bonn, 19 et 7 ; Bruxelles, 18 et 10 ; îles Canaries, 25 et 22 ; Copenhague, 15 et 11 ; Genève, 25 et 8 ; Lisbonne, 30 et 20 ; Londres, 19 et 11 ; Madrid, 33 et 13 ; Moscou, 14 et 5 ; New-York, 19 et 15 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 26 et 13 ; Stockholm, 15 et 10.



TIRAGE N° 37
DU 13 SEPTEMBRE 1978

8 — 20 — 34 — 35 — 39 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 9

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	3 089 877,20 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	441 411,00 F
5 BONS NUMEROS	26 409,20 F
4 BONS NUMEROS	315,90 F
3 BONS NUMEROS	17,40 F

SUPER CAGNOTTE

4 000 000 F

POUR LE PROCHAIN TIRAGE DU 20 SEPTEMBRE 1978

VALIDATION JUSQU'AU 19 SEPTEMBRE 1978 APRES-MIDI

SECRETARIAT GENERAL DE LA LOTERIE NATIONALE

VENTES A VERSAILLES

Mes P. & J. MARTIN, C. Pr ass. 3, Imp. Chevau-Légers, 950-58-08
DIMANCHE 17 SEPTEMBRE, 14 h.
GALERIE des CHEVAU LEGERS
TABLEAUX MODERNES
Salle n° 1 - LIV. ANC. et MOD.
Exposition : vendredi et samedi.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 15 septembre 1978 :

● DES DECRETS

— Modifiant les articles 1er, 5 et 6 du décret n° 72-230 du 24 mars 1972 relatif au recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

— Modifiant le décret n° 70-1012 du 21 octobre 1970 fixant le statut particulier du corps des techniciens d'agriculture.

Visites, conférences

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Hulot : « Au château d'Ecouen, le nouveau musée de la Renaissance ».

15 h., entrée du Panthéon, Mme Colin : « Le Panthéon et Saint-Etienne-du-Mont ».

15 h., Grand Palais, entrée de l'exposition, Mme Meyniel : « De Renoir à Matisse ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec : « L'hôtel de Sully et l'hôtel de Mayenne au Marais ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Bouquet des Chaux : « Le château de Maisons-Laffitte et Voltaire » (Caisse nationale des monuments historiques).

14 h. 30, château d'Ecouen (autobus au métro Porte-de-Paris, à Saint-Denis) : « Le musée de la Renaissance au château d'Ecouen » (L'art pour tous).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Vieilles rues, vieilles maisons et abbaye Saint-Martin-des-Champs ».

20 h. 30, place de l'Hôtel-de-Ville : « Hôtels du Marais illuminés » (A travers Paris).

15 h., parvis Notre-Dame, devant les grilles, à droite : « Parties hautes de Notre-Dame » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h. 30, métro Halles, sortie Turbigo : « Les Halles, leur histoire à travers les faïences populaires, les cafés 1900-1925 » (Connaissance de Paris).

15 h. 15, 16, rue du Cloître-Notre-Dame, Mme Barbier : « Village d'Héloïse et d'Abélard ».

15 h., métro Eglise-d'Auteuil : « Les derniers jardins d'Auteuil » (Paris inconnu).

15 h., 19, place Vendôme : « Hôtels d'Evreux et de Castanier » (Histoire et archéologie ».

14 h. 45, gare de Villennes : « Dans les pas de Zola, de Villennes à sa maison de Médan ».

15 h., portail de Saint-Germain-des-Prés : « Ruelles et jardins secrets, atelier de Delacroix ».

15 h., place Sainte-Opportune, angle de la rue des Lavandières : « Chapelles souterraines dans le quartier des Halles » (Paris et son histoire).

15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat, palais et jardins du Luxembourg » (Tourisme culturel).

15 h. 15, 34, avenue de Madrid (Pont-de-Neuilly) : « La Folie Saint-James » (Visages de Paris).

15 h., métro Courcelles, M. Guasco : « Les curiosités du parc Monceau ».

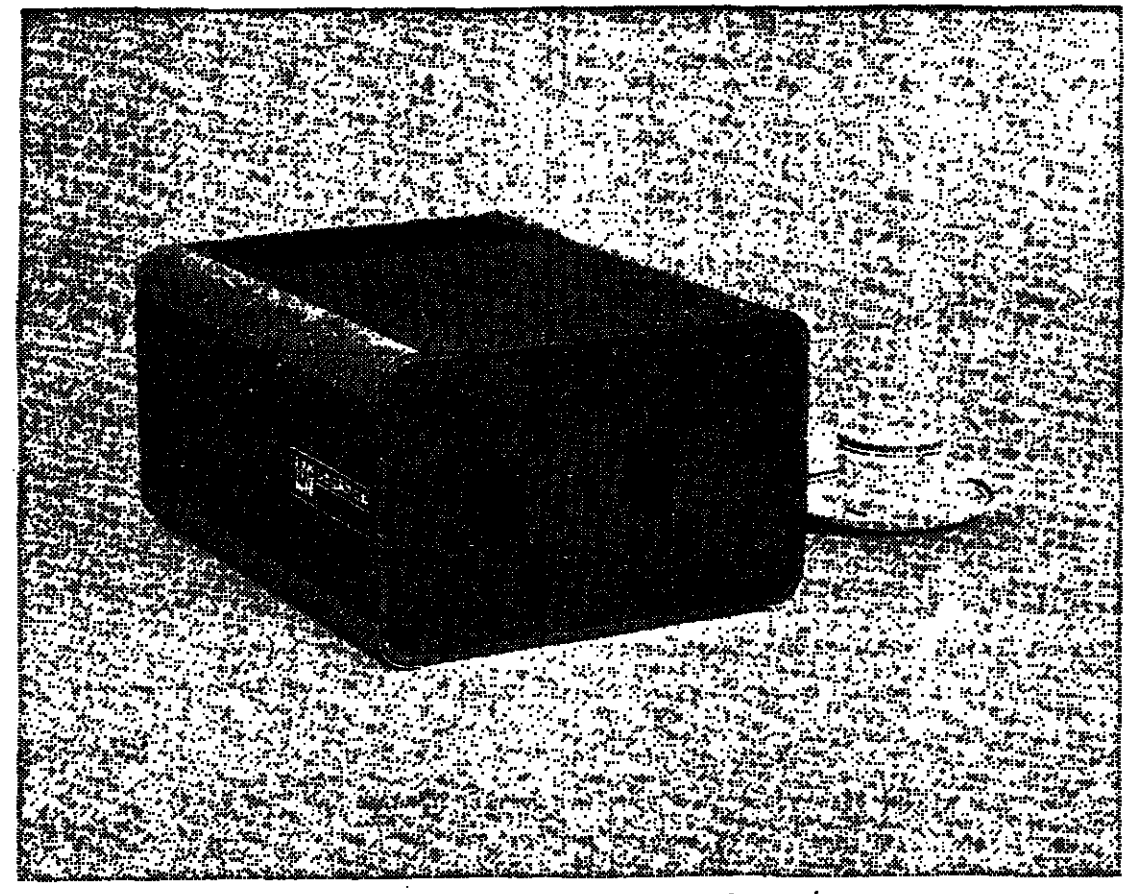
18 h., métro Saint-Paul, M. Guasco : « Hôtels secrets du Marais » (Lutèce-visites).

CONFERENCES. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de l'être » (Méditation transcendantale, entrée libre).



هكذا من الاصل

L'ordinateur personnel français.



Une technologie incontestée, une volonté permanente d'innover, une connaissance approfondie des besoins en informatique des sociétés et des individus ont permis à LOGABAX de mettre au point le premier ordinateur personnel français. Personnel parce que ce matériel s'adresse d'abord à des individus et qu'il est d'un encombrement très réduit.
Système original et compact, le LX 500 allie la technicité la plus éprouvée à la facilité d'utilisation la plus grande.
Le LX 500, c'est *l'informatique libre*.

LOGABAX vous présentera le 1er ordinateur personnel français au SICOB, niveau 3, zone BC, stand 3263, à la Boutique Informatique sur le parvis et à son bureau de vente, 146 Av. des Champs-Élysées - 75008 Paris.

Synergie, K.E. Création EKFI Design - Photo SIP

LogAbax
informatique

Premier constructeur français de péri et mini-informatique.

Le Monde

équipement

RÉPARATION NAVALE

APRÈS EN AVOIR ACQUIS LES ACTIONS

La ville de Marseille devra négocier avec les industriels la relance du groupe Terrin

Marseille. — A l'unanimité des votants (58 voix pour), le conseil municipal de Marseille réuni le jeudi 14 septembre en séance extraordinaire a adopté la motion qui lui avait été soumise par M. Gaston Defferre, député P.S. des Bouches-du-Rhône et maire de Marseille. Cette séance extraordinaire avait pour ordre du jour le sauvetage de la réparation navale, notamment du groupe Terrin. Les cinq élus municipaux qui composent le groupe communiste n'ont pas participé au vote.

Les « mesures concrètes » annoncées comme possibles par le maire de Marseille depuis plusieurs jours ont été révélées au cours de cette séance, à la suite des assurances obtenues de la part de M. Joël Le Theule, ministre des transports.

Le « plan de sauvetage » proposé prévoit le rachat par la ville de Marseille, si la liquidation de biens est prononcée, des biens, meubles et immeubles nécessaires au fonctionnement industriel des sociétés qui composent le groupe Terrin, pour en confier ensuite le redémarrage et la gestion à un ou des industriels qui prendraient la responsabilité commerciale et financière, la ville n'ayant ni vocation ni compétence pour assurer cette mission. Cette opération pourrait être réalisée par le biais d'une société d'économie mixte à créer.

A l'évidence, en proposant cette solution de la dernière chance au moment où la réparation navale marseillaise risque de connaître un point de non retour, M. Gaston Defferre espère renouveler l'opération réussie voilà quatre ans et qui permit de faire redémarrer les activités du groupe de construction mécanique Titan-Coder arrêtées depuis cinq mois. La Société anonyme immobilière d'économie mixte de la Bourse (S.A.I.E.M.B.), dans laquelle la ville de Marseille détient plus de 50 % du capital, avait racheté l'actif de Titan-Coder, 20 hectares de terrains, outillages et immeubles) pour les confier ensuite à la Société métallurgique de Saint-Marcel, dirigée par M. de Belleville.

Pour Terrin, la situation est un peu différente puisque le groupe n'est pas propriétaire des terrains, ceux-ci lui étant anodiés (c'est-à-dire loués (par le Port autonome.

« Pendant les mois nécessaires pour mener à bien cet achat, a précisé M. Defferre, *nous aurons dû trouver l'industriel ou le groupe industriel, et en priorité parmi ceux qui exercent déjà dans la réparation navale, capable de reprendre Terrin, et d'éviter sa dispersion matérielle et humaine. Notre présence empêchera tout « dépeçage » spéculatif. »*

La Ville de aMrseille doit être prête, en association avec la chambre de commerce, le Port autonome de Marseille, les administrations et les caisses publiques qui voudraient s'associer avec elle, à intervenir dans ce sauvetage d'un secteur vital de l'économie marseillaise. En outre, M. Defferre a rapporté l'assurance que lui a donnée le ministre des transports d'accorder à la Ville le même soutien financier que l'Etat se montrait prêt à accorder à M. Gilbert Fournier si le plan du P.-D.G. des Ateliers et chantiers du Havre avait été retenu. Cela signifie que le concours de l'Etat devrait être de l'ordre de 68 millions de francs sur une note totale de 108 millions.

De notre correspondant

Après une demande de suspension de séance présentée par les élus municipaux communistes, M. Pascal Posado, leur porte-parole, a regretté que *« ce plan de sauvetage laisse dans l'ombre des questions qui lui paraissent capitales »*. M. Posado en a dressé la liste : problème des licenciements déjà réalisés, statut de la réparation navale marseillaise, faiblesse du financement de l'Etat et, inversement, importance de celui des collectivités locales, enfin, absence d'engagement du gouvernement en vue d'une solution durable du problème Terrin. M. Posado a ensuite précisé que le groupe communiste s'abstiendrait de participer au vote.

Dans sa réponse, le maire de Marseille a expliqué qu'il s'agissait avant tout d'une opération de la dernière chance *« devant permettre d'arrêter un processus engagé »*. Il a renouvelé, d'autre part, sa volonté d'éviter à tout prix licenciements et démantèlement, précisant que pour obtenir l'aide de l'Etat il convenait que la Ville fasse le premier pas. *« Je souhaite*, a dit M. Defferre, *que ce texte soit voté à l'unanimité. Ce serait une bonne chose pour Marseille, pour l'opinion publique et pour le gouvernement. Cela donnerait plus de force à notre action et la dépouillerait de tout relent d'opération politique ».*

Ces arguments n'ont pas convaincu les élus communistes, M. Posado estimant que la situation de la construction et de la réparation navales dépassait le plan local.

« Si tout le conseil municipal s'abstenait comme vous, a répondu le maire de Marseille, *dans quelques jours il ne resterait plus rien de Terrin. Vous portez une lourde responsabilité et vous faites une erreur humaine et politique. »*

Ce vendredi matin, parlant à Europe I, M. Defferre a, à nouveau, critiqué en termes très vifs l'attitude du parti communiste. *« Déjà le jeudi matin, lors de la manifestation, les communistes semblaient malheureux de nous voir, nous socialistes, aussi nombreux. Le soir, à la séance du conseil municipal, ils paraissaient gênés, presque honteux, que ce soit nous, et pas eux, à avoir eu l'idée du sauvetage. »*

Le conseil municipal de Marseille a pourtant retrouvé son unanimité sur le projet de réunir prochainement une « table ronde » sur l'initiative de la Fédération des Bouches-du-Rhône du P.S., avec tous les partenaires intéressés par la réparation navale : élus, administrations, syndics et syndicats.

Ces derniers ont réagi à chaud au terme de la séance extraordinaire du conseil municipal. Pour la C.G.C. c'est un accord sans réserve pour ce plan de sauvetage. Pour la C.G.T., en revanche, il y manque l'assurance qu'il n'y aura pas de licenciements ni d'atteinte au statut de la réparation navale.

JEAN CONTRUCCI.

Chances et mécomptes de l'interventionnisme décentralisé

Il y a dans l'initiative de M. Gaston Defferre beaucoup de générosité et un peu de naïveté. Car la vie — la survie des entreprises, — si elle ne peut se concevoir dans l'indiffécence des problèmes de l'emploi — *« l'homme sans emploi est un homme mutilé »* vient de rappeler Mgr Etchegaray (*le Monde* du 15 septembre) — exige aussi, et de plus en plus, que les sociétés françaises confrontées à une concurrence mondiale impitoyable rassemblent leurs énergies pour améliorer leur compétitivité.

Ce n'est pas la première fois qu'on voit des villes, des communautés urbaines, des départements et même des régions monter en ligne pour défendre l'emploi, se substituant de la sorte dans ses responsabilités et ses devoirs à un Etat défaillant ou réservé. Toutes les collectivités locales, quelle que soit la couleur de leur majorité politique, s'engagent dans cette pratique qu'on serait tenté d'appeler l'interventionnisme décentralisé ou la décentralisation de l'interventionnisme.

On voit la communauté urbaine de Brest s'associer à la chambre de commerce pour lancer les travaux de la grande forme de radoub. La ville de Besançon se propose de préfinancer un projet industriel en mettant à la disposition d' « une entreprise capitaliste » un terrain de 10 hectares et en lui avançant 8 millions de francs. Dernier exemple : tout le monde sait à quel point la municipalité de Saint-Etienne, à majorité communiste, est engagée financièrement et en capital dans Manufrance.

Ces interventions, certes indirectes, mais précises et déterminantes, sont bien accueillies par les populations concernées, car, à la différence de ce qui se passe dans les nationalisations classiques, l'autorité exercée sur les citoyens par une collectivité décentralisée est moins pesante et moins anonyme que celle de l'Etat.

Le choquant silence des pouvoirs publics, depuis quelques semaines, d'autant moins explicable que la construction et la réparation navales constituent des secteurs très « budgétivores » a conduit tout naturellement la ville de Marseille à relever le gant. C'est aussi une manière pour la municipalité de donner une petite leçon au Port autonome avec lequel elle n'entretient pas des relations toujours cordiales, et aux milieux maritimes marseillais dont jusqu'à hier on n'avait bien peu entendu la voix. Lorsque plusieurs milliers de familles sont menacées par un chômage durable, lorsque l'industrialisation de Fos tourne au fiasco, qui irait reprocher au maire de la plus grande ville de France, après Paris, de lancer une action qui aboutit en fait à utiliser les impôts locaux et la trésorerie municipale pour verser des salaires ? Sans doute, l'orthodoxie financière des experts s'en trouvera quelque peu malmenée, mais dans la situation actuelle de l'emploi le premier objectif des responsables ne doit pas être de respecter des principes inadaptés mais plutôt de résoudre plus vite les cas sociaux. Sur un plan strictement économique, personne n'a jamais démontré qu'il était moins coûteux pour les collectivités locales de payer des chômeurs que de maintenir des entreprises momentanément affaiblies en activité.

Les réserves en pouvoirs publics

Il reste que l'initiative de M. Defferre va se heurter à des obstacles qu'il connaît fort bien.

Obstacles politiques. Les autorités de tutelle, en l'occurrence le ministère de l'intérieur, voient d'un mauvais œil les villes ou les régions prendre directement en main le développement économique. Alléger les patentes d'une usine, d'accord : construire des routes d'accès ou des foyers d'hébergement pour travailleurs, très bien ; financer une usine relais, passe encore. Mais acheter le capital d'une entreprise (treize dans le cas de Terrin) c'est une autre affaire.

La bête noire de tous les élus locaux, de la gauche à la majorité, est constituée par la circulaire du 10 septembre 1976 adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Poniatowski. *« Permettre aux collectivités locales d'intervenir directement dans la vie et le financement des entreprises*, indique-t-on au ministère de l'intérieur, *serait encourager une compétition dont on entrevoit les conséquences : inévitablement, on verrait les communes riches s'enrichir, les communes pauvres s'appauvrir. Ce serait aussi exposer les collectivités publiques comme les entreprises aux erreurs de prévision et aux aléas du marché, et les contribuables en feraient les frais. Il n'y a qu'à voir la situation des sociétés d'économie mixte de rénovation urbaine. »*

Quant aux régions, comme la loi ne leur reconnaît pas le droit de posséder ni de gérer un patrimoine, comme il n'est pas question d'élargir leurs prérogatives, leur candidature est sans objet. Elles doivent se contenter de subventionner d'autres collectivités ou de se décider à tourner la loi discrètement pour monter des opérations efficaces.

Les autres difficultés que M. Defferre n'ignore pas davantage viendront des milieux industriels. *« Il faut éviter l'écueil grave qui consisterait à laisser se multiplier les cas où les communes et les départements interviennent directement dans l'activité des entreprises au nom de l'intérêt général. En effet, les garanties de sérieux économique de telles interventions sont faibles, et, d'autre part, les finances locales n'ont pas été prévues pour un tel usage »*, commente-t-on au C.N.P.F.

Le maire de Marseille est enfin informé de la gravité de la crise que traverse la construction et la réparation navales. Mêmes remises en état, les sociétés du groupe Terrin auront des difficultés considérables pour reprendre des commandes. Les grandes formes de réparation se sont multipliées dans le monde, et, de Singapour à Lisbonne, Brest, Rotterdam, Scaramanga, tous les réparateurs cassent les prix et font des courbettes aux armateurs pour obtenir des contrats.

La crise de l'emploi devant s'aggraver pendant encore neuf mois, il est probable qu'un peu partout en France, dans les grandes régions industrielles comme dans les zones rurales, des expériences « à la marseillaise » seront tentées. Le gouvernement, qui dit préparer avec empressement une réforme libérale des collectivités locales, ne pourra se désintéresser de ce nouveau cours de l'aménagement du territoire moins « octroyé », mais plus « délégué » qu'auparavant.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DU NAUFRAGE DE L'« AMOCO-CADIZ »

• L'État français engage une action à New-York • Bilan catastrophique de la saison touristique en Bretagne

La détermination des responsabilités dans le naufrage de l'« Amoco-Cadiz » reste difficile, mais on commence à avoir une idée un peu plus claire des conséquences touristiques de la catastrophe.

Au nom de l'Etat français, dont il est le représentant légal, le service judiciaire du Trésor vient d'engager à New-York auprès du tribunal fédéral de Manhattan une action en dommages-intérêts contre la société Amoco International Oil Co., propriétaire de l'*Amoco-Cadiz* ainsi que contre le directeur des opérations maritimes de cette compagnie. Le demandeur a chiffré à 300 millions de dollars le montant de son préjudice. Toutefois, le ministère du budget a précisé, le jeudi 14 septembre, par un communiqué, que *« dans le cas particulier la demande déposée aux Etats-Unis est destinée à éviter toute forclusion opposable à l'Etat et qu'elle revêt pour l'instant un caractère conservatoire »*.

Le gouvernement vise, en effet, à obtenir *« une réparation intégrale des dommages subis »*. Or, la convention internationale de Bruxelles du 29 novembre 1969 fixe à 30 millions de dollars le plafond de responsabilité en cas de pollution maritime. Mais cette limitation disparaît lorsqu'il peut être prouvé que l'accident a été provoqué par une faute personnelle du propriétaire. C'est pourquoi l'action engagée aux Etats-Unis invoque l'attitude du capitaine de l'*Amoco-Cadiz* qui, en dépit d'une avarie grave, ne sollicita pas aussitôt les aides nécessaires à un prompt remorquage.

La situation juridique n'en reste pas moins complexe. *L'Amoco-Cadiz* battait pavillon libérien, appartenait à l'Amoco International Oil Co et avait été affrété par la Shell International, deux sociétés américaines. En outre, les Etats-Unis n'ont pas ratifié la convention de Bruxelles, et leurs juridictions ne peuvent statuer qu'en application du droit interne applicable en matière de responsabilité personnelle des personnes ou sociétés visées.

L'Etat français est déjà partie civile dans l'information ouverte à Brest aussitôt après la catastrophe de la nuit du 16 au 17 mars 1978, et qui entraîna l'inculpation du capitaine italien du pétrolier et celle du capitaine du remorqueur privé qui était intervenu sans résultat.

Avant-saison inexistante

Comme nous l'indique notre correspondant à Rennes, les hôteliers, restaurateurs, propriétaires de terrains de camping ou de meublés en Bretagne garderont longtemps en mémoire le souvenir de cette saison touristique 1978, *« la plus mauvaise que la Bretagne ait jamais connue »*, précise la délégation régionale au tourisme.

L'avant-saison (avril-mai-juin) fut cette année inexistante en raison de la baisse de 90 % de la clientèle étrangère. Au cours de ces trois mois, la perte générale a été de 75 % pour les campings, 55 % pour les hôtels et 65 % pour les meublés. Dans la première quinzaine de juillet, la baisse de fréquentation demeurait encore de 60 % dans les campings, de 35 % dans les hôtels et les meublés par rapport à 1977. C'est seulement du 15 juillet à la fin août que les meublés et les hôtels ont à peu près connu une fréquentation normale. Traduite en chiffres, la perte est de l'ordre de 1 485 000 touristes, do dont 465 000 étrangers, et de 20 millions de nuitées. Dans le seul domaine purement touristique (hébergement et nourriture), la baisse du chiffre d'affaires, selon la délégation régionale au au tourisme, n'est certainement pas inférieure à 700 ou 800 millions de francs.

La marée noire en carte

Le symposium international sur les équipements de photogrammétrie et de télédétection, qui vient de rassembler à Paris cent quatre-vingts spécialistes farançais et cent quatre-vingts spécialistes étrangers, a été l'occasion pour l'Institut français du pétrole (I.F.P.), le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) et l'Institut géographique national (I.G.N.) de présenter le 14 septembre un exemple de l'utilité de la télédétection : huit cartes montrant, entre le 18 et le 31 mars, les déplacements des nappes de pétrole issues de l'Amoco-Cadiz.

Ces cartes — auxquelles il manque malheureusement une échelle — ont été établies d'après les photographies aériennes et les images obtenues par infra-rouge thermique. Elles montrent très clairement à quel point l'engluage de la côte nord-ouest de la Bretagne a été fonction, d'une part, de la direction et de la vitesse du vent ; d'autre part, de la forme des rivages et de la faible profondeur de l'eau.

Outre ces cartes, les trois organismes qui ont organisé ces opérations de télédétection aéroportée ont accumulé une grande quantité de documents (mille six cents photos et les données de l'infra-rouge thermique) qui sont à la disposition des chercheurs.

L'utilité de la télédétection aéroportée avait été démontrée en 1977 par l'I.G.N., lors de l'éruption d'Ekofisk. La catastrophe sans précédent de l'Amoco-Cadiz a prouvé que des avions lourds — un B-17, appelé aussi forteresse volante, — bien équipés, capables de voler par mauvais temps et où peuvent prendre place un ou deux spécialistes des problèmes de télédétection et de pollution, rendent des services inappréciables en transmettant, en temps réel, des informations utiles pour guider les navires luttant en mer contre les nappes de pétrole.

Comme l'a fait remarquer en conclusion le représentant du ministère de l'environnement, « la télédétection n'est plus un luxe, mais une nécessité en cas de catastrophe ».

Budget 79 : un renforcement des services locaux

Le projet de budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie pour 1979 est un « patchwork » d'une lecture difficile. Il groupe les crédits de l'environnement, de l'urbanisme, de l'architecture et ceux de la construction (12,5 milliards de francs) qui constituent le « gros morceau ». Au total, les investissements (autorisation de programme) représentent 13 671 millions de francs, au lieu de 13 938 millions en 1978, soit une baisse de 1,93 %.

Les sommes qui seront effectivement dépensées l'an prochain (dépenses ordinaires et crédits de paiement) augmentent de façon notable : 17 543 millions de francs au lieu de 13 509, soit une hausse de près de 30 %, principalement due au gonflement des dépenses de fonctionnement. De nombreuses créations de postes sont, en effet, inscrites au budget : trois cent vingt-deux emplois, dont quatre-vingt-douze sont destinés à renforcer les services locaux et régionaux de l'architecture et de l'environnement et vingt-cinq pour l'enseignement de l'architecture.

● ENVIRONNEMENT : *création de l'agence de l'air.* — La prévention et le traitement des pollutions et des nuisances bénéficient de crédits accrus (133 millions de francs au lieu de 108), destinés notamment à la mise en place de l'agence de l'air et au renforcement de l'agence pour la récupération des déchets, qui disposera d'un budget de 17 millions de francs.

La protection de la nature disposera de 73 millions de francs au lieu de 59 en 1978. Une douzaine de réserves naturelles pourront être créées ainsi que deux parcs nationaux (Mercantour et Haute-Ariège).

● URBANISME ET PAYSAGES : *l'année des mille POS.*

Les crédits destinés aux espaces verts dans divers chapitres budgétaires sont désormais groupés et représenteront 102 millions de francs en 1979 (au lieu de 98 millions en 1978), ce qui devrait permettre, selon le ministère, la la création de 1 000 hectares d'espaces verts.

L'accent sera mis d'autre part sur la réalisation des plans d'occupation des sols : l'objectif est d'en publier mille en 1979 (deux mille cinq cents sont déjà applicables, sur six mille cinq cents environ nécessaires) et d'en mettre deux cents à l'étude.

L'Etat consacrera 223 millions de francs (au lieu de 180 en 1978) à subventionner les actions d'amélioration des quartiers existants. Les achats de terrains pour réserves foncières bénéficieront de 92 millions de francs (103 en 1978) auxquels s'ajoutent les crédits du F.N.A.F.U. (130 millions de francs) et les prêts à moyen terme de la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (500 millions de francs environ).

A PROPOS DE...

UN PROJET DE REDEVANCE DE STOCKAGE DES EAUX

Solidarité amont-aval

M. Jacques Blanc, député de la Lozère, secrétaire général du parti républicain, vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale, avec trente-huit parlementaires de sa formation, une proposition de loi créant une redevance de stockage des eaux.

Les barrages créant des retenues d'eau sont toujours bien accueillis par les riverains des fleuves dont ces ouvrages doivent régulariser le cours. Davantage d'eau en été, moins de crues en hiver, qui se plaindrait ? Les industriels diluent plus aisément leurs rejets, les électriciens refroidissent mieux leurs centrales, les agriculteurs peuvent irriguer en abondance, les villes étancher la soif de leurs habitants. Les terres inondables reprennent de la valeur et la crainte des hautes eaux catastrophique se dissipe. Une rivière assagie, c'est de la plus-value pour tout le monde. Sauf pour les communes de montagne dont on noie les terres. Déjà vidées par l'exode rural, les voici sinistrées par la construction des barrages. Or, comme ces ouvrages ne produisent apparemment rien, ils ne versent pas la moindre taxe professionnelle.

Cette situation inique a suscité maintes protestations. On se souvient des grandes manifestations de l'été dernier contre le barrage réservoir de Naussac (Lozère) ; on connaît les craintes suscitées par le projet de Villerest (Loire), mais qui a entendu la modeste plainte des dizaines de maires ruraux également menacés d'un réservoir ?

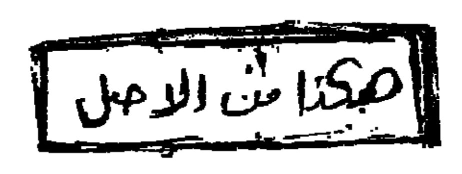
Dès 1975, le comité de bassin Loire-Bretagne recommandait que l'on prévoie des mesures de compensation pour les populations des hautes terres. M. Jacques Blanc, député de la Lozère, était bien placé pour mettre en forme cette idée. Il propose donc avec trente-huit députés de son groupe que l'on modifie la loi sur l'eau de 1964. Désormais les équipements de stockage des eaux seraient d'intérêt commun pour un bassin.

Tous ceux — industriels, particuliers ou communes — qui paient aux agences financières de bassin une redevance de pollution ou de consommation des eaux verraient leur contribution majorée de 10 %. L'agence redistribuerait intégralement le montant de cette redevance dite « de stockage » aux collectivités locales auxquelles les barrages créent un préjudice.

Compte tenu des redevances perçues par les six agences de bassin en 1977, l'aide aux communes de montagne se serait élevée cette année-là à près de 100 millions de francs.

S'il était pris en considération puis adopté par le Parlement, ce texte établirait enfin une solidarité entre les fournisseurs et les utilisateurs d'eau, entre les ruraux et les citadins, entre la montagne et la plaine. Puisqu'il est présenté par un groupe de la majorité, le gouvernement aurait mauvaise grâce en tout cas à ne pas au moins s'en inspirer. Si l'eau est aujourd'hui reconnue comme un précieux capital national, l'équité commande que les intérêts produits par ce capital soient mieux répartis.

MARC AMBROISE-RENDU.



Le Monde

économie

SOCIAL

La nouvelle aggravation du chômage touche surtout les jeunes femmes et les salariés qualifiés

M. BOULIN : il est à craindre que la situation ne s'alourdisse encore

Nouvelle aggravation du chômage. M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, a admis, avec franchise, en rendant publiques les statistiques du chômage pour le mois d'août, que la situation de l'emploi s'était, une nouvelle fois dégradée et que cette *« situation, dans plusieurs secteurs, demeurera préoccupante jusqu'à la fin de l'année et même au-delà »*, tout en estimant qu'une amélioration se ferait ensuite sentir notamment à partir du deuxième semestre de 1979 (le C.N.P.F. parle, lui, du début de 1979).

En données observées, on a enregistré en août 1 156 700 demandes non satisfaites, soit 5,7 % de plus qu'en juillet (1 094 200) et 8,7 % (93 000) de plus qu'il y a un an (1 063 900). Les offres d'emplois se sont élevées à 88 700 soit 1,4 % de plus qu'en juillet mais 21,3 % de moins (24 000) qu'il y a un an. Corrigé des variations saisonnières, le nombre des demandes d'emploi atteint le chiffre record de 1 276 500 (+ 2,9 % en un mois, + 8,7 % en un an : 102 000 ; c'est le septième mois consécutif qu'une aggravation est enregistrée. Quant aux offres d'emploi, elles ont légèrement augmenté (82 800 au lieu de 82 600 en juillet), mais à un rythme moins rapide qu'il y a un an à pareille époque (105 200 au lieu de 97 200).

Selon le ministre *« le comportement des employeurs qui ont attendu le retour des congés d'été pour bénéficier des dispositions de la loi du 6 juillet 1978 en faveur des jeunes, a amplifié les mouvements plus défavorables qui affectent le marché du travail depuis quelques mois »*. Tout en espérant que le patronat appliquera le deuxième pacte national pour l'emploi, le ministre ajoute que, quels que soient les effets de ce pacte, *« il est à craindre que la situation globale du marché ne continue à s'alourdir au cours des prochains mois »*.

Les statistiques plus détaillées que le ministre a décidé de publier désormais, en même temps que les données globales, montrent que la dégradation du chômage concerne toutes les catégories et frappent lourdement certaines régions.

● *Origine des demandes nouvelles* d'emploi déposées à l'agence en août : sur 228 000, 53 400 (23,4 %) provenaient de candidats à la recherche d'un premier emploi, 105 900 (46,4 %) étaient *dus à la perte d'emploi*, les autres (68 800) s'expliquant par des démissions, des essais de retour à l'activité, etc.

● *La part des femmes* dans le chômage reste prépondérante (52,5 % du total des demandes), mais elle l'est plus encore chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans (62,9 %).

● *Les ouvriers et les employés qualifiés ne sont pas épargnés*, loin de là : les premiers représentent 19,2 % du total des demandes non satisfaites ; surtout l'augmentation de ces demandes a été en un an de 16,9 %, le double de la progression globale (8,7 %) ; le chômage des employés qualifiés (29,8 % du total des demandes) s'est accru de 10,1 %.

● *Le niveau de formation* des chômeurs est faible : 35,3 % des demandeurs (en juin cette fois) n'avaient pas de formation spéciale, 43,9 % avaient le niveau du C.A.P.

● *Les régions* où le chômage s'accroît rapidement sont la Haute-Normandie (+ 23,1 % en un an, soit près de trois fois plus que la moyenne nationale), les Pays de la Loire (+ 18,7 %), la Basse-Normandie (+ 16,6 %) et la Bretagne (+ 13,4 %).

● *Le chômage est d'autant plus long* que la personne privée d'emploi est âgée : 19,9 % des demandeurs sont dépourvus d'emplois depuis plus d'un an (42 % depuis moins de trois mois), mais ce pourcentage atteint 29,8 % pour les demandeurs de vingt-cinq à quarante-neuf ans, et 43 % par ceux qui ont cinquante ans et plus.



(Dessin de KONK.)

Augmentation du chômage secouru

Selon les statistiques provisoires publiées par l'UNEDIC, le nombre des chômeurs secourus recevant l'allocation spéciale (35 à 40 % du salaire) a augmenté de 1,6 % en août par rapport au mois de juillet : 516 325 au lieu de 508 461 et de 17,4 % en un an (439 815 en août 1977).

Quant au nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'attente (ASA, 90 % du salaire), il est passé de 175 128 en juillet à 180 770 en août, au lieu de 138 359 il y a un an (+ 30 %).

● *Emploi : propositions du parti communiste pour le Pas-de-Calais.* — Les élus communistes du Pas-de-Calais ont insisté, jeudi 14 septembre, à l'Assemblée nationale sur « la dramatique situation » de leur département où, affirment-ils, l'on dénombrait 31 000 chômeurs à la fin juin soit 6,48 % de la population active. Dans le mémorandum déposé à Matinon ils demandent que soit développée l'industrie agro-alimentaire, maintenue et diversifiée l'activité industrielle existante, stoppé le plan de « liquidation » des houillères.

● *Séance extraordinaire du conseil municipal de Nanterre (Hauts-de-Seine).* — Six cents licenciements ayant été annoncés par des entreprises de la commune (travaux publics Moinon et papeteries de la Seine), le conseil s'est réuni sous les ombrages du square de la station R.E.R. Nanterre-Ville. Devant trois cents personnes, M. Yves Saudmont, maire communiste de la ville, a dénoncé *« la politique désastreuse du patronat et du gouvernement »*. — (Corr.).

● *Six cent quatre-vingt-sept ouvriers du groupe Boussac-Willot, dans les Vosges, ont reçu leur lettre de licenciement*, le 13 septembre. Ces licenciements entrent immédiatement en vigueur. Une quarantaine de salariés, élus du personnel, dont le licenciement est également annoncé, feront l'objet d'une procédure particulière. Pour protester contre ces décisions, les ouvriers ont décidé d'occuper l'usine d'Epinal et de bloquer les transferts de matériel à Iguey.

Après les réunions d'experts

SYNDICATS ET C.N.P.F. DÉCIDENT D'ENGAGER UNE NÉGOCIATION SUR LES HORAIRES

Les experts, représentant les syndicats et le C.N.P.F., qui se sont réunis à Paris jeudi 14 septembre, ont décidé de clore leurs travaux et d'aborder une nouvelle phase : celle des négociations. Une première réunion devrait avoir lieu le 6 octobre, et d'ici là le C.N.P.F. enverra aux confédérations un document qui fera le point des études et débats menés par leurs experts.

En décidant de franchir une nouvelle étape, le patronat et les syndicats semblent espérer, avec des motivations différentes, qu'un compromis puisse être obtenu. Si les représentants des salariés acceptent de modifier la règle des quarante heures par semaine et d'aménager les horaires tout au long de l'année, le C.N.P.F. serait prêt à accorder des journées de repos compensatrices... formule hybride qui consisterait à satisfaire en partie ceux qui demandent une réduction de la durée du travail.

En revanche, l'impasse est totale sur le financement de l'Unedic. Le C.N.P.F. a demandé d'annuler la réunion prévue avec les syndicats le 18 septembre.

● *Rencontre F.O.-FEN : large accord.* — Un *« large accord »* existe entre la FEN et Force ouvrière sur l'analyse de la situation, six mois après les élections, déclarent dans un communiqué commun les deux délégations qui se sont rencontrées le 14 septembre. Elles expriment aussi leur déception devant *l'« insuffisance des mesures sur l'emploi »*.

La reprise du travail à la SPLI

L'U.D. C.G.T. REJETTE LES CRITIQUES DE SA SECTION

Répondant à la section syndicale cégétiste de la Société parisienne de lingerie indémaillable (SPLI) — qui l'avait accusée de ne pas avoir envoyé de bulletins de vote à l'ensemble du personnel pour le consulter sur la reprise du travail dans l'usine de Rennes-Chantepie, — l'union départementale C.G.T. d'Ille-et-Vilaine a affirmé que seules trente-six enveloppes, munies de mauvaises adresses, étaient revenues au siège du syndicat. *« Six cent quatre personnes auraient donc pu prendre part à la consultation*, a précisé M. Fremin, secrétaire de l'union départementale, *mais plus de trois cents employées ne se sont même pas prononcées. »*

Les membres de la section cégétiste, environ une centaine de personnes, avaient refusé de prendre part au vote, envoyé par courrier et dépouillé en présence d'un représentant de l'inspection du travail. En désaccord avec l'union départementale, la section syndicale C.G.T. d'entreprise réclame en effet le maintien de la totalité des effectifs de la SPLI à Rennes et à Châteaugiron, alors que l'union départementale est favorable aux propositions du P.-D.G. de Huit S.A., qui reprendrait sur un an quatre cent cinq personnes. *« Le personnel de l'entreprise s'est déterminé en conscience pour la reprise*, a déclaré M. Fremin. *Nous espérons que la section syndicale C.G.T respectera cette décision majoritaire. »*

FISCALITÉ

Les dispositions fiscales du projet de loi de finances pour 1979

L'émotion exprimée au nom des grands principes défend des intérêts particuliers

écrit M. Raymond Barre

« L'émoton qui s'exprime au nom et à l'abri des grands principes quand il s'agit de défendre des intérêts particuliers me paraît trop excessive pour être convaincante », écrit M. Raymond Barre dans une lettre adressée à M. Henri Amouroux, directeur du quotidien « Rhône-Alpes », à la suite de deux éditoriaux consacrés aux mesures fiscales du projet de loi de finances pour 1979.

Dans le quotidien « Rhône-Alpes » du 8 septembre, M. Amouroux avait écrit notamment à propos du chapitre VIII du programme de Blois intitulé « Réaliser une pause des charges » : « Il eût été plus simple de ne rien promettre pour ne pas être obligé de se démentir. Les Français ne sont pas des gamins, M. Barre le rappelait l'autre jour pour expliquer le vote de mars... »

La veille, M. Amouroux avait déjà écrit : « Pendant plus d'un an, M. Barre a bénéficié, notamment de la part des cadres, d'un certain consensus. (...) Mais il est fort possible que le budget de 1979 agisse comme un véritable détonateur politique. »

« Le programme de Blois doit être pris dans son intégralité et non point dans les seules dispositions qui peuvent convenir à certains », répond M. Barre à M. Amouroux. « Le programme de Blois comporte un autre objectif : renforcer la justice fiscale et simplifier la fiscalité. C'est la raison pour laquelle le gouvernement n'a pris aucun engagement en ce qui concerne l'assiette de l'impôt : car c'est dans ce domaine que des progrès doivent être faits vers une plus grande justice et une plus grande simplicité de l'impôt.

» C'est l'objectif de justice fiscale qui est recherché par le gouvernement lorsqu'il propose une relèvement différencié selon les tranches du barème de l'impôt sur le revenu, le plafonnement de la déduction forfaitaire pour frais professionnels des salariés. Il s'agit de ramener le montant des déductions forfaitaires à un niveau plus proche de la réalité des frais professionnels. Il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'un plafonnement de cet avantage accordé aux salariés. »

Après avoir souligné que « l'inégalité du traitement fiscal n'existe pas seulement entre non-salariés et salariés, mais aussi entre salariés », M. Raymond Barre ajoute : « L'ensemble de ces mesures intéresse environ 250 000 contribuables, sur un total de 14,7 millions de personnes physiques assujetties à l'impôt sur le revenu. On ne peut donc sérieusement parler d'un tour de vis fiscal qui affecterait l'ensemble des Français. »

● *Le projet de loi de finances pour 1979*, qui sera soumis le mois prochain à l'examen du Parlement vient d'être publié. Il n'apporte pratiquement aucune nouveauté par rapport à nos analyses précédentes (*le Monde* du 8 septembre). Signalons cependant l'article 75 qui prévoit un relèvement du taux de la majoration spéciale attribuée aux veuves des grands infirmes de guerre, et l'article 76 qui prévoit d'aménager le régime des pensions des enfants infirmes. Enfin l'article 79 prévoit d'assujettir les sociétés d'économie mixte de construction à la redevance de 0,15 % maximum, qui permet la couverture des frais de gestion de la Caisse de prêts aux H.L.M.

● *Les professions libérales assujetties à la T.V.A.* — Le taux de la T.V.A. qui sera appliqué l'année prochaine aux prestations de services des architectes, des géomètres, des bureaux d'études, des experts comptables, des conseils juridiques sera le taux normal de 17,60 % (sous réserve que le Parlement entérine le projet de loi gouvernemental analysé dans *le Monde* du 15 septembre).

Le taux de 1 % qui serait appliqué à la totalité de l'assiette de la T.V.A. permettra au gouvernement français de dégager une partie des sommes nécessaires à la contribution française au budget de la C.E.E. qui s'élèvera en 1979 à plus de 8 milliards de francs.

ÉTRANGER

SELON DES ÉCONOMISTES DU GATT

Les besoins du tiers-monde assureront la croissance des pays industriels

« De toute évidence, la tâche essentielle à laquelle les gouvernements doivent s'atteler consiste à dissiper les incertitudes excessives en ramenant durablement l'inflation à son niveau de 1955-1965 », écrivent, dans une étude publiée par le GATT (1), trois économistes, MM. Richard Blackhurst, Nicolas Marian et Jan Tumlir. En effet, *« l'inflation a créé un environnement hostile à l'investissement en accroissant l'incertitude et en diminuant le rendement réel net d'impôts des investissements accessibles aux sociétés et aux épargnants »*. Non seulement elle fait baisser les investissements, mais elle les canalise vers des entreprises qui seront payantes à court terme.

Une fois la lutte contre la hausse des prix menée à bien, *« on peut être sûr*, soulignent les auteurs, *que la réaction naturelle de chaque économie aux besoins d'investissements non satisfaits qui se sont accumulés ces dernières années, auxquels s'ajoute la création ininterrompue de nouvelles occasions engendrées par les pressions qui ne cessent de s'exercer en faveur d'une restructuration de la production et du commerce, contribuera pour beaucoup à sortir les pays développés de leur malaise actuel »*. Pour ces économistes, en effet, *« il est de plus en plus difficile d'expliquer l'insuffisance de la croissance économique des pays industriels par la faiblesse de la demande globale... Après trois ans de reprise sous l'impulsion de la consommation, l'investissement dans les installations et l'équipement industriels demeure très faible »*.

La deuxième grande cause d'incertitude qui freine les investissements est, selon eux, l'instabilité des relations économiques internationales accentuée par *« une série de nouvelles mesures de protection, l'intensification des pressions protectionnistes jusqu'à des niveaux jamais atteints depuis la crise des années 30... des infractions de plus en plus nombreuses au principe de la non-discrimination »*. De même, la cartellisation, sensible notamment dans la construction navale, la sidérurgie, et la pétrochimie, réduit l'incitation à investir : *« Les forces du marché étant mises hors-jeu, le mécanisme normal de répartition se trouve faussé et les ressources sont captées pour des utilisations moins productrices. Cette façon de reporter à plus tard une gêne à court terme a de grandes chances de coûter très cher à longue échéance. »*

Les auteurs de l'étude dénoncent à ce sujet *« l'inquiétude disproportionnée »* qui provient de certaines importations. Ainsi, les pays dont la production manufacturière et les exportations se sont accrues le plus en proportion sont aussi, en général, ceux dont les achats de produits manufacturés ont le plus augmenté. En 1963, les importations de produits manufacturés par habitant étaient moindres au Brésil et en Corée (environ 10 dollars) qu'en Thaïlande et aux Philippines (environ 15 dollars). En 1976, elles ont atteint 70 dollars au Brésil et 130 dollars en Corée, contre environ 50 dollars seulement en Thaïlande et aux Philippines. Pour les pays industriels, les pays en développement jouent un rôle beaucoup plus important en tant qu'acheteurs qu'en tant que fournisseurs de produits manufacturés. Ce qui *« démontre leur rôle anticyclique de soutien important »* pendant les périodes de récession du monde industrialisé.

En conclusion de cette étude, les trois économistes soulignent : *« Il n'y a guère de raison, d'un point de vue purement économique, de se montrer pessimiste quant à la croissance future, même si l'on tient pleinement compte du comportement récent des économies industrielles. La difficulté se situe au niveau politique. Il s'agit beaucoup moins de savoir quelles devraient être les options appropriées que de libérer les économies nationales de politiques qui sont manifestement erronées.*

» Aussi longtemps que les trois quarts de la population mondiale resteront pauvres, il est oiseux — ou peut-être est-ce le luxe des oisifs — de prétendre que le monde se rapproche des limites de la croissance et que les éléments moteurs de cette croissance sont épuisés. » Pour sortir des difficultés actuelles — *« que recouvre le syndrome inflation-chômage*, — il s'agit, selon les économistes, d'introduire *« plus de flexibilité »* dans les structures de production des économies industrielles.

(1) Les opinions exprimées dans cette étude sont uniquement celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues des parties contractantes ou celles du secrétariat du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

EMIRATS ARABES

● *Le dirham est réévalué par rapport au dollar.* — L'Etat des émirats arabes unis a décidé, jeudi 14 septembre, de réévaluer le taux du dirham par rapport au dollar. Le taux du dollar sera de 3,880 dirhams (contre 3,860) à la vente et de 3,876 dirhams (contre 3,856) à l'achat. Cette mesure a été prise en coordination avec les organismes monétaires de l'E.E.A.U., Bahrein et Qatar, ces deux derniers ayant réévalué leurs monnaies du même pourcentage que celui des émirats.

ETATS-UNIS

● *Le Sénat américain a reporté le vote sur le prix du gaz au 27 septembre.* — La suppression du contrôle des prix du gaz en 1985 proposée par le président Carter et la hausse progressive des prix d'ici-là se heurtent à l'hostilité de nombreux sénateurs, qui envisageaient une manœuvre parlementaire *(filibuster)* pour bloquer la discussion de ces projets. — *(A.F.P.)*

GRANDE BRETAGNE

● *La production industrielle britannique* a augmenté de 0,4 % en juillet (+ 1,4 % en juin), l'indice — désormais calculé sur la base 100 en 1975 au lieu de 1970 — s'établissant à 111,8. En un an, par rapport à juillet, cet indice est en hausse de 5,3 %. Pour la seule industrie manufacturière, l'indice s'est inscrit à 105,1, sans changement par rapport à juin, mais en augmentation de 1,5 % par rapport à juillet 1977. — *(Agefi.)*

PÉKIN ET TOKYO PROLONGENT ET RENFORCENT LEUR ACCORD COMMERCIAL A LONG TERME

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Les Chinois et les Japonais ont décidé de prolonger de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1990, leur accord commercial à long terme signé en février dernier et qui couvre les années 1978 à 1985. Le volume des échanges qui devait atteindre 20 milliards de dollars en 1985, est porté à 80 milliards de dollars d'ici à 1990.

Les deux pays ont en outre décidé d'avoir des pourparlers périodiques au niveau ministériel pour suivre l'évolution des échanges, de signer un accord scientifique et technique et de coopérer *dans le domaine de l'extraction* des minerais non ferreux. Cette coopération s'ajoute à celle qui a déjà été décidée pour le pétrole et le charbon.

Les Chinois, précise-t-on du côté japonais, ont demandé la coopération de Tokyo pour le développement des matières premières dans les trois provinces du Honan, du Hopei et du Leaoning. Les projets pétroliers se concentrent dans la baie de Pohai et ceux concernant le charbon dans les provinces du Shansi et du Shantung. En matière d'énergie électrique, les Japonais devraient participer à la construction de barrages sur le Yangtsé et le Huanghe. — Ph. P.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,3590	4,3660	— 70	— 35	— 140	— 100	— 350	— 270
$ can. ...	3,7580	3,7650	— 70	— 30	— 140	— 95	— 350	— 270
Yen (100).	2,2890	2,2940	+ 80	+ 120	+ 170	+ 210	+ 500	+ 580
DM	2,1950	2,2010	+ 60	+ 80	+ 130	+ 160	+ 415	+ 470
Florin ...	2,0220	2,0260	+ 30	+ 60	+ 60	+ 90	+ 150	+ 190
F. B. (100)	13,9290	13,9595	+ 20	+ 150	+ 60	+ 140	— 30	+ 320
F. S.	2,7280	2,7390	+ 140	+ 170	+ 310	+ 340	+ 900	+ 980
L. (1 000).	5,2372	5,2495	— 230	— 180	— 470	— 390	—1350	—1175
£	8,5380	8,5560	— 380	— 310	— 700	— 620	—1810	—1650

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/4	3 5/8	3 3/8	3 3/4	3 3/8	3 3/4	3 9/16	3 15/16
$ E.-U. ..	8 7/16	8 13/16	8 11/16	9 1/16	8 13/16	9 3/16	9 3/16	9 9/16
Florin ...	4 3/8	5 1/8	4 7/16	4 7/8	5	5 7/16	6	6 7/16
F. B. (100)	4	5	6 3/8	7 1/8	6 3/4	7 1/2	7 3/8	8 1/8
F. S.	0	1/2	1/8	11/16	7/16	3/4	7/8	1 1/4
L. (1 000).								
£	11 5/8	12 3/8	11 3/4	12 5/8	11 5/8	12 3/8	11 7/8	12 5/8
Fr. franç..	7 1/8	7 5/8	7 7/16	7 15/16	7 11/16	8 3/16	8 15/16	9 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉ COMMUN

Comment éviter une nouvelle guerre du vin

Le comité directeur du parti socialiste, qui siège samedi 16 septembre, va se préoccuper des modalités de la campagne pour les élections européennes. Mercredi 20 septembre, le bureau exécutif du P.S. étudiera un rapport élaboré par M. Georges Sutra, responsable de la commission nationale agricole du parti et animateur d'une coopérative de l'Hérault. Ce texte propose une série de mesures destinées à éviter que l'élargissement de la C.E.E. ne nuise aux agriculteurs et aux viticulteurs du sud de la France. Les socialistes insistent sur la nécessité de respecter des phases transitoires après l'acceptation du principe de l'entrée dans la Communauté de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

Le P.S. réclame en particulier trois garanties. Deux portent sur le *fond*, la troisième sur la procédure. Il s'agit d'une part d'obtenir l'application de la politique agricole commune sans manipulation sur les monnaies et son élargissement aux produits méditerranéens. D'autre part, le P.S. réclame une politique régionale plus vigoureuse. Au sujet de la procédure, les socialistes demandent que le passage d'une phase à une autre dans le processus d'intégration de nouveaux États membres ne puisse être décidé qu'après vérification des premiers résultats obtenus et accord, à l'unanimité, des États qui appartiennent à la Communauté.

M. François Mitterrand doit présider, le 27 septembre à Montpellier, une réunion de l'ensemble des parlementaires socialistes et des élus et cadres régionaux du P.S., pour faire le point sur les problèmes européens. Cette réunion aurait dû initialement se dérouler à Marseille, mais le premier secrétaire a préféré la convoquer dans la région Languedoc-Roussillon. Cette initiative n'a pas été unanimement appréciée par les parlementaires de son parti.

I. — UNE OPTION DIFFICILE POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

De notre envoyé spécial PATRICK JARREAU

Montpellier. — M. François Delmas, secrétaire d'État à l'environnement, élu, le 19 mars dernier, député U.D.F. de l'Hérault : « *Si l'Espagne entrait demain dans le Marché commun, ce serait une catastrophe pour l'agriculture méridionale.* » M. Gilbert Sénès, député socialiste du même département : « *L'inclusion de l'Europe viticole dans la C.E.E. sans préalable signifierait la mort de notre région.* » M. Paul Balmigère, député, maire communiste de Béziers : « *L'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, dans les conditions actuelles, c'est la liquidation de notre viticulture.* »

Tous trois sont donc d'accord avec les milieux agricoles de leur région pour s'opposer à l'élargissement du Marché commun ? Pas du tout. Pour M. Delmas, les mesures prévues par le président de la République, dans la lettre qu'il a adressée au premier ministre le 17 juillet, afin de parer aux dangers que présente cet élargissement, sont pleinement satisfaisantes. « *Je suis tranquille* », dit-il. Ce n'est pas le cas de M. Sénès, qui déclare : « *Je suis très inquiet sur le plan viticole.* » et le député socialiste ajoute : « *La révision des règlements communautaires applicables au vin doit être la condition* sine qua non *de l'adhésion des pays méditerranéens à la C.E.E.* » Mais M. Balmigère ne croit ni aux règlements communautaires ni au plan de modernisation du Sud-Ouest annoncé par M. Giscard d'Estaing : « *Nous, nous disons catégoriquement non* », déclare-t-il.

Les élus de l'Hérault, comme ceux du Gard, de l'Aude et des autres départements du Languedoc-Roussillon, jugent très grave la menace que l'élargissement de la Communauté européenne aux trois pays méditerranéens qui ont posé leur candidature, et principalement à l'Espagne, fait peser sur l'économie de leur région. Comme l'explique M. Delmas : « *Les Espagnols ont trois avantages sur nous : leurs primeurs viennent à maturité avant les nôtres, leur vignoble est plus jeune et leurs coûts de production sont moindres.* » Dans une région où le vin représente plus des deux tiers de la production agricole, c'est évidemment la concurrence de la viticulture espagnole qui est la plus redoutée. « *Notre inquiétude est grande — l'amertume, n'en parlons pas — étant donné ce qui s'est passé avec l'Italie* », déclare M. Edgar Tailhades, sénateur socialiste du Gard, président du conseil régional. M. Balmigère fait le compte des atouts espagnols : « *Déjà exportatrice de vin, l'Espagne peut encore augmenter sa production ; les prix qu'elle pratique sont très inférieurs aux nôtres ; enfin, ses vins sont d'une qualité qui concurrence même nos V.D.Q.S. et nos A.O.C.* »

Pour le parti communiste, le Marché commun tel qu'il est et le gouvernement actuel sont incapables de remédier à cette inégalité entre les producteurs français et espagnols. La position du P.C.F. est donc simple : « *Nous défendons la viticulture, qui est un élément de la richesse nationale* », déclare le maire de Béziers. Les garanties que la France pourrait faire figurer dans le traité d'adhésion de l'Espagne ? « *L'expérience italienne*, dit M. Balmigère, *montre qu'il y a toute une série de garanties qui n'ont jamais été appliquées. Celles que nous pourrions obtenir vis-à-vis de l'Espagne risqueraient de ne pas l'être plus.* » Quoi qu'il en soit, ces garanties, à elles seules, n'effaceraient pas le problème de l'excédent de vin qui serait produit, dans les conditions présentes, par la Communauté élargie. Pour que la quantité diminue, il faut réduire la surface consacrée à la vigne. « *Or, quelle activité peut-on offrir à notre pays si l'on arrache la vigne ?*, demande le député communiste. *La région est faite pour la viticulture. Le vin est bon (ne parlons pas de la « bibine ») et les conditions de vie sont basées sur la vigne. De plus, des investissements considérables ont été faits dans les caves coopératives.* » Quant à améliorer la qualité, des efforts en ce sens ont déjà été faits dans la région, où l'on a planté de nouveaux ceps. « *On peut continuer, mais cela ne règlera pas le problème*, dit M. Balmigère. *Même la production de très bonne qualité sera mise en difficulté par la concurrence espagnole.* »

Le constat semble imparable : la perspective de l'élargissement du Marché commun pose à nouveau, et de façon aiguë, le problème de la viticulture languedocienne. « *L'opposition dramatise les choses* », déclare M. Delmas ; mais le secrétaire d'État à l'environnement admet que « *le viticulteur moyen est assez angoissé* ». La situation de ces producteurs est déjà difficile, à la merci d'une récolte trop abondante, et ils savent que la concurrence espagnole sera rude. La reconversion ? « *Les viticulteurs se sont endettés pour s'équiper et rénover leur vignoble*, observe M. Delmas. *Changer de culture, c'est annihiler un capital qui n'est pas amorti. Certains accepteront de le faire, cependant, à condition d'être sûrs que cette reconversion soit rentable.* » Cela suppose une aide de l'État, à commencer par une prime d'arrachage. Il faudra ensuite des aides nationales et communautaires au remplacement de la vigne, par le couple soja-maïs, par exemple. « *Mais il faut savoir que cela pose des problèmes de structures* », déclare M. Jacques Blanc, député de la Lozère, ancien secrétaire d'État à l'agriculture et secrétaire général du parti républicain. La taille moyenne des exploitations viticoles ne convient pas à la culture des plantes fourragères, qui n'est rentable que sur de vastes surfaces. Dès lors, comment M. Blanc peut-il dire « *oui à l'élargissement, mais pas question de sacrifier des agriculteurs* » ? « *En posant le problème des pluri-actifs* », répond-il.

Hors de la qualité, point de salut

Pour le reste, il faut avoir confiance dans la capacité des agriculteurs de la région à « *relever le défi des productions méditerranéennes* », affirme M. Blanc. Puis il ajoute : « *Poser le problème de l'élargissement de la C.E.E., c'est d'abord poser celui des règlements communautaires et de la discipline imposée aux pays candidats. L'accord sur la notion de prix minimum a été acquis, à Bruxelles, dans cette perspective. Ensuite, les coûts de production vont évoluer en Espagne, inévitablement ; en attendant, il faut mettre en place des barrières vraies, qui ne seront levées que lorsque les conditions seront identiques de part et d'autre. Cela peut prendre dix ou quinze ans, que nous devons mettre à profit pour renforcer notre organisation et nos productions, en menant, dans le domaine viticole, une politique de qualité. En dehors de cette politique, il n'y a aucune chance de salut.* »

« *Politique de qualité* » est une formule que l'on retrouve dans tous les discours, ceux des responsables professionnels comme ceux des élus. Nul ne prétend faire absorber par le marché, à n'importe quel prix, la fameuse « bibine », condamnée par M. Christian Bonnet lorsqu'il était ministre de l'agriculture. Mais, au-delà de cette profession de foi, comment faire disparaître cette « bibine » sans que ceux qui la produisent ne « *crèvent* », selon la formule du même ministre ? Et les productions de meilleure qualité ne sont-elles pas, elles aussi, menacées ? C'est bien ce que pensent les responsables agricoles, qui, pour cette raison, s'opposent à l'intégration de l'Espagne dans la C.E.E. « *Il faut se mettre à leur place*, dit M. Delmas. *Ce sont les représentants de la population. Ils prennent une position dure — et ils ont raison — afin d'obtenir le maximum de garanties.* » Et M. Blanc déclare : « *Il est normal que les responsables professionnels aient d'abord une attitude coopérative. Mais, en dehors de ceux qui sont sous l'influence du parti communiste, l'immense majorité d'entre eux comprennent la situation et veulent préparer l'avenir. J'ai le sentiment que la seule chose qu'ils respectent, en cette matière, c'est l'honnêteté.* » Aux yeux du secrétaire général du P.R., ni le parti communiste, ni le R.P.R., ni le parti socialiste ne sont honnêtes. « *Parce qu'il a toujours été anti-européen*, dit-il, *le parti communiste trompe les gens en niant les problèmes que pose le développement du Midi et en prétendant que l'on peut se refermer sur soi-même. Quant au R.P.R., sa position me trouble. Le général de Gaulle et Georges Pompidou avaient, les premiers, posé le problème de l'élargissement de la C.E.E. J'espère que le R.P.R. ne se prêtera pas à un jeu démagogique, mené à des fins partisanes, ce qui ne serait vraiment pas une attitude gaulliste.* »

Pour le parti socialiste, les critiques que lui adresse M. Blanc sont assez semblables à celles que l'on entend chez les communistes. « *Les responsables socialistes*, déclare le secrétaire général du P.R., *ne tiennent pas le même langage en Languedoc-Roussillon et à Paris ou dans les réunions européennes.* » Parti dominant, mais en difficulté, dans la région (comme l'ont montré les dernières élections législatives), le P.S. s'efforce de concilier ses options européennes et la défense des populations méridionales. Il ne peut être question, pour les socialistes, de s'opposer à l'entrée dans la C.E.E. de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, pays devenus démocratiques ; c'est pourquoi ils ont souscrit à la déclaration des P.S. européens soutenant l'adhésion de ces trois pays à l'Europe (*le Monde* daté 25-26 juin). Mais, le principe étant posé, la mise en œuvre entraîne des difficultés évidentes. « *Politiquement, personne ne peut avoir d'objection contre l'élargissement du Marché commun à ces pays. Économiquement, les objections sont considérables* », déclare M. Pierre Guidoni, député de l'Aude et chef de file du CERES (la minorité du P.S.). Quelle est la position politique qui permet le mieux de répondre aux objections économiques ? Certainement pas celle du P.C.F., affirme M. Guidoni, pourtant animateur d'un courant qui a toujours été, sinon anti-européen, du moins « anti-européiste ». « *Il y a deux choses dans ce qu'on appelle l'« Europe »*, dit M. Guidoni. *D'une part, le Marché commun ; d'autre part, les institutions politiques. Un pays démocratique a le droit d'entrer dans les institutions européennes. C'est cela qui intéresse les socialistes espagnols, qui voient dans cette intégration une garantie du processus démocratique dans leur pays. Autre chose est le Marché commun, qui est une affaire de gros sous, sur laquelle il faut négocier de façon très stricte.* » C'est-à-dire qu'il faut d'abord imposer au gouvernement français qu'il pose des conditions « *préalables à la signature du traité d'adhésion de l'Espagne et des deux autres pays candidats à la C.E.E.* ».

Pour M. Guidoni, il s'agit donc d'établir un rapport de forces vis-à-vis du gouvernement, ce que ne fait pas le parti communiste. « *Le P.C. consacre tous ses efforts à prouver qu'il est complètement isolé sur cette question*, dit-il. *S'ils voulaient réellement défendre les intérêts de la population, les communistes rechercheraient des alliances pour peser sur les décisions du gouvernement.* » Il est vrai que, par exemple, dans un tract que les militants communistes ont distribué, cet été, aux touristes, on peut lire : « *N'est-ce pas une liberté fondamentale pour chaque Française et Français que de vivre, travailler et décider au pays ? Cela, le parti communiste est le seul à vous le dire. M. Giscard d'Estaing vous sacrifie sur l'autel du Marché commun, parce que cela fait l'affaire des banquiers et des gros industriels. M. Chirac fait des discours, mais le R.P.R. siège dans la majorité. Le parti socialiste soutient la politique de MM. Schmidt et Giscard d'Estaing.* » Mais les communistes estiment que c'est le P.S. qui, par son approbation de principe, affaiblit le « front du refus ». « *La position du P.S. donne aux gens de faux espoirs*, dit M. Balmigère. *On leur fait croire que la région peut résister à la concurrence espagnole et on les incite à prendre les avantages que le gouvernement pourra leur offrir. C'est une duperie.* »

« *A 3 millions de francs par hectare, les vignerons prendront la prime d'arrachage et quitteront la vigne. Les communistes le savent bien* », affirme M. Jean Matouk, conseiller municipal socialiste de Nîmes et conseiller régional. Sachant cela, la tromperie ne consiste-t-elle pas à faire comme si l'on pouvait empêcher l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. ? « *Comme le marché italien, les marchés espagnol, grec et même portugais sont, pour les producteurs industriels et pour les agriculteurs du nord de la France, des marchés trop prometteurs, qui ne peuvent pas être négligés* », écrit M. Matouk (1). C'est là, estime-t-il, une donnée fondamentale dont les responsables méridionaux doivent tirer parti. « *Les industriels*, dit-il, *vont faire pression sur le gouvernement pour qu'il fasse des concessions aux agriculteurs du Midi, afin que l'Espagne entre au plus tôt dans le Marché commun.* » Il faut donc profiter de cette conjoncture pour obtenir, enfin, de Paris, une véritable politique d'aménagement du Languedoc-Roussillon et une révision de la politique agricole commune pour les produits méditerranéens. Mais cela suppose une unité d'action entre les élus et les milieux professionnels ; sinon, le gouvernement se tirera d'affaire en distribuant des crédits dans tel ou tel département ou canton et à telle ou telle catégorie d'agriculteurs.

M. Guidoni : non, jusqu'à ce que...

Il n'y aurait donc, entre communistes et socialistes, qu'une divergence sur la stratégie à adopter ? C'est ce que semble indiquer M. Tailhades, lorsqu'il déclare : « *Le Marché commun, tel qu'il existe actuellement, n'a pas notre adhésion. L'opposition que nous marquons est très nette, parce que les conditions préalables que nous jugeons nécessaires ne sont pas remplies.* » Et M. Sénès confirme : « *Il ne saurait être question pour nous de voter l'admission de l'Espagne dans la C.E.E. si nous n'avons pas de certitude sur l'égalité des droits, des devoirs et des charges au sein de la Communauté.* » Position que M. Guidoni résume en ces termes : « *Ce n'est pas un « oui, mais », c'est un « non, jusqu'à ce que... »* » Mais, si le P.S. pense pouvoir peser sur les orientations de la politique européenne et régionale du gouvernement, le P.C. estime, au contraire, que c'est impossible. « *Le gouvernement actuel est incapable de régler le problème du Languedoc-Roussillon* », affirme M. Robert Jonis, vice-président du conseil général du Gard, premier adjoint au maire de Nîmes et conseiller régional. En refusant l'élargissement de la C.E.E., les communistes entendent s'opposer une fois de plus à l'« *Europe du grand capital et des firmes multinationales* », qu'ils ont dénoncée depuis sa création et dont il est aujourd'hui prouvé, jugent-ils, qu'elle ne peut apporter rien d'autre aux travailleurs de l'industrie et de l'agriculture, qu'une aggravation de leur situation. Ainsi, la campagne menée par le P.C. dans le Midi, reprenant le mot d'ordre du mouvement occitan *Vivre au pays*, s'inscrit dans son analyse d'ensemble de l'évolution du capitalisme européen, du rôle que jouent les partis socialistes face à cette évolution, et de celui que doivent tenir les communistes au service des victimes de cette politique.

« *Le P.C. devient un syndicat de fonctionnaires de la contestation* », ironise M. Matouk. Pour M. Delmas, « *la campagne du P.C. a été un four sensationnel* », et M. Guidoni affirme : « *Je suis persuadé que notre position sera mieux comprise que celle du parti communiste dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon.* » Il n'en est pas moins vrai que la campagne menée par le P.C., et à un moindre degré les positions prises par M. Jacques Chirac contre l'élargissement de la C.E.E., ne laissent pas indifférents les partisans de cet élargissement. Certes, les responsables agricoles, hormis ceux qui appartiennent au parti communiste, ou proches de lui, n'identifient pas ses positions et celles qu'ont adoptées les chambres d'agriculture. Mais, si toutes les formations politiques s'accordaient à approuver l'entrée des pays méditerranéens dans le Marché commun, ou, du moins, à la juger inéluctable, la situation serait plus commode. Qui sait si l'entêtement des communistes ne va pas encourager les viticulteurs à réagir contre le gouvernement, comme ils ont montré, ces dernières années, qu'ils pouvaient le faire ? Cependant, l'engagement des militants communistes peut aboutir, au contraire, à canaliser un tel mouvement vers des formes d'action plus paisibles. Mais la campagne du P.C. inquiète les autres partis pour une deuxième raison : les communistes ne risquent-ils pas de marquer des points dans la région lors des élections européennes de juin 1979 ? M. Guidoni estime que l'attitude du parti communiste est en grande partie inspirée par des considérations électorales ; il ajoute que, pour cette raison même, elle ne peut pas avoir beaucoup d'écho dans des régions où le parti socialiste est chez lui.

(1) *Le Languedoc et l'Avenir*, Montpellier, 1978.

Prochain article :

PROVENCE ET MIDI-PYRÉNÉES

CONJONCTURE

Sans vergogne

(Suite de la première page.)

La comparaison avec l'Allemagne est trompeuse : car il y a toute la différence entre la concurrence extérieure que subissent les industries dans un pays dont la monnaie ne cesse de s'apprécier, et dans le nôtre qui, au contraire, doit prendre *un certain recul pour relancer ses* exportations par une sous-évaluation de sa devise. Mais qu'importe ! Il faut que les profits montent et que les salaires stagnent. Une doctrine qui a échoué partout à ranimer l'investissement et l'emploi sert d'alibi au choix délibéré d'une clientèle.

∴

Le budget ne fait pas autre chose. Pour les recettes, l'imagination n'a pas coulé à flots. On augmente l'essence, l'alcool et le tabac. Quant à l'impôt sur le revenu, quelques-unes des aggravations introduites ne seraient pas indéfendables si elles ne visaient essentiellement les salariés, cependant que les allégements *se multiplient sur les autres catégo*ries. Que les 10 % de frais professionnels disparaissent au-delà de *400 000 F par an, soit. Que les* déductions supplémentaires, qui se sont accumulées sur les métiers les plus divers et quelquefois les plus imprévus, soient désormais rabotées, on conviendra qu'après tout les intéressés peuvent faire valoir leurs frais réels si les 10 % de droit commun ne leur suffisent pas. Qu'en revanche, et une fois encore, les tranches les plus élevées ne soient pas remontées dans la mesure de la hausse des prix, les cadres ont le droit de protester : ce ne sont pas seulement les dirigeants qui sont touchés, puisque *les tranches en cause commencent* à moins de 10 000 F imposables par mois.

Dans le même temps, quand à la télévision on demande à M. Papon comment il assurera une assiette plus rigoureuse pour les bénéfices qui, à la différence des salaires, ne sont pas déclarés par des tiers, il pense que le pouvoir a assez fait en créant les centres de gestion agréés. On sait de quoi il s'agit : pas même d'experts comptables, ont déjà l'intervention, dans le *régime français, ne garantit pas la* véracité des comptes. Or, en contre*partie de l'inscription* dans ces centres, industriels, commerçants, professions libérales, bénéficient immédiatement de la réduction de 20 % sur le revenu jusqu'alors réservée aux salariés. On n'a pas attendu de vérifier que les bénéfices déclarés se rapprochaient davantage de leur montant probable. On a oublié que les indépendants pouvaient imputer comme *frais* professionnels tout autre chose que la liste limitative imposée aux travailleurs.

On a fait fi de l'idée que rappelait le doyen Vedel dans un rapport au Conseil économique et social : « Les entreprises amortissent leurs bâtiments et leur matériel ; *s'il n'y a pas* un abattement particulier pour les salariés, où figurera l'amortissement du capital humain ? » Et le comble est que ces rémunérations, assimilées à des salaires quand il s'agit de les avantager à l'impôt sur le revenu, cessent de l'être pour l'assiette de la *taxe professionnelle : elles n'entrent* pas dans les bases de cette taxe, *de telle sorte* que, légalement, elles supportent un total d'impôt inférieur à celui dont les salaires sont chargés.

A la propriété, on ne demande *que de légers sacrifices. Une majo*ration des droits d'enregistrement sur les achats de résidences secondaires ; une réduction des abattements forfaitaires sur le revenu des locations. Et il est vrai que ces pourcentages de réduction n'étaient généralement pas justifiables. On aurait pu faire tout de même une exception pour les propriétaires de locaux à loyer contrôlé, dont les revenus peuvent être dérisoires ou même négatifs. Comme ce sont ordinairement les moins fortunés, valait-il la peine de s'en soucier ?

Au moment où l'on a tant de peine à trouver quelques recettes, on exonère les entreprises nouvelles des impôts sur les bénéfices. Il n'y a pas si longtemps que l'Etat a sacrifié 2 milliards pour favoriser les achats d'actions, sans poser même pour condition qu'ils procèdent d'une épargne neuve, non de la liquidation d'autres avoirs, fût-ce des titres d'emprunts de ce même Etat.

∴

De bonnes recettes, assurant plus de justice, la liste en est longue. On voudrait au moins en suggérer deux.

Si l'on veut écarter les déductions particulières dont bénéficient certaines catégories de salariés, au moins en contrepartie pourrait-on prendre une mesure dont les effets économiques sur les prix et sur le tourisme pourraient être considérables : supprimer radicalement la déduction des repas d'affaires, qui devraient être considérés comme de la consommation pure et simple. Il n'y a pas ici de demi-mesure. Un plafonnement des prix déductibles n'empêcherait pas la fraude, par exemple le décompte de plus de repas qu'il n'y avait de convives, *ou le ramassage sur la table voisine* d'une note abandonnée par un particulier et qu'une entreprise fera figurer en dépense.

Il n'y a pas de « vérité des prix » tant que l'Etat, par des remises d'impôt, prend en charge la moitié ou jusqu'à 60 % de cette consommation des plus riches. Si cette subvention énorme et cachée disparaissait, on verrait les prix des restaurants s'abaisser en chaîne, depuis les plus luxueux jusqu'aux plus modestes. Avant la guerre, les restaurateurs moyens, faute de calculer leurs prix de revient, doublaient le prix au détail des plats qu'ils servaient : c'est ce qu'ils appelaient la « culbute ». Aujourd'hui, on peut constater aisément qu'ils multiplient par quatre ou par cinq. Il serait temps de mettre un terme à ce gigantesque transfert du revenu national sur la « bouffe » et la « limonade ». Les travailleurs trouveraient des tables plus accessibles, les jeunes pourraient y emmener leurs petites amies, les touristes cesseraient de se sentir matraqués.

Autre réforme. Depuis 1963, les plus-values sur terrains étaient taxées sans limite de temps. L'impôt commençait à peine d'être rodé que, sous le prétexte d'une généralisation *de la taxation des plus-values*, on a décidé de gommer progressivement après dix ans, d'effacer complètement après trente ans celles qui étaient réalisées sur terrains. L'Etat pourrait regagner près de 1,5 milliard en revenant sur cette largesse, que le gouvernement de l'époque aurait eu *le moyen de bloquer en invoquant* l'article 40, qui interdit au Parlement *de réduire* les recettes *existantes.*

Il est vrai que cette singulière *mesure* était due à l'initiative du rapporteur général de la commission des finances. C'est le même qui, pour ce *haut fait, est aujourd'hui ministre* du budget.

PIERRE URI.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 21 septembre 1978, à 14 heures
UN TERRAIN d'une superficie de 3 ha 51 a 68 ca
sur lequel sont édifiés
Une USINE, des ATELIERS et des BUREAUX
sis communes de
AVRON et VILLEPAIL (Mayenne) lieudit « CHATTEMOUE » et « LE GUE »
et le Fonds de Commerce de Préfabrication d'Escaliers y attaché ainsi que le matériel et le stock de matières premières à reprendre à dire d'expert
Mise à prix : 250.000 francs
qui s'appliquera pr 4/5 pr les élém. immob., 1/5 pr le fonds comm.
S'adr. à Me Marcel BRAZIER, avocat, 178, bd Haussmann, Paris (8e) ; à tous avocats postul. près les Trib. de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; Me SAGETTE, syndic, 6, rue de Savoie, Paris (6e).

VENTE sur saisie immobilière AU PALAIS DE JUSTICE A NANTERRE, le mercredi 27 septembre 1978, à 14 h., EN UN SEUL LOT
RUEIL-MALMAISON, 183, avenue Napoléon-Bonaparte
IMMEUBLE à usage de bureaux (occupé)
le jardin et UN CHALET type Canada de 56 m2, *occupé par la partie saisie*, le tout d'une superf. de 939 m2 d'après le cadastre, section AX n° 6.
MISE A PRIX : 170.000 FRANCS
S'adr. Me A.-M. TROUBLE, 28, rue d'Angiviller à VERSAILLES. T. 950-04-45 à tous autres avoc. postul. près le Trib. Grande Instance de NANTERRE.

VENTE sur saisie immobilière au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 28 SEPTEMBRE 1978, à 14 heures - EN UN LOT :
UN APPARTEMENT de 6 P. P. comprenant : entrée, salle à manger, chambre et cuisine sur cour, salon et trois chambres sur rue, salle de bains et débarras sur courette, W.-C. - SURFACE TOTALE 106 m2 au premier étage DEUX CHAMBRES au sixième étage - CAVE - Dans immeuble
30, RUE MADAME à PARIS (VIe)
MISE A PRIX : 500.000 F. — S'adr. Me GASTINEAU
avocat à Paris (1er), 29, rue des Pyramides, tél. 260-46-79 ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL ; et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 28 septembre 1978, à 14 h.
APPART. PARIS 6e - 3, r. HERSCHEL 4 pièces, 1 pièce, 2 caves
MISE A PRIX : 660.000 F S'adr. Me RÉGNIER, avocat à Paris, 15, rue de Surène.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 1978, à 14 heures
APPARTEMENT, CAVE et EMPLACEMENT PARKING
entrée, séjour, trois chambres, deux salles de bains avec W.-C., cuisine
à PARIS (7e), 66 et 68, rue de l'Université et 14, rue de Poitiers
Mise à prix : 300.000 francs
S'adr. à Me E. INBONA, avocat, 3, rue Danton à Paris (6e), tél. 325-55-12.

A VENDRE NORMANDIE
TRES BELLE PROPRIETE
87 HECTARES
moitié bois, moitié herbages et labours le tout entièrement clos.
GDE MAISON NEUVE Tout confort.
Ecrire Mes HELLEBOID et RAULT, not. ass., 14240 CAUMONT-L'EVENTE.

Vente sur saisie immob. au Palais de Justice d'EVRY, rue des Mazières, le Mardi 26 septembre 1978, à 14 h :
UN APPARTEMENT
1 CAVE, EMPLACEMENT VOITURE
à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
(Essonne) Résid. du BOQUETEAU
Bâtiment 3, rez-de-chaussée, porte 1 (lots nos 55 - 313 et 546)
MISE A PRIX : 37.000 FRANCS
Consignation préalable pour enchérir
IMMEUBLE LIBRE
Etude de Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. : 496-30-26 - 496-14-18. Visite : 23 septembre 1978, de 10 h 15 à 11 h 45.

Et. Me DAUVERGNE, not. à La Roche-Guyon (95), adj. volont. le samedi 16 sept. 1978, à 15 h. — En 2 lots :
IMPORTANTE MAISON
AVEC 1 HA 22 A 68 CA
2 étangs avec ancien potager, l'ensemble d'une cont. de 2 ha 33 a 45 ca Dem. affiche au not. Tél. 479-70-07.

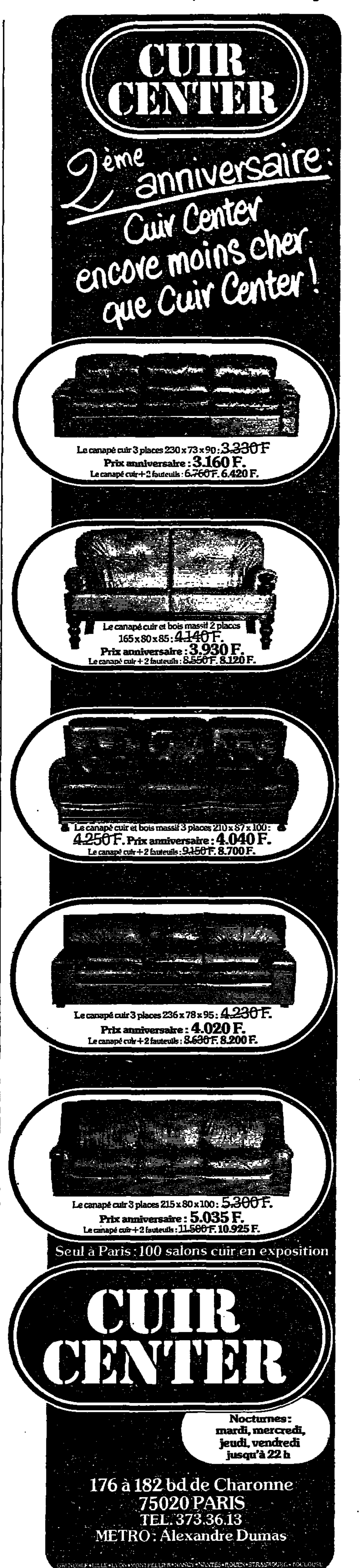
Vte sur saisie immob. au Palais de Justice d'EVRY, rue des Mazières, le *Mardi 26 septembre 1978, à 14 h* :
UN PAVILLON
SITUE A
SAINT-GENEVIÈVE-DES-BOIS (91)
22, RUE DES POMMIERS
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
Consignation préalable pour enchérir.
Renseign. Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis. — Téléphones : 496-30-26 - 496-14-18.

Vente au Palais de Justice à PARIS Jeudi 28 septembre 1978, à 14 heures :
LOGEMENT 1 PIECE CUISINE
PARIS 18e **44, r. CHAMPIONNET**
MISE A PRIX : 18.000 FRANCS
S'ad. Me Régnier, Avocat à Paris 15, r. de Surène

VENTE s/saisie immob. au Palais de Justice d'Evry, rue des Mazières, le MARDI 26 SEPTEMBRE 1978, à 14 h.,
UN STUDIO DOUBLE
avec coin kitchenette, salle de bains et w.-c. (31 m2 environ).
à GRIGNY II (Essonne)
26, avenue des Sablons, Bât. *J5 RDC*
MISE A PRIX : 20.000 F.
Consignation préalable pour enchérir.
IMMEUBLE LIBRE
Etude de Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. : 496-30-26 et 14-18. Vis. samedi 23 sept. de 8 h 30 à 10 h, et lundi 25 de 13 h 30 à 14 h 30.

Vente sur surench. au Palais Justice à Paris, jeudi 28 septembre 1978, 14 h.
UNE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE INDÉPENDANTE
élevée en ciment armé et briques apparentes, garage au sous-sol dépendant d'un immeuble
sis à PARIS (12e), 68-70, avenue de Saint-Mandé
MISE A PRIX : 374.000 FRANCS
S'adr. 1) Cabinet de Mes Roger ENNEQUIN et J.-F. MASSELIN, avocats à Paris (16e), 16, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (tél. 720-84-66) ; 2) Cabinet de Me Paul BAILLY, avocat à Paris (1er), 18, rue Duphot (tél. 260-39-13) ; 3) à tous avocats près les Trib. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

VENTE sur surenchère du dixième au Palais de Justice à NANTERRE, LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 1978, à 14 heures - EN UN LOT
5 LOCAUX et UN PORCHE sur rue et cour
au rez-de-chaussée, Bâtiment A, dans immeuble sis
13, rue du PARCHAMP. — BOULOGNE-BILLANCOURT
Mise à prix : 149.600 F - S'adr. Me Alain GASTINEAU
avocat à Paris (1er), 29, rue des Pyramides, tél. 260-46-79 ; Me BIDOIT et Me SCHMIDT, avocats à Paris ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; sur lieux pr vis.



AFFAIRES

Le gouvernement proposerait de soumettre à l'impôt les excédents d'exploitation du Crédit agricole

Selon toutes probabilités, le gouvernement proposerait, dans les prochains mois, de soumettre à l'impôt sur les bénéfices, au taux de 50 %, les « excédents d'exploitation » réalisés par le Crédit agricole. Ensemble de coopérateurs de droit privé à caractère mutualiste, le Crédit agricole ne supporte pas d'imposition sur ses bénéfices, qu'il qualifie d'« excédents », comme le font tous les organismes à but non lucratif.

Excédents ou bénéfices, le surplus dégagé par la « banque verte » a très fortement augmenté depuis trois ans, passant de 658 millions de francs en 1975 à 1,5 milliard de francs en 1977, soit plus que la B.N.P., le Crédit lyonnais et la Société générale réunis. Cette progression est due, pour une part appréciable, au fait que le Crédit agricole, collectant plus d'argent qu'il ne peut en prêter à ses clients (25 % des dépôts bancaires), se voit contraint de le prêter aux autres établissements au taux du marché.

Elle n'a pas manqué de préoccuper lesdits établissements, qui, dès le lendemain des élections, ont lancé une offensive contre la « banque verte », l'accusant de concurrence déloyale et mettant en cause ses trois « privilèges » : monopole pour la distribution des crédits bonifiés à l'agriculture, extension « abusive » du champ de la « ruralité », exemption fiscale.

Les pouvoir publics, saisis de la controverse, sont fort embarrassés. Pour calmer les esprits, ils verraient d'un bon œil la suppression de l'exemption fiscale sur les résultats ; mais ils doivent tenir compte de la législation sur les coopératives, qui exonèrent les opérations traitées avec leurs seuls sociétaires. Il est fort probable que ces derniers, au nombre de trois millions pour le Crédit agricole, groupés dans trois mille caisses locales et quatre-vingt-quatorze caisses régionales, n'accepteraient d'être taxés qu'en échange d'une liberté d'action totale, cauchemar des autres banques, au nom de l'égalité de traitement. Selon toute vraisemblance, et pour le même motif, ils demanderaient l'extension au Crédit mutuel, leur « frère ennemi », de la taxation des résultats. Le débat risque donc de prendre une ampleur certaine et d'éveiller de profondes résonances dans les villes comme dans les campagnes. — F. R.

Montedison ayant découvert du pétrole

FORTE HAUSSE A LA BOURSE DE MILAN

(De notre correspondant.)

Rome. — C'est l'euphorie à la Bourse de Milan où, depuis quelques jours, les valeurs enregistrent une forte progression. Le cas le plus spectaculaire est celui de Montedison, dont les actions ont monté de 41,4 % en l'espace de quatre jours.

Le succès du premier groupe chimique italien privé s'explique, semble-t-il, par deux raisons : la prochaine augmentation de capital de 200 milliards de lires qui serait financée par des pays arabes, et la découverte de pétrole au large de Marina-di-Ragusa, en Sicile sud-orientale. En fait un seul puits a été creusé jusqu'à présent, à une profondeur de 3 500 mètres. Il a indiqué la présence d'hydrocarbure liquide et gazeux. Un deuxième forage sera effectué dans une quinzaine de jours.

Le fait qu'on engage cette nouvelle dépense est considéré comme un signe encourageant. Mais seul un troisième puits, précise-t-on au siège de la société milanaise, permettrait d'évaluer l'importance réelle de cette nappe dans une zone où l'on n'avait jamais trouvé de pétrole. — R. S.

ROMANET MET LE QUARTZ DANS LES CUISINES

Après les montres et les réveils, la révolution de l'électronique gagne maintenant les pendules. Mettant les bouchées doubles pour devancer ses concurrents (Jazz, Bayard, Vedette), la société Romanet, de Morbier (Jura), a décidé d'équiper dorénavant tous les modèles de sa collection avec des modules à quartz, et ce sans modifier les prix de vente.

Ce double pari sur l'avenir, pris grâce à la mise au point d'un moteur du type « pas à pas », moins cher que ceux qui existent actuellement sur le marché, permettra à Romanet, déjà numéro 1 pour la fabrication d'horloges campagnardes, de prendre la première place sur le marché français dans la production de pendules à quartz analogiques (cadrans à aiguilles) de cuisines.

Afin d'assurer son développement, la société, qui a dépensé en études 1 million de francs pour prendre le virage de l'électronique, compte obtenir maintenant une aide des pouvoirs publics dans le cadre du plan horloger. Ses dirigeants ne sont pas opposés à une association avec un grand de la profession, mais repoussent pour l'instant toute idée de fusion. « *Elle ne s'impose pas* », affirment-ils.

Le chiffre d'affaires de Romanet, qui augmente de 10 % à 15 % l'an, grâce à la montée régulière des exportations (33 % du total), devrait atteindre cette année 23 millions de francs. La moitié de ce chiffre est constituée par la vente de produits finis (pendules et horloges), l'autre par la vente des mouvements nus. La rentabilité de la firme atteint 12 % avant amortissements et frais financiers, l'objectif étant d'atteindre 15 %. En 1979, l'horlogerie électronique représentera à elle seule 50 % du chiffre d'affaires de Romanet. — A. D.

COMMERCE

LES DÉTAILLANTS ESCOMPTENT UNE REPRISE ASSEZ MARQUÉE estime la Banque de France

« *Les commerçants escomptent une reprise des ventes assez marquée en septembre-octobre après cette période de plafonnement de leur activité. Compte tenu de l'état de leurs stocks et des perspectives d'évolution des tarifs des fournisseurs, ils envisageaient d'accroître assez fortement leurs commandes au cours des premières semaines de septembre* », écrit la Banque de France dans son enquête mensuelle de conjoncture, consacrée en juillet-août au seul commerce de détail.

La Banque de France ajoute : « *Les trésoreries commerciales ont continué, dans l'ensemble, de bénéficier d'une assez large aisance, exception faite du secteur de l'habillement où la relative faiblesse des transactions s'est traduite par une contraction des ressources* »

VERS DE NOUVELLES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS CHEZ RENAULT-VÉHICULES INDUSTRIELS.

« *La non-reprise des marchés français et internationaux, si elle devait se prolonger, risquerait d'imposer, à court terme, un ajustement de notre activité industrielle à nos marchés réels. La recherche d'un meilleur rapport de compétitivité charges-ressources est la seule façon de préserver l'avenir* », a déclaré, le 14 septembre à Lyon, au cours d'une conférence de presse, M. François Zannotti, P.-D.G. de Renault-Véhicules industriels, filiale de la régie Renault, constituée de la fusion de Berliet et de Saviem.

Interrogé sur les rumeurs faisant état d'un nouveau train de plusieurs milliers de suppressions d'emploi et d'un abaissement à cinquante-cinq ans de l'âge de la préretraite au sein du groupe, M. Zannotti ne les a pas formellement démenties. Il a notamment déclaré : « *Nous travaillons à court terme. Notre prochaine conférence de programme, qui fixera nos projets pour les trois mois à venir, se réunira après le Salon de l'automobile (qui s'ouvre le 5 octobre). Quant au problème des structures, je veux en parler d'abord avec nos partenaires sociaux. La loi m'en fait obligation et cela va dans le sens de mon éthique personnelle.* » Il a annoncé que le comité central d'entreprise de R.V.I. serait réuni dès que la fusion de Saviem et de Berliet serait officiellement réalisée (le 3 octobre).

ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS PÉTROLIÈRES SOVIÉTIQUES ATTEINDRAIENT 185 MILLIONS DE TONNES EN 1985

L'Union soviétique devrait tripler ses exportations pétrolières vers l'Ouest d'ici à 1985. Telle est du moins l'opinion de Petro Studies, un institut suédois spécialisé dans l'analyse des industries pétrolière et gazière d'U.R.S.S. Le rapport publié par cet organisme sur « *les préparatifs soviétiques pour un développement majeur des exportations pétrolières* » s'inscrit donc en faux contre les conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la C.I.A., qui prévoyait une baisse importante de la production soviétique d'hydrocarbures, qui obligerait le pays à devenir importateur net en 1985.

Petro Studies évalue à 185 millions de tonnes les exportations de pétrole en 1985, l'essentiel étant dirigé vers l'Europe occidentale (la part soviétique de ce marché passerait de 9,7 %, en 1977, à près de 25 %).

L'État prendrait le contrôle des sociétés sidérurgiques

(Suite de la première page.)

De cette façon, les prêts du Fond sde développement économique et social (F.D.E.S.) et ceux du Crédit national — plus de 10 milliards de francs — seraient transformés en « prêts participatifs », formule créée à cet effet par la loi Monory du 13 juillet 1978, le service des intérêts et du remboursement étant suspendu pour l'instant.

● En ce qui concerne le plus gros morceau, à savoir les 13 milliards de francs d'obligations émises dans le public par le Groupement de l'industrie sidérurgique (G.I.S.), la charge des coupons et des amortissements (un peu moins de 2 milliards de francs(serait pour une grande part assumée par le Trésor, quitte pour ce dernier à trouver sur le marché les fonds nécessaires, sur sa garantie. Comme

Comme nous l'avions laissé prévoir (*le Monde* du 3 août), les pouvoirs publics ne voudraient pas ébranler le marché obligataire, grand pourvoyeur des établissements publics et privés.

● Quant aux crédits consentis par les banques a moyen et court terme (plus ou moins 10 milliards de francs, on ne sait trop, tant les établissements sont discrets à cet égard), une partie seulement sera « moratoriée », que ce soit en remboursements ou en intérêts. Le gouvernement ne verrait pas l'utilité d'ajouter un second naufrage au premier, les banques ayant besoin de leurs ressources pour financer la mutation de l'économie française.

● Dernière disposition, et sans doute la plus importante, sinon pour les montants mis en jeu, du moins pour la signification : les fonds propres des sociétés sidérurgiques, essentiellement Sacilor et Usinor, tombés pratiquement à zéro, seraient reconstitués au moyen d'un « coup d'accordéon » : réduction du capital nominal pour consacrer les pertes, puis augmentation, par conversion en actions d'une partie des créances détenues par la puissance publique et les banques qui, de ce fait, deviendraient les principaux actionnaires de ces sociétés, aux lieu et place des maisons mères actuelles : Marine-Wendel et Denain-Nord-Est.

Ce changement de majorité — peu difficile, au demeurant, puisque la capitalisation boursière de Sacilor est tombée à 120 millions de F et celle d'Usinor à 400 millions de F — se traduirait également par un changement de dirigeants. Bien entendu, toutes ces mesures, y compris peut-être le transfert du contrôle des sociétés, seraient temporaires — du moins dans l'esprit des pouvoirs publics. — le remboursement des créances étant envisagé à échéance plus ou moins éloignée et les actions détenues par les banques et la puissance publique étant susceptibles, éventuellement, d'être tibles, éventuellement dêtre revendues.

Prendre le contrôle pour assainir

Ce projet, s'il n'est pas fondamentalement modifié — et il pourrait ne pas l'être — risque d'être fraîchement accueilli.

En premier lieu, n'équivaut-il pas à procéder à une nationalisation plus ou moins déguisée ? En ce cas, la gauche triompherait à juste titre, clamant que le pouvoir retient enfin une solution qu'elle préconisait, notamment la prise de contrôle par l'Etat grâce à une conversion de ses créances en capital, chère à Michel Rocard. Pourquoi, alors, avoir attendu si longtemps ? A droite, M. Messmer pourra rappeler que, dès avril 1973, lors de l'octroi d'une « rallonge » de crédits publics pour Fos, il avait proposé une prise de participation de l'Etat dans la sidérurgie. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber était également partisan de cette formule, qu'il abandonna en janvier 1977 à la demande de l'Elysée : « *formule stérilisante* », avait-il dit alors.

En l'occurrence, M. Barre répondra, sans doute, qu'il n'entend nullement nationaliser la sidérurgie française et suivre ainsi l'exemple de la Grande-Bretagne et de l'Italie où, faute de procéder à des compressions d'effectifs substantielles, le contribuable se trouve obligé d'alimenter un trou sans fond. Dans l'esprit du premier ministre, il s'agirait d'abord de transformer en entreprises viables de perpétuels assistés, avec une autonomie de gestion dans le cadre de l'économie libérale. A cet égard, la personnalité des nouveaux dirigeants sera significative.

En second lieu, l'importance de l'effort demandé à l'Etat sera sévèrement critiquée, non seulement à gauche, mais à droite. A la vérité, et compte tenu de l'énormité des sommes en jeu — l'unité de compte dans ce secteur sera bientôt la dizaine de milliards de francs — une autre solution est-elle possible ? Qui est capable, actuellement, d'immobiliser sans intérêt une telle masse de capitaux ? Les actionnaires ? Même ce qui reste aux de Wendel serait une goutte d'eau dans la mer. Les banques ? Certains, les accusant d'avoir longtemps encaissé de gros agios sur le dos des sociétés, souhaiteraient participer largement au sauvetage ; mais, là encore, les sommes nécessaires sont hors de proportion avec les fonds propres et les réserves des banques, notamment nationalisées.

Il faut bien le dire : c'est un désastre national, pour lequel seule la nation peut et doit consentir un effort, comme le disait M. Ceyrac dans l'entretien qu'il accordait au *Monde* le 8 septembre. *Cet effort*, M. Barre le sait bien, ne saurait être accepté par le Parlement et l'opinion publique sans le transfert des propriétés et le changement des hommes.

D'autre part, et surtout, il consacre l'échec d'une politique dirigiste vieille de vingt ans, qui veut garder le capitalisme tout en lui liant mains. Pendant longtemps, les pouvoirs publics ont refuser au patronat de la sidérurgie la liberté des prix, puis celle de comprimer les effectifs, comme le veut le jeu cruel mais cohérent du capitalisme. En même temps, ils l'incitaient à s'endetter trop lourdement, favorisant en même temps le penchant des techniciens à se suréquiper sans souci suffisant de l'équilibre financier. En cas de renversement durable de la conjoncture, c'est la catastrophe.

Tirer les conséquences d'un échec aucci dramatique demande un courage certain. D'autant que M. Barre peut, à bon droit, dégager sa propre responsabilité, ce qui engage évidemment celle de ses prédécesseurs. Crever un abcès n'est jamais agréable, mais, doit-on penser à Matignon, le moment est venu de le faire.

FRANÇOIS RENARD.

M. Mayoux nouveau président de Sacilor ?

Pour la présidence de Sacilor, le nom de M. Jacques Mayoux, inspecteur général des finances, ancien directeur général du Crédit agricole, circule de manière insistante sur la place de Paris. Si cette désignation était effective, elle indiquerait que le choix du gouvernement s'est porté sur l'un des rares hauts fonctionnaires capables à la fois de gérer une affaire et de dire « non » aux pouvoirs publics, comme il l'a déjà fait dans le passé.

LE ZAÏRE COMMANDE UN CENTRAL ÉLECTRONIQUE A THOMSON

Le groupe Thomson a obtenu sa première commande à l'exportation d'un central téléphonique électronique. Le gouvernement du Zaïre vient d'acheter un central AXE dans sa version temporelle, d'une capacité de six mille lignes, pour équiper la ville de Lumumbashi, au Shaba. Le groupe a également obtenu une commande pour un central AXE temporel à Madagascar (quinze mille lignes pour la ville de Tananarive). Toutefois, les problèmes de financement de ce contrat ne sont pas encore totalement résolus. Le central AXE, développé par le goupe suédois Ericsson, est fabriqué en France par son ancienne filiale, contrôlée aujourd'hui par le groupe Thomson. Les P.T.T. françaises avaient choisi en 1976 le central AXE, aux côtés d'autres centraux électroniques (« Metaconta » d'I.T.T. et « E 10 » de la Compagnie générale d'électricité) pour équiper le réseau téléphonique français.

● *M. Philip Caldwell a été nommé directeur général de Ford*, le 14 septembre. Il remplace, à ce poste, M. Lee Iacocca qui avait été démis de ses fonctions, le mois dernier, par le P.-D.G. Henry Ford II à la suite d'une mésentente personnelle entre les deux hommes. M. Philip Caldwell, âgé de cinquante-huit ans, était depuis avril 1977 vice-président du conseil d'administration de la firme, fonction qu'il conservera. Dès 1973, il fut vice-président de Ford, et il est, depuis 1977, adjoint du président Henry Ford II. Sa nouvele nomination est la dernière étape d'un long processus de remaniement engagé par le président de Ford en vue de préparer son départ à la retraite, prévu pour 1982.

● *Une chocolaterie Cemoi sera implantée à Epinal (Vosges) en 1979.* — La société D.B.C., spécialisée dans le commerce de confiserie, qui a racheté récemment la marque Cemoi, recevra une aide publique pour créer, d'ici trois ans, à Epinal, quelque trois cents emplois. La société Cemoi, jadis implantée à Grenoble, avait connu depuis 1970 de nombreuses difficultés. Reprise par le groupe américain Di Giorgio, elle avait été de nouveau cédée par celui-ci, en 1973, à M. Maulin. Une première aide publique de 5 millions de francs s'était révélée insuffisante, mais les pouvoirs publics avaient refusé, en 1976, d'accorder les nouveaux crédits nécessaires à la survie de l'entreprise. Celle-ci avait dû cesser toute activité le 31 juillet 1976, licenciant cent dix-huit salariés à Grenoble.

LOGEMENT

LA CRISE DU BATIMENT

Le budget de 1979 prévoit une nouvelle baiss du rythme de la construction

Il ne serait guère mis en chantier plus de 400 000 logemen l'an prochain contre 556 000 il y a cinq ans

Le rythme de la construction française, qui n'a cessé de baisser depuis 1973 — diminution moyenne de 23 % en cinq ans et même de 31 % pour le secteur aidé par l'Etat, — va certainement fléchir encore en 1979, si l'on en croit les prévisions budgétaires du gouvernement. Le projet de budget pour 1979 ne prévoit en effet le financement que de 70 000 logements locatifs, contre une prévision moyenne de 103 080 dans le projet de loi de finances de 1978 (1) ; soit un recul de 32 % (— 33 080 logements) en un an et de 43 % en deux ans (le budget de 1977 formulait une prévision de 123 100 logements pour ce secteur locatif). Cette chute spectaculaire traduit les difficultés qu'éprouvent les constructeurs sociaux, essentiellement les organismes d'H.L.M. à poursuivre leur activité, vu les turbulences multiples qu'entraîne la réforme du financement de l'aide à la construction.

Le secteur de l'accession à la propriété aidée par l'Etat enregistrerait, lui, un très faible progrès : 170 000 appartements, en 1979, au lieu de 166 700 prévus par le budget de 1978 (+ 3 300 logements, soit 2 %). Il faut ajouter à ces deux catégories la construction financée par les prêts conventionnés (70 000 prévus pour 1979 — dont 24 000 donnant droit à la nouvelle aide personnalisée au logement, — contre 55 000 en moyenne pour 1978) et les logements construits dans le cadre de l'épargne-logement (20 000 prévus au cours de chacune des deux années).

De sorte qu'au total la construction neuve bénéficiant d'une aide quelconque de l'Etat porterait en 1979 sur 330 000 logements, contre 344 780 en moyenne dans le budget de 1978. Ce qui constituerait un recul de 4,3 % (14 780 logements), correspondant pratiquement à la diminution citée plus haut de la construction locative, la plus accessible aux milieux populaires. Si l'on applique ce coefficient de diminution aux prévisions globales de mis en chantier faites pour 1978 p le commissariat du Plan (430 00 ou par le patronat du bâtime (420 000), on a toutes raisons craindre que le lancement constructions nouvelles en 1979 dépasse guère les 400 000 log ments. Les mises en chantie avaient été, on le sait, de 556 0 logements en 1973 et de 549 000 1974.

Réduction de plus de 10 % des travaux budgétisés

L'analyse des crédits inscri au projet de budget confirme sombre pronostic. Les autoriss tions de programme concernai la construction neuve portent, e quatre chapitres, sur 11 491,5 mi lions de francs en 1979, contr 11 910,4 dans le budget de 197 Cette diminution nominale d 3,5 % se traduira par une réduc tion beaucoup plus considérabl des travaux, puisque, d'une anné sur l'autre, le coût de la construc tion aura progressé. A s'en teni aux hypothèses officielles d hausse des prix, cela signifierai une diminution de plus de 10 % du volume des travaux permi par le nouveau budget.

Le projet de budget prévoit e outre 861,1 millions de franc d'autorisations de programm pour améliorer en 1979 111 13 appartements existants, tandi que le précédent avait inscri seulement 719,7 millions pou rénover 88 490 appartements ; soi une aide moyenne de 7 750 F pa logement contre 8 135 F en 1978 ; ce qui, compte tenu de la hausse des prix, correspondra à peu près à une réduction de 15 à 20 % du volume des travaux financés par appartement améliorable. Notons enfin que l'aide prévue par l'Etat pour aider certains constructeurs à supporter les surcharges foncières concernera l'an prochain moitié moins de logements que cette année : 21 970 cas contre 40 450 cette année. — G. M.

La C.G.T. : 250 000 emplois supprimés en trois ans

Au lendemain d'une rencontre avec la Confédération générale des cadres, la Fédération nationale des travailleurs de la construction (C.G.T.) a annoncé que les deux organisations avaient procédé à un échange de vues sur les problèmes de l'emploi et des salaires dans les professions du bâtiment et des travaux publics. « *Il n'est pas impossible*, a déclaré M. Tauty, secrétaire général de la fédération, *que l'adoption de positions communes à tous les syndicats soit discutée plus tard.* »

Selon la C.G.T., la situation de l'emploi dans ce secteur est devenue « *très inquiétante pour ne pas dire catastrophique* », même si les effets du chômage n'y sont pas aussi spectaculaires que dans d'autres branches de l'industrie. En effet, depuis trois ans, deux cent cinquante mille emplois environ ont été supprimés. En un an, d'avril 1977 à avril 1978, le mouvement s'est accéléré, les suppressions d'emplois se situant autour de cent mille. Depuis cette date, notamment depuis le retour des congés, ce rythme s'est encore accru. D'ici à 1983, le chiffre de deux cent cinquante mille nouvelles suppressions d'emplois pourrait être atteint, estime la C.G.T.

Selon M. Tauty, il faut vraiment ne pas regarder la réalité en face lorsque l'on déclare que le problème du logement est réglé en France et que seuls se posent les problèmes de rénovation. « *La réalité est tout autre*, affirme le secrétaire de la Fédération C.G.T. de la construction. *La crise, le manque de logements pour les plus pauvres — ceux qui ont un revenu modeste — sont criants. La situation est particulièrement grave pour le logement des ouvriers dans les foyers. En démantelant des pans entiers de secteurs industriels, que ce soit dans la sidérurgie lorraine, les houillères, le textile des Vosges, on frappe également le secteur de la construction qui sous-traite les travaux d'entretien, de modernisation, voire d'expansion de ces branches.* »

Selon M. Tauty, l'industrie du bâtiment et des travaux publics peut et doit se développer. « *Il suffirait d'en finir avec les grands groupes financiers transnationaux qui sacrifient l'intérêt du pays à leur profit personnel et notamment aux redéploiements réalisés en Afrique noire, au Moyen-Orient, au Canada ou aux Etats-Unis.* »

Dans quelques jours, a précisé M. Tauty, de nouveaux entretiens auront lieu avec le patronat sur le problème des contrats de travail. Il a précisé à ce sujet que lors des dernières réunions paritaires, les propositions patronales sur le revenu annuel garanti avaient été « *plutôt vagues* ». Il s'agirait, selon lui, d'intégrer toutes les primes dans un salaire annuel garanti qui ne dépasserait pas, semble-t-il, le niveau du SMIC, « *ce qui ne changerait rien à la situation* ». On n'aborde donc pas véritablement, selon la C.G.T., le problème du salaire réel. La C.G.T. ne refuse pas de discuter, mais elle entend en revanche que cette discussion s'engage sur l'ensemble du problème des salaires.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



elf aquitaine

La situation provisoire des comptes S.N.E.A., arrêtés au 30 juin 1978, fait apparaître un résultat de 540 millions de francs après impôts, amortissements et provisions (pou 640 millions de francs au 1er septembre 1977). Ce résultat tient compte de l'effet sur les stocks de la dépréciation de la valeur du dollar U.S. enregistrée entre le 31 décembre 197 et le 30 juin 1978. La contribution des filiales de production à la constitution de ce résultat (versement de dividendes et d'intérêts) est en hausse sensible d'une période à l'autre. En revanche, la persistance de résultats fortement négatifs dans le secteur raffinage-distribution et dans celui du nickel justifie la prise en compte dès le premier semestre d'une provision pour pertes de 613 millions de francs au lieu de 150 millions de francs l'an dernier.

Il est précisé que l'incidence sur les créances et les dettes à long terme des variations de cours des monnaies étrangères, et notamment du dollar, entre les taux de change de fin d'année et le taux de clôture ne sera prise en compte que lors de l'arrêté de fin d'exercice.

PRONUPTIA®

A la suite du récent décès accidentel de M. Henri Micmacher, président-directeur général de la société, un conseil d'administration exceptionnel s'est tenu le 6 septembre dernier. Au cours de cette séance Mme Micmacher, veuve du disparu, a été nommée Président et son fils Michel Micmacher, coopté comme nouvel administrateur. Sur proposition de Mme Micmacher, MM. Maurice Krensky et Michel Micmacher ont ensuite été nommés directeurs généraux.

Ces diverses dispositions doivent assurer à Pronuptia la continuité de sa gestion et la poursuite de sa politique commerciale.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
14 SEPTEMBRE

Flottement

Un flottement très net a été ressenti jeudi à la Bourse de Paris, et le marché, malgré la persistance d'assez forts courants d'achats, n'a pas réussi à décoller.

D'assez nombreuses ventes bénéficiaires ont, il est vrai, stoppé son envol, que l'on avait cru un moment acquis avec la reprise de l'action Peugeot-Citroën. Une trentaine de valeurs ont néanmoins monté de façon significative (1 % et plus) et Poliet, Printemps, Compagnie bancaire et Creusot-Loire ont figuré au palmarès de la séance. Mais les mauvais élèves ont été presque aussi nombreux, de sorte que, en clôture, l'indicateur instantané n'a finalement enregistré qu'une maigre avance de 0,2 % environ.

Autour de la corbeille, l'atmosphère restait cependant très sereine. La situation explosive en Iran ? « Bien sûr, elle est préoccupante », déclarent de nombreux boursiers, qui suivent aussi avec attention les négociations de Camp David.

Mais la volonté inébranlable de hausse manifestée par le marché leur semble, pour l'instant du moins, beaucoup plus digne d'intérêt.

Quelques-uns, peut-être plus clairvoyants, ne sont pas ou ne sont plus aussi catégoriques en ce qui concerne la pérennité du mouvement. « Vous pouvez vous mettre vendeur sur janvier », affirmait l'un d'entre eux. Soucieux sans doute d'y voir un peu clair pour effectuer ses placements, un habitué, en tout cas, consultait avec une grande attention un périodique spécialisé dans les pronostics astraux. Si Mme Soleil s'occupait de Bourse, elle serait assurée d'élargir considérablement son audience.

Sur le marché de l'or, redevenu anémique avec 5,6 millions de francs de chiffre d'affaires contre 10,3 millions la veille, le lingot a regagné 345 F à 29 445 F (après 29 440 F). Le napoléon s'est traité à 258,50 F, puis à 259,20 F contre 259,90 F.

LONDRES

Déprimé par la baisse de Wall Street, le marché se replie très fortement à la veille du week-end, jour des règlements. Peu après l'ouverture, l'indice des industrielles enregistre une perte de 12 points à 323,5. Recul des pétroles et des Fonds d'Etat. Nouvelle avance des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 210 65 contre 209 25

VALEURS	CLOTURE 14 9	COURS 15 9
Beecham	743 ...	748 ...
British Petroleum	910 ...	904 ...
Courtaulds	120 ...	118 ...
De Beers	480 ...	458 ...
Imperial Chemical	428 ...	417 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	256 ...	250 ...
Shell	594 ...	588 ...
Vickers	207 ..	208 ...
War Loan 3 1/2 %	31 7 8	31 3/4
*West Driefontein	34 7/8	34 1 2
*Western Holdings	28 7 8	28 3 4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

GROUPE ROYAL DUTCH - SHELL. — La Royal-Dutch annonce un dividende intérimaire inchangé de 5 florins. En revanche, la Shell augmente le sien, qui passe de 8,822 pence à 10,55 pence, et y ajoute une répartition additionnelle de 0,104 pence.

C.C.F. — Le bénéfice net consolidé du groupe pour le premier semestre s'élève à 32,75 millions de francs contre 34,42 millions au 30 juin 1977. Cette diminution du résultat est imputable à la constitution d'importantes provisions (64 millions de francs) pour créances douteuses et contentieuses, qui ont pesé sur les profits dégagés de l'activité bancaire.

USINOR. — A l'issue du premier semestre, les comptes de la société font de nouveau ressortir une forte perte, qui s'élève à 587 millions de francs contre 916 millions en 1977 à pareille époque. Ce résultat est obtenu après prise en compte des frais financiers propres (660 millions), de la quote-part des charges financières et d'amortissements de la Solmer (295 millions) et d'Alpa (12 millions), mais avant amortissements propres.

ELF-AQUITAINE. — Le bénéfice avant impôts, amortissements et provisions pour le premier semestre s'élève à 540 millions de francs contre 640 millions. Ce résultat tient compte de l'effet sur les stocks de la dépréciation du dollar et d'une provision de 613 millions de francs pour pertes subies dans les secteurs « raffinage-distribution » et « nickel ».

NEW-YORK
Forte baisse

Amorcé depuis le début de la semaine, la baisse des cours s'est subitement et fortement accélérée jeudi à Wall Street, et, en clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 887,04, accusant ainsi une perte de 12,56 points, la plus forte enregistrée depuis plusieurs mois.

L'activité, tout en se ralentissant un peu, est restée intense avec 37,41 millions de titres échangés contre 43,43 millions.

Les craintes suscitées par le renchérissement des taux d'intérêt, mais aussi par un échec toujours possible des négociations israélo-égyptiennes de Camp David, ont poussé les opérateurs à se dégager assez massivement. Après la séance, l'on apprenait du reste que la masse *monétaire, stabilisée huit jours plus* tôt, s'était de nouveau fortement gonflée.

Sur 1 920 valeurs traitées, 1 207 ont fléchi, 366 ont progressé et 347 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 253,51 (— 3,70) ; services publics, 106,70 (— 0,78).

VALEURS	COURS 13 9	COURS 14 9
Alcoa	48 3 4	45 7 8
A.T.T.	61 5 8	61 ...
Boeing	69 3 4	69 ...
Chase Manhattan Bank	34 7/8	34 3/8
Du Pont de Nemours	128 1 2	125 7 8
Eastman Kodak	62 7 8	62 3 4
Exxon	52 1/8	50 3 3
Ford	45 7 8	45 1/2
General Electric	54 1 2	53 5 8
General Foods	33 1 2	33 1 2
General Motors	65 1 8	65 1 8
Goodyear	17 3 8	17 1 4
I.B.M.	295 ...	293 3 8
I.T.T.	33 3 8	33 1 2
Kennecott	23 1 2	23 1 2
Mobil Oil	70 1/8	69 ...
Pfizer	37 .	36 ...
Schlumberger	91 3 4	88 3 8
Texaco	24 3 4	24 3 4
U.A.L. Inc.	42 1/4	40 7 8
Union Carbide	41 1 2	40 7 8
U.S. Steel	27 7 8	27 5 8
Westinghouse	22 1 2	22 3 8
Xerox	58 5 8	56 1 4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	13 sept.	14 sept.
Valeurs françaises	154	154
Valeurs étrangères	110,1	110,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	85,5	85,9

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 3/8 %

BOURSE DE PARIS - 14 Septembre - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	160	162 50	Immoinvest	94	94
Locabail Immob.	325	325 ..	Cie Lyon. Imm.	113	113 10
Loca-Expansion	115 90	114 ..	UFIMEG	100	99 90
Locafinanciere	158 .	158 ..	U.G.I.M.O.	122 50	122 50
Marseil. Credit	234	234 ..	Union Habit.	180 10	180 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Emp. 7 % 1973	3615	3625
E.D.F. parts 1956	d538	d538
E.D.F. parts 1959		521
Ch. France 3 %	174 50	173 50
A.G.F. (Sté Cent.)	405	c405
Ass. Gr. Paris-Vie		1560 d
Concorde	350	350
Epargne France	...	294
Financ. Victoire	279 50	279 50
Fonc. T.I.A.R.D.	195 50	198

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
742	4,5 % 1973	737	737 ..	737 50	737 50
2545	C.N.E. 3 %	2565	2565 ..	2565	2558 ..
365	L. L. Lefebvre	365	368 ..	365	360 ..
85	Esso S.A.F.	85 20	84 ..	84 ..	82 50
335	Eurafrance	343 50	345 ..	349 ..	345 ..
118	Nouvel. Gal.	130 10	131	131	129 .
165	Olida-Caby	205	208	207 40	211 50
115	Opfi-Paribas	115 50	115 50	115 50	113 30
455	1er. Ericsson	470	480 ..	480	476 ..
230	Thomson-Br.	247	250 ..	254	252 ..
288	Gen. Motors	284 80	284 80	284 50	288
16	Goldfields	16 15	16 05	16 05	16 75
5 40	Harmony	24 05	24 45	24 35	24 30
184	Norsk Hydro	211 80	214 ..	212 50	210
515	Petrofina	543	544	544 .	543
325	Philip Morris	330 .	329 50	329 50	329 90
56	Philips	58 55	58 90	58 .	58 20
57	Pres. Brand.	58 ..	60	59 90	..
280	Quilmès	271 ..	264	264 ..	260 10
215	Randfontein	227 ..	229 10	228 ..	228 .
275	Royal Dutch	275 80	275 50	276 .	274 80
20	Rio Tinto Zinc	21 70	21 50	21 30	21 40
52	St-Helena Co	57 50	58	58	58
390	Schlumberg.	402 10	396 50	394 .	396 50
50	Shell Tr. (S.)	49 90	50 65	50 70	50 60
655	Siemens A.G	665	664	665	666
35	Sony	34 10	33 60	33 60	33 60
265	Unilever	262 50	257	257	...
17	Union Corp.	19 35	19 30	19 35	19 10
104	U. Min. 1/10	111 30	113 .	117 ..	111 60
134	West Driet.	147 20	151	151 .	150
48	West Deep.	52 40	54 25	54 25	53 25
123	West Hold.	121 20	124 50	124 50	123 80
260	Xerox Corp.	264	253 90	253	253 60
0 90	Zambia Corp	0 96	0 96	0 96	0 95

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14 9	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 371	4 350	4 36
Allemagne (100 DM)	219 230	220 080	219 ...
Belgique (100 F)	13 932	13 968	13 475
Pays-Bas (100 fl.)	202 060	202 650	201 50
Danemark (100 krd)	79 620	80 150	79
Suède (100 krs)	98 370	98 520	98 25
Norvège (100 k.)	83	83 180	82 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 520	8 546	8 50
Italie (1 000 lires)	5 240	5 238	5 25
Suisse (100 fr.)	270 620	272 850	269 50
Autriche (100 sch.)	30 330	30 445	30 25
Espagne (100 pes.)	5 890	5 888	5 55
Portugal (100 esc.)	9 580	9 555	9 75
Canada ($ can 1)	3 766	3 744	3 775
Japon (100 yens)	2 283	2 288	2 24

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/9
Or fin (kilo en barre)	29250	29350
Or fin (en lingot)	29100	29445
Pièce française (20 fr.)	259 90	259 20
Pièce française (10 fr.)	203	204 80
Pièce suisse (20 fr.)	258 80	262 50
Union latine (20 fr.)	235	238 20
Souverain	260 20	262 .
Pièce de 20 dollars	1287 20	1290 ..
Pièce de 10 dollars	679 .	675 .
Pièce de 5 dollars	450	445 10
Pièce de 50 pesos	1140 ..	1144 ..
Pièce de 10 florins	233 ..	234 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— ACTION SOCIALE : « Une apparence de psychologie », par Bernard Garon; Répliques à Michel Lévy, par Yves Faucoup et Jack Palau.

3. ETRANGER
— La crise en Iran.
— Les entretiens de Camp David.

4. AMÉRIQUES
— NICARAGUA : la poursuite des combats inquiète de plus en plus les pays voisins.

4. ASIE

4. DIPLOMATIE
— Le sommet franco-allemand d'Aix-la-Chapelle.

5-6. EUROPE
— GRANDE-BRETAGNE : l'apparition de M. Thorpe au congrès libéral provoque des réactions diverses.

6. AFRIQUE
— TUNISIE : le procès des syndicalistes est renvoyé au 28 septembre.

7-8. POLITIQUE

12. SOCIÉTÉ
JUSTICE
— Daniel Debrielle ne s'alimente plus depuis onze semaines.

. ÉCHECS

13. SCIENCES
AÉRONAUTIQUE
— POINT DE VUE : « La coopération européenne en question : assez joué ! », par André Turcat.

14. ÉDUCATION
— La rentrée scolaire.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME
PAGES 17 A 20
— La Suisse au bon cours.
— Proche et lointaine Méditerranée : Chypre, le temps d'une accalmie ; Les nouveaux paysages d'Alger.
— Plaisirs de la table : des livres pour la faim.
— Jeux, hippisme, philatélie.

21-24. CULTURE

30. ÉQUIPEMENT
— PRÉPARATION NAVALE : les propositions de rachat de Terrin par la Ville de Marseille.

31 à 34. ÉCONOMIE
— MARCHÉ COMMUN : « Comment éviter une nouvelle guerre du vin » (I), par Patrick Jarreau.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (25)
Annonces classées (27 et 28) ; Aujourd'hui (28) ; Carnet (15) ; « Journal officiel » (28) ; Loto (28) ; Météorologie (28) ; Mots croisés (28) ; Bourse (35).

EN ITALIE

Une nouvelle arrestation dans l'affaire des Brigades rouges

De notre correspondant

Rome. — Moins de sept heures après la capture à Milan de Corrado Alunni, l'un des chefs présumés des Brigades rouges, une autre personne a été arrêtée : il s'agit de Marina Zoni, trente et un ans, enseignante de français dans un institut de la province de Varèse, dont le mari est journaliste d'extrême gauche. Cette femme s'est présentée, le jeudi 14 septembre, à une heure du matin, au domicile d'Alunni, sans savoir qu'il venait d'être pris. Elle se considérerait, elle aussi, « prisonnière politique ». Marina Zoni intéresse d'autant plus les enquêteurs qu'elle présente des ressemblances avec un portrait-robot établi, à partir de certains témoignages, après l'enlèvement d'Aldo Moro.

A-t-on trouvé dans l'appartement de Corrado Alunni des indices quelconques — armes ou documents — se rapportant au rapt et à l'assassinat du président de la démocratie chrétienne ? « *No comment* », ont répondu laconiquement les responsables de la police milanaise au cours d'une conférence de presse. On sait néanmoins que le brigadiste vivait au milieu d'un arsenal comprenant notamment des pistolets de fabrication hongroise. Il possédait tout un matériel pour fabriquer de faux papiers. Dans ses armoires, les enquêteurs ont découvert des permis pour conduire des véhicules militaires, un billet de train portant le nom d'un officier et deux uniformes de l'armée.

Ce sont les documents qui représentent, semble-t-il, la part la plus intéressante de ce butin : cartes topographiques, divers plans (ceux de la prison de Bergame et de l'aéroport de Varèse), fiches détaillées sur des magistrats, des policiers et des industriels — probablement de futures victimes des Brigades rouges. Un indice important : certains papiers d'Alunni établissent que les B.R. sont en rapport avec Prima Linea et les Brigades prolétariennes armées, deux autres organisations terroristes. Jusqu'à présent, on leur connaissait surtout des liens avec les Noyaux armés prolétariens (NAP).

Corrado Alunni sera immédiatement jugé pour détention d'armes. Mais la magistrature a cent autres raisons de le maintenir sous les verrous : ce Romain de trente et un ans est recherché pour une longue série de méfaits dont plusieurs assassinats. Son nom n'a cessé d'être associé aux attentats des Brigades rouges, depuis qu'il est entré dans la clandestinité, en janvier 1974, après avoir été un employé modèle de la firme milanaise SIT-Siemens. De nombreux journaux italiens le présentent comme le chef des Brigades rouges. En fait, on n'en sait strictement rien. Il est curieux qu'un personnage aussi important ait possédé chez lui tant de pièces compromettantes.

C'est un vrai travail de bénédictin qui a conduit la police milanaise et les carabiniers jusqu'à sa cachette. Depuis l'enlèvement d'Aldo Moro, les propriétaires de logements sont tenus de déclarer dans les quarante-huit heures l'identité des personnes auxquelles ils ont cédé un local par vente ou location. Le terroriste avait commis une faute irréparable en se déclarant architecte travaillant à Bologne. Pourquoi un architecte bolognais habiterait-il à Milan ? De fil en aiguille, et après quinze jours de recherches, Alunni a été pris au piège, sans qu'un seul coup de feu ait été tiré.

Faut-il rattacher cet exploit des enquêteurs à la nomination récente du général Della Chiesa, commandant en chef des carabiniers, à la tête de la lutte contre le terrorisme ? Il est frappant en tout cas que tout arrive en même temps : l'arrestation d'Alunni, la publication de huit lettres inédites de Moro, de nouvelles polémiques entre les partis, et toutes sortes de déclarations étranges ici ou là. Les communistes recommencent à insister sur la thèse du complot, mais ils n'avancent pas la moindre preuve à cet égard. Le seul élément vraiment troublant est la publication des lettres de Moro ; elle montre une volonté de relancer la polémique sur la manière dont l'otage avait été sacrifié à la raison d'Etat, et peut-être de « déstabiliser » le cadre politique.

Qui a pu fournir ces lettres au *Corriere della Sera* ? Ce ne peut être leurs destinataires, dont les opinions ne coïncident pas. Restent les intermédiaires (la famille Moro), ceux qui les ont eues entre les mains (la police puis la magistrature) et enfin les terroristes eux-mêmes, qui les avaient certainement photocopiées avant expédition. Si cette dernière hypothèse est la bonne, on serait alors au début des « révélations » annoncées par les ravisseurs lors de la détention d'Aldo Moro.

ROBERT SOLÉ.

[L'hypothèse a été avancée par la « Gazzetta del Sud », de Messine, que « les huit lettres appartiennent aux actes du procès » cédés au groupe allemand Springer pour 5 milliards de lires, en vue d'une coédition en Europe et aux Etats-Unis à la veille des élections européennes. L'objectif serait de rendre publiques les conversations entre le P.C.I. et la démocratie chrétienne, révélées par Aldo Moro. Mais, de Bonn, un démenti formel a été opposé à cette rumeur, qui, « a priori », n'était pas tout à fait invraisemblable.]

Auteur présumé de deux attentats

UN JEUNE HOMME EST EN DÉTENTION PRÉVENTIVE DEPUIS VINGT-SEPT MOIS

La demande de mise en liberté de M. Jean-Louis Lascoux, âgé de vingt et un ans, inculpé de « *destruction volontaire d'édifices par substance explosive* », a été rejetée, mercredi 13 septembre, par un arrêt rendu par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. M. Lascoux — appréhendé alors qu'il était âgé de dix-neuf ans, comme l'un des auteurs présumés de deux attentats commis, les 29 et 30 mai 1976, contre le commissariat de police du boulevard Garibaldi et une agence de la banque Rothschild — est détenu depuis le 11 juin 1976 (*le Monde* daté 13-14 juin 1976).

Dans une lettre adressée le 30 août dernier aux magistrats de la chambre d'accusation de Paris, M. Lascoux écrivait : « (...) *Si l'on en juge par les condamnations rendues pour des affaires identiques (dans les faits), ce maintien en détention est des plus abusifs. En effet, que ce soit par la Cour de sûreté de l'Etat ou par un tribunal correctionnel — seules juridictions qui ont eu à juger les destructions d'édifices à motivations politiques — les auteurs d'attentats contre des édifices publics n'ont été condamnés qu'à des peines allant de trois mois à un grand maximum d'un an par attentat. Force m'est de considérer comme révélateur de la justice de classes le fait que nous avons fait plus de détention provisoire — et nous sommes toujours détenus — que les militants d'extrême droite en tant que prévenus ou condamnés.* »

Après la déclaration de Mme Pelletier

LE P.C. : la condition féminine appelle autre chose que des déclarations d'intention.

Après la nomination de Mme Monique Pelletier comme ministre de la condition féminine, Mme Madeleine Vincent, membre du bureau politique du parti communiste, a déclaré : « *L'aspiration des femmes à vivre mieux et libres (...) est telle que le gouvernement ne peut l'ignorer. Il veut donner à nouveau l'impression qu'il s'occupe de leurs problèmes.* »

Mais la politique actuelle « *conduit à la dégradation de la situation des familles, et les droits nouveaux conquis par les femmes ne sont pas appliqués. Les expériences précédentes,* estime Mme Vincent, *ont montré que la condition féminine appelle autre chose que des déclarations d'intention* ».

NOUVELLES BRÈVES

● *Les évêques des départements de l'Est préoccupés par le chômage.* — Les évêques de l'est de la France réunis pendant trois jours en instance régionale à Metz (Moselle) ont évoqué les problèmes économiques et sociaux des départements de leur diocèse. « *Nous ne prétendons pas être des apprentis sorciers,* a déclaré Mgr Vilnet, *mais nous pensons notamment aux jeunes dans l'attente d'un premier emploi, aux ouvriers mis en chômage, et constatons que les premiers exclus sont bien souvent les travailleurs étrangers. Nous craignons une montée de l'ostracisme.* »

● *Accidents du travail.* — Deux ouvriers électriciens, Roger Tremblay, âgé de trente-cinq ans, et Roger Dahlem, trente-cinq ans, tous deux pères de famille, sont morts le 14 septembre au centre des grands brûlés de Merlebach (Moselle). Ils avaient été grièvement électrocutés quelques jours auparavant au cours du montage d'un transformateur de 65 000 volts aux houillères du bassin de Lorraine. En outre, deux ouvriers boulangers, MM. Didier Sans, âgé de vingt-quatre ans, et Mohamed Ben Amar, vingt-sept ans, ont été grièvement blessés par l'explosion d'un four à pain, à Creil-sur-mer (Seine-Maritime).

● *Le travail a repris chez Berglas-Kiener, à Colmar.* — Le conflit qui opposait depuis le 3 août dernier le personnel de Berglas-Kiener à son nouveau patron, M. Pierre Sieger, P.-D.G. de Cernay S.A., s'est terminé lundi 11 septembre par la reprise du travail votée par la majorité des ouvriers et employés de l'entreprise colmarienne.

UNE OPÉRATION DE POLICE A FAIT TROIS MORTS DANS UN BIDONVILLE DU CAP

(De notre correspondant.)

Le Cap. — Trois morts, dont deux Africains tués à coups de feu par la police et un nourrisson noir tombé des bras de sa mère piétiné par la foule en débandade, tel est le bilan d'une nouvelle journée de violence, jeudi 14 septembre, entre policiers sud-africains et quelques milliers d'occupants illégaux du bidonville tristement célèbre de Cross roads près du Cap.

Ces incidents constituent le dernier épisode de la campagne tenace menée depuis plus d'un an par quelque vingt-cinq mille squatters africains, originaires pour la plupart du Transkei, pour éviter la destruction de leur bidonville illégalement construit à proximité de leur zone d'emploi, dans une région du Cap réservée à la population blanche.

Dans la communauté ecclésiastique du Cap, le raid sanglant de jeudi a provoqué la consternation et une indignation d'autant plus vive que deux prêtres, le R.P. Desmond Curran, président du conseil des Eglises de la province occidentale du Cap, et le Révérend Wesley Mabuza, ont été arrêtés par la police à Cross roads. Le parti fédéral progressiste, d'opposition, a également protesté contre cette intervention policière, par la voix de Mme Helen Suzman, député.

Quant au premier ministre du Transkei, M. Kaizer Matanzima, il a qualifié l'opération de police d'« *acte d'agression contre une communauté sans défense attirée par la faim vers les zones industrielles* ». *(Intérim.)*

● *Un groupe de trois cents Américains, volontaires pour la Rhodésie,* a fait escale, jeudi 14 septembre à l'aéroport de Londres-Heathrow, en route pour Salisbury.

Les trois cents hommes sont commandés par M. Giles Pace, vétéran du Vietnam, qui, au cours d'un econférence de presse a expliqué qu'il avait le « *soutien total du gouvernement de M. Ian Smith* ». — *(A.F.P.)*

QUATRE NOUVEAUX MEMBRES AU JURY DU PRIX MÉDICIS

Affaibli par la mort de Lucie Faure et les récentes démissions de Roland Barthes (pour des raisons de convenance personnelle) et de Félicien Marceau (trop pris par ses charges académiques), le jury du prix Médicis vient de se renforcer en appelant à lui quatre nouveaux membres d'un coup, ce qui porte son effectif à douze, contre onze les années précédentes.

Ont été élus à l'unanimité : Marthe Robert, critique et essayiste connue par ses travaux sur Freud Kafka, Cervantès, le roman, Prix des critiques 1977 pour son dernier ouvrage *le Livre de lecture* (Grasset) ; François-Régis Bastide, romancier, critique de théâtre, cofondateur du « Masque et la Plume », directeur littéraire aux éditions du Seuil, auteur notamment de *les Adieux* (Gallimard), Prix Fémina 1956, *la Vie rêvée* (Le Seuil, 1962) et *la Fantaisie du voyageur* (Le Seuil, 1976), son dernier livre ; Dominique Fernandez, essayiste et romancier, auteur, entre autres, de *Mère Méditerranée* (Grasset, 1965), *Porporino* (Grasset), Prix Médicis 1974, et *l'Etoile rose* (Grasset), son tout récent roman ; notre collaboratrice Jacqueline Piatier, critique littéraire au *Monde* depuis 1960, responsable du « Monde des livres » depuis 1967.

● *Attentat contre la mairie de Lyon.* — Le jeudi 14 septembre, à 4 heures du matin, deux cocktails Molotov ont explosé contre les portes de la mairie de Lyon, place des Terreaux. Les pompiers n'ont pas eu à intervenir, les portes ayant seulement été noircies par le feu. Cet attentat a été revendiqué par le Groupe d'autodéfense lyonnais dans un appel au bureau de l'A.F.P. Le correspondant, qui est reste anonyme, a déclaré : « Ceci est un avertissement à tous les services de coercition de l'Etat. C'est une réponse à la seule violence reconnue : celle de l'Etat. » — *A.F.P.*



Le numéro du « Monde » daté 15 septembre 1978 a été tiré à 556 229 exemplaires.